



Bulletin Officiel

N° 5847 Jeudi 02 Mai 2019

www.cmf.tn

— 24^{ème} Année —

ISSN 0330-7174

AVIS DE SOCIETES

EMPRUNT OBLIGATAIRE WIFAK INTERNATIONAL BANK SELON LES PRINCIPES DE LA FINANCE ISLAMIQUE 2019-1

WIFAK INTERNATIONAL BANK 2-11

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE (SANS RECOURS A L'APPEL PUBLIC A L'EPARGNE)

ADVANS TUNISIE SA 12-16

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE (SANS RECOURS A L'APPEL PUBLIC A L'EPARGNE)

BANQUE TUNISO-KOWEITIENNE - BTK - GROUPE BPCE - 17-22

EMISSION DE TITRES PARTICIPATIFS

BEST LEASE 23-25

AUGMENTATIONS DE CAPITAL

BANQUE NATIONALE AGRICOLE - BNA - 26-31

COMMUNIQUE ARAB TUNISIAN LEASE - ATL - 32

AUGMENTATION ARAB TUNISIAN LEASE - ATL - 33-37

EMISSIONS D'EMPRUNTS OBLIGATAIRES

TUNISIE LEASING ET FACTORING « TLF 2019-1 » 38-43

ATTIJARI LEASING « 2019-1 » 44-48

ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES

SICAV BH OBLIGATAIRE 49

SICAV BH PLACEMENT 49

POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT 50

INFORMATIONS POST AGO

ESSOUKNA 51-54

SICAV AVENIR 55

SICAV L'INVESTISSEUR 56

PAIEMENTS DE DIVIDENDES

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING - CIL - 57

UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV 58

UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV 58

FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES 59

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

60-61

ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

ANNEXE II

ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2018

- TAWASOL GROUP HOLDING - TGH -

- TUNIS RE

- CEREALIS

- POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT

- SICAV BH OBLIGATAIRE

ANNEXE III

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2018

- CEREALIS

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Ce prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers relatifs à l'exercice 2018 de l'émetteur tels qu'approuvés par l'assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 30 Avril 2019 et des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 2^{ème} trimestre 2019 pour tout placement sollicité après le 20 Juillet 2019.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

« Emprunt Obligataire Wifak International Bank selon les principes de la finance islamique 2019-1 »

I. Décision à l'origine de l'opération

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la Wifak International Bank réunie le 25/12/2018, a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires selon les principes de la finance islamique et/ou Sukuk islamiques pour un montant global de 150 Millions de Dinars, à émettre dans un délai maximal de 3 ans, et a donné tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour fixer les dates, les durées, les montants, les taux, les modalités et les conditions de ces émissions selon la situation du marché financier.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni le 29/03/2019, a décidé d'émettre un ou plusieurs emprunts et de déléguer le pouvoir à la Direction Générale de fixer le montant ainsi que les caractéristiques de l'émission et ce, pour tenir compte de la situation du marché.

A cet effet, la Direction Générale, réunie le 10/04/2019 a décidé d'émettre un emprunt obligataire selon les principes de la finance islamique, tel qu'approuvé par le comité charaïque de la banque en date du 19/04/2019 ayant les conditions suivantes :

Montant : 10 MDT susceptible d'être porté à 20 MDT ;

Catégories	Durée	Taux de profit estimé ¹	Amortissement par obligation
A	5 ans	Taux estimé : 10,25% Complément variable : 0,25%	Amortissement trimestriel constant à partir du 1 ^{er} trimestre
B	5 ans	Taux estimé: 10,50% Complément variable : 0,25%	Amortissement Annuel Constant par 1/5 à partir de la 1 ^{ère} année
C	7 ans	Taux estimé: 10,75% Complément variable : 0,25%	Amortissement semestriel constant à partir du 1 ^{er} semestre
D	7 ans	Taux estimé: 11,00% Complément variable : 0,25%	Amortissement Annuel Constant par 1/7 à partir de la 1 ^{ère} année.

¹ La rémunération de ces obligations est composée d'une partie fixe payée et d'un complément variable. Elle est adossée à un actif sous-jacent d'un portefeuille IJARA relatif à chaque maturité.

- Suite -

Période de souscription et de versement

Les souscriptions à cet emprunt obligataire seront ouvertes le **10/05/2019** et clôturées au plus tard le **30/06/2019**. Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (20 000 000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des obligations émises, soit un maximum de 200 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 10 000 000 DT à la date de clôture de la période de souscription, soit le **30/06/2019**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 10 000 000 DT à la date de clôture de la période de souscription, soit le **30/06/2019**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **31/07/2019** avec maintien de la date unique de jouissance en profits. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions et les versements seront reçus à partir du **10/05/2019** aux guichets de Maxula Bourse-Intermédiaire en Bourse, Rue du Lac Léman Centre Nawrez - 1053 Les Berges du Lac et aux guichets de toutes les agences de la Wifak International Bank ainsi que son siège Social, sis à l'avenue Habib Bourguiba, 4100, Médenine.

But de l'émission

L'émission d'un emprunt obligataire, selon les principes de la finance islamique, a pour finalité d'améliorer l'adéquation entre les maturités des ressources et des emplois.

En outre, l'objectif de la présente émission est de :

- Satisfaire les demandes de la clientèle en matière de financements et réaliser les objectifs prévus ;
- Renforcer les ressources stables de la banque pour aboutir à un ratio de liquidité supérieur à 100% ;
- Financer le budget d'investissement. En effet, le besoin total du financement en ressources obligataires prévu durant les 3 prochaines années est de 150 millions de dinars.

- Suite -

II. Caractéristiques des titres émis

Dénomination de l'emprunt	«Emprunt Obligataire Wifak International Bank selon les principes de la finance islamique 2019-1»
Nature des titres	Titres de créance émis selon les principes de la finance islamique.
Forme des obligations	Nominatives
Catégorie des titres	Ordinaires
Modalité et délais de délivrance des titres	Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations souscrites, délivrée par l'intermédiaire en Bourse Maxula Bourse. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie choisie et la quantité y afférente.
Législation sous laquelle les titres sont créés	Les obligations sont soumises aux règles et textes régissant les obligations, soit « le code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous-titre 5, chapitre 3 : des obligations ».

Date de jouissance:

La date unique de jouissance en profits pour toutes les obligations émises, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **30/06/2019** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement :

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Rémunération annuelle :

La rémunération de ces obligations est composée d'une partie fixe et d'un complément variable. Elle est adossée à un actif sous-jacent d'un portefeuille IJARA relatif à chaque maturité dont le rendement sera partagé selon des clés de répartitions fixées au préalable.

- Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :

La rémunération des obligations de la catégorie A est adossée à un portefeuille IJARA ayant un rendement moyen net estimé de **12%** et sera servi selon une clé de répartition de **85,42%** pour les porteurs des obligations et de **14,58%** pour les actionnaires.

Partie fixe : Il s'agit d'un taux de rémunération annuel brut estimé de **10,25%**, (soit un taux de rémunération trimestriel brut estimé à **2,5625%**) payable vers la fin de chaque trimestre, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque

- Suite -

- obligation au début de chaque période au titre de laquelle les profits seront servis.
- **Complément variable** : Chaque profit qui excède le rendement moyen net estimé de l'actif sous-jacent de 12% sera partagé selon les mêmes clés de répartition définies ci-haut 85,42% revenant aux porteurs des obligations et 14,58% revenant aux actionnaires.

A cet effet, le complément variable servi aux porteurs des obligations ne pouvant pas excéder un taux maximum brut de **0,25% payé annuellement** et calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les profits sont servis. Ainsi, le profit dépassant ce plafond, reviendra à la banque en tant que bonus au titre de la performance réalisée.

Par ailleurs, ce profit dépassant le plafond pourrait servir à la constitution d'un fonds de réserve permettant de couvrir la sous performance éventuelle du portefeuille IJARA.

- Pour la catégorie B d'une durée de 5 ans :

La rémunération des obligations de la catégorie B est adossée à un portefeuille IJARA ayant un rendement moyen net estimé de 12% et sera servi selon une clé de répartition de 87,50% pour les porteurs des obligations et de 12,50% pour les actionnaires.

- **Partie fixe** : Il s'agit d'un taux de rémunération annuel brut estimé de 10,50% payable vers la fin de chaque année, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les profits seront servis.
- **Complément variable** : Chaque profit qui excède le rendement moyen net estimé de l'actif sous-jacent de 12% sera partagé selon les mêmes clés de répartition définies ci-haut 87,50% revenant aux porteurs des obligations et 12,50% revenant aux actionnaires.

A cet effet, le complément variable servi aux porteurs des obligations ne pouvant pas excéder un taux maximum brut de **0,25% payé annuellement** et calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les profits seront servis. Ainsi, le profit dépassant ce plafond, reviendra à la banque en tant que bonus au titre de la performance réalisée. Par ailleurs, ce profit dépassant le plafond pourrait servir à la constitution d'un fonds de réserve permettant de couvrir la sous performance éventuelle du portefeuille IJARA.

- Pour la catégorie C d'une durée de 7 ans :

La rémunération des obligations de la catégorie C est adossée à un portefeuille IJARA ayant un rendement moyen net estimé de 12,5% et sera servi selon une clé de répartition de 86,00% pour les porteurs des obligations et de 14,00% pour les actionnaires.

- Suite -

- **Partie fixe** : Il s'agit d'un taux de rémunération annuel brut estimé de **10,75%**, (soit un taux de rémunération semestriel brut estimé à **5,3750%**) payable vers la fin de chaque semestre, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les profits seront servis.
- **Complément variable** : Chaque profit qui excède le rendement moyen net estimé de l'actif sous-jacent de **12,5%** sera partagé selon les mêmes clés de répartition définies ci-haut **86,00%** revenant aux porteurs des obligations et **14,00%** revenant aux actionnaires.

A cet effet, le complément variable servi aux porteurs des obligations ne pouvant pas excéder un maximum de **0,25% payé annuellement** et calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les profits seront servis. Ainsi, le profit dépassant ce plafond, reviendra à la banque en tant que bonus au titre de la performance réalisée.

Par ailleurs, ce profit dépassant le plafond pourrait servir à la constitution d'un fonds de réserve permettant de couvrir la sous performance éventuelle du portefeuille IJARA.

- Pour la catégorie D d'une durée de 7 ans :

La rémunération des obligations de la catégorie D est adossée à un portefeuille IJARA ayant un rendement moyen net estimé de **12,5%** et sera servi selon une clé de répartition de **88,00%** pour les porteurs des obligations et de **12,00%** pour les actionnaires.

- **Partie fixe** : Il s'agit d'un taux de rémunération annuel brut estimé à **11,00%** payable vers la fin de chaque année, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les profits seront servis.
- **Complément variable** : Chaque profit qui excède le rendement moyen net estimé de l'actif sous-jacent de **12,5%** sera partagé selon les mêmes clés de répartition définies ci-haut **88,00%** revenant aux porteurs des obligations et **12,00%** revenant aux actionnaires.

A cet effet, le complément variable servi aux porteurs des obligations ne pouvant pas excéder un maximum de **0,25% payé annuellement** et calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les profits seront servis. Par ailleurs, ce profit dépassant le plafond pourrait servir à la constitution d'un fonds de réserve permettant de couvrir la sous performance éventuelle du portefeuille IJARA.

Amortissement et remboursement

Les obligations émises relatives à la catégorie A feront l'objet d'un amortissement trimestriel constant par un vingtième de la valeur nominale, soit **5 DT** par obligation

- Suite -

cet amortissement commencera au premier trimestre, suivant la date de clôture des souscriptions.

Les obligations émises relatives à la catégorie B feront l'objet d'un amortissement annuel constant par un cinquième de la valeur nominale, soit 20 DT par obligation. Cet amortissement commencera à la première année, suivant la date de clôture des souscriptions.

Les obligations émises relatives à la catégorie C feront l'objet d'un amortissement semestriel constant par un quatorzième de la valeur nominale soit 7,143 DT par obligation. Cet amortissement commencera au premier semestre, suivant la date de clôture des souscriptions.

Les obligations émises relatives à la catégorie D feront l'objet d'un amortissement annuel constant par un septième de la valeur nominale, soit 14,286 DT par obligation. Cet amortissement commencera la première année, suivant la date de clôture des souscriptions.

L'emprunt sera amorti en totalité le 30/06/2024 pour les catégories A et B, et le 30/06/2026 pour les catégories C et D.

Prix de remboursement : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation subordonnée.

Taux de Profit :

- Pour la catégorie A : taux estimé de 10,25% brut l'an (Taux trimestriel estimé : 2,5625%) et un complément variable de (0,25%) payé annuellement.
- Pour la catégorie B : taux estimé de 10,50% brut l'an et un complément variable de (0,25%) payé annuellement.
- Pour la catégorie C : taux estimé de 10,75% brut l'an (Taux semestriel estimé : 5,3750%) et un complément variable de (0,25%) payé annuellement.
- Pour la catégorie D : taux estimé de 11,00% brut l'an et un complément variable de (0,25%) payé annuellement.

Paiement : Le paiement des profits et le remboursement du capital dû, pour les différentes catégories de la présente émission, seront effectués comme ainsi :

Pour la catégorie A : Le paiement trimestriel des profits ainsi que le remboursement du capital seront effectués à terme échu, le 30 Septembre de l'année N, le 31 Décembre de l'année N, le 31 Mars de l'année N+1, et le 30 Juin de l'année N+1 et ce, à partir du 30 Septembre 2019. Le complément variable sera servi à terme échu, le 30 Juin de l'année N+1. Les paiements des profits, les remboursements du capital et le versement du

- Suite -

- complément variable seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.
- **Pour la catégorie B :** Le paiement annuel des profits, le remboursement du capital ainsi que le versement du complément variable seront effectués à terme échu, le **30 Juin de l'année N+1** et ce, à partir du **30 Juin 2020**.
Les paiements des profits, les remboursements du capital et le versement du complément variable seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.
- **Pour la catégorie C :** Le paiement semestriel des profits ainsi que le remboursement du capital seront effectués à terme échu, le **31 Décembre de l'année N** et le **30 Juin de l'année N+1** et ce, à partir du **31 Décembre 2019**. Le complément variable sera servi à terme échu, le **30 Juin de l'année N+1**.
Les paiements des profits, les remboursements du capital et le versement du complément variable seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.
- **Pour la catégorie D :** Le paiement annuel des profits, le remboursement du capital ainsi que le versement du complément variable seront effectués à terme échu, le **30 Juin de l'année N+1** et ce, à partir du **30 Juin 2020**.
Les paiements des profits, les remboursements du capital et le versement du complément variable seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

Garantie : Le présent emprunt ne fait aucune mention de garantie.

Notation de l'emprunt : Le présent emprunt obligataire n'est pas noté.

Mode de placement :

Le présent emprunt obligataire est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à partir du **10/05/2019** à toute personne physique ou morale intéressées, auprès de Maxula Bourse-Intermédiaire en Bourse, sis au Rue du Lac Léman Centre Nawrez - 1053 Les Berges du Lac et aux guichets de toutes les agences de la Wifak International Bank ainsi que son siège Social, sis à l'avenue Habib Bourguiba, 4100, Médenine.

Fiscalité des titres : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations

Les porteurs des obligations peuvent se réunir en une Assemblée Spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires. L'Assemblée

- Suite -

Générale Spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des porteurs des obligations et à son représentant. Le représentant de l'Assemblée Générale des porteurs des obligations à la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Clause de remboursement anticipé

Les obligations émises dans le cadre du présent emprunt peuvent faire l'objet d'un remboursement anticipé portant sur toutes les obligations en circulation. Le remboursement se fera au gré de l'émetteur à la valeur nominale restant due à la date de sa réalisation augmentée des profits courus et non échus. Un avis d'information sera publié dans un journal quotidien de la place et dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis annonçant la date de mise en paiement des obligations remboursées par anticipation.

III. Renseignements généraux :

Intermédiaire agréé mandaté par la banque émettrice pour la tenue du registre des obligations

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues (autres que celles délivrées lors de la souscription à cet emprunt) ainsi que la tenue de registre des obligations de l'emprunt «**Emprunt Obligataire Wifak International Bank selon les principes de la finance islamique 2019-1**» seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par TUNISIE CLEARING. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie choisie et la quantité y afférente.

Marché des titres

A cette date, il n'existe pas de titres de même catégorie émis par l'émetteur et qui sont négociés sur le marché financier tunisien ou sur des marchés de titres étrangers.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, la Wifak International Bank s'engage à charger l'intermédiaire en bourse «Maxula Bourse» de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt obligataire «**Emprunt Obligataire Wifak International Bank selon les principes de la finance islamique 2019-1**» au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing

La Wifak International Bank s'engage dès la clôture de l'emprunt obligataire «**Emprunt Obligataire Wifak International Bank selon les principes de la finance islamique 2019-1**» à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Tribunaux compétents en cas de litige

- Suite -

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Risques liés à l'émission du présent emprunt obligataire

- **Risque macroéconomique :** Selon les règles prudentielles régissant les banques et les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liées, la souscription à un emprunt obligataire dans des conditions macroéconomiques et de marché ardues pourraient continuer à avoir un effet néfaste significatif sur les conditions dans lesquelles progressent les établissements financiers et en conséquence sur la situation financière, les résultats opérationnels et le coût du risque supporté par la Banque.
- **Risque lié au marché secondaire :** Les obligations sont cotées sur le marché obligataire de la cote de la bourse mais il se peut qu'il ne soit pas suffisamment liquide. En conséquence, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de vendre leurs obligations facilement ou à des prix qui leur procureraient un rendement comparable à des investissements similaires pour lesquels un marché secondaire s'est développé. Les investisseurs potentiels devraient avoir une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations, de même qu'ils devraient avoir accès aux instruments d'analyse appropriés ou avoir suffisamment d'acquis pour pouvoir évaluer ces avantages et ces risques au regard de leur situation financière.
- **Risque charaïque :** Ce risque peut découler de l'incapacité de l'émetteur de tenir ses engagements contractuels et rend ainsi le contrôle nul aux yeux de la chariaa. Ce qui pourrait nuire à la réputation de l'émetteur.

- Suite -

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du 24 Avril 2019 sous le n°19-1026, du document de référence « Wifak International Bank 2019 » enregistré auprès du CMF en date du 15 Avril 2019 sous le n°19-002, des états financiers relatifs à l'exercice 2018 de la Wifak International Bank tels qu'ils seront approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 30 Avril 2018 et des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 2^{ème} trimestre 2019 pour tout placement sollicité après le 20 Juillet 2019.

La note d'opération et le document de référence « Wifak International Bank 2018 » sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de la Wifak International Bank , Avenue Habib Bourguiba, 4100, Médenine, Maxula bourse-Intermédiaire en Bourse, Rue du Lac Léman Centre Nawrez - 1053 Les Berges du Lac, sur le site internet du CMF : www.cmf.tn.

Les indicateurs d'activité relatifs au deuxième trimestre 2019 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet au plus tard le 20 Juillet 2019.

AVIS DE SOCIETES

**Emission d'un Emprunt Obligataire
sans recours à l'appel public à l'épargne**

ADVANS TUNISIE SA



Société Anonyme au capital de 16 000 000 dinars divisé en 1 600 000 actions de nominal 10 dinars

Siège social : 10 Rue de GRECE - 1001 Tunis - Tunisie

Identifiant unique : 1317726X

Matricule fiscal : 1317726X/A/M/000

Tél : 71 843 600 - Fax : 71 843 600

Objet social : l'octroi de micro-crédits conformément aux dispositions du décret-loi 2011-117 du 05 novembre 2011 organisant l'activité des institutions de microfinance, ainsi que toutes les opérations liées à l'encadrement des initiatives de la clientèle, à sa formation et à son accompagnement, dans le cadre de l'activité d'octroi de micro-crédit .

**Emission d'un Emprunt Obligataire
SANS RECOURS A L'APPEL PUBLIC A L'EPARGNE**

« ADVANS 2019-1 »

De 10 000 000 DT susceptible d'être porté à un maximum de 15 000 000 DT

Prix d'émission : 100 DT

1. Décision à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le **05/04/2019** a autorisé l'émission par la société « Advans Tunisie » d'un ou plusieurs emprunts Obligataires pour un montant global de 40 millions de dinars au cours des exercices 2019 et 2020, et a donné, pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants et arrêter les conditions et les modalités nécessaires.

Usant de ces pouvoirs, le Conseil d'Administration de la société a décidé d'émettre un emprunt obligataire de **10 millions de dinars susceptible d'être porté à 15 millions** de dinars et ce sans recours à l'Appel Public à l'Epargne, selon les conditions suivantes validées par le Conseil d'Administration du **05/04/2019** :

<i>CATEGORIE</i>	<i>DUREE</i>	<i>TAUX D'INTERET</i>	<i>AMORTISSEMENT ANNUEL</i>
Catégorie A	5 ans	13% et/ou TMM+3,5%	Annuel constant par 1/5 à partir de la 1^{ère} année
Catégorie B	7 ans dont 2 ans de grâce	13,5%	Annuel constant par 1/5 à partir de la 3^{ème} année

- Suite -

2-Renseignements relatifs à l'émission

✓ **Montant :**

Le montant nominal de l'emprunt obligataire est fixé à 10 millions de dinars susceptible d'être porté à 15 millions de dinars divisé en 100 000 obligations susceptible d'être portées à 150 000 obligations de 100 dinars de nominal.

Le montant souscrit de l'emprunt obligataire « ADVANS 2019-1 » fera l'objet d'une publication au bulletin officiel du CMF et de la BVMT.

✓ **Période de souscription et de versement :**

Les souscriptions et les versements à cet emprunt seront reçus à partir du **02/05/2019** auprès de MAC SA, Intermédiaire en bourse et seront clôturées au plus tard le **01/07/2019**.

Les souscriptions peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant de 15 millions de dinars est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite du nombre des titres émis, soit un maximum de 150 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur à 10 millions de dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **01/07/2019**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 10 millions de dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **01/07/2019**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **31/07/2019** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du CMF et de la BVMT dès la clôture effective des souscriptions.

✓ **But de l'émission**

L'emprunt obligataire, objet de la présente émission, s'inscrit dans le cadre de la politique de la société visant à faire face à l'accroissement de ses engagements et atteindre les parts de marché cibles en s'orientant vers la mobilisation de ressources stables à moyen et long terme. A ce titre, la société envisage de mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'Economie.

1. Caractéristiques des titres émis :

- **Dénomination de l'emprunt** : « ADVANS 2019-1 ».
- **Législation sous laquelle les titres sont créés** : Les obligations sont soumises aux dispositions du Code des Sociétés Commerciales : Livre 4 – Titre premier – Sous titre 5 – Chapitre 3 des obligations.
- **Nature des titres** : Titres de créance.
- **Forme des titres** : Nominatives.
- **Catégorie des titres** : Ordinaire.

- Suite -

- **Modalité et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations souscrites, délivrée par la société « Advans Tunisie ».
- **Prix de souscription et Prix d'émission** : Les obligations seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payable intégralement à la souscription.
- **Date de jouissance des Intérêts** : Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération. Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **01/07/2019**, seront décomptés et payés à cette dernière date. Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **01/07/2019**.
- **Date de règlement** : Les obligations seront payables en totalité à la souscription.
- **Taux d'intérêt** : Les obligations du présent emprunt seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :
 - Catégorie A : d'une durée de 5 ans au taux fixe de **13%** et/ou variable **TMM+3,5%**
 - Catégorie B : d'une durée de 7 ans avec 2 ans de grâce au taux fixe de **13,50%** l'an

Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans

- **Taux fixe** : Taux annuel brut de **13%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
- **Taux variable** : **Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 3,50%** brut l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 350 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de juillet de l'année N-1 au mois juin de l'année N.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 ans de grâce

- **Taux fixe** : Taux annuel brut de **13,50%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- **Amortissement et remboursement** :

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 DT par obligation, soit un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **01/07/2024** pour la catégorie A et le **01/07/2026** pour la catégorie B.

- **Prix de remboursement** : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

- Suite -

- **Paiement :**

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **01/07** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts aura lieu le **01/07/2020**.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **01/07/2020** pour la catégorie A et le **01/07/2022** pour la catégorie B.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

- **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés, les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de 13% l'an pour la catégorie A et 13,5% l'an pour la catégorie B pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'au remboursement final.

- **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de mars 2019 à titre indicatif, qui est égale à 7,132% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 10,632%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 3,5% pour la catégorie A pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

- **Durée totale, Durée de vie moyenne de l'emprunt et Duration de l'emprunt**

- ✓ **Durée totale**

Les obligations du présent emprunt sont émises pour une durée de 5 ans pour la catégorie A.

Les obligations du présent emprunt sont émises pour une durée de 7 ans dont 2 ans de grâce pour la catégorie B.

- ✓ **Durée de vie moyenne**

La durée de vie moyenne pour les différentes catégories de l'emprunt « ADVANS 2019-1 » est comme suit :

- 3 ans pour la catégorie A ;
- 5 ans pour la catégorie B.

- ✓ **Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe)**

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

- Suite -

La durée pour les présentes obligations de cet emprunt est de 2,578 années pour la catégorie A et 3,872 années pour la catégorie B.

- **Mode de placement :**

Il s'agit d'un placement privé. L'émission de cet emprunt se fera sans recours à l'Appel Public à l'Epargne. **Toutefois, les souscriptions à cet emprunt ne pourront être faites ni au profit d'OPCVM, ni au profit de comptes gérés.**

- **Cessibilité des obligations :**

Les obligations émises dans le cadre de cet emprunt obligataire sont librement cessibles. **Toutefois, les souscripteurs audit emprunt s'engagent à ne pas céder leurs obligations au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés. Les intermédiaires en bourse chargés des transactions portant sur ces obligations sont tenus de s'assurer de cette condition. En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter la condition fixée, préalablement au vendeur et ce, pour la durée de vie restante de l'emprunt.**

- **Garantie :**

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

- **Domiciliation de l'emprunt :**

La tenue du registre des obligations émises sera assurée durant toute la durée de vie des obligations par Tunisie Clearing qui assurera le service financier.

- **Fiscalité des titres :**

Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

- **Tribunaux compétents en cas de litige :**

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, paiement et extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du Tribunal de première instance de Tunis.

AVIS DE SOCIETES

**Emission d'un Emprunt Obligataire Subordonné
sans recours à l'appel public à l'épargne**

**BANQUE TUNISO-KOWEITIENNE
BTK – GROUPE BPCE**

Société Anonyme au capital de 200 000 000 Dinars
Siège social : 10 bis, Avenue Mohamed V– 1001- TUNIS
Registre de Commerce : B 152691996
Tél. : 71 204 000 - Fax : 71 343106

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE

«Emprunt Subordonné BTK 2019-1»

De 5.000.000 de dinars susceptible d'être porté à un maximum de 15.000.000 de dinars

Sans recours à l'Appel Public à l'Epargne

1 - Décisions à l'origine de l'emprunt

L'Assemblée Générale Ordinaire de la BTK, réunie le **19 Juillet 2018**, a décidé d'émettre au cours des exercices 2018 et 2019, un ou plusieurs emprunts obligataires ordinaires ou subordonnés pour un montant total maximum de 50 millions de dinars à réaliser en une ou plusieurs tranches et a donné tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités, les conditions et accomplir les formalités nécessaires à l'émission de ces emprunts.

Le Conseil d'Administration, réuni le **4 octobre 2018**, a décidé d'émettre un emprunt obligataire subordonné pour un montant maximum de 30 millions de dinars en une ou plusieurs tranches **sans recours à l'appel Public à l'Epargne** aux conditions suivantes :

- Durée : 5 ans ;
- Taux d'intérêts au choix de l'investisseur :
 - Taux Variable : Entre TMM+3% et TMM + 3,5% brut maximum l'an.
 - Taux Fixe : Entre 10,5% brut l'an et 11,0% brut maximum l'an.
 - Date prévue pour la clôture des opérations de souscription : 31 décembre 2018

Le Conseil d'Administration a également délégué tout pouvoir au Directeur Général de la BTK pour fixer les modalités et les conditions de chaque tranche de l'émission de l'emprunt obligataire en fonction des conditions des conditions du marché.

Vue l'état d'avancement des souscriptions à l'emprunt subordonné BTK 2018, le Conseil d'Administration, réuni le 13/12/2018, a demandé à la Direction Générale de continuer la prospection en 2019.

A cet effet, la Direction Générale a décidé d'émettre le présent emprunt pour un montant de **5 000 000 de dinars susceptible d'être porté à un maximum de 15 000 000 de dinars** selon les conditions suivantes :

Durée	Taux d'intérêt	Amortissement annuel
5 ans	11,0% et/ou TMM + 3,00%	Constant par 1/5 ^{ème} à partir de la 1 ^{ère} année

- Suite -

2-Renseignements relatifs à l'opération

Montant : L'emprunt obligataire « Emprunt Subordonné BTK 2019-1 » est d'un montant de 5 000 000 de dinars susceptible d'être porté à un maximum de 15 000 000 de dinars divisé en 50 000 obligations susceptibles d'être portées à 150 000 obligations de nominal 100 dinars.

Le montant définitif du présent emprunt fera l'objet d'une publication au bulletin officiel du Conseil du Marché Financier - CMF.

Période de souscriptions et de versements : Les souscriptions et les versements à cet emprunt subordonné seront reçus à partir du **11/04/2019** et clôturés au plus tard le **11/06/2019** Ils peuvent être clôturés sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (15 000 000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis soit un maximum de 150 000 obligations subordonnées.

En cas de non placement intégral de l'émission au **11/06/2019** et passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la Banque.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture des souscriptions.

But de l'émission : L'émission de l'emprunt obligataire subordonné «Emprunt Subordonné BTK 2019-1» permettra à la banque de disposer d'une ressource longue pour financer les projets d'investissement des PME.

A ce titre, cet emprunt subordonné permettra à la Banque de renforcer davantage ses fonds propres nets au vu de la réglementation bancaire. En effet, la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n°2018-06 du 5 juin 2018 relative aux normes d'adéquation des fonds propres applicables aux Banques et aux établissements financiers fait référence aux emprunts subordonnés pour définir les fonds propres complémentaires, composantes des fonds propres nets. Ces emprunts subordonnés ne seront pris en compte annuellement pour le calcul des fonds propres complémentaires qu'à concurrence du capital restant dû et dans les limites fixées par la circulaire susvisée (à savoir 50% du montant des fonds propres nets de base).

1 - Caractéristiques des titres émis

La législation sous laquelle les titres sont créés : Les emprunts obligataires subordonnés sont des emprunts obligataires auxquels est rattachée une clause de subordination (cf. rang de créance ci-dessous). De ce fait, ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations, soit : le code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous titres 5 chapitre 3 : des obligations. Ils sont également prévus par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n° 91-24 du 17/12/1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers.

Dénomination de l'emprunt : Emprunt Subordonné BTK 2019-1

Nature des titres : Titres de créance

Forme des titres : Les obligations subordonnées du présent emprunt seront nominatives

- Suite -

Catégorie des titres : Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination (cf. rang de créances ci-dessous)

Modalité et délais de délivrance des titres : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations subordonnées souscrites délivrée par la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière - SCIF- Intermédiaire en Bourse.

Prix de souscription et d'émission : Les obligations subordonnées seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation subordonnée, payable intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts : Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **11/06/2019**, seront décomptés et payés à cette date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations subordonnées émises qui servira de base à la négociation en bourse est fixée au **11/06/2019** soit la date limite de clôture des souscriptions à cet emprunt.

Date de règlement : Les obligations subordonnées seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt : Les obligations subordonnées du présent emprunt seront offertes à deux taux d'intérêts différents au choix du souscripteur :

- **Taux variable :** Taux du Marché Monétaire (**TMM publié par la BCT**) + **3,0%** brut l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 300 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de **juin** de l'année N-1 au mois de **mai** de l'année N.
- **Taux fixe :** Taux annuel brut de **11%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Amortissement et remboursement : Toutes les obligations subordonnées émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation soit le un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation. Cet amortissement commencera à la première année. L'emprunt sera amorti en totalité le **11/06/2024**.

Prix de remboursement : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation subordonnée.

Paiement : Les paiements annuels des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **11 juin** de chaque année.

- Suite -

Le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **11/06/2020**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Marge actuarielle (souscription à taux variable) : La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence.

Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de mars 2019 (à titre indicatif), qui est égale à 7,132% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 10,132%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **3,00%** et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) : C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de **11%** l'an pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

- **Durée totale :** Les obligations du présent emprunt subordonné sont émises pour une durée de 5 ans.
- **Durée de vie moyenne :** La durée de vie moyenne pour l'emprunt subordonné «Emprunt Subordonné BTK 2019-1» est comme 3 ans.
- **Duration (souscription à taux fixe) :** La duration pour les présentes obligations de cet emprunt subordonné est de 2,632 années.

Mode de placement : Il s'agit d'un placement privé. L'émission de cet emprunt se fera sans recours à l'Appel Public à l'Epargne. Toutefois, les souscriptions à cet emprunt ne pourront être faites ni au profit d'OPCVM, ni au profit de comptes gérés.

Cessibilité des obligations : Les obligations émises dans le cadre de cet emprunt obligataire sont librement cessibles. Toutefois, les souscripteurs audit emprunt s'engagent à ne pas céder leurs obligations au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés.

Les intermédiaires en bourse chargés des transactions portant sur ces obligations sont tenus de s'assurer de cette condition. En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter la condition fixée, préalablement au vendeur et ce, pour la durée de vie restante de l'emprunt.

Rang de créance et Maintien de l'emprunt à son rang

Rang de créance : En cas de liquidation de l'émetteur, les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur. Le remboursement des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang

- Suite -

que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).

Il est à signaler que ce rang dépendrait des emprunts obligataires qui seront émis conformément aux limites prévues au niveau des prévisions annoncées au document de référence enregistré auprès du CMF en date du 4 août 2014 sous le numéro 14/002. Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée Spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 du Code des Sociétés Commerciales.

Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

Maintien de l'emprunt à son rang : L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence susvisé aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

Garantie : Le présent emprunt subordonné ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

Domiciliation de l'emprunt : L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations subordonnées détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'Emprunt subordonné «Emprunt Subordonné BTK 2019-1 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière - SCIF- Intermédiaire en Bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera le taux t'intérêt et la quantité d'obligations subordonnées y afférente.

Fiscalité des titres : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Tribunaux compétents en cas de litige : Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire subordonné sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Mode de représentation des porteurs des obligations subordonnées : Même mode de représentation que les porteurs d'obligation ordinaires.

FACTEURS DE RISQUES SPECIFIQUES LIES AUX OBLIGATIONS SUBORDONNEES

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce, en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

Nature du titre : L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires

- Suite -

subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (clause de subordination) **telle que défini dans le paragraphe « Rang de créance »**.

Qualité de crédit de l'émetteur : Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur.

En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liées, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

AVIS DE SOCIETES

Emission de titres participatifs

**EMISSION DE TITRES PARTICIPATIFS
BEST LEASE**

Société Anonyme au Capital de 30.000.000 de dinars divisé en 30.000 000 actions de 1 Dinar chacune

Siège Social: 54, avenue Charles Nicolle Mutuelleville 1002 - Tunis

Registre de Commerce: B132611999

Matricule fiscal: 000MA 647746R

**« ISDARAT BEST LEASE 2019-01 » «إصدارات باست ليز 2019-01»
Emis sans recours à l'Appel Public à l'Epargne**

DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMISSION

L'Assemblée Générale Ordinaire a autorisé en date du **25/03/2017** l'émission de titres participatifs à hauteur de 100 millions de dinars sur une période de cinq ans en plusieurs fois et a délégué les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour en arrêter les conditions et modalités.

Dans le cadre de cette autorisation, Le Conseil d'Administration de BEST LEASE a décidé d'émettre les titres participatifs sans recours à l'Appel Public à l'Epargne à hauteur de 100 millions de dinars sur une période de cinq ans en plusieurs fois et a donné plein pouvoir à la direction générale pour en fixer les conditions et modalités.

A cet effet, la Direction Générale de BEST LEASE vise par la présente à émettre des titres participatifs d'un montant de 10 000 000 de dinars, divisé en 100 000 titres, de 100 dinars chacun sans recours à l'Appel Public à l'Epargne selon les caractéristiques suivantes :

Durée	Taux de profit global prévu (*)	Avance annuelle (*)	Complément variable (*)	Remboursement des titres
7 ans	9,5%	9%	0,5%	A la fin de la 7 ^{eme} année

(*) Par référence à la valeur nominale des titres participatifs.

I. RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION**1. Montant**

Le montant total de la présente émission est fixé à 10 000 000 de dinars, divisé en 100 000 titres participatifs d'une valeur nominale de 100 dinars.

2. Période de souscription et de versement

Les souscriptions et les versements à cette émission de titres participatifs seront reçus à partir du **30 mars 2019** et clôturés au plus tard le **30 juin 2019**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant de l'émission est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis.

Au cas où la présente émission n'est pas clôturée à la date limite du **30 juin 2019**, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la BEST LEASE à cette date.

3. Objet de l'émission

Le produit de l'émission sera utilisé par BEST LEASE dans le cadre de son activité générale.

- Suite -

4- But de l'émission

L'émission des titres participatifs, a pour objectif le renforcement des fonds propres de la société et le développement de ses ressources.

II. CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

1. La législation sous laquelle les titres sont créés:

Les titres participatifs sont régis par les dispositions des articles de 368 à 374 du Code des Sociétés Commerciales.

Ils entrent également dans le champ d'application de l'article 5 de la circulaire aux établissements de crédit n°91-24 du 17 décembre 1991 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements.

2. Dénomination des titres participatifs : « ISDARAT BEST LEASE 2019-01»

« إصدارات باسٹ ليز 2019-01 »

3. Nature des titres : Titres de créance assimilés à des fonds propres.

4. Prix de souscription et d'émission :

Les titres seront émis au pair, soit 100 dinars par titre, payables intégralement à la souscription.

5. Date de jouissance en profits :

La date de jouissance en profits pour tous les titres émis est fixée au **01 juillet 2019**.

La 1^{ère} date de distribution des profits est fixée au 15/01/2020 pour l'avance et au 15/07/2020 pour le complément variable.

6. Date de règlement :

Les titres seront payables en totalité à la souscription.

7. Modalités de délivrance des attestations de propriété des titres lors de la souscription :

L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre des titres détenus seront assurés par les Intermédiaires agréés chargés de la collecte des souscriptions.

8. Intermédiaire agréé mandaté par l'émetteur pour la tenue du registre des porteurs des titres participatifs :

La tenue du registre des titres participatifs sera assurée durant toute la durée de vie des titres par Tunisie Clearing qui assurera le service financier.

9. Remboursement :

Tous les titres participatifs émis **seront remboursés à la fin de la 7^{ème} année soit le 30/06/2026** à la valeur nominale.

BEST LEASE ne rembourse les titres participatifs par anticipation qu'en cas de liquidation et ce, après désintéressement de tous les autres créanciers privilégiés ou chirographaires à l'exclusion des titulaires des titres participatifs.

10. Durée

Pour la présente émission, le remboursement étant in fine :

- La durée totale est égale 7 ans ;
- La durée de vie moyenne est égale à 7 ans.

III. REMUNERATION ANNUELLE

La rémunération des titres participatifs est annuelle et prévue à 9,5% de la valeur nominale. Elle comporte une avance et un complément variable calculés comme suit:

- Suite -

1. Première partie de la rémunération

Une avance prévue de 9% calculée sur la valeur nominale est payable le **15 janvier de chaque année sur l'exercice écoulé.**

2. Deuxième partie de la rémunération

Un complément variable prévu à 0,5% de la valeur nominale est payable le **15 juillet de chaque année après la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice écoulé.**

Le résultat net avant impôt est réparti entre porteurs de titres participatifs et actionnaires en fonction de leurs parts respectives dans les fonds propres nets tels que définis par l'article 5 de la Circulaire N° 91-24 du 17 Décembre 1991.

3. La gestion du surplus par rapport au taux de profit global prévu à 9,5% :

Le profit en surplus par rapport au Taux de profit prévisionnel global fixé à 9,5% et qui a été calculé en appliquant la clé de répartition des bénéfices défini ci-haut à 80%-20%, respectivement entre les détenteurs des présents titres participatifs et le gestionnaire, est du droit du gestionnaire au titre de "Prime de Bonification" pour la réalisation de l'objectif de taux de profit global prévu à 9,5%. En outre, le gestionnaire se réserve le droit de loger ce surplus de profit dans un compte de "Réserve Spécial de Lissage de Profit" pour faire face aux éventuelles fluctuations de profit durant la durée de vie des Titres Participatifs émis. Ainsi, BEST LEASE se porte fort pour compenser tout éventuel écart entre les profits estimés et ceux réalisés, après accord de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice y afférent.

IV. CESSION ET TRANSMISSION DES TITRES PARTICIPATIFS

Les titres participatifs émis sont librement cessibles et transmissibles. Toutefois, les souscripteurs à ladite émission ainsi que les acquéreurs successifs s'engagent à ne pas céder leurs titres participatifs au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés. Les intermédiaires en bourse chargés des transactions portant sur ces titres sont tenus de s'assurer de cette condition.

En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter la condition ci-dessus fixée préalablement au vendeur et ce, pour la durée de vie restante.

V. GARANTIE

Les présents titres participatifs émis ne font l'objet d'aucune garantie particulière.

VI. INFORMATION FINANCIERE

Les titulaires de titres participatifs peuvent obtenir communication des documents de BEST LEASE dans les mêmes conditions que les actionnaires de la société.

VII. MODE DE REPRESENTATION DES PORTEURS DE TITRES PARTICIPATIFS

Les porteurs de titres participatifs sont réunis en Assemblée Générale Spéciale.

L'Assemblée Générale Spéciale des porteurs de titres participatifs est soumise aux dispositions des articles 354 à 363 du code des sociétés commerciales.

Toute décision ayant pour effet la modification des droits des titulaires des titres participatifs n'est définitive qu'après son approbation par l'assemblée spéciale.

VIII. JURIDICTION COMPETENTE

Tout litige sera la compétence exclusive du Tribunal de Tunis 1. A cette fin, BEST LEASE élit en son siège sis au 54, Avenue Charles Nicolle Mutuelleville 1002 Tunis, Tunisie.

AVIS DE SOCIETES

AUGMENTATION DE CAPITAL

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2019 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20/04/2019. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur arrêtés au 31/12/2018 pour tout placement sollicité après le 30/04/2019.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Banque Nationale Agricole « BNA »

Société Anonyme au capital de 176 000 000 dinars
divisé en 35 200 000 actions de nominal 5 dinars
Siège social : Avenue Mohamed V - 1001 – Tunis

Le Conseil du Marché Financier (CMF) a accordé son visa au prospectus d'émission relatif à l'augmentation du capital de la BNA de 176 000 000 dinars à 320 000 0000 dinars

Décision à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le **06/03/2019** a décidé d'augmenter le capital de la Banque Nationale Agricole « BNA » d'un montant de **144 000 000 DT** pour le porter de **176 000 000 DT à 320 000 000DT** en deux opérations simultanées de la manière suivante :

- Une augmentation du capital en numéraire d'un montant de **140 800 000DT** et ce, par l'émission de 28 160 000 actions nouvelles au prix de **douze (12) dinars chacune**, soit cinq (5) dinars de valeur nominale et sept (7) dinars de prime d'émission. Ces actions seront souscrites selon la parité de **quatre (4) actions nouvelles pour cinq (5) actions anciennes**. Ces actions seront libérées en totalité à la souscription, en numéraire ou par compensation avec des créances certaines, échues et dont le montant est connu par la Banque ;
- Une augmentation du capital par incorporation de réserves d'un montant de **3 200 000DT** et ce, par l'émission de 640 000 actions nouvelles d'**une valeur de 5DT chacune**, à attribuer gratuitement aux anciens actionnaires et aux cessionnaires des droits d'attribution en Bourse et ce, à raison d'**une (1) action nouvelle gratuite pour cinquante cinq (55) actions anciennes**.

Les nouvelles actions porteront jouissance à compter du 1^{er} janvier 2019.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a confié au Conseil d'Administration tous les pouvoirs nécessaires pour constater et réaliser l'augmentation de capital.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a également décidé, qu'au cas où les souscriptions n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital en numéraire :

- Les actions de numéraire non souscrites pourraient être totalement ou partiellement redistribuées entre les actionnaires ;
- Les actions de numéraire non souscrites pourraient être offertes au public totalement ou partiellement ;
- Le montant de l'augmentation du capital social, en numéraire, peut être limité au montant des souscriptions sous la condition que celui-ci atteigne les $\frac{3}{4}$ au moins de l'augmentation proposée.

- Suite -

Caractéristiques de l'émission

Le capital social sera augmenté de 144 000 000DT réparti comme suit :

- 140 800 000DT par souscription en numéraire et émission de 28 160 000 actions nouvelles ;
- 3 200 000DT par incorporation de réserves et attribution de 640 000 actions nouvelles gratuites.

Toutes les actions à émettre seront nominatives et de la catégorie ordinaire.

1. Augmentation du capital en numéraire

Le capital social sera augmenté de 140 800 000DT par la création de 28 160 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire ou par compensation de créances certaines, échues et dont le montant est connu par la Banque.

L'opération de compensation de ces créances certaines, revenant à l'Etat Tunisien et aux établissements publics sera effectuée par l'émission de 14 145 648 actions nouvelles détaillée comme suit :

Dotation de l'Etat Tunisien (mD)	Dotation inscrite au niveau des	Montant à convertir (mD)	Correspondant à un nombre d'actions de 14 145 648 à souscrire par l'Etat Tunisien et les Entreprises publiques selon la parité 4 actions nouvelles pour 5 anciennes détenues
133 000*	Capitaux propres	90 277	
160 000**	Engagements hors bilan	79 471	
Total		169 748	

*cf Document de référence « BNA 2019 » page 133 paragraphe 4.13.1

** cf Document de référence « BNA 2019 » page 135 paragraphe 5.1.2

Le reliquat des actions par rapport aux 28 160 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire, soit 14 014 352 actions seront souscrites par les anciens actionnaires, autres que l'Etat Tunisien et les Entreprises publiques.

Ainsi, le montant de l'opération s'élève à 337 920 000DT (dont 169 748 000DT à libérer par compensation des créances revenant à l'Etat Tunisien). Le montant à lever sur le marché financier s'élèvera à 168 172 000DT.

(en mD)	Conversion des dotations de l'Etat Tunisien	Souscription en numéraire	Total
Valeur nominale	70 728	70 072	140 800
Prime d'émission	99 020	98 100	197 120
Total	169 748	168 172	337 920

Prix d'émission

Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront émises à un prix d'émission de douze dinars (12DT) l'action soit la valeur nominale de l'action cinq (5) dinars, majorée d'une prime d'émission de sept (7) dinars. Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront libérées en numéraire ou par compensation avec des créances certaines, échues et dont le montant est connu par la Banque.

Droit préférentiel de souscription

La souscription aux 14 014 352 actions nouvelles (le reliquat des actions par rapport au 28 160 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire) sera réservée à titre préférentiel aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel, autres que l'Etat Tunisien et les Entreprises publiques ainsi qu'aux cessionnaires de droits de souscriptions en bourse, tant à titre irréductible qu'à titre réductible. L'exercice de ce droit s'effectue de la manière suivante :

A titre irréductible : La souscription à titre irréductible est ouverte à tous les actionnaires au prorata de leur droit préférentiel de souscription à raison de quatre (04) actions nouvelles pour cinq (05) actions anciennes. Les actionnaires qui n'auront pas un nombre d'actions anciennes correspondant à un nombre entier d'actions nouvelles, pourront soit acheter soit vendre en Bourse les droits de souscription formant les

- Suite -

- rompus sans qu'il puisse en résulter une souscription indivise. La Banque Nationale Agricole ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.
- **A titre réductible** : En même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et/ou les cessionnaires de droits de souscription pourront, en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qu'ils n'auraient pas été éventuellement souscrites par les demandes à titre irréductible. Chaque demande sera satisfaite proportionnellement à la part dans le capital, dans la limite du nombre d'actions demandées et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles.

Période de souscription

La souscription aux 28 160 000 actions nouvelles émises en numéraire est réservée, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires de droits de souscription en Bourse, tant à titre irréductible que réductible à raison de quatre (04) actions nouvelles pour cinq (05) actions anciennes et ce, **du 15/04/2019 au 21/06/2019 inclus**¹.

Passé le délai de souscription qui sera réservé aux anciens actionnaires pour l'exercice de leur droit préférentiel de souscription et au cas où les souscriptions réalisées à titre irréductible ainsi qu'à titre réductible n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital social, les actions non souscrites seront redistribuées entre les actionnaires et ce, **du 27/06/2019 au 03/07/2019 inclus**. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Passé le délai prévu pour la redistribution des actions non souscrites entre les actionnaires et au cas où l'augmentation du capital n'est pas clôturée, les actions non souscrites seront offertes au public et ce **du 08/07/2019 au 12/07/2019 inclus**. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Les souscriptions seront clôturées, sans préavis, dès que les actions émises seront souscrites en totalité. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Si les souscriptions réalisées ne couvrent pas l'intégralité de l'augmentation de capital, le conseil d'administration est autorisé à en limiter le montant au total des souscriptions effectuées à condition que ce total atteigne au moins les $\frac{3}{4}$ de l'augmentation décidée (soit 105 600 000 dinars, correspondant à 21 120 000 actions).

Etablissements domiciliataires

Tous les Intermédiaires Agréés Administrateurs (IAA) sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes de souscription des actions nouvelles de la Banque Nationale Agricole exprimées dans le cadre de la présente augmentation de capital.

En souscrivant en numéraire, il devra être versé par action souscrite le montant de 5 DT, représentant la valeur nominale de l'action majoré de 7 DT de prime d'émission.

Après répartition et en cas de satisfaction partielle des demandes de souscription à titre réductible, les sommes restant disponibles sur les fonds versés, à l'appui des souscriptions effectuées à ce titre, seront restituées sans intérêt, aux souscripteurs, aux guichets qui auraient reçu les souscriptions, et ce dans un délai ne dépassant pas trois (3) jours ouvrables à partir de la date de dénouement de l'augmentation, date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

Le jour de dénouement, le montant de l'augmentation du capital en numéraire est versé dans le compte indisponible N°03 025 155 0321 000077 31 ouvert auprès de la BNA – Agence Les Berges du lac conformément à l'état de dénouement espèces de Tunisie Clearing.

Modalités de souscription et règlement livraison titres contre espèces :

Les souscripteurs en numéraire à l'augmentation de capital devront en faire la demande auprès des IAA chez lesquels leurs titres sont inscrits en compte, durant la période de souscription à titre irréductible et réductible et ce, en remplissant le bulletin de souscription figurant en annexe.

Les IAA se chargeront de la transmission des bulletins de souscription, au plus tard le **21/06/2019 à 17H** à BNACAPITAUX. Chaque IAA est tenu d'envoyer ses virements de droits de souscription relatifs aux demandes de souscription à titre irréductible et éventuellement ses demandes de souscription à titre réductible (qui seront confirmées par BNA CAPITAUX),

¹ Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du **21/06/2019** sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

- Suite -

l'Espace Adhérent de TUNISIE CLEARING et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de Tunisie Clearing.

Le règlement des espèces et la livraison des titres de l'augmentation en numéraire sera effectué via la compensation interbancaire de TUNISIE CLEARING et ce, à une date qui sera précisée par un avis de TUNISIE CLEARING.

Les demandes de souscription essentiellement exprimées dans le cadre de la souscription publique doivent obligatoirement préciser, en plus des informations contenues dans le bulletin de souscription en annexe, le numéro, l'heure et la date de dépôt de chaque demande.

Modalités et délais de délivrance des titres :

Les souscriptions à l'augmentation de capital seront constatées par une attestation portant sur le nombre de titres souscrits délivrés par BNA CAPITAUX, en sa qualité d'Intermédiaire Agréé Mandaté et ce, dès la réalisation de l'opération.

Mode de placement

Les titres émis seront réservés en priorité aux anciens actionnaires détenteurs des 35 200 000 actions composant le capital actuel et/ou aux cessionnaires de droits de souscription en bourse.

1. Augmentation du capital par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites

Montant

Conjointement à l'émission d'actions en numéraire, le capital social sera augmenté par l'incorporation de **3 200 000DT** à prélever sur les réserves de la banque et la création de 640 000 actions nouvelles, d'une valeur de 5DT chacune, à attribuer gratuitement aux anciens actionnaires et aux cessionnaires des droits d'attribution en bourse à raison d'une **(1) action nouvelle gratuite pour cinquante cinq (55) actions anciennes.**

Droit d'attribution

Les actions gratuites seront attribuées aux anciens actionnaires détenteurs des 35 200 000 actions composant le capital actuel et/ou cessionnaires des droits d'attribution en Bourse à raison d'une (1) action nouvelle gratuite pour cinquante cinq (55) actions anciennes.

L'exercice du droit d'attribution commencera à partir du **15/04/2019.**

Jouissance des actions nouvelles souscrites

Les actions nouvelles gratuites (640 000 actions) et les actions nouvelles souscrites (28 160 000 actions) porteront jouissance en dividende à compter du **1^{er} janvier 2019.**

But de l'émission

Cette augmentation qui permettrait :

- de renforcer les fonds propres nets de base de la Banque ;
- d'améliorer la liquidité de la Banque ; et
- d'appuyer les choix structurants et le plan de développement et de modernisation de la Banque.

RENSEIGNEMENTS GENERAUX SUR LES TITRES EMIS

Droits attachés aux valeurs mobilières offertes

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices revenant aux actionnaires à une part proportionnelle au nombre d'actions émises.

Les dividendes non réclamés dans les cinq ans de leur exigibilité seront prescrits conformément à la loi.

Chaque membre de l'Assemblée Générale Ordinaire ou Extraordinaire a autant de voix qu'il possède et représente d'actions, sans limitation sauf exceptions légales.

Régime de négociabilité

Les actions sont librement négociables en bourse.

- Suite -

Régime fiscal applicable : Droit commun

La législation actuelle en Tunisie prévoit l'imposition des revenus, distribués au sens de l'alinéa (a) du paragraphe II de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS et du paragraphe II bis de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS, à une retenue à la source libératoire de 10%. Cette retenue concerne les revenus distribués à partir du 1er janvier 2015 à l'exception des distributions de bénéfices à partir des fonds propres figurant au bilan de la société distributrice au 31 décembre 2013, à condition de mentionner lesdits fonds dans les notes aux états financiers déposés au titre de l'année 2013.

La retenue à la source est due au titre des distributions effectuées au profit des :

- Personnes physiques résidentes ou non résidentes et non établies en Tunisie ;
- Personnes morales non résidentes et non établies en Tunisie.

En outre, sont déductibles pour la détermination du bénéfice imposable, les dividendes distribués aux personnes morales résidentes en Tunisie et ce, conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS.

Par ailleurs, est également déductible de l'impôt sur le revenu annuel exigible, ou est restituable, la retenue à la source effectuée au titre des revenus distribués conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour l'année 2014, et, pour les personnes physiques dont les revenus distribués ne dépassent pas 10 000 dinars par an.

En outre, la loi de finances pour l'année 2015 a étendu le champ d'application de l'imposition des dividendes aux revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères. Ainsi, en vertu de l'article 25 de ladite loi, les revenus distribués par les établissements tunisiens des sociétés étrangères sont soumis également à une retenue à la source libératoire au taux de 10%. Aussi, l'impôt exigible en Tunisie au titre des bénéfices distribués par les sociétés non résidentes est payé conformément aux dispositions des conventions de non double imposition par leur établissement stable en Tunisie au moyen d'une déclaration déposée à cet effet.

Marché des titres

Les actions de la Banque Nationale Agricole sont négociables sur le marché des titres de capital de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis (BVMT).

Par ailleurs, il n'y a pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur les marchés étrangers.

Cotation en bourse des actions anciennes

Les 35 200 000 actions anciennes composant le capital actuel de la Banque Nationale Agricole inscrites à la cote de la Bourse, seront négociées à partir du **15/04/2019**, droits de souscription détachés.

Cotation en Bourse des actions nouvelles souscrites en numéraire

Les 28 160 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire ou par compensation de créances seront négociables en Bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions en vigueur régissant les augmentations de capital des sociétés, séparément des actions anciennes jusqu'à la date de mise en paiement des dividendes de l'exercice 2018, date à partir de laquelle elles seront assimilées aux actions anciennes.

Cotation en Bourse des actions nouvelles gratuites

Les 640 000 actions nouvelles gratuites seront négociables en Bourse à partir de l'ouverture de l'attribution, soit le **15/04/2019**, séparément des actions anciennes jusqu'à la date de mise en paiement des dividendes de l'exercice 2018, date à partir de laquelle elles seront assimilées aux actions anciennes.

- Suite -

Cotation en Bourse des droits de souscription et des droits d'attribution

Les négociations en bourse sur les droits de souscription auront lieu du **15/04/2019 au 21/06/2019 inclus**¹

Il est à préciser qu'aucune séance de régularisation ne sera organisée au-delà des délais précités.

Les négociations en Bourse sur les droits d'attribution commenceront à partir du **15/04/2019**.

Tribunaux compétents en cas de litiges

Tout litige pouvant surgir suite à la présente augmentation de capital sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis 1.

Prise en charge par Tunisie Clearing

Les droits de souscription seront pris en charge par TUNISIE CLEARING sous le code ISIN TN0003100799 durant la période de souscription préférentielle soit du **15/04/2019 au 21/06/2019 inclus**².

Les droits d'attribution seront pris en charge par TUNISIE CLEARING sous le code ISIN TN0003100815 à partir du **15/04/2019**.

Les actions nouvelles souscrites seront prises en charge par TUNISIE CLEARING sous le code ISIN TN0003100807 à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire.

A cet effet, TUNISIE CLEARING assurera les règlements/livraisons sur lesdits actions et droits négociés en Bourse.

Le registre des actionnaires est tenu par BNA Capitaux – Intermédiaire en bourse.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le numéro 19-1024 en date du 29/03/2019, du document de référence « BNA 2019 » enregistré par le CMF sous le n° 19-001 en date du 29/03/2019, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2019 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20/04/2019 ainsi que des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2018 pour tout placement sollicité après le 30/04/2019.

La note d'opération et le document de référence susvisés sont mis à la disposition du public sans frais auprès de la BNA – Avenue Mohamed V 1001 Tunis, de la BNA CAPITAUX Intermédiaire en bourse – Complexe le Banquier, Avenue Tahar HADDAD Les Berges du lac 1053 Tunis, de MAC SA – Intermédiaire en bourse - Green Center Bloc C 2ème étage Rue du Lac Constance, Tunis et sur le site internet du CMF : www.cmf.tn et le site internet de la BNA www.bna.com.tn

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2019 et les états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2018 seront publiés sur le Bulletin Officiel du CMF et sur son site interne respectivement au plus tard le 20/04/2019 et le 30/04/2019.

¹ Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du **21/06/2019** sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

AVIS DE SOCIETES

ARAB TUNISIAN LEASE

« ATL »

Société Anonyme au capital de 25 000 000 dinars

divisé en 25 000 000 actions de nominal 1 dinar

Siège social: Ennour Building – Centre Urbain Nord 1082 Mahragène

ARAB TUNISIAN LEASE « ATL » informe ses actionnaires, les intermédiaires en Bourse et le public que les souscriptions à l'augmentation de capital en numéraire réalisées à titre irréductible et à titre réductible ainsi que la redistribution des actions non souscrites entre les actionnaires de la société, ouvertes respectivement du 06/03/2019 au 05/04/2019 et du 11/04/2019 au 19/04/2019, n'ont pas atteint la totalité de l'augmentation du capital social.

De ce fait, les actions non souscrites seront offertes au public **du 24/04/2019 au 24/05/2019 inclus** et ce, conformément à ce qui a été prévu dans la note d'opération visée par le CMF en date du 19/02/2019 sous le N°19-1019.

AVIS DE SOCIETES

AUGMENTATION DE CAPITAL

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2019 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20/04/2019. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur arrêtés au 31/12/2018 pour tout placement sollicité après le 30/04/2019.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

ARAB TUNISIAN LEASE « ATL »

Société Anonyme au capital de 25 000 000 dinars
divisé en 25 000 000 actions de nominal 1 dinar

Siège social : Ennour Building – Centre Urbain Nord 1082 Mahragène

Le Conseil du Marché Financier (CMF) a accordé son visa au prospectus
d'émission relatif à l'augmentation du capital de l'ATL
de 25 000 000 dinars à 35 000 0000 dinars

Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le **25/01/2019** a décidé d'augmenter le capital de la société Arab Tunisian Lease « ATL » d'un montant de **10 000 000 DT** pour le porter de 25 000 000 DT à 35 000 000DT, et ce, par l'émission de 10 000 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire à raison de **deux (02) actions nouvelles souscrites pour cinq (05) actions anciennes**, au prix d'émission de **2,1DT** chacune, soit une prime d'émission de 1,1DT. Les nouvelles actions porteront jouissance à compter du 1^{er} juillet 2019.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a confié au Conseil d'Administration tous les pouvoirs nécessaires pour constater et réaliser l'augmentation de capital.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a également décidé, qu'au cas où les souscriptions réalisées n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital envisagée, de :

- Limiter le montant de l'augmentation du capital à celui des souscriptions à condition que celui-ci atteigne les trois-quarts au moins de l'augmentation du capital proposée ;
- Redistribuer les actions non souscrites entre les actionnaires qui en font la demande ;
- Offrir au public totalement ou partiellement les actions non souscrites.

But de l'émission

L'augmentation de capital a pour but de renforcer les fonds propres de la société, et respecter les normes pré instaurées en termes de ratios prudentiels.

Caractéristiques de l'opération

Le capital social sera augmenté de 10 000 000 DT par la souscription en numéraire de 10 000 000 actions nouvelles.

- Nombre d'actions à émettre : 10 000 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire
- Valeur nominale: 1 DT
- Prix d'émission : 2,1 DT
- Catégorie : Action Ordinaire
- Forme des actions à émettre : Nominative

- Suite -

Prix d'émission des actions nouvelles

Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront émises à un prix d'émission de deux dinars cent millimes (2,1 DT) l'action soit la valeur nominale de l'action un (1) dinar, majorée d'une prime d'émission de un dinar cent millimes (1,1DT). Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront libérées intégralement à la souscription.

Droit préférentiel de souscription

La souscription aux 10 000 000 actions nouvelles sera réservée à titre préférentiel aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel ainsi qu'aux cessionnaires de droits de souscriptions en bourse, tant à titre irréductible qu'à titre réductible. L'exercice de ce droit s'effectue de la manière suivante :

- **A titre irréductible** : La souscription à titre irréductible est ouverte à tous les actionnaires au prorata de leur droit préférentiel de souscription à raison de deux (02) actions nouvelles pour cinq (05) actions anciennes. Les actionnaires qui n'auront pas un nombre d'actions anciennes correspondant à un nombre entier d'actions nouvelles, pourront soit acheter soit vendre en Bourse les droits de souscription formant les rompus sans qu'il puisse en résulter une souscription indivise. La société Arab Tunisian Lease ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.
- **A titre réductible** : En même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et/ou les cessionnaires de droits de souscription pourront, en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qui n'auraient pas été éventuellement souscrites par les demandes à titre irréductible. Chaque demande sera satisfaite proportionnellement à la part dans le capital, dans la limite du nombre d'actions demandées et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles.

Période de souscription

La souscription aux 10 000 000 actions nouvelles émises en numéraire est réservée, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires de droits de souscription en Bourse, tant à titre irréductible que réductible à raison de deux (02) actions nouvelles pour cinq (05) actions anciennes et ce, **du 06/03/2019 au 05/04/2019 inclus***.

Passé le délai de souscription qui sera réservé aux anciens actionnaires pour l'exercice de leur droit préférentiel de souscription et au cas où les souscriptions réalisées à titre irréductible ainsi qu'à titre réductible n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital social, les actions non souscrites seront redistribuées entre les actionnaires et ce, **du 11/04/2019 au 19/04/2019 inclus**. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Les souscriptions seront clôturées, sans préavis, dès que les actions émises seront souscrites en totalité. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Passé le délai prévu pour la redistribution des actions non souscrites entre les actionnaires et au cas où l'augmentation du capital n'est pas clôturée, les actions non souscrites seront offertes au public et ce, **du 24/04/2019 au 24/05/2019 inclus**. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Si les souscriptions réalisées ne couvrent pas l'intégralité de l'augmentation de capital, le conseil d'administration est autorisé à en limiter le montant au total des souscriptions effectuées à condition que ce total atteigne au moins les $\frac{3}{4}$ de l'augmentation décidée (soit 7 500 000 dinars, correspondant à 7 500 000 actions).

Etablissements domiciliaires

Tous les Intermédiaires Agréés Administrateurs (IAA) sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes de souscription des actions nouvelles de la société Arab Tunisian Lease exprimées dans le cadre de la présente augmentation de capital.

En souscrivant, il devra être versé par action souscrite le montant de 1 DT, représentant la valeur nominale de l'action majorée de 1,1 DT de prime d'émission.

*Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du **05/04/2019** sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant

- Suite -

Après répartition et en cas de satisfaction partielle des demandes de souscription à titre réductible, les sommes restant disponibles sur les fonds versés, à l'appui des souscriptions effectuées à ce titre, seront restituées sans intérêt, aux souscripteurs, aux guichets qui auraient reçu les souscriptions, et ce dans un délai ne dépassant pas trois (3) jours ouvrables à partir de la date de dénouement de l'augmentation, date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

Le jour de dénouement, le montant de l'augmentation du capital en numéraire est versé dans le compte indisponible N° 0101 3054 1192 0028 9529 ouvert auprès de l'Arab Tunisian Bank – Agence Charguia conformément à l'état de dénouement espèces de Tunisie Clearing.

Modalités de souscription et règlement des titres contre espèces

Les souscripteurs à l'augmentation de capital devront en faire la demande auprès des IAA chez lesquels leurs titres sont inscrits en compte, durant la période de souscription à titre irréductible et réductible et ce, en remplissant le bulletin de souscription figurant en annexe.

Les IAA se chargeront de la transmission des bulletins de souscription, au plus tard le **05/04/2019 à 17H** à BNACAPITAUX. Chaque IAA est tenu d'envoyer ses virements de droits de souscription relatifs aux demandes de souscription à titre irréductible et éventuellement ses demandes de souscription à titre réductible (qui seront confirmées par BNA CAPITAUX), via l'Espace Adhérent de TUNISIE CLEARING et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de Tunisie Clearing.

Le règlement des espèces et la livraison des titres de l'augmentation en numéraire sera effectué via la compensation interbancaire de TUNISIE CLEARING et ce, à une date qui sera précisée par un avis de TUNISIE CLEARING.

Modalités et délais de livraison des titres

Les souscriptions à l'augmentation de capital seront constatées par une attestation portant sur le nombre de titres souscrits délivrés par BNA CAPITAUX, en sa qualité d'Intermédiaire Agréé Mandaté et ce, dès la réalisation de l'opération.

Mode de placement

Les titres émis seront réservés en priorité aux anciens actionnaires détenteurs des 25 000 000 actions composant le capital actuel et/ou aux cessionnaires de droits de souscription en bourse.

Jouissance des actions nouvelles :

Les 10 000 000 actions nouvelles souscrites porteront jouissance en dividendes à partir du 01/07/2019.

RENSEIGNEMENTS GENERAUX SUR LES VALEURS MOBILIERES EMISES

Droits attachés aux valeurs mobilières émises

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices revenant aux actionnaires à une part proportionnelle au nombre d'actions émises.

Les dividendes non réclamés dans les cinq ans de leur exigibilité seront prescrits conformément à la loi.

Chaque membre de l'Assemblée Générale Ordinaire ou Extraordinaire a autant de voix qu'il possède et représente d'actions, sans limitation sauf exceptions légales.

Régime de négociabilité

Les actions sont librement négociables.

Régime fiscal applicable

La législation actuelle en Tunisie prévoit l'imposition des revenus, distribués au sens de l'alinéa (a) du paragraphe II de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS et du paragraphe II bis de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS, à une retenue à la source libératoire de 10%. Cette retenue concerne les revenus distribués à partir du 1er janvier 2015 à l'exception des distributions de bénéfices à partir des fonds propres figurant au bilan de la société distributrice

- Suite -

au 31 décembre 2013, à condition de mentionner lesdits fonds dans les notes aux états financiers déposés au titre de l'année 2013.

La retenue à la source est due au titre des distributions effectuées au profit des :

- Personnes physiques résidentes ou non résidentes et non établies en Tunisie ;
- Personnes morales non résidentes et non établies en Tunisie.

En outre, sont déductibles pour la détermination du bénéfice imposable, les dividendes distribués aux personnes morales résidentes en Tunisie et ce, conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS.

Par ailleurs, est également déductible de l'impôt sur le revenu annuel exigible, ou est restituable, la retenue à la source effectuée au titre des revenus distribués conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour l'année 2014, et, pour les personnes physiques dont les revenus distribués ne dépassent pas 10 000 dinars par an.

En outre, la loi de finances pour l'année 2015 a étendu le champ d'application de l'imposition des dividendes aux revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères. Ainsi, en vertu de l'article 25 de ladite loi, les revenus distribués par les établissements tunisiens des sociétés étrangères sont soumis également à une retenue à la source libératoire au taux de 10%. Aussi, l'impôt exigible en Tunisie au titre des bénéfices distribués par les sociétés non résidentes est payé conformément aux dispositions des conventions de non double imposition par leur établissement stable en Tunisie au moyen d'une déclaration déposée à cet effet.

Marché des titres

Les actions Arab Tunisian Lease sont négociables sur le marché des titres de capital de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis (BVMT).

Par ailleurs, il n'y a pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur les marchés étrangers.

Cotations en Bourse des actions anciennes

Les 25 000 000 actions anciennes composant le capital actuel de l'Arab Tunisian Lease inscrites à la cote de la Bourse, seront négociées à partir du **06/03/2019**, droits de souscription détachés.

Cotation en Bourse des actions nouvelles souscrites en numéraire

Les 10 000 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire seront négociables en Bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions en vigueur régissant les augmentations de capital des sociétés, séparément des actions anciennes jusqu'à la date de mise en paiement des dividendes de l'exercice 2019, date à partir de laquelle elles seront assimilées aux actions anciennes.

Cotation en Bourse des droits de souscription

Les négociations en bourse sur les droits de souscription auront lieu **du 06/03/2019 au 05/04/2019 inclus***

Il est à préciser qu'une séance de régularisation ne sera organisée au-delà des délais précités.

Tribunaux compétents en cas de litige

Tout litige pouvant surgir suite à la présente augmentation de capital sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis 1.

Prise en charge par Tunisie Clearing

Les droits de souscription seront pris en charge par TUNISIE CLEARING sous le code ISIN TN0004700787 durant la période de souscription préférentielle soit **du 06/03/2019 au 05/04/2019 inclus***.

* Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du **05/04/2019** sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

- Suite -

Les actions nouvelles souscrites seront prises en charge par TUNISIE CLEARING sous le code ISIN TN0004700795 à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire.

A cet effet, TUNISIE CLEARING assurera les règlements/livraisons sur lesdits actions et droits négociés en Bourse.

Le registre des actionnaires est tenu par BNA Capitaux – Intermédiaire en bourse.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le numéro 19-1019 en date du 19/02/2019, du document de référence « ATL 2018 » enregistré par le CMF sous le n° 18-010 en date du 20/12/2018, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2019 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20/04/2019 ainsi que des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2018 pour tout placement sollicité après le 30/04/2019.

La note d'opération ainsi que le document de référence sont mis à la disposition du public sans frais auprès de l'Arab Tunisian Lease l'ATL – Ennour Building – Centre Urbain Nord – 1082- Mahragène; de la BNA Capitaux intermédiaire en bourse – Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053– Tunis et sur les sites Internet du CMF www.cmf.tr et de l'ATL : www.atl.com.tn.

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2019 et les états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2018 seront publiés sur le Bulletin Officiel du CMF et sur son site interne respectivement au plus tard le 20/04/2019 et le 30/04/2019.

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2019 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 avril 2019. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2018 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2019.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Emprunt Obligataire «TLF 2019-1»

Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de TUNISIE LEASING ET FACTORING réunie le **27/04/2018** a autorisé l'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires d'un montant total ne dépassant pas 100 millions de dinars dans un délai de deux ans et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Le Conseil d'Administration réuni le **27/03/2018** a décidé d'émettre un emprunt obligataire « TLF 2018-2 » d'un montant de 20 millions de dinars, susceptible d'être porté à 30 millions de dinars. Les caractéristiques et les conditions de cette émission ont été fixées tout en prévoyant une durée entre 5 et 10 ans et des taux d'intérêts qui varient entre TMM+2,00% brut l'an au minimum et TMM+3,00% brut l'an au maximum pour le taux variable et entre 7,50% brut l'an au minimum et 8,90% brut l'an au maximum pour le taux fixe.

Toutefois, suite au décalage accusé dans la réalisation de l'émission et compte tenu de l'augmentation du taux directeur par la BCT à deux reprises, le Conseil d'Administration tenu en date du **28/08/2018** a révisé les conditions de l'émission envisagée comme suit :

- Montant : 20 MDT susceptible d'être porté à 30 MDT ;
- Taux variable : TMM + 2% brut l'an au minimum et TMM + 3% brut l'an au maximum ;
- Taux fixe : 9% brut l'an au minimum et 12% brut l'an au maximum ;
- Durée : de 5 à 10 ans.

Le Conseil d'Administration a également chargé la Direction Générale de fixer les taux et la durée à la veille de l'émission pour tenir compte de la situation du marché.

A cet effet, la Direction Générale a fixé les durées de l'emprunt et les taux d'intérêt comme suit :

- Catégorie A : 11,40% brut l'an et/ou TMM+2,70% sur 5 ans.
- Catégorie B : 11,70% brut l'an et/ou TMM+3,00% brut l'an sur 7 ans dont 2 années de grâce.

Par ailleurs, et compte tenu de l'opération d'augmentation de capital entreprise en fin d'année, l'émission de l'emprunt « TLF 2018-2 » a été reportée en 2019. De ce fait, la dénomination de l'emprunt obligataire est désormais « TLF 2019-1 ».

- Suite -

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION

Montant

L'emprunt obligataire « TLF 2019-1 » est d'un montant de 20 Millions de dinars, susceptible d'être porté à 30 Millions de dinars, divisé en 200 000 obligations, susceptibles d'être portés à 300 000 obligations de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt « TLF 2019-1 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Période de souscription et de versement

Les souscriptions au présent emprunt obligataire seront ouvertes le **24/04/2019** et clôturées sans préavis au plus tard le **28/06/2019**. Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (30 000 000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 300 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **28/06/2019**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **28/06/2019**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **15/07/2019** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions au présent emprunt obligataire et les versements seront reçus à partir du **24/04/2019** aux guichets de TUNISIE VALEURS (Agence de Tunis Centre Urbain Nord, Agence de Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax et Djerba) et des autres intermédiaires en Bourse.

But de l'émission

TUNISIE LEASING ET FACTORING, de par son statut d'établissement financier, est appelée à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'Économie.

À ce titre, cette émission obligataire permettra à la société de financer son activité et de restructurer sa dette en lui octroyant une ressource mieux adaptée à la nature de ses interventions en termes de maturité.

TUNISIE LEASING ET FACTORING a prévu pour l'année 2019 des mises en force qui s'élèvent à 646 millions de dinars. Ces mises en force seront financées à hauteur de 120 millions de dinars par des emprunts obligataires (dont 20 millions susceptibles d'être portés à 30 millions de dinars, objet de la présente émission), 226,5 millions de dinars par des crédits bancaires et des crédits extérieurs.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

- **Dénomination de l'emprunt** : « TLF 2019-1 »
- **Nature des titres** : Titres de créance.
- **Forme des obligations** : Les obligations seront nominatives.
- **Catégorie des titres** : Ordinaire.
- **La législation sous laquelle les titres sont créés** : Code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous-titre 5, chapitre 3 : des obligations.
- **Modalité et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur au présent emprunt obligataire recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations détenues, délivrée par TUNISIE LEASING ET FACTORING.

- Suite -

Prix de souscription et d'émission:

Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit **100 dinars** par obligation, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt obligataire portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **28/06/2019**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, pour toutes les obligations émises servant de base pour les besoins de la cotation en Bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **28/06/2019** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement :

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt :

Les obligations «**TLF 2019-1**» seront offertes à des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :

*Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 2,70% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de **270 points** de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de juin de l'année N-1 au mois de mai de l'année N.

* Taux fixe : Taux annuel brut de **11,40%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce :

*Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +3,00% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de **300 points** de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de juin de l'année N-1 au mois de mai de l'année N.

*Taux fixe : Taux annuel brut de **11,70%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Amortissement-remboursement :

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **28/06/2024** pour la catégorie A et le **28/06/2026** pour la catégorie B.

Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de **100 dinars** par obligation.

Paiement :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **28 juin** de chaque année.

- Suite -

Pour la catégorie A, le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **28/06/2020**.

Pour la catégorie B, le premier paiement en intérêts aura lieu le **28/06/2020** et le premier remboursement en capital aura lieu le **28/06/2022**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :

- **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Ce taux est de **11,40%** l'an pour la catégorie **A** et de **11,70%** l'an pour la catégorie **B**.

- **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

- Catégorie A :

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de Mars 2019 à titre indicatif, qui est égale à 7,132% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 9,832%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **2,70%** et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

- Catégorie B :

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de Mars 2019 à titre indicatif, qui est égale à 7,132% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 10,132%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **3,00%** et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et durée de l'emprunt :

Durée totale:

Les obligations de l'emprunt obligataire «**TLF 2019-1**» sont émises selon deux catégories :

- une catégorie A sur une durée de **5 ans** ;
- une catégorie B sur une durée de **7 ans dont deux années de grâce**.

Durée de vie moyenne :

Il s'agit de la somme **des durées pondérées** par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Cette durée est de **3 ans** pour la catégorie **A** et **5 ans** pour la catégorie **B**.

Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe) :

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations de taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,621 années** pour la catégorie A et **3,989 années** pour la catégorie B.

- Suite -

Garantie :

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

Notation de l'emprunt:

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué la note **BBB** (tun) à l'emprunt objet de la présente note d'opération en date du **27/03/2019**.

Notation de la société :

En date du **12 décembre 2018**, Fitch Ratings a révisé à la baisse la note nationale à long terme attribuée à Tunisie Leasing et Factoring de **BBB+** à **BBB** (tun) avec perspective stable et sa note à court terme de **F2** à **F3** (tun).

Mode de placement :

L'emprunt obligataire objet de la présente note d'opération est émis par Appel Public à l'Épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée aux guichets de TUNISIE VALEURS (Agence Tunis Centre Urbain Nord, Agence Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax et Djerba) et des autres intermédiaires en Bourse.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations

Les obligataires peuvent se réunir en Assemblée Spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires.

L'Assemblée Générale Spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'Assemblée Générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres

Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt sont soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30 Décembre 1996, portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%.

Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

L'article 13 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017 a relevé le montant des intérêts au titre des comptes spéciaux d'épargne et au titre des emprunts obligataires déductible de l'assiette de l'impôt sur le revenu, de mille cinq cent dinars (1500 dinars) à cinq mille dinars (5 000 dinars) sans que ce montant n'excède trois mille dinars (3 000 dinars) pour les intérêts des dépôts dans les comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie, au lieu de mille dinars(1000 dinars).

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations:

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues (autres que celles délivrées lors de la souscription à cet emprunt) ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « **TLF 2019-1** » seront assurés durant toute la durée de vie de

- Suite -

l'emprunt par TUNISIE CLEARING. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisis, ainsi que la quantité y afférente.

Marché des titres

Il existe des titres de même catégorie qui sont cotés sur le marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Par ailleurs, il n'existe pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés de titres étrangers.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, TUNISIE LEASING ET FACTORING s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse « TUNISIE VALEURS » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt « **TLF 2019-1** » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing :

TUNISIE LEASING ET FACTORING s'engage, dès la clôture de l'emprunt « **TLF 2019-1** », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Tribunaux compétents en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :

Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à l'entreprise un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération « TLF 2019-1 » visée par le CMF en date du **08 avril 2019** sous le n°**19/1025** et du document de référence « TUNISIE LEASING ET FACTORING 2018 » enregistré auprès du CMF en date du **11/10/2018** sous le n°**18-007**, des indicateurs d'activité de Tunisie Leasing et Factoring relatifs au premier trimestre de l'exercice 2019 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 avril 2019 ainsi que de ses états financiers relatifs à l'exercice 2018 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2019.

La note d'opération et le document de référence susvisés sont mis à la disposition du public sans frais auprès de TUNISIE LEASING ET FACTORING - Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray, 1082 Tunisie Mahrajène, TUNISIE VALEURS, Immeuble Integra – Centre Urbain Nord, 1082 Tunis Mahrajène, tous les intermédiaires en Bourse et sur le site internet du CMF : www.cmf.tn

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2019 et les états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2018 seront publiés sur le bulletin officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20 avril 2019 et le 30 avril 2019.

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activités de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2019 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2019. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2018 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2019. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Emprunt Obligataire «Attijari Leasing 2019-1»

Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire de Attijari Leasing réunie le **19 avril 2018** a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires et/ou subordonnés dans la limite de 80 millions de dinars pour le financement de son exploitation, à émettre dans un délai maximal de 1 an, et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les modalités, les montants successifs et les conditions de leurs émissions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration de Attijari Leasing réuni le **4 octobre 2018** a décidé d'émettre un emprunt obligataire d'un montant de 20 millions de dinars susceptible d'être porté à 30 millions de dinars et a délégué au Directeur Général les pouvoirs pour fixer les conditions définitives dudit emprunt.

A cet effet, le Directeur Général de Attijari Leasing a fixé les conditions d'émission du présent emprunt obligataire « Attijari Leasing 2019-1 » comme suit :

- Montant de l'emprunt : 20 millions de dinars susceptible d'être porté à un maximum de 30 millions de dinars ;
- Catégorie A : d'une durée de 5 ans au taux fixe de 11,00% ;
- Catégorie B : d'une durée de 5 ans au taux variable de TMM+2,75%.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION

Montant

Le montant nominal du présent emprunt est fixé à 20 000 000 de dinars susceptible d'être porté à un maximum de 30 000 000 de dinars, divisé en 200 000 obligations susceptibles d'être portées à un maximum de 300 000 obligations de nominal 100 dinars chacune.

Le montant définitif du présent emprunt fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

Période de souscription et de versement

Les souscriptions et les versements à cet emprunt seront reçus à partir du **25 mars 2019** et clôturées au plus tard le **10 juin 2019**. Ils peuvent être clôturés sans préavis dès que le montant de l'émission (30 000 000 de dinars) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 300 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **10 juin 2019**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

- Suite -

En cas de placement d'un montant inférieur à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **10 juin 2019**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **24 juin 2019** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du 25 mars 2019 auprès d'Attijari Intermédiation, intermédiaire en bourse, sise à Rue des lacs de Mazurie -1053 les Berges du Lac.

But de l'émission

Cet emprunt obligataire rentre dans le cadre de la mobilisation des fonds nécessaires à la réalisation du financement prévu au titre de l'année 2019 des opérations de leasing mobiliers et immobiliers qui s'élèvent à 320 millions de dinars. En effet, le besoin total du financement en ressources obligataires prévu au titre de l'année 2019 est de 80 millions de dinars.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

- **Dénomination de l'emprunt** : « Attijari Leasing 2019-1 »
- **Nature des titres** : Titres de créances.
- **Forme des titres** : Les obligations du présent emprunt seront nominatives.
- **Catégorie des titres** : Ordinaires.
- **Modalités et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur recevra dès la clôture de l'émission une attestation portant sur le nombre des obligations subordonnées souscrites délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté, Attijari Intermédiation.

Prix de souscription et d'émission:

Les obligations seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payable intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **10 juin 2019**, seront décomptés et payés à cette date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises qui servira de base à la négociation en bourse est fixée au **10 juin 2019** soit la date limite de clôture des souscriptions à cet emprunt.

Date de règlement :

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt :

Les obligations du présent emprunt seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- ✓ Catégorie A : d'une durée de 5 ans au taux fixe de 11,00% brut par an ;
- ✓ Catégorie B : d'une durée de 5 ans au taux variable de TMM+2,75% brut par an.

- **Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :**

Taux fixe :

11,00% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts seront servis.

- **Pour la catégorie B d'une durée de 5 ans :**

Taux variable :

- Suite -

Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,75% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 275 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de **juin** de l'année N-1 au mois de **mai** de l'année N.

Amortissement-remboursement :

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et la Catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **10 juin 2024** pour la Catégorie A et la Catégorie B.

Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Paiement :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **10 juin** de chaque année.

Le premier paiement des intérêts aura lieu le **10 juin 2020**.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **10 juin 2020** pour les catégories A et B.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital sont effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :

- **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt.

Pour les obligations de la Catégorie A, ce taux est de 11,00% l'an pour le présent emprunt.

- **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence.

Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtés au mois de février 2019 (à titre indicatif) qui est égale à 6,977%, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de vie de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 9,727% pour la Catégorie B.

Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 2,75% pour la Catégorie B et ce, pour un souscripteur qui conservait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

- **Durée totale:**

Les obligations du présent emprunt sont émises pour une durée de **5 ans** pour la Catégorie A et la Catégorie B.

- **Durée de vie moyenne:**

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

La durée de vie moyenne pour les différentes catégories de l'emprunt « Attijari Leasing 2019-1 » est de **3 années** pour la Catégorie A et la Catégorie B.

- **Duration de l'emprunt :**

La duration pour les obligations de la Catégorie A du présent emprunt est de **2,632 années**.

Garantie :

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

- Suite -

Notation de la société :

Le 24 mars 2016, Fitch Ratings a confirmé les notes nationales attribuées à Attijari Leasing sur son échelle nationale qui s'établissent comme suit:

- ✓ Note à long terme : BB + (tun) ;
- ✓ Note à court terme : B (tun) ;
- ✓ Perspective d'évolution de la note à long terme : Stable.

Le 21 mars 2018, l'agence de notation Fitch Ratings a confirmé de nouveau les notes nationales attribuées à Attijari Leasing sur son échelle nationale qui s'établissent comme suit:

- ✓ Note à long terme : BB + (tun) ;
- ✓ Note à court terme : B (tun) ;
- ✓ Perspective d'évolution de la note à long terme : Stable.

Notation de l'emprunt:

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué la note « **BB+** » (tun) à l'emprunt objet de la présente note d'opération en date du 21/01/2019.

Mode de placement :

L'emprunt obligataire « Attijari Leasing 2019-1 » est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée, auprès de Attijari Intermédiation.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations

Les porteurs des obligations peuvent se réunir en une Assemblée Spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires. L'Assemblée Générale Spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des porteurs des obligations et à son représentant. Le représentant de l'Assemblée Générale des porteurs des obligations a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations:

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt «Attijari Leasing 2019-1» seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par l'intermédiaire en bourse, Attijari Intermédiation.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la catégorie choisie par ce dernier, le taux d'intérêt et la quantité d'obligations y afférents.

Marché des titres

Dès la clôture des souscriptions du présent emprunt, Attijari Leasing s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse, Attijari Intermédiation, de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt «Attijari Leasing 2019-1» au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing :

Attijari Leasing s'engage dès la clôture des souscriptions de l'emprunt obligataire «Attijari Leasing 2019-1» à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

Tribunaux compétents en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

- Suite -

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :

Selon les règles prudentielles régissant les banques et les établissements de financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liées, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la société un risque de taux de fait que certains emplois seraient octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la société un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la note d'opération « Attijari Leasing 2019-1 » visée par le CMF en date du 07/03/2019 sous le numéro 19-1021, du document de référence « Attijari Leasing 2018 » enregistré par le CMF en date du 31/12/2018 sous le n°18-011, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2019 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 janvier 2019 et des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2018 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2019.

La présente note d'opération et le document de référence sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès d'Attijari Leasing, rue du Lac d'Annecy-1053 Les Berges du Lac et sur le site internet du CMF : www.cmf.org.tn

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2019 de l'émetteur et ses états financiers relatifs à l'exercice 2018 seront publiés sur le bulletin officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20 avril 2019 et le 30 avril 2019.

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SICAV BH OBLIGATAIRE
Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du Ministre des Finances du 14 avril 1997
Siège social : Immeuble Assurances SALIM- lotissement AFH/BC5
Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord – 1003Tunis

SICAV BH OBLIGATAIRE porte à la connaissance de ses actionnaires que son Assemblée Générale Ordinaire se tiendra **le mardi 21 mai 2019 à 9h30**, au siège de la BANQUE DE L'HABITAT (14ème Etage), sis à la rue Hédi Nouira - 1030 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société pour l'exercice clos le 31/12/2018;
2. Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2018;
3. Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers de ce même exercice;
4. Approbation des conventions réglementées;
5. Affectation des résultats de l'exercice 2018;
6. Fixation des jetons de présence;
7. Quitus aux administrateurs;
8. Pouvoir pour formalité.

NB : Les documents relatifs à l'Assemblée sont mis à la disposition des actionnaires au siège social de la société, sis à Immeuble Assurances SALIM- lotissement AFH/BC5- 3ème étage Centre Urbain Nord-Tunis

2019 - AS - 515-01

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SICAV BH PLACEMENT
Actuellement dénommée SICAV BH CAPITALISATION
Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du Ministre des Finances du 12 février 1994
Siège social : Immeuble Assurances SALIM- lotissement AFH/BC5
Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord – 1003Tunis

SICAV BH PLACEMENT (actuellement dénommée SICAV BH CAPITALISATION) porte à la connaissance de ses actionnaires que son Assemblée Générale Ordinaire se tiendra **le mardi 21 mai 2019 à 11h30**, au siège de la BANQUE DE L'HABITAT (14ème Etage), sis à la rue Hédi Nouira - 1030 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société pour l'exercice clos le 31/12/2018;
2. Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2018;
3. Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers de ce même exercice;
4. Approbation des conventions réglementées;
5. Affectation des résultats de l'exercice 2018;
6. Fixation des jetons de présence;
7. Quitus aux administrateurs;
8. Pouvoir pour formalité.

NB : Les documents relatifs à l'Assemblée sont mis à la disposition des actionnaires au siège social de la société, sis à Immeuble Assurances SALIM- lotissement AFH/BC5- 3ème étage Centre Urbain Nord-Tunis

2019 - AS - 516-01

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT
Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du CMF n°19-2008 du 26 août 2008
Siège social : Rue Hédi Nouira- 1030 Tunis

POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT porte à la connaissance de ses actionnaires que son Assemblée Générale Ordinaire se tiendra **le vendredi 17 mai 2019 à 9h**, au siège social de la société, sis à la rue Hédi Nouira -1030 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice 2018 ;
2. Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes sur l'exercice 2018 ;
3. Approbation du rapport du conseil d'administration et des états financiers relatifs à l'exercice 2018 ;
4. Affectation du résultat ;
5. Fixation des jetons de présence ;
6. Quitus aux administrateurs ;
7. Renouvellement des mandats d'administrateurs ;
8. Ratification de la cooptation d'un administrateur.

NB : Les documents relatifs à l'Assemblée sont mis à la disposition des actionnaires au siège social de la société.

معلومات ما بعد الجلسة العامة

شركة "السكنى"

المقر الإجتماعي : 46، نهج طارق ابن زياد - ميتوال فيل - 1082 تونس

- إثر إنعقاد الجلسة العامة العادية بتاريخ 26 أفريل 2019 تنشر شركة "السكنى" مايلي :
- ♦ القرارات المعتمدة من قبل الجلسة العامة العادية
 - ♦ الموازنة بعد تخصيص النتيجة المحاسبية.
 - ♦ قائمة تطور الأموال الذاتية باعتبار قرار تخصيص النتيجة المحاسبية.

I. القرارات المعتمدة من قبل الجلسة العامة العادية :

القرار الأول: بعد الإطلاع على تقرير مجلس الإدارة، والتقرير العام لمراقبي الحسابات، والإستماع إلى التفسيرات الإضافية، تصادق الجلسة العامة العادية على كامل تقرير مجلس الإدارة وعلى القوائم المالية المختومة في 2018/12/31.

تمت المصادقة على هذا القرار بالإجماع.

القرار الثاني: بعد إستماعها للتقرير الخاص الذي قدّمه مراقبي الحسابات طبقا لمقتضيات مجلة الشركات التجارية، صادقت الجلسة العامة العادية على الاتفاقيات التي أشارا إليها ضمنه.

تمت المصادقة على هذا القرار بالإجماع.

القرار الثالث: باقتراح من مجلس الإدارة، قررت الجلسة العامة العادية تبويب الأرباح القابلة للتوزيع للسنة المحاسبية 2018 كما يلي:

950.867,526	- النتيجة الصافية لسنة 2018
1.344.067,411	- الرصيد المحول لسنة 2017
353.535,000	- جزء من الإحتياطيات الخارقة للعادة بتاريخ 2013/12/31
<u>2.648.469,937</u>	الجملة
(500.000,000)	- إحتياطي خارق للعادة
(100.000,000)	- الصندوق الإجتماعي
<u>2.048.469,937</u>	الباقى القابل للتوزيع
(353.535,000)	- عائدات (*)
1.694.934,937	- رصيد يحول لسنة 2019

(*) يتمّ صرف هذه العائدات من الإحتياطيات الخارقة للعادة في تاريخ 2013/12/31.

حدّدت الأرباح الموزّعة للسنة المحاسبية 2018 بمقدار سبعون مليما (0,070 د) للسهم الواحد.

يتمّ دفع هذه الأرباح بداية من 20 جوان 2019 عن طريق الوسطاء بالبورصة بالنسبة للأسهم المودعة لديهم، وبالمقر الإجتماعي للشركة الكائن بـ46، نهج طارق ابن زياد ميتوال فيل 1082 تونس، بالنسبة للأسهم الأخرى.

كما قررت الجلسة العامة العادية إدماج المبالغ المعفاة من الجباية والتي أصبحت محررة بتاريخ 31 ديسمبر 2018 والبالغة مليون وسبعمائة ألف دينار (1.700.000 د) ضمن الإحتياطي الخارق للعادة.

تمت المصادقة على هذا القرار بالإجماع.

القرار الرابع: بعد الإطلاع على تقرير التصرف والقوائم الماليّة الخاصة بمَجْمَع الشركات لسنة 2018، وبعد إستماعها لتقرير مراقبي الحسابات الخاص بمَجْمَع الشركات لنفس الفترة، تصادق الجلسة العامة العادية على تقرير مجلس الإدارة وعلى القوائم الماليّة للمجمع المختومة في 2018/12/31.
تمت المصادقة على هذا القرار بالإجماع.

القرار الخامس: تعطي الجلسة العامة العادية أعضاء مجلس الإدارة الإبراء التام والنهائي ودون تحفّظ على تصرفهم خلال السنة المحاسبيّة 2018.
تمت المصادقة على هذا القرار بالإجماع.

القرار السادس: قررت الجلسة العامة العادية تحديد منح حضور مجلس الإدارة واللجنة الدائمة للتدقيق بعنوان سنة 2018 بنفس المبالغ لسنة 2017 وذلك كما يلي:
- منحة الحضور لمجلس الإدارة = واحد وثمانون ألف ومائتان وخمسون ديناراً (81.250د) خاماً.
- منحة أعضاء اللجنة الدائمة للتدقيق = إحدى عشرة ألف ومائتان وخمسون ديناراً (11.250د) خاماً.
تمت المصادقة على هذا القرار بالإجماع.

القرار السابع: عملاً بأحكام الفصل 19 من القانون عدد 117 لسنة 1994 المؤرخ في 1994/11/14 والمتعلق بإعادة تنظيم السوق الماليّة، والنصوص المتممة له، توافق الجلسة العامة العادية على قيام شركة "السكنى" بشراء وبيع قسط من أسهمها بهدف تعديل سعرها بالسوق الماليّة.
كما تفوض إلى مجلس إدارة الشركة صلاحية تحديد السعر الأقصى لشراء الأسهم والسعر الأدنى لبيعها والعدد الأقصى للأسهم، وذلك إلى غاية انعقاد الجلسة العامة العادية التي ستبنت في نتائج تصرف السنة المحاسبيّة 2019.
تمت المصادقة على هذا القرار بالإجماع.

القرار الثامن: قرّرت الجلسة العامة العادية تجديد مهام أعضاء مجلس الإدارة الآتي ذكرهم لمُدّة ثلاث سنوات تنتهي بإنعقاد الجلسة العامة العادية التي ستبنت في تصرف السنة المحاسبيّة 2021:
- الشركة العقاريّة وللمساهمات (3 مقاعد)
- البنك الوطني الفلاحي (مقعدان)
- الشركة العقاريّة وللتهيئة
- الشركة العامة للدراسات ومراقبة الأشغال
- الصندوق التونسي للتأمين التعاوني الفلاحي
- شركة تونس للإعلاميّة والخدمات
- السيد أكرم زيايديّة
- السيد منذر لكحل
تمت المصادقة على هذا القرار بالإجماع.

القرار التاسع: تخول الجلسة العامة العادية كل الصلاحيات للممثل القانوني للشركة للقيام بكل إيداع أو نشر كلما إقتضى الأمر ذلك.
تمت المصادقة على هذا القرار بالإجماع.

BILAN

(Montants exprimés en dinars)

31 décembre 31 décembre 2017

ACTIFS NON COURANTS

Actifs immobilisés	Immobilisations incorporelles	8 469	8 469
	Moins : amortissements	-8 469	-8 469
		<u>-</u>	<u>-</u>
	Immobilisations corporelles	1 472 399	1 463 472
	Moins : amortissements	-1 013 490	-929 382
		<u>458 909</u>	<u>534 090</u>
	Immobilisations financières	9 291 705	10 651 148
	Moins : provisions	-478 550	-629 329
		<u>8 813 155</u>	<u>10 021 819</u>
	Total des actifs immobilisés	9 272 064	10 555 909
	Autres actifs non courants	-	-
	Total des actifs non courants	9 272 064	10 555 909

ACTIFS COURANTS

Stocks	57 481 645	54 865 908 (*)
Moins : provisions	-103 069	-108 144
	<u>57 378 576</u>	<u>54 757 764</u>
Clients et comptes rattachés	1 253 018	2 487 748
Moins : provisions	-199 931	-199 416
	<u>1 053 087</u>	<u>2 288 332</u>
Autres actifs courants	5 216 192	3 577 446 (*)
Moins : provisions	-22 501	-28 129
	<u>5 193 691</u>	<u>3 549 317</u>
Placements et autres actifs financiers	123 429	112 854
Moins : provisions	-	-
	<u>123 429</u>	<u>112 854</u>
Liquidités et équivalents de liquidités	708 798	391 490
Total des actifs courants	64 457 581	61 099 757
TOTAL DES ACTIFS	73 729 645	71 655 666

(*) Retraités à des fins de comparabilité.

(Montants exprimés en dinars)

31 décembre 2018 31 décembre 2017

CAPITAUX PROPRES	Capital social	5 050 500	5 050 500
	Primes d'émission	1 676 563	1 676 563
	Réserves	23 082 016	21 183 492
	Autres capitaux propres	2 587 915	4 287 915
	Résultats reportés	1 694 934	1 344 067
	Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice	34 091 928	33 542 537
	Total des capitaux propres après affectation	34 091 928	33 542 537
PASSIFS			
Passifs non courants	Emprunts	23 757 830	16 493 369
	Autres passifs financiers	698 127	693 726
	Provisions	677 961	690 451
	Total des passifs non courants	25 133 918	17 877 546
Passifs courants	Fournisseurs et comptes rattachés	2 411 881	2 369 053
	Autres passifs courants	1 464 394	3 612 000
	Concours bancaires et autres passifs financiers	10 627 524	14 254 530
	Total des passifs courants	14 503 799	20 235 583
	Total des passifs	39 637 717	38 113 129
	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS	73 729 645	71 655 666

.III قائمة تطور الأموال الذاتية باعتبار قرار التخصيص:

(Montants exprimés en dinars)

	Capital social	Primes d'émission	Réserves			Autres capitaux propres	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
			Réserves légales	Réserves extraordinaires	Réserves pour fonds social				
Solde au 31/12/2018	5 050 500	1 676 563	505 050	19 545 109	1 085 392	4 287 915	1 344 067	950 867	34 445 463
			21 135 551						
Affectation décidée par l'AGO du 26/04/2019				500 000	100 000		350 867	-950 867	0
Dividendes à verser sur les réserves extraordinaires au 31/12/2013				-353 535					-353 535
Réinvestissement exonéré devenu disponible au 31/12/2018				1 700 000		-1 700 000			0
Solde au 31/12/2018 (après affectation des bénéfices)	5 050 500	1 676 563	505 050	21 391 574	1 185 392	2 587 915	1 694 934	0	34 091 928
			23 082 016						

AVIS DE SOCIETES

RESOLUTIONS ADOPTEES

SICAV AVENIR

Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du Ministre des Finances du 30 juin 1994
Siège social : 34, rue Hédi Karray -1004 El Menzah IV

Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire du 2 mai 2019

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration et du rapport général du commissaire aux comptes sur l'exercice 2018 ainsi que les différentes observations échangées en cours de séance, prend acte du rapport du commissaire aux comptes et approuve le rapport du conseil d'administration ainsi que les états financiers arrêtés au 31/12/2018.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire, prend acte du rapport spécial du commissaire aux comptes sur l'exercice 2018 établi en application des dispositions des articles 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales, et approuve les opérations réalisées dans le cadre des conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire, donne quitus entier, définitif et sans réserve aux membres du conseil d'administration pour leur gestion de l'exercice 2018.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire, approuve la répartition des sommes distribuables telle que proposée par le conseil d'administration :

- Sommes distribuables : 53.240,697 dinars
- Montant à distribuer : 53.237,030 dinars
- Report à nouveau : 3,667 dinars

Elle fixe par conséquent à **2,618 dinars** le dividende par action.

Ce dividende sera mis en paiement à partir du **jeudi 16 mai 2019** selon le choix des actionnaires :

- soit en numéraire,
- soit sous forme de réinvestissement en actions SICAV AVENIR, sur la base de la valeur liquidative calculée pour la journée du 16 mai 2019; la soulte, montant qui n'aurait pas permis de souscrire à une action entière, sera versée dans le compte de l'actionnaire ou mise à sa disposition chez STB MANAGER, pour les anciens actionnaires qui ne disposent pas de compte bancaire à la STB.

Les actionnaires auront jusqu'au mercredi 15 mai 2019 pour faire leur choix. Passé ce délai, le dividende sera automatiquement réinvesti en actions SICAV AVENIR.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire fixe à 1 000 dinars, le montant net annuel des jetons de présence à allouer à chaque membre du conseil d'administration au titre de l'exercice 2018, montant pris en charge par la société de gestion.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

SIXIEME RESOLUTION

Pour l'accomplissement des formalités de dépôt, des publications légales et autres, tous pouvoirs sont donnés au représentant légal de la société ou à son mandataire.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

AVIS DE SOCIETES

RESOLUTIONS ADOPTEES

SICAV L'INVESTISSEUR

Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du Ministre des Finances du 25 février 1991
Siège social : Rue Hédi Nouria -1001 Tunis

Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire du 2 mai 2019

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration et du rapport général du commissaire aux comptes sur l'exercice 2018 ainsi que les différentes observations échangées en cours de séance, prend acte du rapport du commissaire aux comptes et approuve le rapport du conseil d'administration ainsi que les états financiers arrêtés au 31/12/2018.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire, prend acte du rapport spécial du commissaire aux comptes sur l'exercice 2018 établi en application des dispositions des articles 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales et approuve les opérations réalisées dans le cadre des conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire, donne quitus entier, définitif et sans réserve aux membres du conseil d'administration pour leur gestion de l'exercice 2018.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire, approuve la répartition des sommes distribuables telle que proposée par le conseil d'administration :

Sommes distribuables	:	52.220,910 dinars
Dividendes à distribuer	:	52.208,853 dinars
Résultat à reporter	:	12,057 dinars

Elle fixe par conséquent à **2,973 dinars** le dividende par action.

Ce dividende sera mis en paiement à partir du **vendredi 17 mai 2019** selon le choix des actionnaires :

- soit en numéraire,
- soit sous forme de réinvestissement en actions SICAV L'INVESTISSEUR, sur la base de la valeur liquidative calculée pour la journée du 17 mai 2019; la soulte, montant qui n'aurait pas permis de souscrire à une action entière, sera versée dans le compte de l'actionnaire. Les actionnaires auront jusqu'au jeudi 16 mai 2019 pour faire leur choix. Passé ce délai, le dividende sera automatiquement réinvesti en actions SICAV L'INVESTISSEUR.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire fixe à 1 000 dinars, le montant net annuel des jetons de présence à allouer à chaque membre du conseil d'administration au titre de l'exercice 2018, montant pris en charge par la société de gestion.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

SIXIEME RESOLUTION

Pour l'accomplissement des formalités de dépôt, des publications légales et autres, tous pouvoirs sont donnés au représentant légal de la société ou à son mandataire.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

AVIS DE SOCIETES

Paiements de dividendes

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING - CIL-
Siège social : 16, Avenue Jean Jaurès -1001Tunis-

La Compagnie Internationale de Leasing informe ses honorables actionnaires que son Assemblée Générale Ordinaire réunie le 30 avril 2019 a décidé la distribution en date du **16 mai 2019**, d'un dividende de **1,000 DT** par action détaillé comme suit :

- **0,790 DT** avec retenue à la source de 10% pour les personnes physiques.
- **0,210 DT** en franchise de retenue à la source.

AVIS DE SOCIETES

PAIEMENT DE DIVIDENDES

UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du Ministre des Finances du 8 avril 1992
Siège Social : 1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère

UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV porte à la connaissance de ses actionnaires qu'en application de la décision de son Assemblée Générale Ordinaire en date du **26 avril 2019**, elle mettra en paiement au titre de l'exercice 2018, **un dividende de 4,014 dinars par action** et ce, à partir du **mercredi 08 mai 2019**.

Ce dividende est payable à tous les guichets de l'UBCI.

OPTION

Il est réservé aux actionnaires la faculté de réinvestir en actions UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV le montant de ce dividende dès sa mise en paiement.

2019 - AS - 497-04

AVIS DE SOCIETES

UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du Ministre des Finances du 19 mars 1999
Siège Social : 1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère

UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV porte à la connaissance de ses actionnaires qu'en application de la décision de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 26 avril 2019, elle mettra en paiement au titre de l'exercice 2018, un dividende de 0,737 dinar par action et ce, à partir du **mercredi 08 mai 2019**.

Ce dividende est payable à tous les guichets de l'UBCI.

OPTION

Il est réservé aux actionnaires la faculté de réinvestir en actions UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV le montant de ce dividende dès sa mise en paiement.

2019 - AS - 498-04

AVIS DE SOCIETES

PAIEMENT DE DIVIDENDES

FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES

Fonds Commun de Placement en Valeurs Mobilières

Agrément du CMF n° 21-2009 du 10 juin 2009

Adresse: Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21,
Les Berges du Lac -1053 Tunis

La société de gestion **TRADERS INVESTMENT MANAGERS**, en sa qualité de gestionnaire de **FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES**, informe les porteurs de parts qu'elle met en paiement au titre de l'exercice 2018, à compter du **mercredi 15 mai 2019**, un dividende de **1,737 dinar par part**.

Le règlement de ce dividende sera effectué auprès des guichets du siège de **TRADERS INVESTMENT MANAGERS**.

2019 - AS - 457-06

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2018	VL antérieure	Dernière VL		
OPCVM DE CAPITALISATION							
SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION							
1 TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	178,909	182,022	182,082		
2 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	121,789	124,008	124,045		
3 UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI BOURSE	01/02/99	103,593	105,216	105,246		
4 SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB MANAGER	18/09/17	106,915	109,305	109,355		
5 LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01	107,043	109,013	109,048		
6 FIDELITY SICAV PLUS	MAC SA	27/09/18	101,201	103,599	103,642		
7 FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	104,060	105,666	105,695		
8 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	43,204	43,792	43,801		
9 SICAV BH CAPITALISATION ***	BH INVEST	22/09/94	30,220	30,260	30,266		
FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE							
10 FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	15,960	16,184	16,186		
11 MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	116,613	118,176	118,203		
12 CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	1,137	1,141	1,141		
13 FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17	105,472	107,437	107,475		
14 UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	10,514	10,673	10,675		
15 FCP BNA CAPITALISATION ****	BNA CAPITAUX	03/04/07	147,611	148,982	149,022		
16 FCP SALAMETT PLUS	AFC	02/01/07	10,716	10,868	10,870		
FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE							
17 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,644	1,671	1,673		
SICAV MIXTES DE CAPITALISATION							
18 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	58,401	59,216	59,230		
19 SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	126,848	127,431	127,359		
20 SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	119,285	116,660	116,466		
FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE							
21 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	146,689	134,336	133,901		
22 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	538,875	497,313	496,176		
23 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	129,129	129,014	128,971		
24 FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	135,786	133,201	133,037		
25 FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	133,545	130,694	130,384		
26 FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	113,488	111,675	111,651		
27 FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	115,763	108,785	108,229		
28 FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	168,881	167,942	167,185		
29 FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	98,012	99,087	98,721		
30 FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	110,044	114,437	114,532		
31 MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	171,822	172,716	172,309		
32 MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	149,189	146,332	146,029		
33 FCP SMART EQUILIBRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	108,973	107,409	106,989		
34 FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	22,857	22,467	22,432		
FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE							
35 FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04	2174,662	2050,061	2048,385		
36 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	127,259	124,278	125,112		
37 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	163,566	160,326	160,824		
38 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	198,668	204,238	203,837		
39 AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	18,470	18,145	18,051		
40 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,801	2,737	2,734		
41 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,440	2,418	2,416		
42 UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	75,460	76,203	74,945		
43 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,207	1,207	1,181		
44 FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,171	1,185	1,186		
45 FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,173	1,148	1,144		
46 FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,167	1,120	1,114		
47 MAC HORIZON 2022 FCP	MAC SA	09/11/15	123,892	121,357	119,690		
48 AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	126,408	128,955	128,238		
49 FCP MOUASSASSETT	AFC	17/04/17	1095,846	1143,439	1141,475		
50 FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	11,353	11,797	11,529		
51 FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	BIAT ASSET MANAGEMENT	06/11/17	10,601	10,463	10,426		
SICAV ACTIONS DE CAPITALISATION							
52 UBCL-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI BOURSE	10/04/00	102,764	97,014	96,353		
OPCVM DE DISTRIBUTION							
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2018	VL antérieure	Dernière VL
			Date de paiement	Montant			
SICAV OBLIGATAIRES							
53 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	22/05/18	4,020	109,439	111,174	111,203
54 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	24/05/18	3,683	103,334	104,637	104,660
55 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	10/05/18	4,454	105,807	107,677	107,705
56 ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	21/05/18	3,962	103,871	105,689	105,720
57 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	11/04/19	5,505	105,483	102,122	102,157
58 SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	30/05/18	3,892	108,002	109,610	109,637
59 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	30/04/19	5,365	105,907	102,454	102,483
60 SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	25/04/19	4,163	102,369	99,751	99,779
61 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	25/05/18	3,051	104,049	105,091	105,107
62 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	29/04/19	4,979	105,467	102,896	102,926
63 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	16/04/19	5,496	108,153	104,755	104,791
64 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	29/05/18	3,664	105,732	107,190	107,214
65 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	30/05/18	3,426	104,336	105,637	105,660
66 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	29/03/19	4,574	104,017	101,184	101,215
67 UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	24/05/18	3,384	105,041	106,474	106,500
68 SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	31/05/18	4,496	103,954	106,000	106,032
69 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	11/05/18	4,028	104,881	106,846	106,887
70 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	30/05/18	3,345	106,127	107,603	107,629
71 SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	28/05/18	4,437	103,956	105,903	105,951
72 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	29/05/18	4,038	103,658	105,310	105,335
73 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	25/05/18	3,335	106,318	107,752	107,777
74 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI BOURSE	15/11/93	08/05/18	3,391	103,125	104,528	104,552

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

FCP OBLIGAIRES - VL QUOTIDIENNE								
75	FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	31/05/18	3,762	104,096	105,422	105,444
76	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	25/05/18	4,749	104,660	106,629	106,661
77	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	31/05/18	3,941	105,717	107,495	107,523
FCP OBLIGATAIRE - VL HEBDOMADAIRE								
78	FCP HELION SEPTIM	HELION CAPITAL	07/09/18	-	-	101,002	103,973	104,155
SICAV MIXTES								
79	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	22/05/18	0,583	60,686	60,081	59,909
80	ATTIJARI VALEURS SICAV *	ATTIJARI GESTION	22/03/94	22/05/17	1,976	En liquidation	En liquidation	En liquidation
81	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV *	ATTIJARI GESTION	22/03/94	22/05/17	13,313	En liquidation	En liquidation	En liquidation
82	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	30/04/19	1,420	100,978	96,609	96,480
83	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	29/04/19	0,612	18,578	18,125	18,114
84	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	29/03/19	9,117	310,924	293,899	293,363
85	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	25/05/18	31,236	2484,413	2466,713	2456,103
86	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	18/05/18	2,521	77,578	75,514	75,454
87	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	17/05/18	2,243	58,053	58,333	58,326
88	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI BOURSE	17/05/99	08/05/18	0,038	117,754	115,330	114,913
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
89	FCP IRADETT 20 **	AFC	02/01/07	08/05/18	0,228	En liquidation	En liquidation	En liquidation
90	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	08/05/18	0,151	11,641	11,568	11,547
91	FCP IRADETT 100 **	AFC	04/01/02	08/05/18	0,014	En liquidation	En liquidation	En liquidation
92	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	08/05/18	0,232	14,496	14,399	14,373
93	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	21/05/18	0,299	16,365	16,556	16,496
94	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	21/05/18	0,240	14,055	14,109	14,049
95	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	02/05/18	4,514	158,189	155,130	154,897
96	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	25/05/18	0,110	8,871	8,544	8,549
97	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	15/05/18	3,415	125,596	117,146	116,429
98	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	24/04/19	0,428	86,052	83,230	82,592
99	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	30/05/18	0,599	87,477	84,840	84,152
100	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	28/05/18	3,644	100,297	100,054	100,018
101	UBCI - FCP CEA	UBCI BOURSE	22/09/14	16/04/19	0,722	108,902	101,254	100,571
102	FCP AL HIKMA	STB MANAGER	19/01/16	16/05/18	1,829	97,714	96,483	96,049
103	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	CGF	06/01/17	-	-	10,234	10,138	10,094
104	FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	15/04/19	1,356	100,049	96,715	96,227
105	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	29/04/19	2,731	162,324	156,376	156,000
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
106	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	30/05/18	1,896	111,307	108,630	107,034
107	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	25/05/18	0,996	112,317	112,459	112,869
108	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	25/05/18	0,833	120,156	117,648	118,139
109	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	21/05/18	1,437	206,410	202,723	200,613
110	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	21/05/18	1,695	187,875	187,249	185,713
111	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	21/05/18	3,647	163,505	163,659	162,598
112	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	24,302	24,168	23,350
113	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	145,463	147,632	145,101
114	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	30/05/18	1,972	128,460	144,104	143,028
115	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	9549,089	9133,017	9116,492
116	FCP SMART EQUITY 2	SMART ASSET MANAGEMENT	15/06/15	15/05/18	15,347	1047,449	1074,144	1065,565
117	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	TUNISIE VALEURS	14/12/15	25/05/18	89,220	5956,682	6011,787	6009,935
118	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	CGF	29/07/16	25/05/18	119,161	5259,834	5302,754	5258,025
119	FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	30/05/18	0,580	91,894	92,473	91,930
120	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	TUNISIE VALEURS	12/11/18	-	-	5000,000	5071,339	5077,761
121	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	SBT	11/02/19	-	-	-	9,955	9,912
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE								
122	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	31/05/18	2,534	123,003	121,017	120,368
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
123	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/05/16	29/04/19	205,927	11 963,015	11 834,929	11 630,712

* SICAV en liquidation anticipée

** FCP en liquidation anticipée

*** initialement dénommée SICAV BH PLACEMENT

**** initialement dénommé BNAC CONFIANCE FCP

BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER
 Immeuble CMF - Centre Urbain Nord
 4^{ème} Tranche - Lot B6 Tunis 1003
 Tél : (216) 71 947 062
 Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant
 du Lundi au Vendredi sauf jours fériés
 www.cmf.org.tn
 email 1 : cmf@cmf.org.tn
 email 2 : cmf@cmf.tn
 Le Président du CMF
Mr. Salah Essayel

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par le changement d'adresse du siège social de la société «Maghreb International Publicité -MIP- », la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE ***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE
I-1 Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9 , Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
5. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
6. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
7. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
8. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank" (ex Banque du Sud)	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
9. Banque de l'Habitat "BH"	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
10.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
11. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS-	71 783 600
12. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
13. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 831 200
14.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
15.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
16. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
17. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
18. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
19. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
20. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
21.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
22.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
23.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
24. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
25.Hannibal Lease S.A	Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki 1053 -Les Berges du Lac-	71 139 400
26. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
27. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
28.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
29. Modern Leasing	Immeuble Assurance Salim lot AFH BC5 centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	71 893 963
30. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
31. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188

32.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
33.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
34. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
35. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
36. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
37.Société d'Assurances "SALIM"	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
38. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
39. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	4, bis rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
40. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
41. .Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Té Boulba-	73 604 149
42. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
43. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
44. Société Immobilière et de Participations "SIMPAR"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
45. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
46. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
47. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
48. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
49. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
50. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
51. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
52. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
53. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
54. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhi'af, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
55. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 - 1080 TUNIS-	71 713 100
56. Société Tunisienne d'Equipement "STEQ"	8, rue 8601, Z.I la Charguia I BP N° 746 -1080 Tunis-	71 115 500
57. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
58. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
59. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
60.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
61. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
62. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
63. Tunisie Valeurs	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 600
64. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
65. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
66. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
67. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
68. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
69. Wifack International Bank SA- WIB Bank-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

I-2 Marché Alternatif

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
3.CEREALIS S.A	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt.N°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
4.HexaByte	Avenue Habib Bourguiba immeuble CTAMA -9000 Béja-	78 456 666
5.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
6.Maghreb International Publicité « MIP »	Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I Charguia 2, BP 2035, Tunis.	31 327 317
7. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
8. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
9.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I -Tunis-	70 730 250
10.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
11.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
12.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
13.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
2.Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
5. Arab International Lease "AIL"	11, rue Hédi Nouira, 8ème étage -1001 TUNIS-	71 349 100
6. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac-Lac II	30 300 100
7. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
8. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
9.Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
10.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
11. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
12. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
13. Banque Tuniso-Koweïtienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
14. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
15. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
16. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
17 . Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
18. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
19 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400

20. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Anecy, les Berges du lac	71 141 420
21. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
22. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
23. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
24. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
25. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
26. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
27. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
28. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
29. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
30. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
31. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
32. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
33. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
34. Pharmalys Tunisie	Z.I Kondar 4020, BP 10 Sousse	73 389 755
35. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
36. Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue Hédi Nouira Aiana	71 810 750
37. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	
38. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
39. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
40. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia -1153 Manouba-	71 550 711
41. Société Carthage Médical - Centre International Carthage Médical-	Zone Touristique, Jinen El Ouest Dkhila -5000 Monastir-	73 524 000
42. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
43. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
44. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 831 522
45. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO Company »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 447 677
46. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, Avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
47. Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX »	5, bis Rue Charles de Gaulle -1000 Tunis-	71 237 186
48. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Sufteitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
49. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis	Port de Zarzis -B.P 40 -4137 ZARZIS-	75 682 856
50. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
51. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest "SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri -Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
52. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
53. Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
54. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
55. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax-.	74 624 424
56. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
57. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila -Sfax El Jadida-	74 401 510

58.Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
59.Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910
60.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
61. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
62.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
63. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
64.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
65.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
66.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
67.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
68.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
69.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
70.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
71.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
72.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
73.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
74. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
75.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
76.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
77.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
78.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
79.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
80.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
81.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
82.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
83.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
84.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
85.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
86.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalier A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
87.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
88.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
89.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
90. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
91.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
92.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 246 200
93.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
94.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100

95. Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
96. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
97. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Sciences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
98. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
99. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 ^{er} étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AIRLINES FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène
2	AL AMANAH PRUDENCE FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
3	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
4	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
7	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
9	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
10	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	ATTIJARI VALEURS SICAV (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
12	FCP BNA CAPITALISATION (4)	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
13	BNAC PROGRÈS FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
14	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
15	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
16	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
17	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
18	FCP AL HIKMA	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
19	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
20	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
21	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
22	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
23	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis

24	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
25	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
26	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM- Lotissement AFH/ BC5- Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
27	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
28	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
29	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	ACTIONS	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
30	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
31	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
32	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
33	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
34	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
35	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
36	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
37	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
38	FCP HÉLION SEPTIM	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
39	FCP INDICE MAXULA	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
40	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
41	FCP IRADETT 100 (2)	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
42	FCP IRADETT 20 (2)	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
43	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
44	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
45	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
46	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
47	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
48	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
49	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
50	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
51	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
52	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
53	FCP MAXULA STABILITY	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

54	FCP MOUASSASSETT	MIXTE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
55	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
56	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
57	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
58	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
59	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
60	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
61	FCP SECURITE	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
62	FCP SMART CROISSANCE (2)	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
63	FCP SMART EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
64	FCP SMART EQUITY 2	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
65	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
66	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
67	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
68	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
69	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
70	FCP VALEURS QUIETUDE 2018 (3)	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
71	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac- 1053 Tunis
72	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
73	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
74	FIDELITY SICAV PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
75	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness (Angle de la rue du Lac Windermere) - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
76	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
77	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	10, Rue Pierre de Coubertin -1001 Tunis
78	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
79	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
80	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
81	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

83	MAC HORIZON 2022 FCP	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
84	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
85	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
86	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
87	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
88	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
89	MILLENIUIM OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
90	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
91	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM- Lotissement AFH/ BC5- Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
92	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
93	SICAV AMEN	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
94	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
95	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
96	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM- Lotissement AFH/ BC5- Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
97	SICAV BH CAPITALISATION (5)	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM- Lotissement AFH/ BC5- Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
98	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
99	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
100	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
101	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
102	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
103	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
104	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
105	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
106	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
107	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
108	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
109	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
110	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
111	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère

112	TUNISIAN EQUITY FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
113	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
114	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
115	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
116	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GERE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
117	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
118	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	ACTIONS	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
119	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
120	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
121	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
122	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
123	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
124	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	10 bis, Avenue Mohamed V- Immeuble BTK-1001 Tunis

(1) SICAV en liquidation anticipée

(2) FCP en liquidation anticipée

(3) FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

(4) Initialement dénommé BNAC CONFIANCE FCP

(5) Initialement dénommée SICAV BH PLACEMENT

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II-1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II-1053 Tunis

LISTE DES FONDS D'AMORÇAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	Fonds IKDAM I	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
2	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALease Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	Startup Factory Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
5	Social Business	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	CAPITALease Seed Fund 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
7	ANAVA SEED FUND	Flat6Labs Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis
8	CDC AMORÇAGE	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis

LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
17	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
21	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
22	FCPR SWING	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
23	FCPR Tunisian Development Fund II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

24	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
25	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
26	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
27	FCPR IntilaQ For Growth	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR IntilaQ For Excellence	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
29	NETINVEST POTENTIEL	NETINVEST	51, rue Elakhtal, El Menzah 4, 1004 - Tunis
30	FCPR Fonds CDC Croissance 1	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
31	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR Tunisian Development Fund III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
33	FCPR VALITECH I	VALICAP SA	A71, résidence Ines, boulevard de la terre, centre urbain nord, 1003, Tunis
34	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
35	ITQAN INVESTMENT FUND	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT A.T.I.D Co	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
36	FCPR AZIMUTS	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
37	TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
38	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
39	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
40	FCPR BYRSA FUND	DIDO CAPITAL PARTNERS	2ème étage, Immeuble Access Building, rue des Iles Canaries, Les Berges du Lac II, 1053-Tunis
41	FCPR ESSOR FUND	STB Manager	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-EI Menzah IV
42	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
43	FCPR GABES SOUTH FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS

TAWASOL GROUP HOLDING SA.

Siege Social 20, Rue des entrepreneurs Chargua II, Ariana, Tunisie

La société **TAWASOL GROUP HOLDING « TGH »**, publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2018 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2018. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes Mr Hedi MALLEKH et Mr Othman KHEDIHRA

TAWASOL GROUP HOLDING SA.

BILAN AU 31.12.2018 (exprimé en dinars Tunisiens)

ACTIFS	NOTES	31-déc-18	31-déc-17
ACTIFS NON COURANTS			
Immobilisations incorporelles			
Immobilisations incorporelles	1	6 266	5 186
Amortissement des immobilisations incorporelles	1-1	-4 093	-2 846
Immobilisations incorporelles nettes		2 173	2 339
Immobilisations corporelles			
Immobilisations corporelles	2	5 449 665	5 434 340
Amortissement des immobilisations corporelles	2-1	-873 210	-610 041
Immobilisations corporelles nettes		4 576 455	4 824 299
Immobilisations financières			
Immobilisations financières	3	109 679 334	109 629 394
Provisions sur immobilisations financières		0	0
Immobilisations financières nettes		109 679 334	109 629 394
Total des actifs immobilisés		114 257 961	114 456 032
Autres actifs non courants		0	0
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS		114 257 961	114 456 032
ACTIFS COURANTS			
Stocks		0	0
Provision		0	0
Valeurs d'exploitation nettes		0	0
Clients et comptes rattachés		1 208 378	523 534
Provision		0	0
Clients et comptes rattachés nets		1 208 378	523 534
Autres actifs courants		12 192 620	13 690 066
Provision		-71 500	-71 500
Autres actifs courants nets	4	12 121 120	13 618 566
Placements et autres actifs financiers	5	16 462 095	24 310 985
Provision		0	0
Placements nets		16 462 095	24 310 985
Liquidités et équivalents de liquidités	6	406 410	78 524
Provision		0	0
Liquidités nettes		406 410	78 524
TOTAL DES ACTIFS COURANTS		30 198 003	38 531 610
TOTAL DES ACTIFS		144 455 964	152 987 642

TAWASOL GROUP HOLDING SA.

BILAN AU 31 12.2018 (exprimé en dinars Tunisiens)

CAPITAUX PROPRES & PASSIFS	NOTES	31-déc-18	31-déc-17
CAPITAUX PROPRES	7		
Capital social		108 000 000	108 000 000
Réserves légales		807 766	614 722
Autres capitaux propres		1 799 584	1 799 584
Résultats reportés		3 667 837	3 276 196
Effet des modifications comptables		0	0
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		114 275 188	113 690 502
Résultat de l'exercice		710 852	584 686
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION		114 986 040	114 275 188
PASSIFS			
<i>Passifs non courants</i>			
Emprunts		5 860 480	7 221 891
Autres passifs non courants		0	0
Provisions		0	0
Total des passifs non courants	8	5 860 480	7 221 891
<i>Passifs courants</i>			
Fournisseurs & comptes rattachés	9	276 268	163 218
Autres passifs courants	10	2 379 551	5 769 299
Concours bancaires et autres passifs financiers	11	20 953 626	25 558 046
Total des passifs courants		23 609 445	31 490 563
TOTAL DES PASSIFS		29 469 924	38 712 454
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		144 455 964	152 987 642

TAWASOL GROUP HOLDING SA.

ETAT DE RESULTAT AU 31 12 2018 (exprimé en dinars Tunisiens)

Désignation	NOTES	31-déc-18	31-déc-17
PRODUITS D'EXPLOITATION			
+ Revenus		1 699 915	2 044 906
+ Autres produits d'exploitation		1 155 549	591 466
+ Production immobilisée		0	0
Total des produits d'exploitation	12	2 855 464	2 636 372
CHARGES D'EXPLOITATION			
- Variation de stock de produits finis et encours		0	0
+ Achats de marchandises consommés		0	0
+ Achats d'approvisionnement consommés	13	-51 077	-64 410
+ Charges de personnel	14	-191 773	-302 266
+ Dotations aux amortissements et aux provisions	15	-264 416	-330 617
+ Autres charges d'exploitation	16	-589 425	-742 149
Total des charges d'exploitation		-1 096 691	-1 439 441
RESULTAT D'EXPLOITATION		1 758 773	1 196 931
AUTRES CHARGES ET PRODUITS ORDINAIRES			
- Charges financières nettes	17	-2 891 396	-2 527 665
+ Produits des placements	18	1 849 736	1 926 893
+ Autres gains ordinaires		531	962
- Autres pertes ordinaires		-688	-6 979
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		716 956	590 141
Impôt sur le bénéfice		-6 104	-5 456
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOT		710 852	584 686
Eléments extraordinaires		0	0
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		710 852	584 686

TAWASOL GROUP HOLDING SA.

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE AU 31 12 2018 (exprimé en dinars Tunisiens)

Désignation	31-déc-18	31-déc-17
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION		
+ Résultat net	710 852	584 686
Ajustements pour		
Dotations aux amortissements et provisions	264 416	330 617
Variation des stocks	0	0
Variation des créances clients	-684 844	-179 807
Variation des autres actifs	1 497 447	-1 816 076
Variation des dettes fournisseurs et autres dettes	113 050	23 932
Variation des autres passifs	-3 033 492	-524 733
Flux de trésorerie affectés à l'exploitation	-1 132 571	-1 581 381
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT		
- Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles & incorporelles	-16 405	-70 738
+ Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles & incorporelles	0	0
- Décaissement affecté à l'acquisition d'immob financières	-49 940	0
+ Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	0	0
- Décaissement provenant de l'acquisition d'autres actifs non courants	0	0
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement	-66 345	-70 738
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT		
+ Encaissement suite à la souscription des parts sociales	0	0
- Dividendes et autres distribution	-354 913	-836 074
+ Encaissement provenant des emprunts	77 950 025	140 350 000
- Remboursement d'emprunts	-82 730 682	-140 290 930
Flux de trésorerie affectés aux activités de financement	-5 135 570	-777 004
VARIATION DE TRESORERIE	-6 334 486	-2 429 123
Trésorerie au début de l'exercice	19 871 565	22 300 688
Trésorerie à la clôture de l'exercice	13 537 079	19 871 565

METHODES COMPTABLES

I- Présentation de la société

La SOCIETE TAWASOL GROUP HOLDING SA (T.G.H.) est une Société Anonyme au capital de 108 000 000 Dinars ayant pour objet, notamment, les prises d'intérêts et de participations dans toutes sociétés et entreprises tunisiennes ou étrangères et ce, sous quelque forme que ce soit

II- Faits marquants de l'exercice

La SOCIETE TAWASOL GROUP HOLDING SA (T G H) a participé dans le capital de la société SUD FORAGE SA pour un montant de 49 940 dinars

III- Référentiel d'élaboration des états financiers

Les comptes de la SOCIETE TAWASOL GROUP HOLDING (T.G H.), sont tenus conformément aux dispositions du Système Comptable des Entreprises tel que fixé la loi 96-112 du 30 Décembre 1996

- Les états financiers comprennent le bilan, l'état des résultats et l'état des flux de trésorerie
- Les notes annexes reprennent le détail des principales rubriques des états financiers
- Les états financiers de la SOCIETE TAWASOL GROUP HOLDING (T G H) sont libellés en Dinar Tunisien

Le système en place, permet l'édition des documents suivants

- Journal auxiliaire Opérations Diverses ,
- Journal centralisateur ,
- Balance générale des comptes ,
- Grand livre des comptes ,
- Balance auxiliaire des comptes tiers (clients et fournisseurs) ,
- Grand-livre auxiliaire des comptes (clients et fournisseurs)

Ce système est organisé au tour de journaux de types suivants

- Des journaux de trésorerie ,
- Des journaux d'achats ,
- Des journaux de vente ,
- Des journaux OD ,
- Un journal d'Ouverture

L'exercice comptable couvre la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018

Les états financiers arrêtés au 31 12 2018 ont été établis conformément aux méthodes comptables généralement admises et plus particulièrement les hypothèses sous-jacentes et conventions comptables suivantes

- Hypothèse de la continuité d'exploitation ,
- Hypothèse de la comptabilité d'engagement ,

- Convention de l'unité monétaire ,
- Convention de la périodicité ,
- Convention du coût historique ,
- Convention de réalisation de revenu ,
- Convention de rattachement des charges aux produits ,
- Convention de la permanence des méthodes ,
- Convention de prudence ,
- Convention de l'importance relative

IV- Principes comptables pertinents

1- Les immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition

2- Les immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition

Les immobilisations sont amorties linéairement, sans valeur résiduelle, aux taux suivants

Désignation	Taux
- Agencements et Aménagements	15%
- Constructions	5%
- Matériel de transport	20%
- Matériel et Mobilier de Bureau	20%
- Matériel informatique	33%

Les immobilisations de faible valeur (inférieur à 200 dinars) sont amorties intégralement à l'exercice de leurs acquisitions

Les taux d'amortissement pratiqués sont conformes aux règles fiscales prescrites par le décret n°2008-412 du 25 Février 2008

3- Immobilisations financières

Figurent sous cet intitulé les titres de participation, ainsi que les dépôts et cautionnements. Les titres de participation font l'objet de provisions pour dépréciation lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur coût d'acquisition. La valeur d'inventaire est déterminée sur la base de différents critères dont, la

valeur de marché, les perspectives de rentabilité et les capitaux Propres réévalués. Les dividendes reçus des sociétés sont comptabilisés en produits au cours de l'année de la décision de distribution.

4- Placements et autres actifs financiers

Les placements et autres actifs financiers consistent en des placements dont l'intention de détention est à l'origine égale ou inférieure à douze mois. Ces placements sont comptabilisés à leurs coûts d'acquisition. Une provision est constatée lorsque ce coût est inférieur à leur valeur de marché à la clôture de l'exercice.

5- Liquidités et équivalents de liquidités

Les comptes « banques » présentant un solde comptable débiteur figurent à l'actif du bilan, ceux présentant un solde comptable créditeur sont logés au passif du bilan.

6- Comptes de régularisation

Conformément à l'hypothèse de la comptabilité d'engagement et à la convention de périodicité, les achats non réceptionnés au cours de l'exercice mais dont les factures sont déjà comptabilisées ont été inscrits dans le compte « charges comptabilisées d'avance », et les intérêts des placements sur le marché monétaire ainsi que les intérêts relatifs aux prêts accordés, perçus d'avance ont été logés dans le compte produits constatés d'avance.

7- Revenus

Les revenus de la société TGH sont constitués essentiellement par des dividendes. Les dividendes reçus des sociétés sont comptabilisés en produits au cours de l'année de la décision de distribution.

8- Modèles de présentation des états financiers

L'état de résultat et l'état de flux de trésorerie sont présentés selon les modèles autorisés.

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

1- Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles présentent un solde brut débiteur de 6 266 dinars au 31 12 2018 contre un solde brut débiteur de 5 186 dinars au 31 12 2017 Il se détaille comme suit

Désignation	Solde 2018	Solde 2017	Variation
Logiciel	6 266	5 186	1 080
Total	6 266	5 186	1 080

1-1- Amortissement des immobilisations incorporelles

Au 31 12 2018, cette rubrique présente un solde créditeur de 4 093 dinars contre un solde créditeur de 2 846 dinars au 31 12 2017

Désignation	Solde 2018	Solde 2017	Variation
Logiciel	-4 093	-2 846	-1 247
Total	-4 093	-2 846	-1 247

2- Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles présentent un solde brut débiteur de 5 449 665 dinars au 31 12 2018 contre un solde brut débiteur de 5 434 340 dinars au 31 12 2017 Il se détaille comme suit

Désignation	Solde 2018	Solde 2017	Variation
Terrain	1 961 759	1 961 759	0
Constructions	2 870 240	2 870 240	0
Agencements Aménagements Installations Divers	78 807	77 911	896
Matériel & Mobilier de Bureau	23 915	23 886	29
Matériel informatique	24 553	24 152	401
Matériel de transport	484 391	470 391	14 000
Avance sur acquisition d'immobilisa	6 000	6 000	0
Total	5 449 665	5 434 340	15 325

2-1- Amortissement des immobilisations incorporelles

Au 31 12 2018, cette rubrique présente un solde créditeur de 873 210 dinars contre un solde créditeur de 610 041 dinars au 31 12 2017

Désignation	Solde 2018	Solde 2017	Variation
Constructions	-502 527	-359 015	-143 512
Agencements Aménagements Installations Divers	-33 601	-21 816	-11 785
Matériel & Mobilier de Bureau	-13 252	-8 626	-4 626
Matériel informatique	-18 154	-11 233	-6 921
Matériel de transport	-305 676	-209 351	-96 325
TOTAL	-873 210	-610 041	-263 169

3- Immobilisations financières

Les immobilisations financières présentent un solde net débiteur de 109 679 334 dinars au 31 12 2018 contre un solde net débiteur de 109 629 394 dinars au 31 12 2017. Il se détaille comme suit :

Désignation	Valeurs d'acquisition	Total provisions	Valeurs comptables nettes 2018	Valeurs comptables nettes 2017
Titres de participation	109 677 334	0	109 677 334	109 627 394
Prêt aux personnels	0	0	0	0
Cautionnement versé	2 000	0	2 000	2 000
Total	109 679 334	0	109 679 334	109 629 394

3-1- Titres de participation

Cette rubrique présente un solde brut débiteur de 109 677 334 dinars au 31 12 2018, contre un solde net débiteur de 109 627 394 dinars au 31 12 2017. Elle se détaille comme suit :

Désignation	Solde 2017	Acquisition	Solde 2018	Pourcentage de détention
RETEL	77 186 134	0	77 186 134	99,99%
HAYATCOM TUNISIE	16 107 812	0	16 107 812	100,00%
TAWASOL INVESTMENT SICAR	499 100	0	499 100	9,08%
RETEL BETON NORD OUEST	10 000	0	10 000	1,00%
RETEL PREFAB	198 000	0	198 000	99,00%
UNITÉ DE TRAITEMENT DES SURFACES	1 188 000	0	1 188 000	99,00%
JUPITER IMMOBILIERE	3 169 000	0	3 169 000	99,68%
RETEL SERVICES	4 000 000	0	4 000 000	100,00%
GREEN TECHNOLOGIES	8	0	8	76,00%
L'AFFICHETTE	269 340	0	269 340	37,22%
JNAYNEI MONTFLEURY	4 700 000	0	4 700 000	69,62%
JNAYNEI EL MANAR	2 300 000	0	2 300 000	31,78%
SUD FORAGE	0	49 940	49 940	99,88%
Total	109 627 394	49 940	109 677 334	

4- Autres actifs courants

Au 31 12 2018, cette rubrique présente un solde net débiteur de 12 121 120 dinars, contre un solde de 13 618 566 dinars au 31 12 2017. La variation de l'exercice 2018 se détaille comme suit

Désignation	Solde 2018	Solde 2017	Variation
Etat, impôts et taxes	2 205 952	1 816 434	389 518
Débiteurs sté Retel	873 183	299 019	574 164
Débiteurs sté Ghzala Industrie	96 272	37 199	59 073
Débiteurs sté Sogetras	9 290	2 921	6 369
Débiteurs sté Retel Préfab	388	388	0
Débiteurs sté RBNO	38 481	21 275	17 206
Débiteurs sté HCT	2 975	2 975	0
Débiteurs sté R-INDUSTRIE	102 047	0	102 047
Débiteurs sté Jupiter Immobilière	0	20	-20
Débiteurs sté Green Technologie	71 500	71 500	0
Débiteurs sté UTS	0	125 340	-125 340
Débiteurs sté Jnaynet Montfleury	11 582	11 582	0
Débiteurs sté Jnayna	50 000	50 000	0
Débiteurs sté Trade In	2 570	0	2 570
Débiteurs sté Sud Forage	95	0	95
Débiteurs sté SLF	10 000	0	10 000
Charges constatées d'avance	119 135	163 489	-44 354
Fournisseurs, avances et acomptes versés	1 309	13 289	-11 980
Produits à recevoir	4 247 839	6 724 634	-2 476 795
Créances sur cession des immobilisations financières	4 350 000	4 350 000	0
Total brut	12 192 620	13 690 066	-1 497 446
-Provision pour dépréciation des comptes débiteurs	-71 500	-71 500	0
Total Net	12 121 120	13 618 566	-1 497 446

5-Placements et autres actifs financiers

Cette rubrique présente un solde net débiteur de 16 462 095 dinars au 31 12 2018 contre un solde net débiteur de 24 310 985 dinars au 31 12 2017. Elle se détaille comme suit

Désignation	Solde 2018	Solde 2017	Variation
Placement Billets de trésorerie	7 200 000	8 350 000	-1 150 000
Placement Bancaire	8 750 000	15 450 000	-6 700 000
Placement SICAV	511 845	509 135	2 710
Echéance à moins d'un an sur prêts non courant	0	1 400	-1 400
Prêts courants liés au cycle d'exploitation	250	450	-200
Total	16 462 095	24 310 985	-7 848 890

5-1- Placements en billets de trésorerie

Le solde des placements en billets de trésorerie de la société se détaille comme suit

Désignation	Relation	Solde 2018
RETEL	Filiale	5 900 000
GHZELA INDUSTRIE	Filiale	300 000
PALMA	Filiale	50 000
RBNO	Partie liée	500 000
R-INDUSTRIE	Partie liée	100 000
TRADE IN	Partie liée	350 000
Total		7 200 000

6- Liquidités et équivalents de liquidités

Cette rubrique présente un solde net débiteur de 406 410 dinars au 31 12 2018 contre un solde net débiteur de 78 524 dinars au 31 12 2017 Elle se détaille comme suit

Désignation	Solde 2018	Solde 2017	Variation
Chèques à encaisser	12 000	0	12 000
Effets à l'encaissement	148 064	15 030	133 034
Compte bancaire AMEN BANK	712	15 761	-15 049
Compte bancaire BIAI	245 526	47 703	197 823
Espèces en caisse	107	30	77
Total	406 410	78 524	327 886

7- Capitaux propres

Au 31 12 2018, les capitaux propres après résultat de l'exercice présentent un solde créditeur de 114 986 040 dinars, contre un solde de 114 275 188 dinars au 31 12 2017. La variation de l'exercice 2018 se détaille comme suit :

Désignation	Capital social	Réserves légales	Prime d'émission	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total des capitaux propres
Solde au 31.12.17	108 000 000	614 722	1 799 584	3 276 196	584 686	114 275 188
Affectation du résultat 2017	0	193 044	0	391 642	-584 686	0
Résultat de l'exercice 2018	0	0	0		710 852	710 852
Solde au 31 12.18	108 000 000	807 766	1 799 584	3 667 838	710 852	114 986 040

Le capital social est divisé en 108 000 000 actions d'une valeur nominale de 1 dinars chacune

8- Emprunts

Au 31 12 2018, les emprunts présentent un solde créditeur de 5 860 480 dinars contre un solde créditeur de 7 221 891 dinars au 31 12 2017. La variation de l'exercice 2018 se détaille comme suit :

Désignation	Solde 2018	Solde 2017	Variation
Emprunt leasing ATL	17 543	36 783	-19 240
Emprunt ZIIOUNA	3 092 936	3 518 441	-425 505
Emprunt bancaire BNA	2 750 000	3 666 667	-916 667
Total	5 860 480	7 221 891	-1 361 411

9- Fournisseurs et comptes rattachés

Au 31 12 2018, les dettes fournisseur et comptes rattachés présentent un solde créditeur de 276 268 dinars contre un solde créditeur de 163 218 dinars au 31 12 2017. La variation de l'exercice 2018 se détaille comme suit :

Désignation	Solde 2018	Solde 2017	Variation
Fournisseurs d'exploitation	276 268	163 218	113 050
Total	276 268	163 218	113 050

10- Autres passifs courants

Au 31 12 2018, cette rubrique présente un solde créditeur de 2 379 551 dinars, contre un solde de 5 769 299 dinars au 31 12 2017. La variation de l'exercice 2018 se détaille comme suit

Désignation	Solde 2018	Solde 2017	Variation
Etat, impôts et taxes à payer	37 605	24 563	13 042
Dettes sur congés payés	2 782	5 639	-2 857
CCA Mohamed Amine CHABCHOUB	75 000	0	75 000
CNSS à payer	7 536	14 830	-7 294
Charges à payer	297 377	173 417	123 960
Personnel rémunération dues	7 742	14 303	-6 561
Autres créiteurs divers	851 492	101 906	749 586
Dettes sur acquisition d'immobilisations financières	8	3 800 008	-3 800 000
Produits constatés d'avance	491 990	671 701	-179 711
Dividende à payer	608 019	962 932	-354 913
Total	2 379 551	5 769 299	-3 389 748

11- Concours bancaires et autres passifs financiers

Au 31 12 2018, cette rubrique présente un solde créditeur de 20 953 626 dinars, contre un solde de 25 558 046 dinars au 31 12 2017. La variation de l'exercice 2018 se détaille comme suit

Désignation	Solde 2018	Solde 2017	Variation
Billets de trésorerie	15 850 000	18 500 000	-2 650 000
Echéances à moins d'un an	1 546 076	2 315 322	-769 246
Intérêts courus	226 123	224 780	1 343
Concours bancaires	3 331 426	4 517 944	-1 186 518
Total	20 953 626	25 558 046	-4 604 420

Notes sur les éléments de l'état de résultat

12- Produits d'exploitation

Au 31 12 2018, cette rubrique présente un solde créditeur de 2 855 464 dinars, contre un solde créditeur de 2 636 372 dinars au 31 12 2017

Désignation	Solde 2018	Solde 2017
Revenus des participations	1 699 915	2 044 906
Loyers	690 843	528 843
Prestations de services "Assistances"	420 000	60 000
Subventions d'exploitation	3 100	2 623
Autres produits	41 606	0
Total	2 855 464	2 636 372

12-1- Loyers

Au 31 12 2018, le tableau détaillant les loyers facturés en hors taxes se présente comme suit

Désignation	Solde 2018	Solde 2017
ESSEYAHIA	30 000	18 000
HT SERVICES	24 844	24 843
RETEL PREFAB	6 000	6 000
JUPITER IMMOBILIERE	48 000	24 000
HAYATCOM TUNISIE	48 000	78 000
RETEL	78 000	78 000
TIS	72 000	36 000
SOGETI RAS	12 000	12 000
XPRESS CELL	0	6 000
TRADE IN	0	6 000
L'AFFICHETTE	84 000	60 000
JNAYNET MONTFLEURY	72 000	48 000
JNAYNET EL MANAR	42 000	18 000
STE DE PRO IMMO JNAYNA	36 000	24 000
STE UTS-PALMA	90 000	90 000
REETEL SERVICES	48 000	0
Total	690 843	528 843

12-2- Prestations de services « Assistances »

Au 31 12 2018, le tableau détaillant les prestations de services « assistances » facturées en hors taxes se présente comme suit

Désignation	Solde 2018	Solde 2017
JUPITER IMMOBIERE	30 000	0
HAYATCOM TUNISIE	60 000	0
RETEL SERVICES	30 000	0
RETEL	60 000	0
TIS	60 000	60 000
JNAYNET MONTFLEURY	30 000	0
JNAYNET EL MANAR	30 000	0
UTS-PALMA	60 000	0
R-INDUSTRIE	12 000	0
GHZELLA INDUSTRIE	12 000	0
RETEL BETON NORD OUEST	6 000	0
STE DE PROM IMMO JNAYNA	30 000	0
Total	420 000	60 000

13- Achats d'approvisionnements consommés

Au 31 12 2018, cette rubrique présente un solde débiteur de 51 077 dinars, contre un solde débiteur de 64 410 au 31 12 2017

Désignation	Solde 2018	Solde 2017
Fournitures non stockables	1 771	5 687
Carburant	6 694	11 377
Electricité	37 980	41 549
Eau	3 093	2 272
Fournitures administratives	1 538	3 492
Autres matières et fournitures	0	33
Total	51 077	64 410

14- Charges du personnel

Au 31 12 2018, cette rubrique présente un solde débiteur de 191 773 dinars, contre un solde débiteur de 302 266 dinars au 31 12 2017

Désignation	Solde 2018	Solde 2017
Salaires et compléments de salaires	167 606	263 620
Charges patronale CNSS	25 024	41 680
Indemnités avantages divers	2 000	0
Congés payés	-2 857	-3 034
Total	191 773	302 266

15- Dotation aux amortissements et aux provisions

Au 31 12 2018, cette rubrique présente un solde débiteur de 264 416 dinars, contre un solde débiteur de 330 617 dinars au 31 12 2017

Désignation	Solde 2018	Solde 2017
Dotations aux amortissements immobilisations corporelles et incorporelles	264 416	259 117
Dotations aux provisions des actifs circulants	0	71 500
Total	264 416	330 617

16- Autres charges d'exploitation

Au 31 12 2018, cette rubrique présente un solde débiteur de 589 425 dinars, contre un solde débiteur de 742 149 dinars au 31 12 2017

Désignation	Solde 2018	Solde 2017
Locations	2 412	9 000
Entretien et réparation	7 733	28 637
Rémunération d'intermédiaires	151 550	177 542
Publicité, publications et relations publiques	5 118	11 796
Impôts et taxes	17 648	18 952
Services extérieurs divers	0	3 300
Cotisation Tunisie Clearing	30 738	30 591
Personnels extérieurs	24 082	93 414
Déplacements, missions, réceptions	22 855	46 678
Services bancaires et assimilés	297 826	278 976
Commissions sur prestation de service	0	10 000
Frais postaux et de télécommunications	6 710	9 221
Primes d'assurance	19 696	23 811
Etudes et recherches et divers services	3 000	85
Cotisation ANCE	0	71
Divers	56	75
Total	589 425	742 149

17- Charges financières nettes

Au 31 12 2018, cette rubrique présente un solde débiteur de 2 891 396 dinars, contre un solde débiteur de 2 527 665 dinars au 31 12 2017

Désignation	Solde 2018	Solde 2017
Intérêts bancaires	2 413 392	1 672 307
Frais financiers leasing	343 918	777 341
Intérêts de retard	117 389	56 195
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières	0	21 823
Intérêts CCA	16 697	0
Total	2 891 396	2 527 665

18- Produits des placements

Au 31 12 2018, cette rubrique présente un solde créditeur de 1 849 736 dinars, contre un solde créditeur de 1 926 893 dinars 31 12 2017

Désignation	Solde 2018	Solde 2017
Produits financiers	1 829 426	1 876 726
Produits de placement SICAV	36 155	50 167
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières	-15 845	0
Total	1 849 736	1 926 893

19- Notes sur les éléments de l'état de flux de trésorerie

19- 1- Flux de trésorerie provenant de l'exploitation

Les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation s'élèvent à -1 132 571 dinars aux 31 décembre 2018. Les bénéfices de l'exercice ajustés des dotations aux amortissements s'élevant à 975 268 dinars ont été compensés par une variation négative du BFR provenant de l'augmentation des créances clients et de la baisse des autres actifs d'un montant de 812 603 dinars, de l'augmentation des dettes fournisseurs d'un montant de 113 050 dinars et de la baisse des autres passifs d'un montant de 3 033 492 dinars.

19- 2- Flux de trésorerie affectés aux investissements

Les flux de trésorerie liés aux activités d'investissement s'élèvent à - 66 345 dinars aux 31 décembre 2018. Les décaissements affectés aux acquisitions des immobilisations corporelles s'élèvent à 16 405 dinars ont été alloués essentiellement à l'acquisition des autres immobilisations corporelles. Les décaissements affectés à l'acquisition des immobilisations financières s'élèvent à 49 940 dinars et ont été alloués aux acquisitions des titres de participation de la société SUD FORAGE.

19- 3- Flux de trésorerie provenant des activités de financement

Les flux de trésorerie liés aux activités de financement s'élèvent à -5 135 570 dinars aux 31 décembre 2018 et proviennent essentiellement de la variation négative des emprunts de la société pour un montant de 4 780 657 dinars compensé par la distribution des dividendes s'élevant à 354 913 dinars.

20- Réconciliation de la trésorerie au bilan avec la trésorerie de clôture de l'état de flux de trésorerie

Le rapprochement de la trésorerie de clôture se détaille comme suit :

Désignation	Montant
Liquidités et équivalents de liquidités	406 410
Placements et autres actifs financiers	16 462 095
Concours bancaires et autres passifs financiers	-20 953 626
Solde net de la trésorerie au 31 12.2018 au bilan	-4 085 121
Emprunts courants, intérêts courus et échéances à moins d'un an sur emprunts	17 622 199
Trésorerie de clôture au 31 12 2018 à l'état de flux de trésorerie	13 537 079

21- Informations sur les parties liées

1 Les Contrats de location

La société TAWASOL GROUP HOLDING a conclu avec chacune des filiales RETEL PREFAB, JUPITER IMMOBILIERE, RETEL SERVICES, HAYATCOM TUNISIE, RETEL, TAWASOL INVESTMENT SICAR, SOGETRAS, L’AFFICHETTE, JNAYNET MONTFLEURY, JNAYNET EL MANAR et UTS-PALMA et des sociétés liées ESSEYEHA, HI SERVICES et SPI JNAYNA des contrats de location de locaux pour usage administratif. Dans ce cadre, la société TAWASOL GROUP HOLDING a facturé aux dites sociétés la somme de 690 843 dinars au titre de l’exercice 2018 détaillée au niveau de la note aux états financiers 12-1

2. Les Conventions d’assistance

La société TAWASOL GROUP HOLDING a conclu avec chacune des filiales, JUPITER IMMOBILIERE, RETEL SERVICES, HAYATCOM TUNISIE, RETEL, TAWASOL INVESTMENT SICAR, JNAYNET MONTFLEURY, JNAYNET EL MANAR et UTS-PALMA et des sociétés liées R-INDUSTRIE, GHZELLA INDUSTRIE, RETEL BETON NORD OUEST et SPI JNAYNA des conventions d’assistance en conseil financier, juridique, et en contentieux. Dans ce cadre, la société TAWASOL GROUP HOLDING a facturé aux dites sociétés la somme de 420 000 dinars au titre de l’exercice 2018 détaillée au niveau de la note aux états financiers 12-2

3 Avances en comptes courants

La société TAWASOL GROUP HOLDING a octroyé à chacune des filiales RETEL PREFAB, HAYATCOM TUNISIE, RETEL, SOGETRAS, JNAYNET MONTFLEURY, GREEN TECHNOLOGIES, et GHZALA INDUSTRIES et aux sociétés liées RETEL BETON NORD OUEST, R-INDUSTRIE, TRADE IN, SUD FORAGE, STE LOGISTIQUE DE FORAGE, et SPI JNAYNA, des avances en comptes courants pour un montant total de 1 268 384 dinars détaillés au niveau de la note aux états financiers 4

4 Billets de trésorerie

La société TAWASOL GROUP HOLDING a octroyé à chacune des filiales RETEL, GHZELA INDUSTRIES, PALMA et des sociétés liées RBNO, TRADE IN, R-INDUSTRIES des billets de trésorerie renouvelables rémunérés au taux d’intérêt de 8%. Au 31/12/2018, le solde de ces billets de trésorerie s’élève à 7 200 000 dinars et est détaillé au niveau de la note aux états financiers 5-1

5 Autres conventions, comptes courants, comptes fournisseurs et dividendes à recevoir

Les soldes des comptes des dirigeants, des sociétés du groupe et des sociétés alliées se présentent comme suit

Tiers	Nature	Relation	Montant
ESSEYAHA	Débiteur Créditeur ESSEYAHA	Partie liée	180 000
JUPITER IMMOBILIERE	Débiteur Créditeur JUPITER IMMOBILIERE	Partie liée	499 980
XPRESS CELL	Débiteur Créditeur Xpress Cell	Partie liée	2 100
TIS	Débiteur Créditeur TIS	Filiale	167 673
GREEN TECHNOLOGIE	Dette sur acquisition d'immobilisations financières	Filiale	8
Mohamed Amine CHABCHOUB	Compte Courant Associés (créditeur)	Actionnaire	75 000
Mohamed CHABCHOUB	Créance sur cession d'immobilisations financières	Actionnaire	215 000
Oifa CHABCHOUB	Créance sur cession d'immobilisations financières	Actionnaire	680 819
Salma CHABCHOUB	Créance sur cession d'immobilisations financières	Actionnaire	680 819
Ahmed CHABCHOUB	Créance sur cession d'immobilisations financières	Actionnaire	1 361 681
Mohamed Amine CHABCHOUB	Créance sur cession d'immobilisations financières	Actionnaire	1 411 681
RETEL	Dividendes à recevoir	Filiale	1 699 915
RETEL SERVICES	Dividendes à recevoir	Filiale	1 559 976
HAYATCOM TUNISIE	Dividendes à recevoir	Filiale	950 948
ESSEYEHA	Compte fournisseur	Partie liée	2 142
L'AFFICHETTE	Compte fournisseur	Partie liée	14 213
ESSEYEHA GOLF	Compte fournisseur	Partie liée	1 016
XPRESS CELL	Compte fournisseur	Partie liée	15 681
RETEL SERVICES	Compte fournisseur	Filiale	31 334
HAYATCOM TUNISIE	Compte fournisseur	Filiale	29 921
TIS	Produit à recevoir	Filiale	36 000
GHZELLA INDUSTRIE	Produit à recevoir	Filiale	1 000

6. Billets de trésorerie reçus

Courant l'exercice 2018, la société TAWASOL GROUP HOLDING a contracté auprès de la BNA, de la TIS, de Jupiter Immobilière et de UTS des billets de trésorerie renouvelables. Le solde des billets de trésorerie contractés s'élève respectivement, au 31 décembre 2018, à 8 650 000 dinars, 3 400 000 dinars, 300 000 et 3 500 000 dinars.

22- Engagements hors bilan

Engagements donnés par la société TGH

Type d'engagements	Valeur totale	Valeur /société	Libellés	Sociétés	
Nantissement de parts sociales	11 000 000	4 000 000	Garantie du paiement du crédit participatif de 5 500 000 dinars TGH auprès de la BNA	RETEL SERVICES	
		4 700 000		JNAYNET MONTFLEURY	
		2 300 000		JNAYNET EL MANAR	
Cautions solidaire	49 046 549	4 648 628	4 cautions d'avance au profit de la BNA	RETEL	
		4 700 000	CMT D'INVESTISSEMENT au profit de la BNA		
		1 884 865	4 cautions définitives au profit de la BNA		
		5 337 000	Ouverture d'un accreditif en faveur de NOKSEL au profit de la BNA		
		12 051 000	4 Accreditifs au profit de la BNA		
		1 000 000	Dépassement passager au profit de la BNA		
		6 650 000	Enveloppe de crédits de gestion accordés au profit de la BNA		
		8 473 300	Location financière des équipements professionnels au profit de la Banque Zitouna		
		76 800	Cautions définitives au profit de la BNA		
		255 991	Cautions d'avance du marché lancé par l'ARRU au profit de la BNA		
		89 000	Deux AVAL pour le marché lancé par l'ARRU au profit de la BNA		
		100 000	Deux AVAL pour le marché lancé par l'ARRU au profit de la BNA		
		300 000	Cautions de garantie de paiement en faveur de la société TOTAL TUNISIE au profit de la banque BNA		
		256 022	Cinq AVAL pour le marché lancé par l'ARRU au profit de la BNA		
		150 000	Cautions d'approvisionnement au profit de la BNA		
		512 598	Pour le Chargeur (contrat leasing Ijara) au profit de la Banque Zitouna		R-INDUSTRIE
		300 000	Pour approvisionnement au profit de la BNA		
650 000	Crédit de gestion accordé par la BNA				
		1 611 345	contrat leasing n°1 Zitouna Ijara pour acquisition chargeuse+pelle hydraulique	GHZELA INDUSTRIE	
Cautonnement de crédits de gestion	500 000	500 000	Crédit de gestion accordé par AMEN BANK	GHZELA INDUSTRIE	
Nantissement d'actions	2 637 600	2 637 600	pour crédit CMT au profit de ATTIJARI BANK	RBNO	
Nantissement d'actions sicav	500 000	500 000	Titre sicav (sicav trésor) au profit de la BIAT	RBNO	

Immeuble Misk/Escalier C
Mont-plaisir – 1073 Tunis
T +216 71 95 00 95
F +216 71 95 07 55
www.uec.com.tn

Adresse Immeuble Messai, El Menzeh8
Ariana Tunisie
T +216 71 703 467 F +216 71 703 293
MF 1297776/V/A/M000
RC B03119442013

RAPPORT GENERAL

TUNIS, le 30/04/2019

MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE LA SOCIETE TAWASOL
GROUP HOLDING SA

Messieurs les actionnaires,

I- RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états financiers de la SOCIETE TAWASOL GROUP HOLDING SA, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2018, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2018, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers individuels de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que la question décrite ci-après constitue la question clé de l'audit qui doit être communiquée dans notre rapport

Évaluation des titres de participation

Au 31 décembre 2018, le portefeuille des titres de participation détenus directement par la société TAWASOL GROUP HOLDING s'élève à 109 679 334 dinars. En raison de l'importance de cette rubrique du bilan (voir la note 3 des états financiers), nous avons considéré que l'évaluation des titres de participation constitue un point clé d'audit. Les titres de participation sont évalués à leur date d'entrée au coût d'acquisition. A la date de clôture, cette valeur est rapprochée de la valeur d'usage des dits titres, telle que définie par la Norme Comptable « NCT 07 » relative aux placements. La valeur d'usage des participations à long terme est appréciée par la direction de la société en se basant sur différents facteurs prévus par la norme « NCT 7 » relative aux placements tels que la valeur de marché, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise. En réponse, nous avons mis en place des procédures permettant d'apprécier la valorisation de ces participations à la date de clôture. Nos travaux ont notamment consisté à

- Prendre connaissance de l'évaluation effectuée par la société, des méthodes retenues et des hypothèses sous-jacentes ,
- Apprécier la valeur d'usage des participations en se basant sur les différents facteurs retenus par la norme comptable 7 relative aux placements ,
- Rapprocher les valeurs calculées par nos soins avec celle retenues par la direction et vérifier l'existence d'éventuelles provisions sur les titres de participation

Rapport du conseil d'administration

La responsabilité du rapport du conseil d'administration incombe au conseil d'administration

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport du conseil d'administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport du conseil d'administration par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du conseil d'administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du conseil d'administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du conseil d'administration, nous sommes tenus de signaler ce fait

Nous n'avons rien à signaler à cet égard

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme

nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ,
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ,
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ,
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates,

d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation.

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II- RAPPORT RELATIF A D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES OU REGLEMENTAIRES

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi N° 94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, tel que modifiée par la loi N° 2005-96 du 18 Octobre 2005, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société à la réglementation en vigueur, notamment les dispositions de l'arrêté du ministre des finances du 28 août 2006.

Tunis, le 30/04/2019

Union des experts comptables

Hedi Mallekh

Abdennadher et Khedhira

Othman Khedhira

Immeuble Misk/Escalier C
Mont-plaisir – 1073 Tunis
T +216 71 95 00 95
F +216 71 95 07 55
www.uec.com.tn

Adresse Immeuble Messai, El Menzeh8
Ariana Tunisie
T +216 71 703 467 F +216 71 703 293
MF 1297776/V/A/M000
RC B03119442013

RAPPORT SPECIAL

TUNIS, le 30/04/2019

MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE LA SOCIETE TAWASOL
GROUP HOLDING SA

Messieurs les actionnaires,

En application des dispositions des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiquées

A- Conventions et opérations approuvées au cours des exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice en cours

1. Les Contrats de location :

La société TAWASOL GROUP HOLDING a conclu avec chacune des filiales RETEL PREFAB, JUPITER IMMOBILIERE, RETEL SERVICES, HAYATCOM TUNISIE, RETEL, TAWASOL INVESTMENT SICAR, SOGETRAS, L'AFFICHETTE, JNAYNET MONTFLEURY, JNAYNET EL MANAR et UTS-PALMA et des sociétés liées ESSEYEHA, HT SERVICES, et SPI JNAYNA des contrats de location de locaux pour usage administratif. Dans ce cadre, la société TAWASOL GROUP HOLDING a facturé aux dites sociétés la somme de 690 843 dinars au titre de l'exercice 2018 détaillée au niveau de la note aux états financiers 12-1

B- Conventions et opérations nouvellement réalisées :

1 Les Conventions d'assistance

La société TAWASOL GROUP HOLDING a conclu avec chacune des filiales, JUPITER IMMOBILIERE, RETEL SERVICES, HAYATCOM TUNISIE, RETEL, TAWASOL INVESTMENT SICAR, JNAYNET MONTFLEURY, JNAYNET EL MANAR et UTS-PALMA et des sociétés liées R-INDUSTRIE, GHZELLA INDUSTRIE, RETEL BETON NORD OUEST et SPI JNAYNA des conventions d'assistance en conseil financier, juridique, et en contentieux. Dans ce cadre, la société TAWASOL GROUP HOLDING a facturé aux dites sociétés la somme de 420 000 dinars au titre de l'exercice 2018 détaillée au niveau de la note aux états financiers 12-2

2. Avances en comptes courants

La société TAWASOL GROUP HOLDING a octroyé à chacune des filiales RETEL PREFAB,

HAYATCOM TUNISIE, RETEL, SOGETRAS, JNAYNEI MONTFLEURY, GREEN TECHNOLOGIES, GHZALA INDUSTRIES et aux sociétés liées RETEL BEION NORD OUEST, R-INDUSTRIE, TRADE IN, SUD FORAGE, STE LOGISTIQUE DE FORAGE et S/P JNAYNA, des avances en comptes courants pour un montant total de 1 268 384 dinars détaillés au niveau de la note aux états financiers 4

3 Billets de trésorerie

La société TAWASOL GROUP HOLDING a octroyé à chacune des filiales RETEL, GHZELA INDUSTRIES, PALMA et des sociétés liées RBNO, TRADE IN, R-INDUSTRIES des billets de trésorerie renouvelables rémunérés au taux d'intérêt de 8% Au 31 12 2018, le solde de ces billets de trésorerie s'élève à 7 200 000 dinars et est détaillé au niveau de la note aux états financiers 5-1

4 Autres conventions, comptes courants, comptes fournisseurs et dividendes à recevoir

Les soldes des comptes des dirigeants, des sociétés du groupe et des sociétés alliées se présentent comme suit

Tiers	Nature	Relation	Montant
ESSEYAHA	Débiteur Créditeur ESSEYAHA	Partie liée	180 000
JUPITER IMMOBILIERE	Débiteur Créditeur Jupiter Immobilière	Filiale	499 980
XPRESS CELL	Débiteur Créditeur Xpress Cell	Partie liée	2 100
TIS	Débiteur Créditeur TIS	Filiale	167 673
GREEN TECHNOLOGIE	Dette sur acquisition d'immobilisations financières	Filiale	8
Mohamed Amine CHABCHOUB	Compte Courant Associés (créditeur)	Actionnaire	75 000
Mohamed CHABCHOUB	Créance sur cession d'immobilisations financières	Actionnaire	215 000
Oufa CHABCHOUB	Créance sur cession d'immobilisations financières	Actionnaire	680 819
Salma CHABCHOUB	Créance sur cession d'immobilisations financières	Actionnaire	680 819
Ahmed CHABCHOUB	Créance sur cession d'immobilisations financières	Actionnaire	1 361 681
Mohamed Amine CHABCHOUB	Créance sur cession d'immobilisations financières	Actionnaire	1 411 681
RETEL	Dividendes à recevoir	Filiale	1 699 915
RETEL SERVICES	Dividendes à recevoir	Filiale	1 559 976
HAYATCOM TUNISIE	Dividendes à recevoir	Filiale	950 948
ESSEYEHA	Compte fournisseur	Partie liée	2 142
L'AFFICHETTE	Compte fournisseur	Partie liée	14 213
ESSEYEHA GOLF	Compte fournisseur	Partie liée	1 016
XPRESS CELL	Compte fournisseur	Partie liée	15 681
RETEL SERVICES	Compte fournisseur	Filiale	31 334
HAYATCOM TUNISIE	Compte fournisseur	Filiale	29 921
TIS	Produit à recevoir	Filiale	36 000
GHZELLA INDUSTRIE	Produit à recevoir	Filiale	1 000

5. Billets de trésorerie reçus :

Courant l'exercice 2018, la société TAWASOL GROUP HOLDING a contracté auprès de la BNA, de la TIS, de Jupiter Immobilière et de UTS des billets de trésorerie renouvelables. Le solde des billets de trésorerie contractés s'élève respectivement, au 31 décembre 2018, à 8 650 000 dinars, 3 400 000 dinars, 300 000 et 3 500 000 dinars.

C- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

- La rémunération du directeur général est fixée par décision du conseil d'administration du 23/11/2012. Cette rémunération est composée de :
 - Un salaire net mensuel de 4 000 dinars majoré des augmentations légales conformément à la convention collective du secteur et aux conventions internes cadres ;
 - Une prime de fin d'année calculée sur la base de un salaire brut du mois de décembre courant ;
 - Une voiture de service et le carburant y afférent.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 30/04/2019

Union des experts comptables

Hedi Mallekh



Abdennadher et Khedhira

Othman Khedhira



AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

Société Tunisienne de Réassurance « Tunis Re »
Siège social: 12 rue Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073.

La Société Tunisienne de Réassurance -Tunis Re- publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2018 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 21 mai 2019. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes, Mme Selma LANGAR.

SOCIETE TUNISIENNE DE REASSURANCE
Tunis Re

ACTIFS DU BILAN COMBINE (en dinars)	NOTES	31/12/2018			31/12/2017	31/12/2017
		BRUT	AMORT/PROV	NET	PUBLIE	RETRAITE
AC1 ACTIFS INCORPORELS	(I)	2 352 903	884 118	1 468 785	836 439	836 439
AC11 Investissements de recherche & développement	(I-1)	726 107	-	726 107	425 879	425 879
AC12 Logiciels	(I-2)	1 626 796	884 118	742 678	410 560	410 560
AC2 ACTIFS CORPORELS D'EXPLOITATION	(II)	1 780 208	1 164 197	616 011	767 666	767 666
AC21 Installations techniques & machines	(II-1)	1 441 791	918 889	522 902	646 637	646 637
AC22 Autres installations, outillage & mobilier	(II-2)	338 418	245 308	93 109	121 029	121 029
AC3 PLACEMENTS	(III)	383 267 250	1 915 619	381 351 631	346 619 402	346 619 402
AC31 Terrains & constructions	(III-1)	9 805 531	1 914 729	7 890 802	8 109 685	8 109 685
AC311 Terrains & constructions d'exploitation		6 225 575	933 919	5 291 656	5 431 427	5 431 427
AC312 Terrains & constructions hors exploitation		3 579 956	980 810	2 599 146	2 678 259	2 678 259
AC33 Autres placements financiers	(III-2)	270 076 293	890	270 075 403	248 144 386	248 144 386
Réassurance Ordinaire		261 289 981	890	261 289 091	241 112 602	241 112 602
Re Takaful		8 786 312	-	8 786 312	7 031 784	7 031 784
AC331 Actions, autres titres à revenu variable & parts dans des FCP		46 099 004	-	46 099 004	48 764 021	48 764 021
AC332 Obligations & autres titres à revenu fixe		187 596 160	-	187 596 160	172 596 140	172 596 140
Réassurance Ordinaire		184 376 160	-	184 376 160	169 146 140	169 146 140
Re Takaful		3 220 000	-	3 220 000	3 450 000	3 450 000
AC334 Autres prêts		1 128 655	890	1 127 765	962 664	962 664
AC336 Autres		35 252 474	-	35 252 474	25 821 560	25 821 560
Réassurance Ordinaire		29 686 162	-	29 686 162	22 239 776	22 239 776
Re Takaful		5 566 312	-	5 566 312	3 581 784	3 581 784
AC34 Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	(III-3)	103 385 426	-	103 385 426	90 365 331	90 365 331
Réassurance Ordinaire		98 847 008	-	98 847 008	86 341 023	86 341 023
Re Takaful		4 538 419	-	4 538 419	4 024 308	4 024 308
SOUS TOTAL 1		387 400 361	3 963 935	383 436 426	348 223 507	348 223 507
AC5 PARTS DES REASSUREURS DANS LES PROVISIONS						
TECHNIQUES	(IV)	172 987 444	-	172 987 444	122 262 483	122 262 483
AC510 Provision pour primes non acquises	(IV-1)	57 705 711	-	57 705 711	50 179 213	50 179 213
Réassurance Ordinaire		56 135 235	-	56 135 235	49 267 219	49 267 219
Re Takaful		1 570 476	-	1 570 476	911 994	911 994
AC531 Provision pour sinistres	(IV-2)	115 281 732	-	115 281 732	72 083 270	72 083 270
Réassurance Ordinaire		111 737 158	-	111 737 158	69 423 422	69 423 422
Re Takaful		3 544 574	-	3 544 574	2 659 848	2 659 848
AC6 CREANCES	(V)	79 487 483	3 703 147	75 784 337	54 818 477	54 818 477
AC65 Créances nées des opérations d'acceptation	(V-1)	54 549 951	3 304 194	51 245 757	39 923 527	39 923 527
Réassurance Ordinaire		48 047 571	3 304 194	44 743 378	35 138 011	35 138 011
Re Takaful		6 502 379	-	6 502 379	4 785 517	4 785 517
AC66 Créances nées des opérations de rétrocession	(V-2)	16 338 598	398 953	15 939 645	8 488 496	8 488 496
Réassurance Ordinaire		14 205 272	398 953	13 806 319	6 778 578	6 778 578
Re Takaful		2 133 327	-	2 133 327	1 709 918	1 709 918
AC63 Autres créances	(V-3)	8 598 934	-	8 598 934	6 406 454	6 406 454
Réassurance Ordinaire		5 444 008	-	5 444 008	4 705 767	4 705 767
Re Takaful		3 154 927	-	3 154 927	1 700 687	1 700 687
AC631 Personnel		11 160	-	11 160	261 850	261 850
AC632 Etat, organismes de sécurité sociales & collectivités publiques		4 670 552	-	4 670 552	1 907 688	1 907 688
Réassurance Ordinaire		4 629 031	-	4 629 031	1 888 906	1 888 906
Re Takaful		41 522	-	41 522	18 782	18 782
AC633 Débiteurs divers		3 666 749	-	3 666 749	3 972 014	3 972 014
Réassurance Ordinaire		553 344	-	553 344	2 290 109	2 290 109
Re Takaful		3 113 405	-	3 113 405	1 681 905	1 681 905
AC635 FPC		250 473	-	250 473	264 902	264 902
SOUS TOTAL 2		252 474 927	3 703 147	248 771 781	177 080 960	177 080 960
AC7 AUTRES ELEMENTS D'ACTIF	(VI)	67 969 252	-	67 969 252	58 173 365	58 173 365
AC71 Avoir en banques, chèques & caisse	(VI-1)	6 861 584	-	6 861 584	8 319 390	8 319 390
Réassurance Ordinaire		4 499 768	-	4 499 768	5 695 736	5 695 736
Re Takaful		2 361 815	-	2 361 815	2 623 654	2 623 654
AC72 Charges reportées	(VI-2)	17 617 148	-	17 617 148	15 560 798	15 560 798
Réassurance Ordinaire		16 339 551	-	16 339 551	14 700 727	14 700 727
Re Takaful		1 277 597	-	1 277 597	860 070	860 070
AC721 Frais d'acquisition reportés		17 617 148	-	17 617 148	15 560 798	15 560 798
Réassurance Ordinaire		16 339 551	-	16 339 551	14 700 727	14 700 727
Re Takaful		1 277 597	-	1 277 597	860 070	860 070
AC73 Comptes de régularisation Actif	(VI-3)	24 991 746	-	24 991 746	21 555 617	21 555 617
Réassurance Ordinaire		20 384 597	-	20 384 597	15 995 897	15 995 897
Re Takaful		4 607 149	-	4 607 149	5 559 720	5 559 720
AC731 Intérêts acquis non échus		5 591 663	-	5 591 663	5 779 646	5 779 646
Réassurance Ordinaire		5 418 737	-	5 418 737	5 681 337	5 681 337
Re Takaful		172 926	-	172 926	98 309	98 309
AC732 Estimations d'éléments techniques-Acceptation		12 193 890	-	12 193 890	10 534 896	10 534 896
Réassurance Ordinaire		11 076 925	-	11 076 925	9 710 552	9 710 552
Re Takaful		1 116 965	-	1 116 965	824 345	824 345
AC733 Autres comptes de régularisation		7 206 193	-	7 206 193	5 241 075	5 241 075
Réassurance Ordinaire		3 888 935	-	3 888 935	604 008	604 008
Re Takaful		3 317 258	-	3 317 258	4 637 066	4 637 066
AC74 Ecart de conversion	(VI-4)	18 498 774	-	18 498 774	12 737 561	12 737 561
Réassurance Ordinaire		17 287 306	-	17 287 306	11 969 447	11 969 447
Re Takaful		1 211 469	-	1 211 469	768 114	768 114
SOUS TOTAL 3		67 969 252	-	67 969 252	58 173 365	58 173 365
TOTAL DE L'ACTIF		707 844 540	7 667 081	700 177 459	583 477 831	583 477 831

SOCIETE TUNISIENNE DE REASSURANCE
Tunis Re

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS DU BILAN COMBINE (en dinars)	NOTES	31/12/2018	31/12/2017 PUBLIE	31/12/2017 RETRAITE
CAPITAUX PROPRES	(I)			
CP1 Capital social	(I-1)	100 000 000	100 000 000	100 000 000
CP2 Réserves & primes liées au capital	(I-2)	75 761 161	72 850 116	72 850 116
CP3 Rachats d'actions propres	(I-3)	223 825	223 825	223 825
CP5 Résultat reporté	(I-4)	7 537 947	8 467 485	8 467 485
Réassurance Ordinaire		4 616 482	1 919 324	1 919 324
Re Takaful		2 921 466	6 548 160	6 548 160
Total capitaux propres avant résultat de l'exercice		183 075 284	181 093 775	181 093 775
Réassurance Ordinaire		180 153 818	174 545 615	174 545 615
Re Takaful		2 921 466	6 548 160	6 548 160
CP6 Résultat de l'exercice	(I-5)	17 102 916	12 285 742	12 285 742
Réassurance Ordinaire		19 032 159	15 912 436	15 912 436
Re Takaful		1 929 243	3 626 695	3 626 695
Total capitaux propres avant affectation		200 178 199	193 379 517	193 379 517
PASSIFS				
PA2 PROVISIONS POUR AUTRES RISQUES & CHARGES	(II)	3 113 555	1 325 475	1 325 475
PA22 Provisions pour impôts		100 000	-	-
PA23 Autres provisions		363 555	375 475	375 475
Réassurance Ordinaire		-	-	-
Re Takaful		363 555	375 475	375 475
PA24 Provisions pour risques		2 650 000	950 000	950 000
Réassurance Ordinaire		1 950 000	250 000	250 000
Re Takaful		700 000	700 000	700 000
PA25 Provisions sur Augmentation Légales		-	-	-
PA3 PROVISIONS TECHNIQUES BRUTES	(III)	311 872 707	235 443 670	235 443 670
PA310 Provisions pour primes non acquises	(III-1)	83 536 990	70 899 933	70 899 933
Réassurance Ordinaire		78 700 828	67 606 682	67 606 682
Re Takaful		4 836 162	3 293 251	3 293 251
PA331 Provisions pour sinistres	(III-2)	222 117 784	159 378 301	159 378 301
Réassurance Ordinaire		209 645 344	150 913 805	150 913 805
Re Takaful		12 472 440	8 464 495	8 464 495
PA361 Autres provisions techniques	(III-3)	6 217 933	5 165 436	5 165 436
PA5 Dettes pour dépôts en espèces reçus des récessionnaires	(IV)	75 527 505	65 522 188	65 522 188
Réassurance Ordinaire		71 262 488	62 473 081	62 473 081
Re Takaful		4 265 017	3 049 108	3 049 108
PA6 AUTRES DETTES	(V)	63 762 293	54 429 216	54 429 216
PA621 Dettes nées d'opérations d'acceptation	(V-1)	23 123 366	21 286 250	21 286 250
Réassurance Ordinaire		21 058 251	17 899 678	17 899 678
Re Takaful		2 065 115	3 386 572	3 386 572
PA622 Dettes nées d'opérations de récession	(V-2)	29 759 347	26 366 560	26 366 560
Réassurance Ordinaire		25 994 409	23 421 935	23 421 935
Re Takaful		3 764 938	2 944 625	2 944 625
PA63 Autres dettes	(V-3)	10 879 579	6 776 407	6 776 407
Réassurance Ordinaire		10 230 533	6 111 537	6 111 537
Re Takaful		649 046	664 870	664 870
PA632 Personnel		928 246	807 164	807 164
Réassurance Ordinaire		928 246	807 164	807 164
Re Takaful		-	-	-
PA633 Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques		5 582 122	1 706 717	1 706 717
Réassurance Ordinaire		5 129 579	1 222 354	1 222 354
Re Takaful		452 543	484 363	484 363
PA634 Crédeurs divers		4 113 894	3 992 780	3 992 780
Réassurance Ordinaire		3 917 391	3 812 273	3 812 273
Re Takaful		196 504	180 507	180 507
PA635 FGIC Crédeurs		4 844	4 844	4 844
PA636 FPC		250 473	264 902	264 902
PA7 AUTRES PASSIFS	(VI)	45 723 200	33 377 765	33 377 765
PA71 Comptes de régularisation Passif	(VI-1)	27 037 377	20 591 452	20 591 452
Réassurance Ordinaire		20 416 864	16 259 861	16 259 861
Re Takaful		6 620 513	4 331 590	4 331 590
PA710 Report de commissions reçues des réassureurs		12 682 581	11 524 046	11 524 046
Réassurance Ordinaire		12 255 408	11 252 208	11 252 208
Re Takaful		427 174	271 838	271 838
PA711 Estimation d'éléments techniques		3 077 006	2 516 501	2 516 501
Réassurance Ordinaire		2 790 658	2 337 457	2 337 457
Re Takaful		286 348	179 045	179 045
PA712 Autres comptes de régularisation Passif		11 277 790	6 550 904	6 550 904
Réassurance Ordinaire		5 370 798	2 670 197	2 670 197
Re Takaful		5 906 992	3 880 708	3 880 708
PA72 Ecart de conversion	(VI-2)	18 685 824	12 786 313	12 786 313
Réassurance Ordinaire		17 837 909	12 393 673	12 393 673
Re Takaful		847 914	392 639	392 639
Total passif		499 999 260	390 098 314	390 098 314
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIF		700 177 459	583 477 831	583 477 831

Les données de l'exercice 2017 ont été retraitées pour les besoins de la comptabilité conformément à la note 5 Modifications comptables.

SOCIETE TUNISIENNE DE REASSURANCE

Tunis Re

RESULTAT TECHNIQUE VIE COMBINE (en dinars)	NOTES	31/12/2018			31/12/2017	
		ACCEPTATION	RETROCESSION	NET	PUBLIE	RETRAITE
PRV1 PRIMES ACQUISES	(I)	8 132 048	274 264	7 857 784	8 119 340	8 119 340
<i>PRV11 Primes</i>	<i>(I-1)</i>	<i>9 395 094</i>	<i>272 795</i>	<i>9 122 299</i>	<i>7 942 513</i>	<i>7 942 513</i>
PRV111 Primes Ordinaire		8 238 209	265 521	7 972 689	6 238 957	6 238 957
PRV112 Primes Re Takaful		1 156 884	7 274	1 149 610	1 703 556	1 703 556
<i>PRV12 Variation de la provision pour primes non acquises</i>	<i>(I-2)</i>	<i>1 263 046</i>	<i>1 469</i>	<i>1 264 515</i>	<i>176 827</i>	<i>176 827</i>
PRV121 Variation PPNA Ordinaire		1 235 090	1 469	1 236 559	243 137	243 137
PRV122 Variation PPNA Re Takaful		27 956	-	27 956	66 310	66 310
PRV4 AUTRES PRODUITS TECHNIQUES	(III)	473 319	-	473 319	272 742	272 742
PRV41 Autres produits techniques Ordinaire		380 224		380 224	242 237	242 237
PRV42 Autres produits techniques Re Takaful		93 095		93 095	30 505	30 505
CHV1 CHARGES DE SINISTRES	(IV)	4 181 436	-	4 181 436	3 515 186	3 515 186
<i>CHV11 Sinistres payés</i>	<i>(IV-1)</i>	<i>3 774 696</i>	<i>-</i>	<i>3 774 696</i>	<i>2 998 811</i>	<i>2 998 811</i>
CHV111 Sinistres payés Ordinaire		2 832 128	-	2 832 128	2 026 948	2 026 948
CHV112 Sinistres payés Re Takaful		942 568	-	942 568	971 864	971 864
<i>CHV12 Variation de la provision pour sinistres</i>	<i>(IV-2)</i>	<i>406 740</i>	<i>-</i>	<i>406 740</i>	<i>516 375</i>	<i>516 375</i>
CHV12 Variation de la provision pour sinistres Ordinaire		861 179	-	861 179	153 083	153 083
CHV12 Variation de la provision pour sinistres Re Takaful		454 439	-	454 439	669 458	669 458
CHV4 FRAIS D'EXPLOITATION	(V)	3 883 890	215 232	3 668 658	3 717 418	3 864 395
<i>CHV41 Frais d'acquisition</i>	<i>(V-1)</i>	<i>3 321 718</i>	<i>-</i>	<i>3 321 718</i>	<i>3 311 732</i>	<i>3 311 732</i>
CHV411 Frais d'acquisition Ordinaire		3 142 915		3 142 915	3 106 425	3 106 425
CHV412 Frais d'acquisition Re Takaful		178 803		178 803	205 306	205 306
<i>CHV43 Frais d'administration</i>	<i>(V-2)</i>	<i>562 172</i>	<i>-</i>	<i>562 172</i>	<i>406 053</i>	<i>905 519</i>
CHV431 Frais d'administration Ordinaire		321 957		321 957	404 310	273 152
CHV432 Frais d'administration Re Takaful		240 215		240 215	1 743	632 367
<i>CHV44 Commissions reçues des rétrocessionnaires</i>	<i>(V-3)</i>	<i>-</i>	<i>367</i>	<i>367</i>	<i>367</i>	<i>367</i>
CHV441 Commissions Ordinaire			367	367	367	367
CHV442 Commissions Re Takaful			-	-	-	-
<i>CHV45 Wakala</i>	<i>(V-3)</i>	<i>-</i>	<i>214 865</i>	<i>214 865</i>	<i>-</i>	<i>352 489</i>
CHV5 AUTRES CHARGES TECHNIQUES	(VI)	66 301	-	66 301	180 184	181 928
CHV51 Autres charges techniques Ordinaire		32 308		32 308	126 339	126 339
CHV52 Autres charges techniques Re Takaful		33 993		33 993	53 845	55 589
PRNT3 PRODUITS DE PLACEMENTS ALLOUES, TRANSFERES DE L'ETAT DE RESULTAT	(II)	167 636	-	167 636	126 236	126 236
PRNT31 Ordinaire		154 553		154 553	120 759	120 759
PRNT32 Re Takaful		13 084		13 084	5 477	5 477
RTV RESULTAT TECHNIQUE VIE		641 376	59 032	582 344	1 105 530	956 809
RTV Résultat technique vie Ordinaire		347 408	51 758	295 650	1 334 518	1 818 165
RTV Résultat technique vie Re Takaful		293 968	7 274	286 694	- 228 989	- 861 356

Les données de l'exercice 2017 ont été retraitées pour les besoins de la comptabilité conformément à la note 5 Modifications comptables.

SOCIETE TUNISIENNE DE REASSURANCE
Tunis Re

RESULTAT TECHNIQUE NON VIE COMBINE (en dinars)	NOTES	31/12/2018			31/12/2017	
		ACCEPTATION	RETROCESSION	NET	PUBLIE	RETRAITE
PRNV1 PRIMES ACQUISES	(I)	121 268 103	48 278 452	72 989 651	62 664 263	62 664 263
<i>PRNV11 Primes</i>	<i>(I-1)</i>	<i>132 642 114</i>	<i>55 806 420</i>	<i>76 835 695</i>	<i>64 320 094</i>	<i>64 320 094</i>
PRNV111 Primes Ordinaire		119 477 618	52 137 931	67 339 687	57 468 973	57 468 973
PRNV112 Primes Re Takaful		13 164 497	3 668 489	9 496 008	6 851 121	6 851 121
<i>PRNV12 Variation de la provision pour primes non acquises</i>	<i>(I-2)</i>	<i>- 11 374 012</i>	<i>- 7 527 968</i>	<i>- 3 846 044</i>	<i>- 1 655 831</i>	<i>- 1 655 831</i>
PRNV121 Variation PPNA Ordinaire		- 9 859 057	- 6 869 486	- 2 989 571	- 1 426 605	- 1 426 605
PRNV122 Variation PPNA Re Takaful		- 1 514 955	- 658 482	- 856 473	- 229 226	- 229 226
PRNT3 PRODUITS DE PLACEMENTS ALLOUES, TRANSFERES DE L'ETAT DE RESULTAT	(II)	3 817 223	-	3 817 223	3 112 692	3 112 692
PRNT31 Ordinaire		3 463 299		3 463 299	2 900 233	2 900 233
PRNT32 Re Takaful		353 924		353 924	212 459	212 459
PRNV4 AUTRES PRODUITS TECHNIQUES	(III)	14 317 902	-	14 317 902	8 250 457	8 250 457
PRNV41 Autres produits techniques Ordinaire		11 501 777		11 501 777	7 327 666	7 327 666
PRNV42 Autres produits techniques Re Takaful		2 816 125		2 816 125	922 791	922 791
CHNV1 CHARGES DE SINISTRES	(IV)	120 371 389	66 878 688	53 492 701	40 832 175	40 832 175
<i>CHNV11 Sinistres payés</i>	<i>(IV-1)</i>	<i>58 038 646</i>	<i>23 680 226</i>	<i>34 358 420</i>	<i>35 936 856</i>	<i>35 936 856</i>
CHNV111 Sinistres payés Ordinaire		52 767 828	22 842 387	29 925 441	33 211 168	33 211 168
CHNV112 Sinistres payés Re Takaful		5 270 818	837 839	4 432 979	2 725 688	2 725 688
<i>CHNV12 Variation de la provision pour sinistres</i>	<i>(IV-2)</i>	<i>62 332 743</i>	<i>43 198 462</i>	<i>19 134 281</i>	<i>4 895 320</i>	<i>4 895 320</i>
CHNV12 Variation de la provision pour sinistres Ordinaire		57 870 359	42 313 736	15 556 624	3 938 028	3 938 028
CHNV12 Variation de la provision pour sinistres Re Takaful		4 462 384	884 727	3 577 657	957 292	957 292
CHNV4 FRAIS D'EXPLOITATION	(V)	43 594 443	15 523 670	28 070 772	24 532 288	24 892 608
<i>CHNV41 Frais d'acquisition</i>	<i>(V-1)</i>	<i>31 594 008</i>	<i>-</i>	<i>31 594 008</i>	<i>26 620 538</i>	<i>26 620 538</i>
CHNV411 Frais d'acquisition Ordinaire		28 467 154		28 467 154	24 269 411	24 269 411
CHNV412 Frais d'acquisition Re Takaful		3 126 854		3 126 854	2 351 127	2 351 127
<i>CHNV43 Frais d'administration</i>	<i>(V-2)</i>	<i>12 000 435</i>	<i>-</i>	<i>12 000 435</i>	<i>8 268 811</i>	<i>10 388 164</i>
CHNV431 Frais d'administration Ordinaire		8 906 474		8 906 474	8 216 070	7 232 444
CHNV432 Frais d'administration Re Takaful		3 093 961		3 093 961	52 741	3 155 720
<i>CHNV44 Commissions reçues des récessionnaires</i>	<i>(V-3)</i>	<i>-</i>	<i>13 196 543</i>	<i>- 13 196 543</i>	<i>- 10 357 061</i>	<i>- 10 357 061</i>
CHNV441 Commissions Ordinaire			12 182 667	- 12 182 667	- 9 764 930	- 9 764 930
CHNV442 Commissions Re Takaful			1 013 876	- 1 013 876	- 592 131	- 592 131
<i>CHNV45 Wakala</i>	<i>(V-3)</i>	<i>-</i>	<i>2 327 127</i>	<i>- 2 327 127</i>	<i>-</i>	<i>- 1 759 034</i>
CHNV5 AUTRES CHARGES TECHNIQUES	(VI)	1 484 547	-	1 484 547	5 450 579	5 507 074
CHNV51 Autres charges techniques Ordinaire		456 261		456 261	3 821 758	3 821 758
CHNV52 Autres charges techniques Re Takaful		1 028 286		1 028 286	1 628 820	1 685 316
RTNV RESULTAT TECHNIQUE NON VIE		- 26 047 150	- 34 123 907	8 076 756	3 212 370	2 795 555
RTNV Résultat technique non vie Ordinaire		- 23 884 438	- 34 397 472	10 513 033	2 578 763	5 321 422
RTNV Résultat technique non vie Re Takaful		- 2 162 712	273 565	- 2 436 277	633 608	- 2 525 867

Les données de l'exercice 2017 ont été retraitées pour les besoins de la comptabilité conformément à la note 5 Modifications comptables.

SOCIETE TUNISIENNE DE REASSURANCE
Tunis Re

ETAT DE RESULTAT COMBINE (en dinars)	NOTES	31/12/2018	31/12/2017	
			PUBLIE	RETRAITE
RTNV RESULTAT TECHNIQUE NON VIE		8 076 756	3 212 370	2 795 555
Réassurance Ordinaire		10 513 033	2 578 763	5 321 422
Re Takaful		2 436 277	633 608	2 525 867
RTV RESULTAT TECHNIQUE VIE		582 344	1 105 530	956 809
Réassurance Ordinaire		295 650	1 334 518	1 818 165
Re Takaful		286 694	228 989	861 356
PRNT1 PRODUITS DES PLACEMENTS	(I)	24 900 486	19 014 861	19 014 861
Réassurance Ordinaire		24 400 019	18 698 969	18 698 969
Re Takaful		500 467	315 892	315 892
PRNT11 Revenus des placements	(I-1)	20 712 880	16 839 968	16 839 968
Réassurance Ordinaire		20 212 412	16 524 075	16 524 075
Re Takaful		500 467	315 892	315 892
PRNT12 Produits des autres placements	(I-1)	-	-	-
Réassurance Ordinaire		-	-	-
Re Takaful		-	-	-
S/Total 1a		20 712 880	16 839 968	16 839 968
Réassurance Ordinaire		20 212 412	16 524 075	16 524 075
Re Takaful		500 467	315 892	315 892
PRNT13 Reprise de correction de valeur sur placements	(I-2)	835 477	791 495	791 495
PRNT14 Profits provenant de la réalisation des placements	(I-3)	3 352 130	1 383 398	1 383 398
S/Total 1		4 187 607	2 174 894	2 174 894
PRNT3 Produits des placements alloués, transférés de l'état de résultat technique vie	(II)	167 636	126 236	126 236
Réassurance Ordinaire		154 553	120 759	120 759
Re Takaful		13 084	5 477	5 477
CHNT1 CHARGES DES PLACEMENTS	(III)	2 546 967	1 445 904	1 445 904
CHNT11 Charges de gestion des placements y compris les charges d'intérêt	(III-1)	-	-	-
CHNT12 Correction de valeur sur placement	(III-2)	1 855 712	969 941	969 941
CHNT13 Pertes provenant de réalisation des placements	(III-3)	691 255	475 963	475 963
CHNT2 Produits des placements alloués, transférés de l'état de résultat technique non vie		3 817 223	3 112 692	3 112 692
Réassurance Ordinaire	(IV)	3 463 299	2 900 233	2 900 233
Re Takaful		353 924	212 459	212 459
PRNT2 AUTRES PRODUITS NON TECHNIQUES		3 771 174	5 035 936	2 924 414
Réassurance Ordinaire	(V)	3 303 948	2 869 930	2 869 930
Re Takaful		467 227	2 166 006	54 484
CHNT3 AUTRES CHARGES NON TECHNIQUES		8 266 842	7 848 361	5 171 302
Réassurance Ordinaire	(VI)	7 886 496	3 664 606	4 779 390
Re Takaful		380 346	4 183 754	391 912
RESULTAT PROVENANT DES ACTIVITES ORDINAIRES	(VI)	22 532 093	15 835 505	15 835 505
Réassurance Ordinaire		24 461 336	17 350 677	19 462 199
Re Takaful		1 929 243	1 515 172	3 626 694
CHNT4 IMPOTS SUR LE RESULTAT		4 284 819	2 809 454	2 809 454
Réassurance Ordinaire		4 284 819	2 809 454	2 809 454
Re Takaful		-	-	-
RESULTAT PROVENANT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOTS	(VII)	18 247 274	13 026 050	13 026 050
Réassurance Ordinaire		20 176 517	14 541 222	16 652 745
Re Takaful		1 929 243	1 515 172	3 626 694
PRNT4 GAINS EXTRAORDINAIRES		-	-	-
Réassurance Ordinaire		-	-	-
Re Takaful		-	-	-
CHNT5 PERTES EXTRAORDINAIRES		1 144 358	740 308	740 308
Réassurance Ordinaire		1 144 358	740 308	740 308
Re Takaful		-	-	-
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	(VIII)	17 102 916	12 285 742	12 285 742
Réassurance Ordinaire		19 032 159	13 800 914	15 912 436
Re Takaful		1 929 243	1 515 172	3 626 694
CHNT6/PRNT5 Effets des modifications comptables (nets d'impôts)		-	-	-
RESULTAT NET DE L'EXERCICE APRES MODIFICATIONS COMPTABLES		17 102 916	12 285 742	12 285 742
Réassurance Ordinaire		19 032 159	13 800 914	15 912 436
Re Takaful		1 929 243	1 515 172	3 626 694

Les données de l'exercice 2017 ont été retraitées pour les besoins de la comptabilité conformément à la note 5 Modifications comptables.

SOCIETE TUNISIENNE DE REASSURANCE

Tunis Re

ETAT DE SURPLUS OU DEFICIT DU FONDS RE TAKAFUL FAMILIAL (en dinars)	NOTES	31/12/2018			31/12/2017
		ACCEPTATION	RETROCESSION	NET	RETRAITE
PRF1 PRIMES ACQUISES	(I)	1 128 928	7 274	1 121 654	1 637 246
PRF11 Primes émises et acceptées	(I-1)	1 156 884	7 274	1 149 610	1 703 556
PRF12 Variation de la provision pour primes non acquises	(I-2)	- 27 956	-	27 956	- 66 310
PRF2 PRODUITS DE PLACEMENTS		13 084	-	13 084	5 477
PRF21 Revenus des placements		13 084		13 084	5 477
PRF22 Produits des autres placements				-	-
Sous total 1		13 084	-	13 084	5 477
PRF23 Reprise de corrections de valeur sur placements				-	-
PRF24 Profits provenant de la réalisation des placements et de change				-	-
Sous total 2		-	-	-	-
PRF3 PLUS-VALUES NON REALISEES SUR PLACEMENTS				-	
PRF4 AUTRES PRODUITS TECHNIQUES	(III)	93 095		93 095	30 505
CHF1 CHARGES DE SINISTRES	(IV)			-	-
CHF11 Montants payés	(IV-1)	942 568	-	942 568	971 864
CHF12 Variation de la provision pour sinistres	(IV-2)	- 454 439	-	454 439	669 458
Sous total 3		488 129	-	488 129	1 641 322
CHF2 Variation des autres provisions techniques				-	-
CHF3 FRAIS D'EXPLOITATION	(V)			-	-
CHF31 Frais d'acquisition	(V-1)	178 803		178 803	205 306
CHF33 Frais d'administration à la charge du fonds des adhérents	(V-2)	240 215		240 215	632 367
CHF34 commissions reçues des réassureurs Re Takaful	(V-3)		-	-	
Sous total 5		419 017	-	419 017	837 674
CHF4 CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS		4 887	-	4 887	2 505
CHF41 Charges de gestion des placements		4 887	-	4 887	2 505
CHF411 Commissions Moudharaba		2 936		2 936	1 743
CHF412 Autres charges de gestion de placements		1 951		1 951	761
CHF42 Correction de valeur sur placements				-	-
CHF43 Pertes provenant de la réalisation des placements				-	-
CHF5 AUTRES CHARGES TECHNIQUES	(VI)	29 106		29 106	53 084
Sous total 6		33 993	-	33 993	55 589
CHF6 Variation de la provision pour égalisation et équilibrage				-	
CHF7 Moins-values non réalisées sur placements				-	
RTF Surplus ou déficit de l'assurance Re Takaful Familial		293 968	7 274	286 694	- 861 356

Les données de l'exercice 2017 ont été retraitées pour les besoins de la comptabilité conformément à la note 5 Modifications comptables

SOCIETE TUNISIENNE DE REASSURANCE

Tunis Re

ETAT DE SURPLUS OU DEFICIT DU FONDS RE TAKAFUL GENERAL (en dinars)	NOTES	31/12/2018			31/12/2017
		ACCEPTATION	RETROCESSION	NET	RETRAITE
PRG1 PRIMES ACQUISES	(I)	11 649 542	3 010 007	8 639 535	6 621 895
PRG11 Primes émises et acceptées	(I-1)	13 164 497	3 668 489	9 496 008	6 851 121
PRG12 Variation de la provision pour primes non acquises	(I-2)	- 1 514 955	- 658 482	- 856 473	- 229 226
PRG2 PRODUITS DE PLACEMENTS		3 170 049	-	3 170 049	1 135 250
PRG21 Revenus des placements	(II)	353 924		353 924	212 459
PRG22 Produits des autres placements				-	-
Sous total 1		353 924	-	353 924	212 459
PRG23 Reprise de corrections de valeur sur placements				-	-
PRG24 Profits provenant de la réalisation des placements et de change				-	-
PRG3 AUTRES PRODUITS TECHNIQUES	(III)	2 816 125		2 816 125	922 791
PRG4 PLUS-VALUES NON REALISEES SUR PLACEMENTS				-	-
Sous total 1a		2 816 125	-	2 816 125	922 791
CHG1 CHARGES DE SINISTRES		9 733 202	1 722 565	8 010 636	3 682 980
CHG11 Montants payés	(IV-1)	5 270 818	837 839	4 432 979	2 725 688
CHG12 Variation de la provision pour sinistres	(IV-2)	4 462 384	884 727	3 577 657	957 292
CHG2 Variation des autres provisions techniques				-	-
Sous total 2		9 733 202	1 722 565	8 010 636	3 682 980
CHG3 FRAIS D'EXPLOITATION		6 220 814	1 013 876	5 206 938	4 914 717
CHG31 Frais d'acquisition	(V-1)	3 126 854		3 126 854	2 351 127
CHG33 Frais d'administration à la charge du fonds des adhérents	(V-2)	3 093 961		3 093 961	3 155 720
CHG34 commissions reçues des réassureurs Re Takaful	(V-3)		1 013 876	- 1 013 876	- 592 131
CHG4 CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS		147 839	-	147 839	79 530
CHG41 Charges de gestion des placements		147 839	-	147 839	79 530
CHG411 Commissions Moudharaba		88 816		88 816	52 741
CHG412 Autres charges de gestion de placements		59 023		59 023	26 789
CHG42 Correction de valeur sur placements				-	-
CHG43 Pertes provenant de la réalisation des placements				-	-
CHG5 AUTRES CHARGES TECHNIQUES	(VI)	880 448		880 448	1 605 786
CHG6 Variation de la provision pour égalisation				-	-
Sous total 3		1 028 286	-	1 028 286	1 685 316
CHG7 Moins values non réalisées sur placements				-	-
RTG Surplus ou déficit de l'assurance Re Takaful Général		- 2 162 712	273 565	- 2 436 277	- 2 525 867

Les données de l'exercice 2017 ont été retraitées pour les besoins de la comptabilité conformément à la note 5 Modifications comptables

SOCIETE TUNISIENNE DE REASSURANCE
Tunis Re

TABLEAU DES ENGAGEMENTS RECUS & DONNES (en dinars)

RUBRIQUES	2018	2017
HB1 - ENGAGEMENTS RECUS		
HB2 - ENGAGEMENTS DONNES		
HB21 - AVALS, CAUTIONS & GARANTIES DE CREDITS DONNES		
- DEPOT EN CAUTION		
- DEPOT AUPRES DU TRESOR		
HB22 - TITRES & ACTIFS ACQUIS AVEC ENGAGEMENT DE REVENTE		
HB23 - AUTRES ENGAGEMENTS SUR TITRES, ACTIFS OU REVENUS		
HB24 - AUTRES ENGAGEMENTS DONNES		
HB3 - VALEURS RECUES EN NANTISSEMENT DES CESSIONNAIRES ET DES RETROCESSIONNAIRES		
HB4 - VALEURS REMISES PAR LES ORGANISMES REASSURES AVEC CAUTION SOLIDAIRE OU DE SUBSTITUTION		
HB5 - VALEURS APPARTENANT A DES INSTITUTIONS DE PREVOYANCE		
HB6 - AUTRES VALEURS DETENUES POUR COMPTE DE TIERS		

SOCIETE TUNISIENNE DE REASSURANCE
Tunis Re

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE COMBINE (en dinars)	NOTES	31/12/2018	31/12/2017
I- FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION :	X		
Encaissements des cédantes	X-1	49 948 602	48 926 456
Versements aux cédantes	X-2	- 22 902 307	- 16 459 323
Encaissements des rétrocessionnaires	X-3	8 771 916	11 678 637
Versements aux rétrocessionnaires	X-4	- 20 511 822	- 21 587 337
Encaissements liés à la cession de placements financiers	X-5	233 587 377	150 986 695
Décaissements liés à l'acquisition de placements financiers	X-6	-252 660 294	-145 851 635
Produits financiers reçus	X-7	15 321 272	9 135 251
Encaissements des fournisseurs & du personnel	X-8	30 513 431	27 394 414
Décaissements aux fournisseurs & au personnel	X-9	- 33 088 780	- 39 562 427
Décaissements à l'Etat au titre des impôts & taxes	X-10	- 5 241 044	- 6 168 818
Flux provenant de la Gestion des Fonds		164 780	-
Flux provenant de l'exploitation		3 903 132	18 491 914
Flux affectés à l'exploitation		-	-
II- FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT	XI		
Encaissements provenant de la cession des imm. corporelles	XI-1	33 120	-
Décaissements provenant de l'acquisition des imm. corporelles	XI-2	- 84 804	- 367 490
Encaissements provenant de la cession des imm. financières	XI-3	24 582 819	4 781 498
Encaissements des revenus sur immob. financières	XI-4	2 778 400	742 313
Décaissements provenant de l'acquisition des imm. financières	XI-5	- 23 820 175	- 11 472 593
Décaissements provenant de l'acquisition des imm. Incorporelles	XI-6	- 38 226	- 381 258
Flux de Trésorerie provenant des activités d'investissement		3 451 135	-
Flux de Trésorerie affectés aux activités d'investissement		-	- 6 697 531
III- FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENTS	XII		
Encaissements suite à l'émission d'actions	XII-1	-	-
Décaissements suite à l'augmentation du capital	XII-2	-	-
Dividendes & autres distributions	XII-3	- 9 981 361	- 9 981 361
Flux provenant des activités de financements		-	-
Flux affectés aux activités de financements		- 9 981 361	- 9 981 361
IV- INCIDENCE DES VARIATIONS DES TAUX DE CHANGE SUR LES LIQUIDITES	XIII	1 169 286	384 137
VARIATION DE TRESORERIE	XIV-XV	- 1 457 806	2 197 159
Trésorerie au début de l'exercice		8 308 733	6 111 574
Trésorerie à la clôture de l'exercice		6 850 927	8 308 733

NOTES AUX ETATS FINANCIERS (montants exprimés en dinars)

1 PRESENTATION DE Tunis Re

1.1 Création

La Société Tunisienne de Réassurance Tunis Re, une société anonyme au capital social de 100.000.000 dinars dont le siège social, 12 Avenue du Japon Montplaisir 1002 Tunis, a été créée en 1981 à l'initiative des pouvoirs publics et avec l'adhésion des compagnies d'assurances et des banques.

1.2 Objet social

Tunis Re a pour activité principale les opérations de réassurance dans toutes les catégories, dans tous les risques et en tous lieux.

Cette activité consiste à accepter de couvrir des risques cédés ou rétrocédés par une entreprise d'assurance ou de réassurance moyennant le paiement par la cédante ou la rétro-cédante d'une prime appelée « prime de réassurance » et l'engagement du réassureur ou du rétrocessionnaire à apporter son concours financier en cas de réalisation du risque, c'est à dire en cas de survenance de sinistres.

Sur les risques acceptés, Tunis Re conserve des parts pour son propre compte et rétrocède la fraction qui dépasse sa capacité déterminée en fonction de la nature du risque accepté et de la structure de son portefeuille.

A côté des opérations de réassurance, elle a pour objet :

1. La réalisation des opérations de réassurance, de rétrocession, de rétakaful et de rétotakaful de toutes natures, dans toutes les branches, dans tous les risques et en tous lieux.
2. La reprise, sous quelque forme que ce soit, de traités, contrats ou engagements de Réassurance et Rétakaful de tous organismes, entreprises, sociétés, compagnies ou associations tunisiennes ou étrangères.
3. L'étude, la constitution, le contrôle et l'expertise de toutes sociétés d'assurance, de takaful, de réassurance ou de rétakaful.
4. L'étude, le contrôle et l'expertise de tous contrats, conventions et engagements d'assurance, de takaful, de réassurance, de rétakaful, de rétrocession ou de rétotakaful.
5. L'étude, le contrôle et l'expertise de tous risques et sinistres et de toute indemnisation.
6. La création, l'acquisition, la location, la prise à bail et la gestion de tout fonds de quelque nature et de quelque forme qu'il soit, organismes, sociétés ou compagnies, associations, groupements et généralement toutes entreprises d'assurances, de takaful, de réassurance, de rétakaful ou de garantie.
7. La participation de la société par tous moyens, à toutes entreprises créées, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, fusions, alliances, souscriptions, ou

achats de titres et droits sociaux, ou encore en association, en participation quelconque et se rattachant à l'objet de la Société et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet Social, ainsi que toutes opérations annexes ou connexes pouvant présenter de l'utilité pour la Société, favoriser ou développer ses intérêts.

Le modèle Rétakaful choisi est le modèle Wakala qui consiste dans la collecte et la gestion des primes sur la base de deux contrats distincts :

- ✓ Un contrat d'agent Wakala sous lequel l'opérateur gèrera les fonds et recevra un honoraire fixe (frais de wakalah). Il ne participera pas au bénéfice dégagé.
- ✓ Un contrat Tabarrou ou Ta'awoun par lequel les adhérents acceptent de réserver une partie de leurs primes en donation dans un fonds spécifique, qui permettra d'appliquer le concept d'entraide mutuelle et couvrira les pertes engendrées par un évènement survenu à l'un des participants.

Le capital alloué ou « Seed Capital » à cette activité est de 1 MD placé selon les règles de la Shariaa.

1.3 Mission

Depuis sa création, Tunis Re s'est penchée sur le développement du marché de réassurance en Tunisie répondant au besoin du marché local en réassurance en créant un courant d'affaires avec l'étranger. Par ailleurs, elle s'est vue assignée, depuis sa création, plusieurs missions au niveau national et international notamment :

- ⇒ Réduire les flux de transfert de la réassurance à l'étranger pour alléger les charges du poste « Assurances » de la balance des paiements ;
- ⇒ Favoriser l'exportation des services ;
- ⇒ Contribuer à la mise en place et au développement des Pools de Réassurance nationaux dont la finalité est d'augmenter la rétention du marché.

1.4 Effectif et charges salariales

L'effectif employé par Tunis Re au cours de l'exercice 2018 se présente par catégorie comme suit :

P.D.G	1
Catégorie I	57
Catégorie II	19
Catégorie III	6
Catégorie IV	2
Catégorie V	1
Contrat SIVP	1
Contrat KARAMA	1
Total	88

Les frais de personnel au titre de la même période ont atteint le montant de 7 044 433 dinars.

1.5 Autres informations

Tunis Re gère pour le compte de l'Etat les Fonds de Péréquation de Change depuis 1999 et ce en vertu d'une convention avec le Ministère des finances fixant les conditions et les rémunérations de cette gestion et les Fond de Garantie des Assurés depuis 2011 et ce pour le remboursement des dégâts occasionnés par les mouvements populaires survenus entre le 17 décembre 2010 et le 28 février 2011.

2 LES FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE 2018 :

Le secteur des assurances s'est bien maintenu, malgré une reprise lente de l'activité économique. Néanmoins on enregistre une sinistralité aggravée avec la survenance exceptionnellement de catastrophes naturelles en 2018 (les Inondations).

Les sinistres important affectant les branches, Incendie, Engineering et Transport sont les suivant :

Catastrophes Naturelles

- Inondation Nabeul du 22/9/2018, évènement évalué à 100% à 19,1 MDT ;
- Inondation Octobre du 17/10/2018, évènement évalué à 100% à 14,1 MDT ;

Sinistres Majeurs

- Abordage Ulysse du 7/10/2018, Transport maritime évalué à 100% à 27,723 MDT
- TUNIS AIR COR du 25/10/2018, (Aviation) évalué à 100% à 1,647 MDT;
- TUNIS AIR HANDLING du 05/06/2017 (Aviation), évalué à 100% à 7 MDT ;
- CLARKE ENERGIY du 28/12/2018 (Energie) évalué à 100% à 2 MDT ;
- Ministère de l'Equipement du 6/8/2018 (Engineering) évalué à 100% à 0,953 MDT ;
- FSC du 11/8/2018, (Incendie) évalué à 100% à 2,570 MDT ;
- STE L'ART DU BUREAU du 15/5/2018 (Incendie), évalué à 100% à 3,271 MDT ;
- STE WIFFRESH DU 19/1/2018, (Incendie), évalué à 100% à 4 MDT
- OMMP du 23/3/2018, (transport) évalué à 100% à 2,128 MDT ;
- STE DESSERT du 21/11/2018, (Incendie), évalué à 100% à 2,6 MDT
- MAKLADA INDUSTRIE du 2/11/2018, (Transport), évalué à 100% à 1,4 MDT ;
- STIR du 4/10/2018, (RC), évalué à 100% à 1,938 MDT
- SICOFRIP du 24/9/2018, (Incendie), évalué à 100% à 1,5 MDT

3 PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

3.1 Cadre comptable

Les états financiers présentés au titre de la période allant du 01/01/2018 au 31/12/2018 sont établis conformément :

- aux règles prévues par la norme comptable générale NC01 (telle qu'approuvée par l'arrêté du Ministre des finances du 30 décembre 1996) ;
- aux normes comptables sectorielles relatives aux opérations spécifiques aux entreprises d'assurances et/ou de réassurances (telles qu'approuvées par l'arrêté du Ministre des finances du 26 juin 2000) ;
- les conventions, méthodes et dérogations comptables généralement admises pour les entreprises de réassurance.
- les normes Takaful

Pour l'arrêté des états financiers au 31/12/2018, la société a procédé à :

- la présentation du résultat technique consolidé (Ordinaire et Retakaful) par catégorie d'assurances vie et non vie.
- L'affectation des produits de placement alloués, transférés de l'état de résultat.

3.2 Les règles comptables :

- Tous les produits et les charges relatifs à l'exercice 2018 sont comptabilisés dans ce même exercice sans décalage.
- Les éléments comptables manquants relatifs aux acceptations de l'exercice 2018 font l'objet d'estimation lorsque les informations disponibles permettent de le faire. Les soldes positifs dégagés de ces estimations sont neutralisés par l'utilisation du compte de sinistres à payer. Cette charge est alors désignée « Provision de neutralisation ».
- Les soldes positifs des acceptations dont les comptes de l'année sont incomplets et qui n'ont pas fait l'objet d'estimation, ont été neutralisés en utilisant le compte de sinistres à payer. Cette charge est alors désignée « Provision de blanchiment ».
- La provision pour primes non acquises est calculée brute de charges d'acquisition ou de commissions de rétrocession lesquelles ont été reportées en inscrivant les premières à l'actif du bilan sous l'intitulé « Frais d'acquisition reportés » et les secondes au passif du bilan sous l'intitulé « Report de commissions reçues des rétrocessionnaires ».
- Dans le calcul et la détermination des provisions pour sinistres à payer, il a été tenu compte d'un chargement à titre de frais de gestion égal à 5% de leur montant.
- Tunis Re applique les règles de comptabilisation des opérations en monnaies étrangères telles qu'elles sont prévues par la norme comptable NC15 relative aux opérations en

monnaies étrangères. Les modalités de conversion de ces opérations en dinars tunisien se traduisent par l'application des règles suivantes :

- Les opérations comptabilisées au cours d'un mois sont intégrées en monnaie originale et converties en dinars tunisien sur la base du dernier cours moyens de change du mois précédent.
- Une différence de change de ces opérations est calculée mensuellement sur la base des parités des mois M et M1.
- Les cours de change retenus pour l'exercice 2018 sont ceux publiés par la Banque Centrale de Tunisie pour les monnaies cotées et par la banque en ligne **boursorama.com** pour les monnaies non cotées en Tunisie.

Les modes et les méthodes d'évaluation appliquées aux états financiers de l'exercice 2018 :

3-3-1 Actifs incorporels :

Sont inscrits au bilan à la valeur d'acquisition, ils sont amortis sur 3 ans.

3-3-2-Actifs corporels d'exploitation :

Les immobilisations corporelles d'exploitation figurent au bilan à leur coût d'acquisition et elles ont fait l'objet d'un amortissement linéaire appliqué sur la base des taux suivants :

Matériel de transport (amortis sur 5 ans)	20%
Aménagements et Installations (amortis sur 10 ans)	10%
Mobilier et matériel de bureau (amortis sur 10 ans)	10%
Matériel électrique et électronique (amortis sur 8 ans)	12,5%
Matériel informatique (amortis sur 6 ans)	15%
Matériel de rayonnage (amortis sur 20 ans)	5%

3-3-3-Les placements :

Les placements figurant au bilan sont composés des :

Placements immobiliers :

- Les placements immobiliers se composent des terrains et constructions d'exploitation et hors exploitation inscrits à l'actif du bilan au prix d'acquisition.
Les plus-values estimées sur ces placements sont estimées à 7,359 MD
- L'amortissement des constructions est pratiqué au taux de 2,5 %.

Placements financiers :

Les placements financiers se composent des :

- ✓ Participations ;
- ✓ Actions cotées ;
- ✓ Emprunts obligataires
- ✓ Parts d'OPCVM ;
- ✓ Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers ;

- ✓ Les créances pour espèces déposées auprès des cédantes en représentation des engagements techniques ;
- ✓ Prêts au personnel à plus d'un an.

Les placements sont inscrits au bilan pour leur valeur d'acquisition. Leur évaluation à la clôture de l'exercice est effectuée selon la nature de chaque type de placement.

Les titres cotés de même nature ont été évalués au cours boursier moyen du mois de décembre 2018 et les titres non cotés sont évalués à leur valeur d'usage correspondant à celle déterminée sur la base des états financiers les plus récents. La valeur des autres types de placements est déterminée par référence à leur valeur de remboursement.

L'évaluation du portefeuille placements financiers à la clôture de l'exercice a dégagé des plus-values non comptabilisées de 21,856 MDT et des moins-values provisionnées de 5,843 MDT.

Catégorie	Plus-value	Moins-value
Participations	20 760 229	1 231 183
Actions Cotées	1 003 111	4 466 132
OPCVM	92 486	520 617
Total	21 855 826	6 217 933

Les créances pour espèces déposées auprès des cédantes et les dettes pour espèces retenues sur les soldes des rétrocessionnaires en représentation des engagements techniques figurent au bilan pour leur valeur d'inventaire exprimée en monnaie originale et convertie selon les cours de change retenus pour l'exercice 2018.

Les intérêts sur les dépôts auprès des cédantes sont comptabilisés dans l'état de résultat technique vie et non vie sous la rubrique « Produits de placement alloués » et ceux découlant des opérations de rétrocession figurent dans la rubrique « Autres charges techniques ».

3-3-4-Les provisions techniques

Il s'agit des montants constitués pour constater le report de la portion de primes ne se rapportant pas à la période de l'arrêté des états financiers ou bien pour régler, ultérieurement à ladite période, des sinistres relatifs à des événements réalisés antérieurement à la date de l'arrêté des états financiers.

Les provisions techniques constatées au 31/12/2018 comprennent :

- ✓ Les provisions pour primes non acquises PPNA : c'est la portion de primes qui, ultérieurement à la date du 31/12/2018, continue à garantir le risque jusqu'à la prochaine échéance ;
- ✓ La provision mathématique vie enregistrée au 31/12/2018 ;
- ✓ Les provisions pour sinistres à payer PSAP qui correspondent aux montants des sinistres non payés à la date du 31/12/2018 ;

- ✓ Les provisions pour risque d'exigibilité : il s'agit des moins-values calculées sur les valeurs des placements.

Le calcul de ces provisions s'effectue comme suit :

- Les PPNA et les provisions mathématiques vie sont systématiquement enregistrées pour les montants communiqués par les cédantes. A défaut de cette information, on procède à leur calcul sur la base des caractéristiques des traités et en appliquant la méthode de prorata temporis pour les acceptations facultatives. Le calcul s'effectue sur les primes acceptées.
- Les PSAP communiquées par les cédantes sont systématiquement comptabilisées. Pour les sinistres survenus et non comptabilisés à la clôture de ladite période, on procède à leur inventaire par des estimations calculées sur la base des informations disponibles les concernant tout en tenant compte de l'expérience du passé des acceptations sinistrées chaque fois où les résultats paraissent pouvoir être remis en cause par des liquidations dans le futur.
- Les provisions techniques des acceptations sont portées au passif du bilan sous la rubrique « PROVISIONS TECHNIQUES ACCEPTATIONS »; la quote-part des rétrocessionnaires dans ces provisions est portée à l'actif du bilan sous la rubrique « PARTS DES REASSUREURS DANS LES PROVISIONS TECHNIQUES »

3-3-5-Ecarts de conversion

Les actifs et les passifs en monnaies étrangères relatifs à des exercices antérieurs et figurant au Bilan au 31 décembre 2018, sont actualisés sur la base des cours de change retenus pour l'exercice 2018 (note 3.2).

Les différences de change constatées sont constituées des écarts de conversion figurant au bilan sous la rubrique « AUTRES ELEMENTS D'ACTIFS » pour un montant de 18,499 MD et sous la rubrique « AUTRES PASSIFS » pour un montant de 18,686 MD.

3-3-6-Les produits techniques

Les produits techniques sont constitués :

- Des primes acceptées augmentées ou diminuées de la variation des provisions pour primes non acquises ;
- Des intérêts sur dépôts reçus des cédantes ;
- Des commissions reçues des rétrocessionnaires ;
- Des produits de placement alloués à l'activité technique. Ces produits sont calculés sur la base de la rémunération des flux de trésorerie net de l'activité technique par le taux de rendement moyen des placements ;
- Des plus-values de changes.

3-3-7-Les charges techniques

Les charges techniques sont constituées :

- Des charges de sinistres ;
- Des frais d'exploitation ;
- Des autres charges techniques.

Les charges de sinistres se composent des sinistres payés augmentées ou diminuées de la variation des provisions pour sinistres à payer.

Les frais d'exploitation comprennent les charges d'acquisition versées aux cédantes et les charges d'administration initialement enregistrées par nature. Les charges par nature sont comptabilisées aux comptes de la classe 9 avant de les affecter aux comptes de la classe 6 ventilées en charges techniques et charges non techniques.

Les autres charges techniques sont constituées des intérêts sur dépôt payés aux rétrocessionnaires, des charges de placement allouées à l'activité technique et des moins-values de change.

Par soucis d'affinement d'affectation des charges et des produits en éléments techniques et non techniques, une nouvelle méthode d'affectation des frais de gestion a été adoptée pour l'arrêté des états financiers au 31/12/2018. Cette méthode consiste en l'affectation de tous les frais de gestion techniques sur les employés avant de les déverser sur les destinations et sur les catégories d'assurance. Ce traitement s'effectue en quatre séquences :

1ère Séquence :

Affectations des frais de gestion par employé, directement si possible, sinon en fonction de clés d'affectation à savoir :

- ✓ Effectif ;
- ✓ Masse salariale ;
- ✓ Superficie occupée, et
- ✓ Parc informatique.

2ème Séquence :

Déversement du total des charges des employés fonctionnels sur les employés opérationnels en fonction de la clé effectif opérationnel.

3ème Séquence :

Répartition des charges des employés opérationnels sur les destinations analytiques, en fonction des comptes rendus d'activité.

4ème Séquence :

Affectation des destinations analytiques par catégorie d'assurances moyennant des clés d'affectation à savoir :

- ✓ Primes acceptées ;
- ✓ Primes rétrocédées ;
- ✓ Primes nettes de rétrocession ;
- ✓ Sinistres réglés acceptation ;
- ✓ Sinistres réglés rétrocession ;

- ✓ Nombre de traités acceptés ;
- ✓ Nombre de comptes transformés ;
- ✓ Nombre de comptes transformés pondéré par montant ;
- ✓ Nombre de comptes affectés ;
- ✓ Nombre de comptes affectés pondéré par montant ;
- ✓ Nombre d'acceptations facultatives ;
- ✓ Nombre de traités de rétrocession, et
- ✓ Nombre de notes de couverture.

LES CENTRES DE TRAVAIL ET LEURS NATURE D'ACTIVITE

CENTRES DE TRAVAIL	NATURE D'ACTIVITE
<ul style="list-style-type: none"> • Direction Générale <ul style="list-style-type: none"> + Direction Générale. + Bureau d'ordre centrale + Direction des Fonds. • Département Audit et ERM <ul style="list-style-type: none"> + Direction Audit Interne et Organisation + ERM • Département Window Tunis ReTakaful • Département Développement et Production <ul style="list-style-type: none"> + Direction Acceptations conventionnelles Tunisie. + Direction Acceptations conventionnelles Etranger + Direction Acceptations facultatives + Direction Marketing et statistiques • Département Exploitation et Rétrocession <ul style="list-style-type: none"> + Direction de Rétrocession + Direction de Recouvrement + Direction Gestion des Comptes : souscriptions conventionnelles • Département Support Fonctionnel <ul style="list-style-type: none"> + Direction du Système d'Information + Direction Gestion des Ressources Humaines & des biens + Direction Financières & Comptable + Direction Contrôle de Gestion 	<p>Fonctionnelle/Opérationnelle Fonctionnelle Autres activités</p> <p>Fonctionnelle Fonctionnelle</p> <p>Opérationnelle</p> <p>Opérationnelle Opérationnelle Opérationnelle Fonctionnelle</p> <p>Opérationnelle Opérationnelle Opérationnelle</p> <p>Fonctionnelle Fonctionnelle Fonctionnelle/Opérationnelle Fonctionnelle</p>

3-3-8-Les Comptes de l'état de résultat

Les produits de placement affectés à l'activité technique sont venus en déduction dans le compte de résultat.

Une partie des charges par nature est imputée en **Autres Charges non techniques**. Il s'agit de la quote-part des charges par nature affectée à la gestion du Fonds FPC, des charges non incorporables et des dotations sur les provisions des éléments d'actif.

Une partie des produits est imputée en Autres Produits non technique tel que les reprises sur provisions, la commission de gestion des fonds et les gains extraordinaires.

Les gains et les pertes extraordinaires dégagés des cessions d'éléments d'actif.

3-3-9-Les comptes hors bilan

Il n'existe aucun engagement donné ou reçu au cours de l'exercice 2018.

4 RESULTATS

4.1 Résultat technique

Le résultat des opérations techniques relatif à l'exercice 2018 arrêté au 31/12/2018 est soldé par un excédent de 8,659 MD représentant 10,71% des primes acquises nettes.

4.2 Résultat de l'exercice

Après intégration des éléments de la gestion financière, le résultat de l'exercice génère un bénéfice provenant des activités ordinaires après impôts de 18,247 MD. Conformément à la loi de finance et après la contribution conjoncturelle, le bénéfice net de l'exercice est de 17,103 MD dégagant un taux de 17,1% de rentabilité du capital social.

5 Modifications comptables

Au cours de l'exercice 2018, la société TUNISRE a appliqué pour la première fois la norme comptable NCT 43 relative à la présentation des états financiers des entreprises d'assurance Takaful et/ou Rétakaful. Cette application a permis la distinction entre le résultat issu de la réassurance ordinaire de celui issu de la réassurance RE Takaful.

Pour des besoins de comparabilité, les données de l'exercice 2017 ont fait l'objet de retraitement en proforma qui a eu pour effet la présentation d'une modification comptable au niveau de la répartition des charges et des produits entre l'activité de réassurance ordinaire et l'activité de réassurance Retakaful aussi bien au niveau du résultat technique VIE combiné, au niveau du résultat technique NON VIE combiné ainsi qu'au niveau de l'état de résultat combiné.

La résultante de cette modification, bien que sans incidence sur le résultat combiné de l'exercice 2017 a impacté les capitaux propres d'ouverture de l'exercice 2018 en augmentation des résultats reportés de la réassurance ordinaire de 2 111 522 dinars et la diminution des résultats reportés de la réassurance Re Takaful d'égale montant.

6 Note sur les événements postérieurs

Ces états financiers sont autorisés pour la publication par le conseil d'administration du 25/04/2019. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

ANALYSE DES ETATS FINANCIERS EXERCICE 31/12/2018 (Les montants sont exprimés en dinars)

NOTE I- ACTIFS INCORPORELS :

Le montant net des immobilisations incorporelles au 31/12/2018 est de 1 468 785 dinars contre un montant net au 31/12/2017 de 836 439 dinars soit une augmentation de 632 346 DT détaillée comme suit :

DESIGNATION	SOLDE AU 31/12/2018	SOLDE AU 31/12/2017	VARIATIONS
Recherche et Développement	726 107	425 879	300 228
Logiciel	1 626 796	1 075 866	550 930
TOTAL BRUT	2 352 903	1 501 745	851 158
Amortissement logiciel	884 118	665 306	218 812
TOTAL AMORTISSEMENTS	884 118	665 306	218 812
VALEUR COMPTABLE NETTE	1 468 785	836 439	632 346

NOTE II- ACTIFS CORPORELS D'EXPLOITATION :

Le montant net des actifs corporels d'exploitation au 31/12/2018 est de 616 011 dinars contre un montant net au 31/12/2017 de 767 666 dinars soit une diminution de 151 655 dinars.

Désignation	Installations techniques & machines	Autres installations, outillage & mobilier	Total
Valeur brute au 01/01/2018	1 954 725	484 511	2 439 236
Acquisitions de la période	13 427	-	13 427
Cessions de la période	526 361	146 093	672 454
Valeur brute au 31/12/2018	1 441 791	338 418	1 780 208
Amortissement au 01/01/2018	1 308 088	363 482	1 671 570
Dotation	136 739	24 576	161 315
Cessions et régularisation	525 938	142 749	668 687
Amortissement au 31/12/2018	918 889	245 308	1 164 197
VCN au 01/01/2018	646 637	121 029	767 666
VCN au 31/12/2018	522 902	93 109	616 011

Note II-1 : Installations techniques & machines :

Désignation	Installations & aménagement	Matériel de transport	Matériel électrique & électronique	Matériel inform.	Total
Valeur brute au 01/01/2018	490 935	459 374	83 607	920 808	1 954 725
Acquisitions de la période	2 300	6 084	2 713	2 329	13 427
Cessions de la période	324 519	77 942	45 626	78 273	526 361
Valeur brute au 31/12/2018	168 715	387 517	40 694	844 865	1 441 791
Amortissement au 01/01/2018	412 001	337 913	71 655	486 519	1 308 088
Dotation	15 283	26 096	4 635	90 725	136 739
Cessions et régularisation	324 291	77 942	45 501	78 205	525 938
Amortissement au 31/12/2018	102 994	286 067	30 788	499 040	918 889
VCN au 01/01/2018	78 933	121 461	11 953	434 289	646 637
VCN au 31/12/2018	65 722	101 450	9 906	345 825	522 902

Note II-2 : Autres installations, outillage & mobilier

Désignation	Mobilier de bureau	Autres installations & outillage	Total
Valeur brute au 01/01/2018	361 442	123 069	484 511
Acquisitions de la période	-	-	0
Cessions de la période	29 880	116 213	146 093
Valeur brute au 31/12/2018	331 562	6 856	338 418
Amortissement au 01/01/2018	241 220	122 261	363 482
Dotation	24 073	502	24 576
Cessions et régularisation	26 841	115 908	142 749
Amortissement au 31/12/2018	238 452	6 856	245 308
VCN au 01/01/2018	120 221	808	121 029
VCN au 31/12/2018	93 109	-	93 109

NOTE III- PLACEMENTS :

Les placements totalisent au 31/12/2018, un montant brut de 383 267 250 dinars contre un montant brut au 31/12/2017 de 348 308 335 dinars soit une variation de 34 958 915 dinars détaillée comme suit :

Désignation	Note	Au 31/12/2018	Au 31/12/2017	Variation
Terrains & constructions	III-1	9 805 531	9 797 728	7 803
Autres placements financiers	III-2	270 076 293	248 145 276	21 931 017
Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	III-3	103 385 426	90 365 331	13 020 096
Total		383 267 250	348 308 335	34 958 915

Note III-1 Terrains & constructions :

Les terrains et constructions totalisent au 31/12/2018 un montant brut de 9 805 531 DT, contre 9 797 728 en 2017 soit une augmentation de 7 803 dinars.

III-1-1 Terrains & constructions d'exploitation :

DESIGNATION	SOLDE AU 31/12/2018	SOLDE AU 31/12/2017	VARIATIONS
Terrains et Constructions	6 225 575	6 220 192	5 382
Amortissements des constructions	933 919	788 766	145 153
VCN	5 291 656	5 431 427	- 139 771

III-1-2 Terrains & constructions hors exploitation :

DESIGNATION	SOLDE AU 31/12/2017	SOLDE AU 31/12/2017	VARIATIONS
Terrains et Constructions	3 579 956	3 577 536	2 421
Amortissements des constructions	980 810	899 277	81 533
VCN	2 599 146	2 678 259	- 79 113

Note III-2 AUTRES PLACEMENTS FINANCIERS :

Les autres placements financiers totalisent au 31/12/2018 un montant brut de 270 076 293 DT contre un montant brut de 248 145 276 DT au 31/12/2017 soit une variation de 21 931 017 DT.

Il est à noter que Tunis Re n'a pas de participation dans des parties liées ou des entreprises avec lien de participation.

Les autres placements financiers se détaillent comme suit :

Désignation	Note	Au 31/12/2018	Provisions	Risque d'exigibilité
Actions & autres titres à revenus variables	III-2-1	46 099 004		6 217 933
Obligations & autres titres à revenus fixes	III-2-2	187 596 160		
Prêts aux personnels	III-2-3	1 128 655	890	
Autres	III-2-5	35 252 474		
Total		270 076 293	890	6 217 933

III-2-1 Actions & autres titres à revenus variables :

La rubrique « Actions et autres titres à revenus variables » se détaille au 31/12/2018 comme suit :

Désignation	Note	Au 31/12/2018			Au 31/12/2017		
		Coût d'acquisition	Provisions	Risque d'exigibilité	Coût d'acquisition	Provisions	Risque d'exigibilité
Actions cotées	A	13 599 354		4 466 132	15 156 302		4 508 586
OPCVM obligataires	A	3 312 314		3 924	2 376 072		
OPCVM mixtes	A	8 657 066		516 693	11 001 377		265 384
FCPR	A	4 530 000			4 530 000		
Participations étrangères	B	11 286 994			11 286 994		
Participations tunisiennes	C	4 713 276		1 231 183	4 413 276		391 467
Total		46 099 004	-	6 217 933	48 764 021	-	5 165 436

A. Actions cotées et titres d'OPCVM :

Cette rubrique fait ressortir une moins-value provisionnée au passif au niveau du risque d'exigibilité d'un montant total de 4 986 750 dinars. La plus-value latente non comptabilisée est de 1 095 597 dinars

B. Participations étrangères :

Cette rubrique est détaillée au 31/12/2018 comme suit :

Titre	Siège social	Capital social en USD	Montant investi	Part	Juste valeur	Provisions	Plus value latente
Africa Re	Plot 1679 Karimu Kotun Street, Victoria Island - Lagos - Nigéria	300 000 000	5 410 159	1,00%	16 412 306	-	11 002 148
Arab Re	Maad Street, Beirut Central District, Liban	75 000 000	2 185 887	2,39%	10 139 630		7 953 743
Titre	Siège social	Capital social en EUR	Montant investi	Part	Juste valeur	Provisions	Plus value latente
Aveni Re	Immeuble CRRAE-UMOA Côte d'Ivoire	24 391 843	3 690 948	6,25%	5 226 271		1 535 323
TOTAL			11 286 994		31 778 208	-	20 491 214

Cette rubrique fait ressortir une plus-value latente non comptabilisée au 31/12/2018 d'un montant de 20 491 214 dinars.

C. Participations Tunisiennes :

Cette rubrique est détaillée au 31/12/2018 comme suit :

Titre	Siège social	Capital social	Montant investi	Part	Juste valeur	Provisions	Plus value latente
Al AMANA TAKAFUL	13, rue borjine Montplaisir Tunis	14 101 510	900 000	6,38%	460 170	439 830	
Attakafoulya	15, rue de Jérusalem Tunis	10 000 000	800 000	8,00%	440 000	360 000	
COTUNACE	14, rue borjine Montplaisir Tunis	26 500 000	1 476 176	6,53%	1 745 195		269 019
I-CTAMA	3, rue Fatma Ennachi Menzah V Ariana	5 000 000	1 000 000	20,00%	1 000 000		
SDA	13, rue Lénine Imm Maghrebta Tunis	219 050	7 500	3,42%	5 747	1 753	
BTS	56, Avenue Mohamed V Tunis	40 000 000	100 000	0,25%	100 000	-	
STAR PAPIER	3, rue Bab Laalouj Tunis	880 000	144 600	16,43%	-	144 600	
AGRO FRESH	Masjed Issa Route de sahline Monastir	572 000	285 000	49,83%	-	285 000	
TOTAL			4 713 276		3 751 112	1 231 183	269 019

Cette rubrique enregistre une moins-value provisionnée au passif au niveau du risque d'exigibilité pour un montant de 1 231 183 dinars et une plus-value latente non comptabilisée de 269 019 dinars.

Le risque d'exigibilité et les plus-values latentes se détaillent comme suit :

Catégorie	Moins value potentielle	Reprise provisions	Dotation	Plus value Latente
Participation étrangère				20 491 214
Participation tunisienne	1 231 183	100 000	939 716	269 019
Actions cotées	4 466 132	614 859	572 405	1 003 111
OPCVM Mixtes	516 693	88 357	339 666	35 910
OPCVM Obligataires	3 924	-	3 924	56 576
TOTAL	6 217 933	803 215	1 855 712	21 855 830

III-2-2 Obligations & autres titres à revenus fixes :

La rubrique « Obligations & autres titres à revenus fixes » se détaille au 31/12/2018 comme suit :

Désignation	Au 31/12/2018	Au 31/12/2017	Variation
ORDINAIRE			
Emprunts Obligataires	55 597 700	54 276 150	1 321 550
BTA	5 378 460	6 869 990	- 1 491 530
Comptes à Terme court et moyen Terme	86 000 000	31 000 000	55 000 000
Comptes à Terme Long Terme	37 400 000	77 000 000	- 39 600 000
Total ORDINAIRE	184 376 160	169 146 140	15 230 020
RE TAKAFUL			
Titre participatif	800 000	500 000	300 000
Comptes à Terme court et moyen Terme	2 420 000	2 950 000	- 530 000
Total RE TAKAFUL	3 220 000	3 450 000	- 230 000
TOTAL GENERAL	187 596 160	172 596 140	15 000 020

Pour l'activité Retakaful, la défalcation entre adhérents et opérateur se présente comme suit :

RUBRIQUES	Adhérents	Opérateur	Combiné
Titres participatifs	500 000	300 000	800 000
Placements conformes aux normes sharaiques	1 060 000	1 360 000	2 420 000
Total	1 560 000	1 660 000	3 220 000

III-2-3 Prêts au personnel :

Les prêts au personnel totalisent au 31/12/2018 un montant de 1 128 655 DT se détaillant comme suit :

Désignation	Au 31/12/2018
Solde des Prêts aux Personnels non échus au 31-12-2017	963 555
Prêts accordés en 2018	461 344
Remboursement de prêts effectués en 2018	- 296 243
Solde des Prêts aux Personnels non échus au 31-12-2018	1 128 655

III-2-4 Autres :

Les autres placements totalisent au 31/12/2018 un montant de 35 252 474 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Au 31/12/2018	Au 31/12/2017	Variation
Placements interbancaires en devises Ordinaire	29 686 162	22 239 776	7 446 386
Placements interbancaires en devises Re Takaful	5 566 312	3 581 784	1 984 528
Total	35 252 474	25 821 560	9 430 914

Les placements interbancaires en devises Retakaful sont affectés pour leur totalité au fonds des Adhérents.

III-3 : Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes :

Les créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes totalisent au 31/12/2018 un montant de 103 385 426 DT contre un montant de 90 365 331 dinars au 31/12/2017 soit une variation de 13 020 096 dinars détaillée comme suit :

Par nature :

Désignation	Au 31/12/2018
ORDINAIRE	
Prime non acquise	28 804 398
Sinistre à payer	69 987 594
Autres	55 015
Sous total ORDINAIRE	98 847 008
RE TAKAFUL	
Prime non acquise	1 029 799
Sinistre à payer	3 508 619
Autres	-
Sous total RE TAKAFUL	4 538 419
TOTAL	103 385 426

Par monnaie

Désignation	Au 31/12/2018
ORDINAIRE	
TND	72 967 251
Autres monnaies	25 879 757
Sous total ORDINAIRE	98 847 008
RE TAKAFUL	
TND	3 894 079
Autres monnaies	644 339
Sous total RE TAKAFUL	4 538 419
TOTAL	103 385 426

Par zone :

Désignation	Au 31/12/2018
ORDINAIRE	
Tunisie	73 284 851
Etranger	25 562 156
Sous total ORDINAIRE	98 847 008
RE TAKAFUL	
Tunisie	3 897 532
Etranger	640 887
Sous total RE TAKAFUL	4 538 419
TOTAL	103 385 426

Les créances pour espèce déposées auprès des entreprises cédantes Retakaful sont affectées pour leurs totalités au fonds des Adhérents.

ANNEXE 8
MOUVEMENTS AYANT AFFECTE LES ELEMENTS DE L'ACTIF
31/12/2018

EN DINARS

Désignation	Valeur brute				Amortissements & provisions								V.C.N à la clôture	
	A l'ouverture	Acquisitions	Cessions	A la clôture	A l'ouverture		Augmentation		Diminution		A la clôture			
					Amort	Prov	Amort	Prov	Amort	Prov	Amort	Prov		
ACTIFS INCORPORELS	1 501 745	1 343 307	492 149	2 352 903	665 306	-	218 812	-	-	-	-	884 118	-	1 468 785
Invest. de recherche & développement	425 879	792 377	492 149	726 107	-	-	-	-	-	-	-	-	-	726 107
Logiciel	1 075 866	550 930	-	1 626 796	665 306	-	218 812	-	-	-	-	884 118	-	742 678
ACTIFS CORPORELS	2 439 236	13 427	672 454	1 780 208	1 671 570	-	161 315	-	668 687	-	1 164 197	-	-	616 011
Inst. générales agenc. & aménagement	490 674	2 300	324 259	168 715	411 794	-	15 270	-	324 071	-	102 994	-	-	65 722
Rayonnage métallique	261	-	261	-	207	-	13	-	220	-	-	-	-	-
Matériel de transport	459 374	6 084	77 942	387 517	337 913	-	26 096	-	77 942	-	286 067	-	-	101 450
Matériel électrique & électronique	83 607	2 713	45 626	40 694	71 655	-	4 635	-	45 501	-	30 788	-	-	9 906
Matériel informatique	920 808	2 329	78 273	844 865	486 519	-	90 725	-	78 205	-	499 040	-	-	345 825
Mobilier	361 442	-	29 880	331 562	241 220	-	24 073	-	26 841	-	238 452	-	-	93 109
Climatisation	123 069	-	116 213	6 856	122 261	-	502	-	115 908	-	6 856	-	-	-
PLACEMENTS	348 308 335	319 607 278	284 648 363	383 267 250	1 688 043	890	226 686	-	-	-	1 914 729	890	-	381 351 631
Terrains & const. d'exploit. et hors exploit.	9 797 728	7 803	-	9 805 531	1 688 043	-	226 686	-	-	-	1 914 729	-	-	7 890 802
Autres placements financiers	248 145 276	290 581 540	268 650 523	270 076 293	-	890	-	-	-	-	-	890	-	270 075 403
Actions, autres titres à revenu variable	48 764 021	19 492 466	22 157 484	46 099 004	-	-	-	-	-	-	-	-	-	46 099 004
Obligations & autres titres à revenu fixe	172 596 140	225 120 000	210 119 980	187 596 160	-	-	-	-	-	-	-	-	-	187 596 160
Autres prêts	963 555	461 344	296 243	1 128 655	-	890	-	-	-	-	-	890	-	1 127 765
Autres	25 821 560	45 507 730	36 076 816	35 252 474	-	-	-	-	-	-	-	-	-	35 252 474
Créances pour espèces déposées	90 365 331	29 017 935	15 997 839	103 385 426	-	-	-	-	-	-	-	-	-	103 385 426
TOTAL	352 249 315	320 964 012	285 812 966	387 400 361	4 024 918	890	606 813	-	668 687	-	3 963 044	890	-	383 436 426

ANNEXE 10 - WINDOW RETAKAFUL

EN DINARS

Désignation	Valeur brute				Amortissements & provisions								V.C.N à la clôture	
	A l'ouverture	Acquisitions	Cessions	A la clôture	A l'ouverture		Augmentation		Diminution		A la clôture			
					Amort	Prov	Amort	Prov	Amort	Prov	Amort	Prov		
PLACEMENTS	11 056 092	15 480 827	13 212 189	13 324 731	-	-	-	-	-	-	-	-	-	13 324 731
Terrains & const. d'exploit. et hors exploit.	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres placements financiers	7 031 784	13 854 306	12 099 778	8 786 312	-	-	-	-	-	-	-	-	-	8 786 312
Actions, autres titres à revenu variable	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Sukuks, et autres titres à revenu assimilé	3 450 000	2 720 000	2 950 000	3 220 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3 220 000
Autres plac conformes aux normes charaïques	3 581 784	11 134 306	9 149 778	5 566 312	-	-	-	-	-	-	-	-	-	5 566 312
Créances pour espèces déposées	4 024 308	1 626 521	1 112 411	4 538 419	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4 538 419
TOTAL	11 056 092	15 480 827	13 212 189	13 324 731	-	-	-	-	-	-	-	-	-	13 324 731

ANNEXE 9
ETAT RECAPITULATIF DES PLACEMENTS
31/12/2018

EN DINARS

Catégorie	Valeur brute	Valeur nette	Juste valeur	Plus ou moins value latente
Placements Immobiliers et placements immobiliers en cours	9 805 531	7 890 802	15 250 000	7 359 198
Actions et autres titres à revenu variable autres que les OPCVM	29 599 624	29 599 624	45 665 648	21 763 340
Parts d'OPCVM détenant uniquement des titres à revenu fixe	3 312 314	3 312 314	3 364 965	56 576
Autres parts d'OPCVM	13 187 066	13 187 066	12 706 283	35 910
Obligations et autres titres à revenu fixe	187 596 160	187 596 160	187 596 160	-
Prêts hypothécaires	-	-	-	-
Autres prêts et effets assimilés	1 128 655	1 127 765	1 127 765	-
Dépôts auprès des cédantes	103 385 426	103 385 426	103 385 426	-
Autres dépôts	35 252 474	35 252 474	35 252 474	-
Actifs représentatifs de contrats en unités de comptes	-	-	-	-
TOTAL	383 267 250	381 351 631	404 348 722	29 215 024
Dont montant de ces placements qui est admis à la représentation des	NA	NA	NA	NA
Autres actifs affectables à la représentation des provisions techniques	NA	NA	NA	NA

ANNEXE 11 - WINDOW RETAKAFUL
ETAT RECAPITULATIF DES PLACEMENTS
31/12/2018

EN DINARS

Catégorie	Valeur brute	Valeur nette	Juste valeur	Plus ou moins value latente	Origine des fonds
Placements Immobiliers et placements immobiliers en cours					Adhérents
Actions et autres titres à revenu variable autres que les FCP					Adhérents
Parts dans les FCP islamiques dét. des titres à revenu fixe					Adhérents
Autres parts des FCP islamiques					Adhérents
Sukuks, bons et autres titres à revenu assimilé	1 560 000	1 560 000	1 560 000		Adhérents
Sukuks, bons et autres titres à revenu assimilé	1 660 000	1 660 000	1 660 000		Opérateur
Autres prêts et effets assimilés					Adhérents
Dépôts auprès des cédantes	4 538 419	4 538 419	4 538 419		Adhérents
Autres dépôts	5 566 312	5 566 312	5 566 312		Adhérents
Actifs représentatifs de contrats en unités de comptes					Adhérents
TOTAL	13 324 731	13 324 731	13 324 731	-	
Dont montant de ces placements qui est admis à la	NA	NA	NA	NA	
représentation des provisions techniques	NA	NA	NA	NA	
Autres actifs affectables à la représentation des provisions	NA	NA	NA	NA	
techniques autres que les placements ou la part des réassureurs	NA	NA	NA	NA	
dans les provisions techniques	NA	NA	NA	NA	

NOTE IV- PARTS DES REASSUREURS DANS LES PROVISIONS TECHNIQUES :

Les parts des réassureurs dans les provisions techniques totalisent au 31/12/2018 un montant de 172 987 444 DT contre un montant de 122 262 483 DT au 31/12/2017 soit une variation de 50 724 961 DT détaillée comme suit :

Rubrique	31/12/2018	31/12/2017	Variation
Provision pour primes non acquises	57 705 711	50 179 213	7 526 498
Provision pour sinistres	115 281 732	72 083 270	43 198 462
Totaux	172 987 444	122 262 483	50 724 961

Note IV-1 Provisions pour Primes Non Acquises :

Désignation	Au 31/12/2018
ORDINAIRE	
Incendie	11 519 699
Accident et risques divers	300 198
Risques techniques	30 764 994
Transport	1 412 453
Aviation	12 137 613
Vie	278
Sous total ORDINAIRE	56 135 235
RE TAKAFUL	
Incendie	1 149 886
Accident et risques divers	13 951
Risques techniques	391 832
Transport	14 807
Vie	-
Sous total RE TAKAFUL	1 570 476
TOTAL	57 705 711

Note IV-2 Provisions pour sinistres :

Désignation	Au 31/12/2018
ORDINAIRE	
Incendie	39 969 262
Accident et risques divers	2 153 117
Risques techniques	12 028 526
Transport	42 509 300
Aviation	15 076 953
Sous total ORDINAIRE	111 737 158
RE TAKAFUL	
Incendie	852 118
Accident et risques divers	1 271 142
Risques techniques	1 385 958
Transport	35 356
Sous total RE TAKAFUL	3 544 574
TOTAL	115 281 732

Les provisions pour Primes Non Acquises et pour Sinistres Retakaful sont des éléments techniques et sont affectés à 100% au fonds des Adhérents.

NOTE V- CREANCES :

Les créances totalisent au 31/12/2018 un montant net de 75 784 337 DT contre un montant net de 54 818 477 DT au 31/12/2017 soit une variation de 20 965 860 DT détaillée comme suit :

Désignation	Note	Au 31/12/2018			VCN au 31/12/2017
		Brut	Provisions	VCN	
Créances nées des opérations d'acceptation					
Créances sur les cédantes		52 376 181	3 304 194	49 071 988	38 381 339
Avances sur acceptations (soldes débiteurs)		2 173 770		2 173 770	1 542 188
Sous total 1	V-1	54 549 951	3 304 194	51 245 757	39 923 527
Créances nées des opérations de rétrocession					
Créances sur les rétrocessionnaires		15 953 904	398 953	15 554 951	7 390 693
Avances sur rétrocessions (soldes débiteurs)		384 695		384 695	1 097 802
Sous total 2	V-2	16 338 598	398 953	15 939 645	8 488 496
Autres créances					
Personnel		11 160		11 160	261 850
Etat, organismes de sécurité sociales & collectivités Publiques		4 670 552		4 670 552	1 907 688
Débiteurs divers		3 666 749		3 666 749	3 972 014
FPC		250 473		250 473	264 902
Sous total 3	V-3	8 598 934	-	8 598 934	6 406 454
TOTAL		79 487 483	3 703 147	75 784 337	54 818 477

V-1 Créances nées des opérations d'acceptations :

ORDINAIRE					
Désignation		Moins d'un an	Entre un et cinq ans	Plus de cinq ans	Total
Créances sur les cédantes		42 776 974			42 776 974
Tunisiennes	Brut	14 778 050			14 778 050
	Provisions	-140 375		-	140 375
Etrangères	Brut	31 303 117			31 303 117
	Provisions	-3 163 818		-	3 163 818
					-
Avances sur acceptations (soldes débiteurs)		1 966 404			1 966 404
Tunisiennes		417 749			417 749
Etrangères		1 548 655			1 548 655
TOTAL		44 743 378	-	-	44 743 378

RE TAKAFUL					
Désignation		Moins d'un an	Entre un et cinq ans	Plus de cinq ans	Total
Créances sur les cédantes		6 295 014			6 295 014
Tunisiennes	Brut	403 063			403 063
	Provisions	0			-
Etrangères	Brut	5 891 951			5 891 951
	Provisions	0			-
Avances sur acceptations (soldes débiteurs)		207 366			207 366
Tunisiennes		0			-
Etrangères		207 366			207 366
TOTAL		6 502 379	-	-	6 502 379

V-2 Créances nées des opérations de rétrocession :

Désignation		Moins d'un an	Entre un et cinq ans	Plus de cinq ans	Total
Créances sur les rétrocessionnaires		15 554 951			15 554 951
Tunisiennes	Brut	744 185			744 185
	Provisions				-
Etrangères	Brut	15 209 719			15 209 719
	Provisions	-398 953			- 398 953
Avances sur rétrocessions (soldes débiteurs)		384 695			384 695
Tunisiennes ordinaire		43 059			43 059
Etrangères ordinaire		341 635			341 635
TOTAL		15 939 645	-	-	15 939 646

V-3 Autres créances :

ORDINAIRE					
Désignation		Moins d'un an	Entre un et cinq ans	Plus de cinq ans	Total
Personnel		11 160			11 160
Etat, impôt et taxe organismes de sécurité sociale & collectivité publiques		4 629 031			4 629 031
Etat retenue à la source : IS		4 629 031			4 629 031
Autres impôts et taxes		-			-
Débiteurs divers		553 344			553 344
Brut		553 344			553 344
Provisions		-			-
FPC		250 473			250 473
TOTAL		5 444 008	-	-	5 444 008

RE TAKAFUL				
Désignation	Moins d'un an	Entre un et cinq ans	Plus de cinq ans	Total
Etat, impôt et taxe organismes de sécurité sociale & collectivité publiques	41 522			41 522
Etat retenue à la source : IS	41 522		-	41 522
Autres impôts et taxes	-			-
Débiteur divers	3 113 405	-	-	3 113 405
Brut	3 113 405			3 113 405
Provision				-
TOTAL	3 154 927	-	-	3 154 927

Les autres Créances Retakaful se défalquent entre Adhérents et opérateur comme suit :

RUBRIQUES	Adhérents	Opérateur	Combiné
Etat, organismes de sécurité sociales & collectivités publiques	41 480	41	41 522
Débiteurs divers	19 940	3 093 465	3 113 405
TOTAL	61 420	3 093 506	3 154 927

NOTE VI- AUTRES ELEMENTS D'ACTIF :

Les autres éléments d'actifs totalisent au 31/12/2018 un montant 67 969 252 DT contre un montant de 58 173 365 DT au 31/12/2017 soit une variation de 9 795 887 DT. Les autres éléments d'actifs se détaillent comme suit :

Rubrique	31/12/2018	31/12/2017	Variation
Avoirs en banques, TGT, chèques & caisse	6 861 584	8 319 390	- 1 457 806
Charges reportées	17 617 148	15 560 798	2 056 350
Comptes de régularisation actif	24 991 746	21 555 617	3 436 130
Ecart de conversion	18 498 774	12 737 561	5 761 214
Totaux	67 969 252	58 173 365	9 795 887

Note VI-1 Avoirs en banques, TGT, chèques & caisse :

Désignation	Au 31/12/2018	Au 31/12/2017	Variation
ORDINAIRE			
Avoirs en Caisse en TND	609	818	- 209
Avoirs en Banques en TND	858 535	395 244	463 291
Avoirs en banques en USD	2 772 730	3 198 151	- 425 420
Avoirs en banques en EUR	796 559	2 053 641	- 1 257 082
Avoirs en banques en GBP	60 678	37 225	23 453
Chèques Remis à l'Encaissement	10 657	10 657	0
Sous total ORDINAIRE	4 499 768	5 695 736	- 1 195 968
RE TAKAFUL			
Avoirs en Banques en TND	100 628	604 263	- 503 635
Avoirs en banques en USD	1 816 655	1 688 691	127 964
Avoirs en banques en EUR	444 532	330 699	113 832
TAKAFUL	2 361 815	2 623 654	- 261 839
TOTAL	6 861 584	8 319 390	- 1 457 806

La différence du solde de la trésorerie figurant au bilan 6.861.584 DT avec celui de l'Etat de Flux 6.850.927 DT représente le montant des chèques remis à l'encaissement 10 657 DT. Ce montant n'est pas pris en compte dans l'Etat de Flux, puisqu'il n'est pas réellement encaissé au 31-12-2018

Les Avoir en banques, CCP, chèques & caisse Retakaful se défalquent entre adhérents et opérateur comme suit :

RUBRIQUES	Adhérents	Opérateur	Combiné
Avoir en banques, CCP, chèques & caisse	2 311 078	50 737	2 361 815

Note VI-2 Charges reportées :

Elles représentent les frais d'acquisition reportés relatifs aux PNA et les frais d'augmentation de capital non encore amortis.

Les charges reportées ont atteint 17 617 148 dinars au 31/12/2018 contre 15 560 798 DT à la même période en 2017 soit en augmentation de 2 056 350 DT détaillé comme suit :

Désignation	Au 31/12/2018	Au 31/12/2017	Variation
ORDINAIRE			
Frais d'acquisition reportés	16 339 551	14 700 727	1 638 824
Sous total ORDINAIRE	16 339 551	14 700 727	1 638 824
RE TAKAFUL			
Frais d'acquisition reportés	1 277 597	860 070	417 526
Sous total Re Takaful	1 277 597	860 070	417 526
TOTAL	17 617 148	15 560 798	2 056 350

Les charges reportées Retakaful sont des éléments techniques et sont affectés à 100% au fonds des Adhérents.

Note VI-3 Comptes de régularisation actif :

Le détail de ces comptes se présente comme suit :

- Activité ORDINAIRE

Désignation	Note	Au 31/12/2018
Intérêts acquis et non échus sur placements		5 418 737
Estimation d'éléments techniques acceptation	(A)	11 076 925
Autres comptes de régularisation		3 888 935
Produits à recevoir		3 837 144
Charges constatées d'avance		51 791
TOTAL		20 384 597

- Activité RE TAKAFUL

Désignation	Adhérents	Opérateur	combiné
Loyers acquis & non échus	94 602	78 323	172 926
Estimations d'éléments techniques (Acceptation)	1 116 965		1 116 965
Autres comptes de régularisation	-	3 317 258	3 317 258
Produits à recevoir		3 317 258	3 317 258
Charges constatées d'avance	-	-	-
TOTAL	1 211 568	3 395 582	4 607 149

A. Estimation d'éléments technique acceptation :

LIBBRE	Prime nette ORDINAIRE	Prime nette RE TAKAFUL	Prime nette Globale
INCENDIE	6 284 225	464 921	2 593 243
ACC. RISQUES DIVERS	892 634	75 890	833 753
RISQUE TECHNIQUES	2 119 548	343 693	2 336 953
TRANSPORTS	1 909 853	125 416	1 676 015
AVIATION	- 618 142	-	946 898
VIE	488 807	107 045	- 23 898
Total	11 076 925	1 116 965	12 193 890

VI-4 Ecart de conversion :

Désignation	2018	2017	Ecart
ORDINAIRE	17 287 306	11 969 447	5 317 859
RE TAKAFUL	1 211 469	768 114	443 355
Total général	18 498 774	12 737 561	5 761 214

Le détail de ces écarts se présente comme suit :

- Activité ORDINAIRE :

Désignation	2018	2017	Ecart
Avances acceptation	1 232 825	729 765	503 060
Avances rétrocession	20 168	228 159	- 207 991
Soldes à reporter acceptation	14 007 856	9 956 895	4 050 961
Soldes à reporter rétrocession	2 026 456	1 054 627	971 829
Dépôts espèces	-	-	-
TOTAL	17 287 306	11 969 447	5 317 859

- Activité RE TAKAFUL :

Désignation	2018	2017	Ecart
Avances acceptation	75 830	33 568	42 262
Avances rétrocession	-	-	-
Soldes à reporter acceptation	1 135 639	734 547	401 093
Soldes à reporter rétrocession	-	-	-
Dépôts espèces	-	-	-
TOTAL	1 211 469	768 114	443 355

Les écarts de conversion Retakaful sont des éléments techniques et sont affectés à 100% au fonds des Adhérents.

Le total des actifs arrêté au 31/12/2018 est de 700 177 459 dinars contre 583 477 831 dinars au 31/12/2017 soit une augmentation de 116 699 628 dinars (20%).

Composition des actifs en monnaie étrangère

<u>Actif</u>	<u>Devise</u>	<u>Montant</u>	<u>Contre-valeur</u>
AC336- AUTRES PLACEMENTS			35 252 474
PLACEMENT DEVISE USD	USD	6 250 000	18 715 000
PLACEMENT DEVISE EUR	EURO	3 000 000	10 281 600
PLACEMENT DEVISE GBP	GBP	180 000	689 562
PLACEMENT DEVISE USD TAKAFUL	USD	1 630 000	4 880 872
PLACEMENT DEVISE EUR TAKAFUL	EURO	200 000	685 440
AC34-CREANCES POUR ESPECES DEPOSEES AUPRES DES CEDANTES			103 385 426
	100KURUS	97	54
	ARIARY	22 109 590	18 528
	BIRR ETH	87 717	9 252
	COUR		
	DAN	72 552	33 286
	COUR		
	NOR	66 000	22 729
	DIN		
	ALGE	50 333 251	1 274 438
	DIN		
	BAHR	4 130	3 281
	DIN JORD	1 185 360	494 596
	DIN		
	KOWE	161 926	159 735
	DIN LIBY	9 215 994	1 985 862
	DIN TUN	76 861 330	76 861 330
	DIR EAU	928 606	757 018
	DIR		
	MARO	1 376 448	430 663
	DM RFA	51	89
	DOL		
	AUST	15	31
	DOL USA	4 303 065	12 885 097
	DONG		
	VIE	147 040	19
	EURO	48 953	167 772
	FR		
	BURUN	31 218 341	51 479
	FR CFA	1 062 284 235	5 470 764
	FR		
	FRANC	2	1
	FR		
	GUINE	193 750 230	62 969
	FR SUISS	0	0
	FRAN/100	548 436	17 809
	LIRE ITL	6	1
	LIV EGYPT	27 503 257	454 271
	LIV STER	262 367	1 005 101
	LIV SYRI	64 075 418	368 498
	MRO*10	37 733	3 095
	OUG		
	MAUR	10 461 975	85 820
	PESO PHI	621	35
	R IRAN	172 042	18 938
	REAL		
	BRE	5	4
	RIE IRAN	55 921 526	6 151
	RIEL		
	OMA	374 850	288 434

	RIN MALS	11 169	8 009
	RIY A_S	2 126	1 713
	RIY QUAT	21 666	17 816
	RIY		
	YEME	43 799	518
	ROUP		
	IND	9 000	382
	ROUP		
	NEP	- 403 499	- 10 648
	SCH		
	KENY	203 126	5 907
	TAK		
	BENG	12	0
	WON		
	CORS	166 785 351	443 149
	YEN JAP	3 743	102
	YUA		
	CHIN	32	14
AC51 PART DES REASS. DANS LES PROV. TECHNIQUES		-	172 987 444
AC510 PNA		-	57 705 711
	TND	57 705 711	57 705 711
AC531PROVISIONS SINISTRES		-	115 281 732
	DIN		
	ALGE	52	1
	DIN LIBY	3 041	655
	DIN TNU	84 380 827	84 380 827
	DOL		
	CANA	5 459	11 986
	DOL USA	9 949 600	29 793 084
	EURO	189 304	648 784
	FR CFA	247 500	1 275
	FR		
	FRANC	84	41
	LIV STER	116 181	445 080
AC65 CREANCES NEEES DES OPERATIONS D'ACCEPTATION		-	54 549 951
	AED	3 706 164	3 021 339
	BDT	42 700	1 508
	BHD	70 942	56 355
	BWP	57 983	16 010
	CAD	- 5 035	- 11 056
	CFA	98 942	50 953
	CHF	- 261	- 793
	CYP	9 185	5 318
	DEM	8 440	14 621
	DJF	415 199	6 917
	DKK	159 001	72 947
	DZD	14 464 738	366 247
	EGP	23 488 110	387 953
	ESP	1	0
	ETB	18 642 429	1 966 403
	EUR	658 831	2 257 946
	FNG	1 322 435	42 942
	FRF	77 397	37 780
	GBP	- 69 397	- 265 855
	GHC	25 653 925	1 565
	GHS	484	293
	GMD	58 630	3 520
	GNF	47 047 720	15 291
	GRD	389 809	3 876
	IDR	5 565 338	1 130

	INR	8 276	351
	IQD	2 190 158	544
	IRR	29 730	3
	IRT	2 989 306	329 060
	ITL	- 27 308	- 4 779
	JMD	-	-
	JOD	3 654 273	1 524 761
	JPY	1 080 292	29 410
	KES	11 787 181	342 759
	KPW	6 490	21
	KWD	1 105 205	1 090 252
	LBP	5 173	10
	LKR	959 284	15 536
	LSM	128	26
	LYD	37 135 915	8 002 047
	MAD	544 553	170 380
	MGA	46 853 784	39 263
	MGF	- 94 185	- 1
	MRO	41 883 253	343 568
	MRU	1 797 917	147 483
	MUR	540 350	46 521
	MWK	9 649 177	37 091
	MYR	5 385	3 862
	MZM	5 992 114	300
	MZN	2 110 042	104 871
	NGN	107 342 343	87 280
	NLG	57	87
	NOK	2	1
	NPR	15 079 747	397 939
	OMR	228 746	176 012
	PHP	7 230	408
	PKR	9 711 379	205 745
	PTE	- 7 476	- 126
	QAR	1 370 194	1 126 710
	RWF	24 801 716	82 094
	SAR	937 151	754 875
	SDD	132 896	83
	SDG	8 797 694	547 164
	SDP	1 808 389	11
	SEK	74	25
	SFR	2 126	438
	SGD	- 1 367	- 2 971
	SOS	489 131	60
	SYP	15 041 943	86 506
	TAS	24 164	31 116
	THB	27 319	2 501
	TND	9 059 907	9 059 907
	TRL	61 733	0
	TRY	634 289	354 980
	TZS	386 975 993	498 425
	UGS	47 444 944	37 909
	USD	5 207 624	15 593 711
	USH	- 330	- 264
	VND	87 513 203	11 114
	VID	562 066	71 382
	XAF	951 119 262	4 898 264
	YER	12 577 490	148 804
	ZBK	7 231	179
	ZMK	- 12 172	- 3

	ZMW	415 195	103 036
AC66 CREANCES NEES DES OPERATIONS DE RETROCESSION			-
	BEL	- 16 708	- 1 403
	EUR	49 855,88	170 866
	FRF	- 13 538,85	- 6 609
	GBP	309 351,22	1 185 094
	LYD	175 727,00	37 866
	TND	11 396 623	11 396 623
	USD	1 187 604,30	3 556 162
AC71 AVOIR EB BANQUES, CHEQUES ET CAISSE			6 861 584
<i>DEPOTS EN DINARS ORDINAIRE</i>	TND	869 801	869 801
<i>DEPOTS EN DEVISES ORDINAIRE</i>			3 629 967
	USD	925 972	2 772 730
	EUR	232 423	796 559
	GBP	15 839	60 678
<i>DEPOTS EN DINARS RETAKAFUL</i>	TND	100 628	100 628
<i>DEPOTS EN DEVISES RETAKAFUL</i>			2 261 187
	USD	606 684	1 816 655
	EUR	129 707	444 532
		-	-
AC731 INTERETS ACQUIS ET NON ECHUS			5 591 663
	USD	114 584	343 112
	GBP	1 896	7 265
	EUR	35 402	121 329
	TND	5 119 957	5 119 957

CAPITAUX PROPRES & PASSIFS

CAPITAUX PROPRES :

NOTE I CAPITAUX PROPRES AVANT RESULTAT

Les capitaux propres avant résultat au 31/12/2018 totalisent un montant de 183 075 284 DT contre un montant de 181 093 775 DT au 31/12/2017, soit une augmentation de 1 981 508 DT.

Le tableau ci-après résume les mouvements des capitaux propres & réserves avant affectation du résultat :

Désignation	31/12/2016	31/12/2017	Variation	31/12/2018	Variation
I-1 Capital social :					
Capital social	100 000 000	100 000 000	-	100 000 000	-
I-2 Réserves et primes liées au capital :					
Réserve légale	6 563 053	7 649 637	1 086 584	8 687 299	1 037 661
Réserve générale	6 975 000	7 975 000	1 000 000	8 975 000	1 000 000
Réserves pour réinv. Exon.	4 030 000	4 780 000		5 530 000	750 000
Fonds social	1 760 650	1 941 101	180 451	2 064 485	123 384
Rachats d'actions propres	-223 825	-223 825	-	-223 825	-
Prime d'émission	50 504 378	50 504 378	-	50 504 378	-
I-3 Résultat reporté :					
Résultat reporté	5 826 778	8 467 485	2 640 707	7 537 948	929 537
TOTAL AVANT RESULTAT	175 436 033	181 093 775	5 657 742	183 075 284	1 981 508
I-4 Résultat de l'exercice :					
Résultat de l'exercice	15 904 909	12 285 742	- 3 619 167	17 102 916	4 817 174
TOTAL	191 340 942	193 379 517	2 038 575	200 178 199	6 798 682

NOTE I-1

Le capital social au 31/12/2018 est de 100 000 000 dinars divisés en 20 000 000 actions ordinaires de valeur nominale 5 dinars chacune.

NOTE I-2

Le fonds social enregistre en 2018 une augmentation de 123 384 dinars, résultat des mouvements suivants :

Désignation	Montant
Ressources	
Disponible de l'exercice 2017	1 941 101
Dotations de l'exercice	450 000
Intérêts sur prêts	21 975
Total ressources	2 413 075
Emplois	
Restauration	131 530
Subvention de scolarité	25 072
Subvention de garderie	7 538
Bons de fin d'année	33 060
Dons Aïd ALIDHA	32 300
Prime d'assurance auto	13 091
Cadeaux employé exemplaire	2 000
Cadeaux départ à la retraite	5 000
Amicale de Tunis Re	99 000
Total emplois	348 591
SOLDES AU 31/12/2018	2 064 485

NOTE I-3

Suite à l'introduction en bourse des titres « Tunis Re », un contrat de régulation du cours a été finalisé et sa gestion a été confiée à l'intermédiaire en bourse « BNA Capitaux ».

Au 31/12/2018, la situation de ce contrat fait ressortir un solde de 44 765 actions « Tunis Re » représentant 0.22% du nombre d'actions en circulation Tunis Re.

Il est à noter que durant l'exercice 2018, aucune opération de rachat ou de revente d'action propres n'a été réalisée dans le cadre de ce contrat.

NOTE I-4

Le résultat reporté enregistre une diminution de 929 537 dinars résultante de l'affectation du résultat 2017 pour un montant de 951 920 Dinars et de l'annulation des dividendes sur les actions propres « Tunis Ré » selon la Norme Comptable Tunisienne N°2 relative aux capitaux propres pour un montant de 22 383 Dinars.

Le résultat reporté de l'activité Retakaful se décompose entre adhérents et opérateur comme suit :

Rubrique	Adhérent	Opérateur	Combiné
Déficit des adhérents des exercices antérieurs reportés	- 1 878 133		- 1 878 133
Résultat reporté		4 799 598	4 799 598
Total	- 1 878 133	4 799 598	2 921 466

NOTE I-5

Le résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2018 est bénéficiaire de 17 083 846 dinars contre 12 285 742 dinars en 2017, soit une augmentation de 4 798 105 DT, sa défalcation entre ORDINAIRE et RE TAKAFUL est la suivante :

RUBRIQUES	31/12/2018	31/12/2017
Activité ordinaire	19 032 159	15 912 436
Activité Re-Takaful	- 1 929 243	- 3 626 695
RESULTAT GLOBAL	17 102 916	12 285 742

Le résultat de l'activité Retakaful se décompose comme suit :

Rubrique	Adhérent	Opérateur	Combiné
Surplus ou déficit de l'exercice	- 2 149 583		-2 149 583
Résultat de l'exercice		220 340	220 340
Total	- 2 149 583	220 340	-1 929 243

Le capital de Tunis Re est composé de 20.000.0000 actions d'une valeur nominale de cinq dinars chacune. Le résultat par action au 31/12/2018 est de 0,855 dinars pour chaque action constituant le capital social

Les capitaux propres totalisent avant affectation du résultat 200 178 199 dinars contre 193 379 517 dinars au 31/12/2017 Soit une augmentation de 6 798 682 dinars (3,5%).

Le tableau de variation des capitaux propres au 31/12/2018, se présente ainsi :

TABLEAU D'EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES
31/12/2018

EN DINARS

DESIGNATION	Capital Social	Réserves Légales	Réserves Générales	Réserves pour reinv. Exon.	Primes d'Emission	Fonds Social	Rachat Actions Propres	Résultat Reporté	Résultat de l'Exercice	Total Capitaux Propres
Solde au 31/12/2015	100 000 000	5 603 348	5 975 000	3 000 000	50 504 378	1 602 699	- 223 825	4 750 721	14 443 379	185 655 700
Affectation du résultat 31/12/2015	-	959 705	1 000 000	1 030 000		400 000		11 053 674	-14 443 379	-
Distribution des dividendes 2015								- 10 000 000	-	- 10 000 000
Correction rachat actions propres										-
Rachat actions propres								22 383		22 383
Mouvements Fonds Social						- 242 049				- 242 049
Augmentation de capital										-
Résultat au 31/12/2016									15 904 909	15 904 909
Solde au 31/12/2016	100 000 000	6 563 053	6 975 000	4 030 000	50 504 378	1 760 650	- 223 825	5 826 778	15 904 909	191 340 942
Affectation du résultat 31/12/2016	-	1 086 584	1 000 000	750 000	-	450 000	-	12 618 325	-15 904 909	-
Distribution des dividendes 2016								- 10 000 000	-	- 10 000 000
Correction rachat actions propres										-
Rachat actions propres								22 383		22 383
Mouvements Fonds Social						- 269 549				- 269 549
Augmentation de capital										-
Résultat au 31/12/2017									12 285 742	12 285 742
Solde au 31/12/2017	100 000 000	7 649 637	7 975 000	4 780 000	50 504 378	1 941 101	- 223 825	8 467 485	12 285 742	193 379 517
Affectation du résultat 31/12/2017	-	1 037 661	1 000 000	750 000	-	450 000	-	9 048 080	-12 285 742	-
Distribution des dividendes 2017								- 10 000 000	-	- 10 000 000
Correction rachat actions propres										-
Rachat actions propres								22 383		22 383
Mouvements Fonds Social						- 326 616				- 326 616
Augmentation de capital										-
Résultat au 31/12/2018									17 102 916	17 102 916
Solde au 31/12/2018	100 000 000	8 687 299	8 975 000	5 530 000	50 504 378	2 064 485	- 223 825	7 537 948	17 102 916	200 178 199

ANNEXE 8 - WINDOW RETAKAFUL
TABLEAU DE VARIATION DES ACTIFS NETS DU FONDS DES ADHERENTS
31/12/2018

EN DINARS					
	Actifs nets N-1 avant affectation	Affectations et imputations	Distributions	Surplus ou déficit N	Actifs nets N avant affectation
Déficit ou surplus des adhérents des exercices antérieurs	1 509 090	- 3 387 223			- 1 878 133
Provisions d'équilibrage pour fonds des adhérents					-
Qardh Hassan non remboursé					-
Surplus ou déficit de l'exercice N-1	- 3 387 223	3 387 223			-
Surplus ou déficit de l'exercice N				- 2 149 583	- 2 149 583
TOTAL	- 1 878 133	-	-	- 2 149 583	- 4 027 716

ANNEXE 9 - WINDOW RETAKAFUL
TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES DE L'OPERATEUR
31/12/2018

EN DINARS					
	Capitaux propres N-1	Affectations et imputations	Distributions	Surplus ou déficit N	Actifs nets N avant affectation
Capital social					-
Primes liés au capital					-
Réserves légales					-
Autres réserves					-
Résultats reportés	5 039 070	1 872 050			6 911 121
Résultat de l'exercice N-1	1 872 050	- 1 872 050			-
Résultat de l'exercice N				220 340	220 340
TOTAL	6 911 121	-	-	220 340	7 131 461

PASSIFS :

Cette rubrique totalise au 31/12/2018 un montant de 499 999 260 DT contre un montant de 390 098 314 DT au 31/12/2017 soit une augmentation de 109 900 946 DT expliquée par les notes suivantes :

NOTE II- PROVISIONS POUR AUTRES RISQUES & CHARGES :

Les provisions pour autres risques et charges totalisent au 31/12/2018 un montant de 3 413 555 DT contre un montant de 1 325 475 DT au 31/12/2017 soit une variation de 2 088 080 DT.

Rubrique	31/12/2018	31/12/2017	VARIATION
Provisions pour pertes et charges	463 555	375 475	88 080
Ordinaire (pour impôts)	100 000	-	100 000
Re Takaful	363 555	375 475	- 11 920
Provisions pour risques	2 650 000	950 000	1 700 000
Ordinaire	1 950 000	250 000	1 700 000
Re Takaful	700 000	700 000	-
Provisions sur augmentation légale	-	-	-
Totaux	3 113 555	1 325 475	1 788 080

La provision pour pertes et charges a été constituée au titre de la différence positive des écarts de conversion actif & passif comme suit :

Rubrique	Ecart de conversion Actif	Ecart de conversion Passif	Provisions pour pertes & charges
ORDINAIRE	17 287 306	17 837 909	-
RE TAKAFUL	1 211 469	847 914	363 555
Total	18 498 774	18 685 824	363 555

Les provisions pour risques et charges se décomposent entre opérateur et adhérents Retakaful comme suit :

RUBRIQUES	Adhérents	Opérateur	Combiné
Autres provisions		363 555	73 304
Provisions pour risques	700 000		700 000
Total	700 000	363 555	773 304

La dotation de 1 700 000 DT Ordinaire est une provision constituée pour toutes éventualités.

NOTE III- PROVISIONS TECHNIQUES ACCEPTATIONS :

Les provisions techniques acceptations totalisent au 31/12/2018 un montant de 311 872 707 DT contre un montant de 235 443 670 DT au 31/12/2017 soit une variation de 76 429 037 DT.

Le détail de ces provisions se présente comme suit :

Rubrique	31/12/2018	31/12/2017	Variation
Provisions pour primes non acquises	83 536 990	70 899 933	12 637 057
Provisions pour sinistres	222 117 784	159 378 301	62 739 483
Autres provisions techniques	6 217 933	5 165 436	1 052 497
Totaux	311 872 707	235 443 670	76 429 037

Note III-1 Provisions pour Primes Non Acquises :

Les provisions pour primes non acquises se présentent comme suit :

Désignation	Au 31/12/2018
Incendie	17 325 478
Accident et risques divers	3 133 565
Risques techniques	37 805 115
Transport	3 935 104
Aviation	12 720 913
Vie	3 780 653
Sous total ORDINAIRE	78 700 828
Incendie	2 409 493
Accident et risques divers	341 943
Risques techniques	1 425 523
Transport	318 930
Aviation	1 503
Vie	338 770
Sous total RE TAKAFUL	4 836 162
TOTAL	83 536 990

Les provisions pour primes non acquises Retakaful sont des éléments techniques et sont affectés à 100% au fonds des Adhérents.

Note III-2 Provisions pour Sinistres :

Le détail des provisions pour sinistres par branche au 31/12/2018 se présente ainsi :

Désignation	Au 31/12/2017
Incendie	71 177 118
Accident et risques divers	34 822 348
Risques techniques	24 792 386
Transport	54 975 057
Aviation	20 164 175
Vie	3 714 259
Sous total ORDINAIRE	209 645 344
Incendie	3 163 624
Accident et risques divers	3 865 617
Risques techniques	2 987 155
Transport	1 959 585
Aviation	-
Vie	496 460
Sous total RE TAKAFUL	12 472 440
TOTAL	222 117 784

Les Provisions pour Sinistres Retakaful sont des éléments techniques et sont affectés à 100% au fonds des Adhérents.

Note III-3 Autres Provisions Techniques : (voir actif note III-2-1)

Ces provisions correspondent au risque d'exigibilité sur les titres de capital détaillé dans la note III-2-1 « ACTIONS & AUTRES TITRES A REVENUS VARIABLES » présentée parmi les notes des postes d'actif.

NOTE IV- DETTES POUR DEPOTS EN ESPECES RECUS DES RETRO-CESSIONNAIRES :

Cette rubrique totalise au 31/12/2018 un montant de 75 527 505 DT contre 65 522 188 DT en 2018 et se détaille comme suit :

ORDINAIRE :	
SOLDE DEBITEUR :	60 127 618
- DEPOT PRIMES LIBERES	18 034 169
- DEPOT SINISTRES LIBERES	42 093 448
SOLDE CREDITEUR :	131 390 106
- SOLDE D'OUVERTURE	63 601 697
- DEPOT PRIMES CONSTITUES	18 697 862
- DEPOT SINISTRES CONSTITUES	49 090 547
Solde au 31/12/2018	71 262 488

RE TAKAFUL :	
SOLDE DEBITEUR :	2 858 287
- DEPOT PRIMES LIBERES	365 339
- DEPOT SINISTRES LIBERES	2 492 948
SOLDE CREDITEUR :	7 123 304
- SOLDE D'OUVERTURE	3 179 248
- DEPOT PRIMES CONSTITUES	685 761
- DEPOT SINISTRES CONSTITUES	3 258 296
Solde au 31/12/2018	4 265 017

Les Dettes pour dépôts en espèce reçus des rétrocessionnaires Retakaful sont des éléments techniques et sont affectés à 100% au fonds des Adhérents.

NOTE V- AUTRES DETTES :

Les autres dettes totalisent au 31/12/2018 un montant de 63 762 293 DT contre un montant de 54 429 216 DT au 31/12/2017 soit une augmentation de 9 333 076 DT.

Les autres dettes sont détaillées comme suit :

RUBRIQUES		31/12/2018	31/12/2017	Variation
Dettes nées des opérations d'acceptation				
Dettes sur les cédantes		22 228 524	20 558 518	1 670 006
Avances sur acceptations (soldes créditeurs)		894 842	727 732	167 110
Sous total 1	V-1	23 123 366	21 286 250	1 837 116
Dettes nées des opérations de rétrocession				
Dettes sur les rétrocessionnaires		28 216 683	23 474 955	4 741 729
Avances sur rétrocessions (soldes débiteurs)		-		-
Avances sur rétrocessions (soldes créditeurs)		1 542 664	2 891 605	- 1 348 941
Sous total 2	V-2	29 759 347	26 366 560	3 392 788
Dettes diverses				
Personnel		928 246	807 164	121 082
Etat, organismes de sécurité sociales & collectivités Publiques		5 582 122	1 706 717	3 875 404
Créditeurs divers		4 113 894	3 992 780	121 115
FGIC créditeurs		4 844	4 844	-
FPC		250 473	264 902	- 14 429
Sous total 3	V-3	10 879 579	6 776 407	4 103 172
TOTAL		63 762 293	54 429 216	9 333 076

V-1 Dettes nées des opérations d'acceptations :

ORDINAIRE				
Désignation	Moins d'un an	Entre un et cinq ans	Plus de cinq ans	Total
Dettes sur les cédantes	19 684 312			19 684 312
Tunisiennes	3 760 627			3 760 627
Etrangères	15 923 685			15 923 685
Avances sur acceptations (soldes créditeurs)	1 373 939			1 373 939
Tunisiennes	1 943 838			1 943 838
Etrangères	-569 899			- 569 899
TOTAL	21 058 251	-	-	21 058 251

RE TAKAFUL				
Désignation	Moins d'un an	Entre un et cinq ans	Plus de cinq ans	Total
Dettes sur les cédantes	2 544 212			2 544 212
Tunisiennes	192 503			192 503
Etrangères	2 351 709			2 351 709
Avances sur acceptations (soldes créditeurs)	-479 097			- 479 097
Tunisiennes	4 370			4 370
Etrangères	-483 467			- 483 467
TOTAL	2 065 115	-	-	2 065 115

Les Dettes nées des opérations d'acceptations Retakaful sont des éléments techniques et sont affectés à 100% au fonds des Adhérents.

V-2 Dettes nées des opérations de rétrocession :

ORDINAIRE				
Désignation	Moins d'un an	Entre un et cinq ans	Plus de cinq ans	Total
Dettes sur les rétrocessionnaires	24 451 745			24 451 745
Tunisiennes	7 155 095			7 155 095
Etrangères	17 296 650			17 296 650
Avances sur rétrocessions (soldes créditeurs)	1 542 664			1 542 664
Tunisiennes	70 453			70 453
Etrangères	1 472 211			1 472 211
TOTAL	25 994 409	-	-	25 994 409

RE TAKAFUL				
Désignation	Moins d'un an	Entre un et cinq ans	Plus de cinq ans	Total
Dettes sur les rétrocessionnaires	3 764 938			3 764 938
Tunisiennes	-			-
Etrangères	3 764 938			3 764 938
TOTAL	3 764 938	-	-	3 764 938

Les Dettes nées des opérations de rétrocession Retakaful sont des éléments techniques et sont affectés à 100% au fonds des Adhérents.

V-3 Dettes diverses :

ORDINAIRE				
Désignation	Moins d'un an	Entre un et cinq ans	Plus de cinq ans	Total
Personnel	928 246			928 246
Avance sur salaire	220 520			220 520
Amicale du personnel	30 805			30 805
Dettes provisionnées pour congés payés	676 921			676 921
Etat, impôt et taxe organismes de sécurité sociale & collectivité publiques	5 129 579			5 129 579
Etat retenue à la source : IS	3 101 897			3 101 897
Etat retenue à la source : Intérêts sur rétro	191 255			191 255
Etat retenue sur les revenus	416 254			416 254
Autres Etat, Impôts & Taxes	1 144 358			1 144 358
Etat retenue à la source des tiers	4 120			4 120
T.V.A COLLECTIVE	242 829			242 829
REPORT TFP	28 867			28 867
Créditeurs divers ORDINAIRE	3 917 391			3 917 391
Dividendes	114			114
Dividendes C.I	3			3
Tamtièmes	73 544			73 544
Retenue CAVIS	56 636			56 636
RETRAITE COMPLEMENTAIRE	47 154			47 154
Retenue assurance groupe	15 379			15 379
ASSURANCE VIE PART EMPLOYE	4 815			4 815
Retenue CNAM	130			130
Retenue CNRPS	434			434
Autres comptes créditeurs	3 716 202			3 716 202
FINA CORP	2 742			2 742
ATTIJARI INTERMEDIATION	239			239
FGIC	4 844			4 844
FPC	250 473			250 473
Total Ordinaire	10 230 533	-	-	10 230 533
RE TAKAFUL				
Etat, impôt et taxe organismes de sécurité sociale & collectivité publiques	649 046	-	-	649 046
Etat retenue à la source : Impôts sur sociétés	452 543			452 543
Autres comptes créditeurs	196 504			196 504
Total retakaful	649 046	-	-	649 046
TOTAL	10 879 579	-	-	10 879 579

Les autres dettes Retakaful se décomposent comme suit :

RUBRIQUES	Adhérents	Opérateur	Combiné
Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	- 39 367	491 910	452 543
Créditeurs divers	31 250	165 253	196 504
Total	- 8 117	657 163	649 046

NOTE VI- AUTRES PASSIFS :

Les autres passifs totalisent au 31/12/2018 un montant de 45 723 200 DT contre un montant de 33 377 765 DT au 31/12/2017 soit une augmentation de 12 345 436 DT détaillés comme suit :

Rubrique	31/12/2018	31/12/2017	Variation
Comptes de régularisation passif	27 037 377	20 591 452	6 445 925
Ecart de conversion	18 685 824	12 786 313	5 899 511
Totaux	45 723 200	33 377 765	12 345 436

Note VI-1 Comptes de régularisation passif :

Les comptes de régularisations présentent un total au 31/12/2018 un montant de 27 037 377 DT détaillé comme suit

ORDINAIRE	31/12/2017
Report de commissions reçues des réassureurs	12 255 408
Estimation d'éléments techniques	2 790 658
Autres comptes de régularisation passif	5 370 798
Sous total ORDINAIRE	20 416 864
RE TAKAFUL	
Report de commissions reçues des réassureurs	427 174
Estimation d'éléments techniques	286 348
Autres comptes de régularisation passif	5 906 992
Sous total RE TAKAFUL	6 620 513
TOTAL	27 037 377

Les Comptes de régularisation passif Retakaful se décomposent entre adhérents et opérateur comme suit :

RUBRIQUES	Adhérents	Opérateur	Combiné
Report de commissions reçues des réassureurs	427 174	-	427 174
Estimation d'éléments techniques	286 348	-	286 348
Autres comptes de régularisation Passif	5 859 345	47 647	5 906 992
Total	6 572 866	47 647	6 620 513

Note VI-2 Ecart de conversion

Le détail de ces écarts se présente comme suit :

- Activité ORDINAIRE :

Désignation	2018	2017	Ecart
Avances acceptation	1 865 161	1 298 733	566 429
Avances rétrocession	464 704	741 498	- 276 794
Soldes à reporter acceptation	13 976 685	9 450 612	4 526 073
Soldes à reporter rétrocession	1 498 388	878 484	619 904
Dépôts espèces	32 971	24 347	8 624
TOTAL	17 837 909	12 393 673	5 444 236

- Activité RE TAKAFUL :

Désignation	2018	2017	Ecart
Avances acceptation	212 200	130 962	81 238
Avances rétrocession	-	-	-
Soldes à reporter acceptation	635 715	261 677	374 037
Soldes à reporter rétrocession	-	-	-
Dépôts espèces	-	-	-
TOTAL	847 914	392 639	455 275

L'Ecart de conversion Retakaful est un élément technique et il est affecté à 100% au fonds des Adhérents.

Le total des capitaux propres & des passifs s'élève au bilan du 31/12/2018 à 700 177 459 dinars contre 583 477 831 dinars au 31/12/2017 soit une augmentation de 116 699 628 DT (20%).

Composition des passifs en monnaie étrangères

<u>Passif</u>	<u>Devis</u>	<u>Montant</u>	<u>Contre-valeur</u>
PA3 PROVISIONS TECHNIQUES ACC			311 872 707
PA310 PNA			83 536 990
	100KURUS	625 398	350 004
	ARIARY	91 138 073	76 374
	BIRR ETH	1 600 246	168 794
	DIN ALGE	5 209 023	131 892
	DIN BAHR	4 130	3 281
	DIN JORD	1 217 790	508 128
	DIN		
	KOWE	164 602	162 375
	DIN LIBY	4 766 642	1 027 116
	DIN TUN	73 444 351	73 444 351
	DIR EAU	969 835	790 629
	DIR		
	MARO	383 280	119 921
	DM RFA	10	16
	DOL AUST	15	31
	DOL USA	1 205 764	3 610 541
	DONG		
	VIE	147 040	19
	EURO	10 315	35 352
	FR		
	BURUN	4 889 991	8 064
	FR CFA	155 088 424	798 705
	FR FRANC	1	0
	FR GUINE	28 748 444	9 343
	FR SUISS	0	0
	KW		
	MALAW	8 097 262	31 126
	KW		
	ZAMBI	6 826	2
	KW*1000	137 889	34 219
	LIRE ITL	76	13
	LIV EGYPT	22 513 794	371 860
	LIV LIBN	10	0
	LIV SOUD	3 519 964	218 921
	LIV STER	78 839	302 025
	LIV SYRI	10 130 169	58 259
	MAL LESH	80	16
	MRO*10	258 099	21 172
	MZM/1000	864 680	42 975
	NAIR NIG	46 002 560	37 405
	NGN/100	-	-
	OUG		
	MAUR	5 728 594	46 992
	PESO PHI	621	35
	PUL BOTS	28 458	7 858
	R IRAN	197 896	21 784
	RAN SAFR	1 331	274
	REAL BRE	5	4
	RIE IRAN	55 921 526	6 151
	RIEL OMA	41 756	32 130
	RIN MALS	11 289	8 095
	RIY A_S	186 747	150 425
	RIY QUAT	180 147	148 135
	RIY YEME	4 306 675	50 952
	ROUP	1 673 042	44 150

	NEP		
	ROUP		
	PAK	2 001 271	42 399
	SCH		
	KENY	440 843	12 819
PA331 SAP	SCH		
	OUGA	14 951 926	11 947
	SCH TANZ	108 988 785	140 378
	TAK		
	BENG	12	0
	WON		
	CORS	169 144 491	449 417
	YEN JAP	3 743	102
	YUA CHIN	32	14
			222 117 784
	100KURUS	1 054 977	590 418
	ARIARY	1 306 083 423	1 094 498
	BIRR ETH	8 732 596	921 114
	COUR		
	DAN	72 552	33 286
	DIN ALGE	153 983 003	3 898 850
	DIN BAHR	12 209	9 699
	DIN JORD	6 210 862	2 591 508
	DIN		
	KOWE	4 282 676	4 224 731
	DIN LIBY	24 637 372	5 308 861
	DIN TUN	106 119 287	106 119 287
	DIR EAU	10 609 714	8 649 251
	DIR		
	MARO	1 263 788	395 414
	DM RFA	41 504	71 904
	DOL AUST	2 443	5 105
	DOL		
	CANA	5 608	12 314
	DOL		
	HONK	1 125	425
	DOL		
	JAMA	60	1
	DOL SING	45	98
	DOL USA	20 295 745	60 773 579
	EURO	766 042	2 625 379
	FCFA/100	220 257	113 427
	FLOR		
	HOL	1 897	2 916
	FR BELGE	195 214	16 397
	FR		
BURUN	16 929 779	27 917	
FR CFA	1 675 801 560	8 630 378	
FR CFP	41 298	1 254	
FR FRANC	215 153	105 022	
FR GUINE	165 617 743	53 826	
FR			
MADAG	608 746	7	
FR SUISS	1 122	3 407	
FRAN/100	548 436	17 809	
LIRE ITL	56 248	9 843	
LIV EGYPT	21 000 702	346 869	
LIV IRLN	6 624	28 498	
LIV SOUD	10 131 552	630 122	
LIV STER	1 708 669	6 545 741	
LIV SYRI	57 790 929	332 356	
OUG			
MAUR	33 011 695	270 795	
PES ESPA	3 565	73	
PUL BOTS	150 097	41 445	

	R IRAN	243 053	26 755
	RIEL OMA	3 465 227	2 666 371
	RIY A_S	1 036 053	834 541
	RIY QUAT	2 475 375	2 035 501
	RIY YEME	5 591 024	66 147
	ROUP IND	20 363 186	863 867
	ROUP		
	NEP	145 019	3 827
	ROUP		
	PAK	722 043	15 297
	ROUP SEY	413	90
	ROUP SRI	212 750	3 445
	SCH		
	KENY	34 331 794	998 334
	SCH		
	OUGA	4 726 431	3 776
	SCH TANZ	74 258 708	95 645
	YEN JAP	13 323	363
PA331 AUTRES PROVISIONS TECHNIQUES			6 217 933
	TND	6 217 933	6 217 933
PA621 DETTES NEES DES OPERATIONS D'ACCEPTATION		-	23 123 366
	AED	2 321 184	1 892 276
	BDT	5 730	202
	BHD	98 575	78 306
	BWP	- 20 539	- 5 671
	CAD	23 295	51 152
	CFA	- 272 408	- 140 283
	DEM	31 562	54 679
	DKK	156 533	71 815
	DZD	- 113 187 289	- 2 865 902
	EGP	32 260 410	532 845
	ESP	7 445 069	151 619
	ETB	507 602	53 542
	EUR	- 410 681	- 1 407 485
	FNG	- 54 452	- 1 768
	FRF	373 418	182 276
	GBP	117 810	451 320
	GHC	- 8 473 852	- 517
	GHS	- 8 995	- 5 449
	GNF	11 448 683	3 721
	GRD	78 436	780
	IDR	111 701	23
	INR	8 217 081	348 593
	IRR	1 529 397	168
	ITL	10 188	1 783
	JOD	793 815	331 223
	JPY	1 685 826	45 895
	KES	9 075 186	263 897
	KWD	788 072	777 410
	LBP	246	0
	LKR	85 848	1 390
	LYD	- 139 355	- 30 028
	MAD	31 349	9 808
	MGA	- 446 716 460	- 374 348
	MRO	- 15 985 958	- 131 133
	MRU	- 251 978	- 20 670
	MUR	273 875	23 579
	MWK	965 347	3 711
	MYR	869	623
	NGN	46 812 934	38 064
	NLG	3 957	6 084
	NOK	177	61

	NPR	4 572 931	120 675
	OMR	134 263	103 311
	PKR	1 735 461	36 767
	PTE	222 329	3 758
	QAR	179 187	147 346
	SAR	1 662 073	1 338 800
	SDD	- 3 835 750	- 2 386
	SDG	327 008	20 338
	SDP	104 970 270	651
	SFR	6 618	1 363
	SGD	260	565
	SYP	82 490 448	474 403
	TND	9 667 505	9 667 505
	TRL	373 768	0
	TRY	3 073 056	1 719 836
	TZS	25 419 654	32 741
	USD	2 545 786	7 623 103
	XAF	125 267 969	645 130
	YER	8 837 097	104 552
	ZBK	376	9
	ZMK	162 622 622	40 330
	ZMW	190 617	47 304
	BEL	44 615	3 747
	BIF	259 218	427
	BND	- 43	- 81
	DAL	- 44 654	- 113 064
	GNS	4 780 874	4 733
	HKD	5 958	2 253
	KRW	116 817 790	310 385
	MGR	4 654 901	390 025
	MTP	10 899	4 778
	SUR	444	0
	TWD	4 879	473
PA622 DETTES NEES DES OPERATIONS DE RETROCESSION			
		-	29 759 347
	DZD	688 026	17 421
	EUR	732 193	2 509 372
	FRF	34 954	17 062
	GBP	- 121 765	- 466 471
	LYD	37 204	8 017
	TND	16 611 817	16 611 817
	USD	3 694 224	11 061 985
	BEL	1 724	145

ANALYSE DE L'ETAT DE RESULTAT TECHNIQUE.

NOTE I – PRIMES ACQUISES :

Les primes acquises nettes ont évolué de 14,22% passant de 70 783 603 DT à 80 847 435 DT.

Note I-1 Primes :

Les primes acceptées ont atteint 142 037 208 DT contre 121 672 243 DT au 31/12/2017, soit une augmentation de 16,74%. La répartition par marché se présente comme suit :

	31/12/2018	Struct	31/12/2017	Struct	Evolution
ORDINAIRE					
Tunisie	62 512 282	49%	61 162 670	55%	2,2%
Maghreb	8 335 634	7%	5 979 887	5%	39,4%
Pays arabes	30 161 361	24%	21 379 095	19%	41,1%
Afrique	17 218 885	13%	13 065 519	12%	31,8%
Europe	408 508	0%	72 160	0%	466,1%
Asie & reste du monde	9 079 157	7%	9 178 798	8%	-1,1%
TOTAL ORDINAIRE	127 715 827	100%	110 838 129	100%	15,2%
RE TAKAFUL					
Tunisie	2 797 818	20%	2 469 002	23%	13,3%
Maghreb	771 469	5%	572 391	5%	34,8%
Pays arabes	10 235 373	71%	7 622 126	70%	34,3%
Afrique	30 790	0%	43 653	0%	-29,5%
Europe	-	0%	-	0%	0,0%
Asie & reste du monde	485 930	3%	126 943	1%	0,0%
TOTAL RE TAKAFUL	14 321 381	100%	10 834 115	100%	32,2%
TOTAL GENERAL	142 037 208		121 672 243		16,7%

Les primes rétrocédées sont de 56 079 215 dinars contre un montant de 49 409 636 dinars au 31/12/2017, soit une augmentation de 6 669 579 DT. La répartition par branches se présente comme suit :

	31/12/2018	Struct	31/12/2017	Struct	Evolution
INCENDIE	27 853 907	50%	21 375 040	43%	30%
ARD	1 254 336	2%	1 131 733	2%	11%
RISQUES TECHNIQUES	11 266 876	20%	11 858 062	24%	-5%
TRANSPORTS	5 991 533	11%	4 417 780	9%	36%
AVIATION	9 439 768	17%	10 417 801	21%	-9%
VIE	272 795	0%	209 220	0%	30%
TOTAL	56 079 215	100%	49 409 636	100%	13%

Le montant des primes nettes sont de 85 957 994 dinars contre 72 262 607 dinars en 2017 soit une augmentation de 19%.

Note I-2 Variation de la Provision pour Primes Non Acquises :

La variation de la provision pour Primes Non Acquises nette est de -5 110 559 dinars contre -1 479 005 DT en 2017. Cette variation s'explique par ce qui suit :

	31/12/2018	31/12/2017	VARIATION
Provisions pour primes non acquises acceptation			
Ordinaire	- 11 094 146	- 6 066 414	- 5 027 732
Retakaful	- 1 542 911	- 621 396	- 921 515
Total	- 12 637 057	- 6 687 810	- 5 949 247
Parts des réassureurs dans les provision pour primes non acquises			
Ordinaire	- 6 868 017	- 4 882 946	- 1 985 071
Retakaful	- 658 482	- 325 860	- 332 622
Total	- 7 526 498	- 5 208 806	- 2 317 692
Provisions pour primes non acquises nettes			
Ordinaire	- 4 226 130	- 1 183 468	- 3 042 662
Retakaful	- 884 429	- 295 536	- 588 893
Total	- 5 110 559	- 1 479 004	- 3 631 555

NOTE II – PRODUITS DE PLACEMENT ALLOUES TRANSFERE DE L'ETAT DE RESULTAT :

Les produits de placement alloués totalisent un montant total de 3 984 860 DT au 31/12/2018 contre un montant de 3 238 928 DT au 31/12/2017 soit une variation de 745 931 DT. Cette différence s'explique par l'affectation des produits financiers de l'activité technique qui sont composés à la fois des intérêts sur les comptes libellés en monnaies étrangères et la rémunération des flux de trésorerie technique nets par un taux de rendement des placements moyen.

Ce montant est réparti entre ORDINAIRE et RE TAKAFUL comme suit :

	31/12/2018	31/12/2017	VARIATION
ORDINAIRE	3 617 852	3 020 992	596 860
INTERET SUR LES DEPOTS CEDANTES	2 072 685	2 054 012	18 673
PRODUIT FINANCIER DE L'ACTIVITEE TECHNIQUE	1 545 166	966 980	578 186
REVENUS DES COMPTES EN DEVICES	1 072 529	540 529	532 000
REMUNERATION DES FLUX TECHNIQUE	472 637	426 451	46 186
RETAKAFUL	367 008	217 936	149 072
INTERET SUR LES DEPOTS CEDENTES	82 987	46 783	36 204
PRODUIT FINANCIER DE L'ACTIVITEE TECHNIQUE	284 021	171 154	112 868
REVENUS DES COMPTES EN DEVICES	142 619	60 589	82 029
REMUNERATION DES FLUX TECHNIQUE	141 402	110 564	30 838
TOTAL	3 984 860	3 238 928	745 931

NOTE III – AUTRES PRODUITS TECHNIQUES :

Les autres produits techniques sont composés des produits de changes qui représentent un produit affecté à l'activité technique.

Ces produits totalisent 14 791 222 et se détaillent comme suit :

	31/12/2018	31/12/2017	VARIATION
Produits de changes Ordinaire	11 882 001	7 569 903	4 312 099
Produits de changes Retakaful	2 909 220	953 297	1 955 924
Total	14 791 222	8 523 199	6 268 022

NOTE IV – CHARGES DE SINISTRES :

Les charges de sinistres ont augmenté de 13 326 775 DT passant de 44 347 362 DT à 57 674 137 DT.

Note IV-1 Sinistres payés :

Les sinistres payés des acceptations ont passé de 60 837 994 DT en 2017 à 61 813 342 DT au 31/12/2018 d'où une augmentation de 975 348 DT soit 1,60%.

Les sinistres payés à la charge des rétrocessionnaires ont passé de 21 902 327 DT en 2017 à 23 680 226 DT en 2018 d'où une augmentation de 1 777 899 DT soit 8,12%.

Les sinistres payés nets sont passés de 38 935 667 dinars à 38 133 116 DT en 2018 d'où une diminution de 802 551 DT soit 2%.

Note IV-2 Variation de la Provision pour Sinistres A Payer :

La variation de la provision pour sinistres nette est de 19 541 021 DT à fin 2018 contre 5 411 695 DT en 2017 soit une augmentation de 14 129 326 DT qui s'expliquent par ce qui suit :

- Variation de la Provision pour Sinistres à Payer à l'acceptation au 31/12/2018 de 62 739 484 dinars contre 18 688 140 dinars au 31/12/2017.

- variation des parts des rétrocessionnaires dans les provisions pour sinistres à payer de 43 198 462 dinars contre 13 276 445 dinars au 31/12/2017.

Etat des règlements et des provisions pour sinistres à payer 2018 :

ANNEE D'INVENTAIRE	2013 et antérieur	2014	2015	2016	2017	2018
Règlements cumulés	11 216 365	4 307 399	1 473 958	10 910 265	15 562 417	18 342 930
Provisions pour sinistres	- 11 049 218	- 2 111 412	1 095 372	2 960 333	- 1 423 828	73 268 236
Total des Charges des Sinistres	167 146	2 195 987	2 569 330	13 870 598	14 138 589	91 611 166
Primes acquises	4 231 808	- 1 118 647	2 722 604	4 383 072	42 357 260	76 824 050
% Sinistres/Primes Acquises	4%	-196%	94%	316%	33%	119%

Etat des règlements et des provisions pour sinistres à payer 2017 :

ANNEE D'INVENTAIRE	2012 et antérieur	2013	2014	2015	2016	2017
Règlements cumulés	10 461 404	2 966 734	1 779 097	11 848 434	24 285 224	9 497 098
Provisions pour sinistres	- 10 335 394	- 1 281 413	857 020	- 8 053 065	- 5 875 772	43 376 764
Total des Charges des Sinistres	126 010	1 685 321	2 636 117	3 795 369	18 409 452	52 873 862
Primes acquises	3 426 363	1 638 508	3 612 216	2 902 969	40 111 571	63 292 804
% Sinistres/Primes Acquises	4%	103%	73%	131%	46%	84%

Etat des règlements et des provisions pour sinistres à payer 2016 :

ANNEE D'INVENTAIRE	2011 et antérieur	2012	2013	2014	2015	2016
Règlements cumulés	9 271 764	2 143 375	5 109 739	6 699 914	10 989 887	7 747 898
Provisions pour sinistres	- 7 047 313	2 473 277	- 1 973 213	- 1 360 373	- 3 788 061	25 554 444
Total des Charges des Sinistres	2 224 451	4 616 652	3 136 526	5 339 541	7 201 826	33 302 342
Primes acquises	3 210 599	1 763 771	3 510 441	3 742 245	34 839 281	59 878 356
% Sinistres/Primes Acquises	69%	262%	89%	143%	21%	56%

NOTE V – FRAIS D'EXPLOITATION :

Note V-1 Frais d'acquisition :

Les frais d'acquisition composées des commissions, courtages & participations bénéficiaires ont atteint au 31/12/2018, 34 915 726 DT contre 29 932 270 DT en 2017 d'où une augmentation de 4 983 456 DT soit 16,65%.

Note V-2 Frais d'administration :

Le total des charges par nature soit 12 562 607 dinars se répartit comme suit :

Ordinaire	
TOTAL DES FRAIS DE FONCTIONNEMENT	13 153 865
Charges non incorporables	1 444 785
Charges capitalisées HT	610 174
Charges à reporter	- 427 683
RESTE A AFFECTER	11 526 588
Frais de gestion du fonds FPC	458 677
Frais de gestion retakaful opérateur	1 614 156
Frais de gestion des placements	225 324
Frais d'administration Ordinaire	9 228 432
Retakaful	
TOTAL DES FRAIS DE FONCTIONNEMENT	3 425 927
Moudharaba	91 752
Frais d'administration Retakaful	3 334 175
Total des frais d'administration	12 562 607

-La charge capitalisée et transférée au logiciel en cours a été calculée sur la base des employés de la Direction Système d'Information en charges du développement des logiciels en interne.
Les charges non incorporables figurent parmi les autres charges non techniques (poste CHNT3) Suite à l'entrée en vigueur des nouvelles normes comptables relatives aux sociétés d'assurance Takaful et Retakaful, ce poste a été retraité pour l'exercice 2017 en reclassant les frais d'administration de l'opérateur Retakaful en « Autres charges non techniques » et en affectant la commission Wakala (initialement classée en charge non technique) comme frais d'administration.

Les frais d'administration sont défalqués par branches et par nature comme suit :

NATURE DE COMPTE COMPTABLE	Frais d'administration des contrats	Frais de gestions des placements	TOTAL	CLES D'AFFECTATION
SERVICES EXTERIEURS	1 134 709	31 035	1 165 744	Combinaison de clé
AUTRES SERVICES EXTERIEURS	2 089 221	42 371	2 131 592	Combinaison de clé
CHARGES DIVERS ORDINAIRES	3 330 115	-	3 330 115	Combinaison de clé
CHARGES DE PERSONNEL	5 412 078	138 435	5 550 513	Combinaison de clé
IMPÔTS, TAXES & VERSEMENTS ASSIMILES	189 479	4 339	193 818	Combinaison de clé
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS & AUX PROVISIONS RELATIVES A L'EXPLOITATION	407 005	9 144	416 149	Combinaison de clé
TOTAL	12 562 607	225 324	12 787 931	Combinaison de clé

Pour la consultation de la combinaison des clés, se référer à la note 3-3-7 de la partie présentation.

Note V-3 Commissions reçues des rétrocessionnaires :

Les commissions reçues des rétrocessionnaires totalisent au 31/12/2018 un montant de 13 196 911 DT contre un montant de 10 357 428 DT en 2017 soit une variation de 2 839 482 DT (27,41%).

NOTE VI – AUTRES CHARGES TECHNIQUES :

Les autres charges techniques sont composées des pertes de changes qui représentent une charge affectée à l'activité technique majorés des charges de placements.

	31/12/2018	31/12/2017 Retraité
ORDINAIRE	488 569	3 948 098
Pertes de changes	- 1 085 713	2 792 292
Charges de placement	1 574 282	1 155 806
Retakaful	1 062 279	1 740 904
Pertes de changes	909 553	1 658 869
Charges de placement	152 726	82 035
Total general	1 550 848	5 689 002

Suite à l'entrée en vigueur des nouvelles normes relatives aux sociétés d'assurance Takaful et Retakaful, ce poste a été majoré par la commission Moudharaba au 31/12/2017.

Le résultat technique s'élève à 8 659 100 DT au 31/12/2018 contre 3 752 364 DT au 31/12/2017 dégageant une augmentation de 4 906 736 DT et représentant 8,66% du capital social de Tunis Re.

RESULTAT TECHNIQUE PAR CATEGORIE D'ASSURANCE :

Etant donné que l'activité vie n'est pas significative au sein de la société TUNIS Ré et conformément au paragraphe 89 de la NCT 26, un seul tableau englobe l'état de résultat technique par catégorie d'assurance.

RESULTAT TECHNIQUE PAR CATEGORIE
31/12/2018

EN DINARS

RUBRIQUES	NON MARINES			TOTAL NON	MARINES		TOTAL MARINES	TOTAL NON VIE	VIE	TOTAL GENERAL
	INCENDIE	ARD	RISQUE TECH		TRANSPORT	AVIATION				
PRIMES ACQUISES	56 108 266	18 373 888	21 059 467	95 541 621	17 854 166	7 872 315	25 726 481	121 268 103	8 132 048	129 400 151
Primes émises	60 997 540	19 540 358	22 755 046	103 292 944	18 298 516	11 050 655	29 349 171	132 642 114	9 395 094	142 037 208
Variation des PPNA	- 4 889 274	- 1 166 470	- 1 695 578	- 7 751 322	- 444 350	- 3 178 339	- 3 622 689	- 11 374 012	- 1 263 046	- 12 637 057
CHARGES DE PRESTATIONS	48 643 450	9 288 058	12 929 635	70 861 142	40 926 824	8 583 423	49 510 247	120 371 389	4 181 436	124 552 825
Prestations et frais payés	33 623 586	3 343 206	9 461 943	46 428 735	7 964 034	3 645 877	11 609 911	58 038 646	3 774 696	61 813 342
Charges des provisions pour prestations diverses	15 019 864	5 944 852	3 467 691	24 432 408	32 962 790	4 937 546	37 900 336	62 332 743	406 740	62 739 484
SOLDE DE SOUSCRIPTION	7 464 816	9 085 831	8 129 833	24 680 479	- 23 072 657	- 711 108	- 23 783 765	896 714	3 950 612	4 847 326
Frais d'acquisition	16 719 104	3 664 640	6 267 954	26 651 698	4 801 012	141 298	4 942 310	31 594 008	3 321 718	34 915 726
Autres charges de gestion nettes	5 149 799	2 151 253	1 919 226	9 220 279	1 971 289	808 867	2 780 156	12 000 435	562 172	12 562 607
CHARGES D'ACQUISITION ET DE GESTION NETTES	21 868 904	5 815 893	8 187 180	35 871 977	6 772 301	950 165	7 722 466	43 594 443	3 883 890	47 478 333
Produits nets de placements	2 045 756	8 774 975	2 609 022	13 429 752	271 627	2 949 199	3 220 827	16 650 579	574 654	17 225 233
Participation aux résultats	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
SOLDE FINANCIER	- 12 358 332	12 044 912	2 551 674	2 238 254	- 29 573 331	1 287 926	- 28 285 404	- 26 047 150	641 376	- 25 405 774
Part des rétrocessionnaires dans les primes acquises	24 760 963	1 316 079	9 943 236	36 020 279	5 825 353	6 432 820	12 258 173	48 278 452	274 264	48 552 716
Part des rétrocessionnaires dans les prestations payées	14 502 238	512 174	2 638 489	17 652 901	2 488 486	3 538 838	6 027 324	23 680 226	-	23 680 226
Part des rétrocessionnaires dans les charges de provisions pour prestations	6 782 872	268 584	2 018 175	9 069 631	30 548 372	3 580 459	34 128 832	43 198 462	-	43 198 462
Part des rétrocessionnaires dans la participation aux résultats	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Commissions reçues des rétrocessionnaires	9 140 878	330 311	2 927 981	12 399 170	745 004	52 370	797 374	13 196 543	367	13 196 911
Wakala	1 063 212	631 435	301 196	1 995 843	329 898	1 386	331 284	2 327 127	214 865	2 541 992
SOLDE DE RETROCESSION	- 6 728 237	- 426 424	2 057 396	- 5 097 265	- 28 286 407	- 740 234	- 29 026 641	- 34 123 907	59 032	- 34 064 874
RESULTAT TECHNIQUE	- 5 630 095	12 471 336	494 278	7 335 519	- 1 286 924	2 028 161	741 237	8 076 756	582 344	8 659 100

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

PROVISIONS ACCEPTATIONS										
Provisions pour primes non acquises clôture	19 734 971	3 475 508	39 230 638	62 441 117	4 254 033	12 722 416	16 976 449	79 417 566	4 119 424	83 536 990
Provisions pour primes non acquises ouverture	14 845 697	2 309 038	37 535 059	54 689 795	3 809 684	9 544 076	13 353 760	68 043 555	2 856 378	70 899 933
Provisions pour sinistres à payer à la clôture	74 340 742	38 687 966	27 779 541	140 808 248	56 934 642	20 164 175	77 098 817	217 907 066	4 210 719	222 117 784
Provisions pour sinistre à payer à l'ouverture	59 320 877	32 743 114	24 311 850	116 375 841	23 971 852	15 226 629	39 198 482	155 574 322	3 803 978	159 378 301
PROVISIONS RETROCESSIONS										
Provisions pour primes non acquises clôture	12 669 585	314 149	31 156 827	44 140 560	1 427 261	12 137 613	13 564 873	57 705 434	278	57 705 711
Provisions pour primes non acquises ouverture	9 576 642	375 893	29 833 187	39 785 721	1 261 082	9 130 663	10 391 745	50 177 466	1 747	50 179 213
Provisions pour sinistres à payer à la clôture	40 821 380	3 424 259	13 414 483	57 660 123	42 544 657	15 076 953	57 621 610	115 281 732	-	115 281 732
Provisions pour sinistre à payer à l'ouverture	34 038 508	3 155 675	11 396 309	48 590 492	11 996 285	11 496 494	23 492 778	72 083 270	-	72 083 270

AUTRES INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

FRAIS D'ADMINISTRATION	5 149 799	2 151 253	1 919 226	9 220 279	1 971 289	808 867	2 780 156	12 000 435	562 172	12 562 607
AUTRES CHARGES TECHNIQUES	219 978	763 326	202 512	1 185 816	39 949	258 782	298 731	1 484 547	66 301	1 550 848
Intérêts sur dépôts rétro	140 993	761 363	183 291	1 085 648	8 460	270 707	279 167	1 364 814	45 118	1 409 932
Autres charges de placement	96 601	97 089	42 121	235 811	32 546	21 898	54 444	290 255	26 820	317 076
Ecart de conversion	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Pertes de changes	- 17 616	- 95 126	- 22 901	- 135 643	- 1 057	- 33 823	- 34 880	- 170 523	- 5 637	- 176 160
REVENUS DES PLACEMENTS	786 611	1 551 041	888 674	3 226 327	222 829	368 067	590 896	3 817 223	167 636	3 984 860
Intérêts sur dépôts chez les cédants	603 693	563 280	650 880	1 817 853	211 854	16 863	228 717	2 046 570	109 102	2 155 672
Revenus des comptes en devises	0	-	-	0	-	-	-	0	-	0
Rémunération des flux techniques	182 919	987 761	237 794	1 408 474	10 975	351 204	362 179	1 770 653	58 534	1 829 187
AUTRES PRODUITS TECHNIQUES	1 479 122	7 987 260	1 922 859	11 389 241	88 747	2 839 915	2 928 662	14 317 902	473 319	14 791 222
Gains de change	1 479 122	7 987 260	1 922 859	11 389 241	88 747	2 839 915	2 928 662	14 317 902	473 319	14 791 222

ANALYSE DE L'ETAT DE RESULTAT

RESULTAT TECHNIQUE

Le résultat technique de la période arrêté au 31/12/2018 s'établit comme suit :

Rubriques	31/12/2018	31/12/2017 RETRAITE	VARIATION
Résultat technique Non Vie	8 076 756	2 795 555	5 281 201
Résultat technique Vie	582 344	956 809	- 374 465
Résultat technique Global	8 659 100	3 752 364	4 906 736

NOTE I PRODUITS DES PLACEMENTS

Les produits des placements totalisent au 31/12/2018 un montant de **24 900 486 DT** contre un montant au 31/12/2017 de **19 014 861 DT** soit une augmentation de **5 885 625DT**. Ces revenus se détaillent comme suit :

Rubrique	31/12/2018	31/12/2017	Variation
Revenus des placements	20 712 880	16 839 968	3 872 912
Reprise de correction de valeurs sur placements	835 477	791 495	43 982
profits provenant de la réalisation des placements	3 352 130	1 383 398	1 968 732
Totaux	24 900 486	19 014 861	5 885 625

La reprise de correction de valeurs sur les placements est composée de :

- Reprise sur provision : 803 215 DT
- Amortissement BTA : 32 262 DT

NOTE II PRODUITS DES PLACEMENTS ALLOUES, TRANSFERES A L'ETAT DE RESULTAT TECHNIQUE VIE

Les produits des placements alloués, transférés à l'état de résultat vie totalisent au 31/12/2018 un montant de -167 636 DT contre un montant de -126 236 DT au 31/12/2017 soit une variation de 41 401 DT.

NOTE III CHARGES DES PLACEMENTS

Ces charges totalisent au 31/12/2018 un montant de 2 546 967 DT contre un montant de 1 445 904 au 31/12/2017, soit une augmentation de 1 101 063 DT.

Rubrique	31/12/2018	31/12/2017	Variation
Charges de gestion des placements y compris les charges d'intérêts servis sur les dépôts reçus des rétrocessionnaires	-	-	-
Correction de valeur sur placement	1 855 712	969 941	885 771
Pertes provenant de la réalisation des placements	691 255	475 963	215 292
Totaux	2 546 967	1 445 904	1 101 063

La correction de valeur sur placement de 1 855 712 DT n'est autre que la dotation aux provisions de pour risque d'exigibilité de l'exercice :

Rubrique	MONTANT
sur portefeuille actions cotées	572 405
sur portefeuille participations	939 716
sur portefeuille OPCVM Mixtes	339 666
sur portefeuille OPCVM Obligataires	3 924
TOTAL	1 855 712

NOTE IV PRODUITS DES PLACEMENTS ALLOUES, TRANSFERES DE L'ETAT DE RESULTAT NON VIE :

Les produits des placements alloués, transférés de l'état de résultat non vie totalisent au 31/12/2018 un montant de -3 817 223 DT contre un montant de -3 112 692 DT au 31/12/2017 soit une variation de -704 531 DT.

NOTE V AUTRES PRODUITS NON TECHNIQUES :

Les autres produits non techniques totalisent au 31/12/2018 un montant de 3 771 174 DT contre un montant de 2 924 414 DT au 31/12/2017 soit une variation de 846 760 DT qui s'explique par l'affectation des profits de changes à l'activité technique de l'entreprise.

Les autres produits non techniques sont détaillés comme suit :

ORDINAIRE	
PRODUITS NETS SUR CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	30 000
COMMISSIONS DE GESTION DES FONDS EX.18	626 080
REPRISES SUR PROVISION POUR RISQUES & CHARGES	-
REPRISES SUR PROVISION CREANCES DOUTEUSES	2 605 586
GAINS	42 281
Solde au 31/12/2018	3 303 948
RE TAKAFUL :	
MOUDHARABA	91 752
GAINS	375 475
Solde au 31/12/2018	467 227
Solde GLOBAL au 31/12/2018	3 771 174

NOTE VI AUTRES CHARGES NON TECHNIQUES :

Les autres charges non techniques totalisent au 31/12/2018 un montant de 8 266 842 DT contre un montant de 5 171 302 DT au 31/12/2017 soit une variation de 3 095 540 DT.

Les autres charges non techniques sont détaillées comme suit :

ORDINAIRE	
CHARGE NON INCORPORABLE	2 379 650
DOTATIONS AUX RESORPTIONS DES CHARGES REPORTEES	-
DOTATIONS AUX PROVISIONS « CHARGE DE PERSONNEL »	-
DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR CREANCES DOUTEUSES	3 703 147
DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES	1 800 000
PERTES	3 699
Solde au 31/12/2018	7 886 496
RE TAKAFUL	
AUTRES CHARGES NON TECHNIQUE	16 791
DOTATION AUX PROVISION POUR RISQUES & CHARGES	363 555
Solde au 31/12/2018	380 346
TOTAL AU 31/12/2018	8 266 842

Le retraitement selon les nouvelles normes comptables NCT 43 et 44 concerne :

- Les frais d'administration de l'opérateur Retakaful ont été reclassés parmi les « Autres charges non techniques » ;
- La commission Wakala est passée des « Autres charges non techniques » au « Frais d'administration ».

Le retraitement selon la nouvelle méthode de comptabilité analytique concerne :

- Les pertes de change figurent désormais parmi les éléments techniques dans le poste autres charges techniques.

VENTILATION DES CHARGES ET DES PRODUITS DES PLACEMENTS :

**SOCIETE TUNISIENNE DE
REASSURANCE
Tunis Re**

ANNEXE 11 VENTILATION DES CHARGES ET DES PRODUITS DE PLACEMENT 31/12/2018

EN DINARS

	Revenu et frais financiers concernant les placements dans les Eses liées et avec lien de participation	Autres revenus et frais financiers	Total	Raccordement
Revenu des placements immobiliers	-	1 018 692	1 018 692	PRNT11 + PRV21
Revenu des participations	-	964 211	964 211	PRNT11 + PRV21
Revenu des autres placements	-	-	-	PRN12 + PRV22
Autres revenus financiers	-	3 771 174	3 771 174	PRNT2
Total produits des placements	-	5 754 078	5 754 078	
Intérêts	-	-	-	CHNT11 + CHV9
Frais externes	-	-	-	CHNT3
autres frais	-	8 266 842	8 266 842	CHNT3
Total charges des placements	-	8 266 842	8 266 842	

**SOCIETE TUNISIENNE DE
REASSURANCE
Tunis Re**

ANNEXE 13 - WINDOW RETAKAFUL VENTILATION DES CHARGES ET DES PRODUITS DE PLACEMENT 31/12/2018

EN DINARS

	Revenu et frais financiers concernant les placements dans les Eses liées et avec lien de participation	Autres revenus et frais financiers	Total	Raccordement
Revenu des placements immobiliers	-	-	-	PRNT11 + PRV21
Revenu des participations	-	-	-	PRNT11 + PRV21
Revenu des autres placements	-	-	-	PRN12 + PRV22
Autres revenus financiers	-	467 227	467 227	PRNT2
Total produits des placements	-	467 227	467 227	
Charges de gestion des placements	-	-	-	CHNT11 + CHV9
Commissions Moudharaba	-	380 346	380 346	CHNT3
Total charges des placements	-	380 346	380 346	

NOTE VII IMPOTS SUR LE RESULTAT :

Résultat comptable	22 532 093
Réintégrations des charges non déductibles	6 955 839
Déductions des réintégrations de l'exercice précédent	3 553 309
Déduction des produits non imposables	3 047 466
<i>Bénéfice brut fiscal</i>	22 887 158
<i>Bénéfice Exportation 65,11%</i>	14 902 744
<i>IS sur export 10%</i>	<i>1 490 274</i>
Bénéfice Tunisie 34,89%	7 984 414
<i>INVESTISSEMENTS EXONERES</i>	-
<i>Bénéfice après dégrevement Tunisie</i>	7 984 414
<i>IS Tunisie 35%</i>	<i>2 794 545</i>
Is global	4 284 819
CONTRIBUTION BUDGET DE L'ETAT 5%	1 144 358
RESULTAT NET	17 102 916

NOTE VIII PERTES EXTRA-ORDINAIRES :

Ce poste enregistre un montant de 1 144 358 TND qui n'est autre que la contribution de 4% du résultat imposable pour alimenter le budget de l'état 2018 majorée de la Contribution Solidaire Social de 1% au profit des caisses sociales.

Le résultat net de l'exercice clos au 31 décembre 2018 est bénéficiaire de **17 102 916 DT** contre **12 285 742 DT** au 31/12/2017 soit une augmentation de **4 817 174 DT** et représente 17,1% du capital social de la société.

ANALYSE DE L'ETAT DE SURPLUS OU DEFICIT DU FONDS RETAKAFUL

NOTE I – PRIMES ACQUISES :

Les primes acquises nettes ont augmenté de 18,19% passant de 8 259 141 DT au 31/12/2017 à 9 761 189 DT au 31/12/2018.

Note I-1 Primes :

Les primes acceptées ont atteint 14 321 381 DT au 31/12/2018 contre 10 834 115 DT au 31/12/2017, soit une augmentation de 32,19%. La répartition par marché se présente comme suit :

	31/12/2018	Struct	31/12/2017	Struct	Evolution
Tunisie	2 797 818	20%	2 469 002	23%	13,3%
Maghreb	771 469	5%	572 391	5%	34,8%
Pays arabes	10 235 373	71%	7 622 126	70%	34,3%
Afrique	30 790	0%	43 653	0%	-29,5%
Europe	-	0%	-	0%	0,0%
Asie & reste du monde	485 930	3%	126 943	1%	282,8%
TOTAL RE TAKAFUL	14 321 381	100%	10 834 115	100%	32,2%

Les primes rétrocédées sont de 3 675 763 dinars contre un montant de 2 279 438 dinars au 31/12/2017, soit une augmentation de 61,26%. La répartition par branches se présente comme suit :

	Au 31/12/2018	Struct	Au 31/12/2017	Struct	Evolution
INCENDIE	2 533 572	69%	1 418 288	62%	79%
ARD	45 519	1%	28 100	1%	62%
RISQUES TECHNIQUES	882 029	24%	647 666	28%	36%
TRANSPORTS	206 099	6%	160 278	7%	29%
AVIATION	1 269,80	0%	-	0%	100%
VIE	7 274	0%	25 106	1%	-71%
Total Re Takaful	3 675 763	100%	2 279 438	100%	61%

Le montant des primes nettes sont de 10 645 618 dinars contre 8 554 677 dinars en 2017 soit une augmentation de 24,4%.

Note I-2 Variation de la Provision pour Primes Non Acquises :

La variation de la provision pour Primes Non Acquises nette est de -884 429 dinars contre -295 536 DT en 2017. Cette variation s'explique par ce qui suit :

	Au 31/12/2018	Au 31/12/2017	Variation
Variation de la provision pour primes non acquises acceptation	- 1 542 911	- 621 396	- 921 515
Part des réassureurs dans les variations des provisions pour primes non acquises	- 658 482	- 325 860	- 332 622
Variation des provisions pour primes non acquises nettes	- 884 429	- 295 536	- 588 893

NOTE II – PRODUITS DES PLACEMENTS

Les produits de placement alloués totalisent un montant total de 3 276 228 DT au 31/12/2018 contre un montant de 1 171 232 DT soit une variation de 2 104 996 DT.

Ce montant se détaille comme suit :

	31/12/2018	31/12/2017	VARIATION
INTERET SUR LES DEPOTS CEDENTES	82 987	46 783	36 204
PRODUIT FINANCIER DE L'ACTIVITE TECHNIQUE	284 021	171 154	112 868
REVENUS DES COMPTES EN DEVISES	142 619	60 589	82 029
REMUNERATION DES placements des adhérents	141 402	110 564	30 838
Autres produits techniques	2 909 220	953 296	1 955 924
Total	3 276 228	1 171 232	2 104 996

Les autres produits techniques sont composés des produits de changes qui représentent un produit affecté à l'activité technique.

NOTE IV – CHARGES DE SINISTRES :

Les charges de sinistres ont augmenté de 1 677 996 DT passant de 3 697 551 DT à 5 375 547 DT.

Note IV-1 Sinistres payés :

	31/12/2018	31/12/2017	VARIATION
sinistres payés des acceptations	6 213 386	3 861 682	2 351 704
sinistres payés à la charge des récessionnaires	837 839	164 131	673 708
Sinistres payés nets	5 375 547	3 697 551	1 677 996

Note IV-2 Variation de la Provision pour Sinistres A Payer :

	31/12/2018	31/12/2017	VARIATION
Variation de la PSAP à l'acceptation	4 007 945	3 333 959	673 986
variation des parts des rétrocessionnaires dans les PSAP	884 727	1 707 208	- 822 482
Variation de la PSAP net	3 123 218	1 626 750	1 496 468

Etat des règlements et des provisions pour sinistres à payer 2018 :

ANNEE D'INVENTAIRE	2013 et antérieur	2014	2015	2016	2017	2018
Règlements cumulés	136 666	126 471	199 621	659 121	2 450 752	2 640 750
Provisions pour sinistres	- 13 885	- 85 001	310 825	1 317	63 232	3 731 457
Total des Charges des Sinistres	122 781	41 470	510 446	660 438	2 513 984	6 372 207
Primes acquises	45 629	384 157	329 468	396 318	3 384 868	8 238 027
% Sinistres/Primes Acquises	269%	11%	155%	167%	74%	77%

Etat des règlements et des provisions pour sinistres à payer 2017 :

ANNEE D'INVENTAIRE	2012 et antérieur	2013	2014	2015	2016	2017
Règlements cumulés	23 733	346 201	205 872	527 704	772 213	1 985 956
Provisions pour sinistres	- 36 157	- 299 134	35 736	956 101	- 523 159	3 200 570
Total des Charges des Sinistres	- 12 424	47 067	241 608	1 483 805	249 054	5 186 526
Primes acquises	- 38	58 203	- 7 378	29 791	3 252 079	6 880 060
% Sinistres/Primes Acquises	32695%	81%	-3275%	4981%	8%	75%

Etat des règlements et des provisions pour sinistres à payer 2016 :

ANNEE D'INVENTAIRE	2011 et antérieur	2012	2013	2014	2015	2016
Règlements cumulés	6 325	8 399	79 547	324 930	948 453	1 161 203
Provisions pour sinistres	- 19 364	- 30 714	- 7 150	- 66 557	- 854 449	2 119 720
Total des Charges des Sinistres	- 13 039	- 22 315	72 397	258 373	94 004	3 280 923
Primes acquises	518	18 160	171 242	445 449	2 215 856	5 444 406
% Sinistres/Primes Acquises	-2517%	-123%	42%	58%	4%	60%

NOTE V – FRAIS D'EXPLOITATION :

Note V-1 Frais d'acquisition :

Les frais d'acquisition composées des commissions, courtages & participations bénéficiaires ont atteint au 31/12/2018, 3 305 657 DT contre 2 556 434 DT en 2017 d'où une diminution de 749 223 DT.

Note V-2 Frais d'administration :

Il s'agit de la commission Wakala à la charge des adhérents et des frais directement affectés au compte de résultat des adhérents pour un montant de 3 334 175 DT.

Note V-3 Commissions reçues des rétrocessionnaires :

Les commissions reçues des rétrocessionnaires totalisent au 31/12/2018 un montant de 1 013 876 DT contre un montant de 592 131 DT en 2017 soit une augmentation de 421 745 DT (71,22%).

NOTE VI – CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS :

Les charges de gestions des placements se composent de la Moudharaba et des intérêts sur les dépôts chez les rétrocessionnaires et se détaillent comme suit :

	31/12/2018	31/12/2017	VARIATION
Moudharaba	91 752	54 484	37 268
Intérêts sur dépôts rétrocession	60 974	27 551	33 423
Total general	152 726	82 035	70 691

NOTE VII – AUTRES CHARGES TECHNIQUES :

Les autres charges techniques sont composées des pertes de changes qui représentent une charge affectée à l'activité technique et qui ont totalisé 909 553 DT au 31/12/2018 contre 1 658 869 DT au 31/12/2017 soit une diminution de 749 316 dinars.

RESULTAT TECHNIQUE PAR CATEGORIE D'ASSURANCE :

Etant donné que l'activité vie n'est pas significative au sein de la société TUNIS Ré et conformément au paragraphe 99 de la NCT 43, un seul tableau englobe l'état de résultat technique par catégorie d'assurance.

SOCIETE TUNISIENNE DE
REASSURANCE
Tunis Re

RESULTAT TECHNIQUE PAR CATEGORIE - ACTIVITE RETAKAFUL
31/12/2018

EN DINARS

RUBRIQUES	NON MARINES			TOTAL NON	MARINES		TOTAL MARINES	TOTAL NON VIE	VIE	TOTAL GENERAL
	INCENDIE	ARD	ISQUE TECH		TRANSPORT	AVIATION				
PRIMES ACQUISES	5 343 699	3 117 740	1 531 624	9 993 063	1 649 547	6 932	1 656 479	11 649 542	1 128 928	12 778 470
Primes émises	6 146 645	3 245 559	2 028 619	11 420 824	1 736 022	7 651	1 743 673	13 164 497	1 156 884	14 321 381
Variation des PPNA	- 802 947	- 127 819	- 496 995	- 1 427 761	- 86 475	- 718	- 87 193	- 1 514 955	- 27 956	- 1 542 911
CHARGES DE PRESTATIONS	4 906 319	1 327 259	2 480 260	8 713 837	1 019 365	-	1 019 365	9 733 202	488 129	10 221 331
Prestations et frais payés	3 890 832	597 116	448 441	4 936 389	334 429	-	334 429	5 270 818	942 568	6 213 386
Charges des provisions pour prestations diverses	1 015 487	730 143	2 031 819	3 777 449	684 935	-	684 935	4 462 384	454 439	4 007 945
SOLDE DE SOUSCRIPTION	437 380	1 790 481	- 948 636	1 279 225	630 182	6 932	637 115	1 916 340	640 799	2 557 139
Frais d'acquisition	1 548 239	508 036	507 097	2 563 371	561 776	1 706	563 482	3 126 854	178 803	3 305 657
Autres charges de gestion nettes	1 142 431	1 059 214	404 180	2 605 824	334 651	153 486	488 137	3 093 961	240 215	3 334 175
CHARGES D'ACQUISITION ET DE GESTION NETTES	2 690 670	1 567 250	911 276	5 169 195	896 428	155 192	1 051 619	6 220 814	419 017	6 639 832
Produits nets de placements	231 481	1 183 099	284 802	1 699 383	33 236	409 145	442 380	2 141 763	72 186	2 213 949
Participation aux résultats	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
SOLDE FINANCIER	- 2 021 808	1 406 331	- 1 575 110	- 2 190 588	- 233 010	260 886	27 876	- 2 162 712	293 968	- 1 868 744
Part des rétrocessionnaires dans les primes acquises	2 007 856	37 238	761 745	2 806 839	201 898	1 270	203 168	3 010 007	7 274	3 017 281
Part des rétrocessionnaires dans les prestations payées	675 709	788	157 125	833 622	4 216	-	4 216	837 839	-	837 839
Part des rétrocessionnaires dans les charges de provisions pour prestations	144 547	- 268 704	984 189	860 032	24 695	-	24 695	884 727	-	884 727
Part des rétrocessionnaires dans la participation aux résultats	740 785	7 559	256 525	1 004 869	9 007	-	9 007	1 013 876	-	1 013 876
Commissions reçues des rétrocessionnaires	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
SOLDE DE RETROCESSION	446 814	297 595	- 636 095	108 315	163 981	1 270	165 251	273 565	7 274	280 840
RESULTAT TECHNIQUE	- 2 468 623	1 108 736	- 939 016	- 2 298 902	- 396 990	259 616	- 137 375	- 2 436 277	286 694	- 2 149 583
INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES										
PROVISIONS ACCEPTATIONS										
Provisions pour primes non acquises clôture	2 409 493	341 943	1 425 523	4 176 958	318 930	1 503	320 433	4 497 391	338 770	4 836 162
Provisions pour primes non acquises ouverture	1 606 546	214 124	928 527	2 749 197	232 455	785	233 239	2 982 437	310 814	3 293 251
Provisions pour sinistres à payer à la clôture	3 163 624	3 865 617	2 987 155	10 016 396	1 959 585	-	1 959 585	11 975 981	496 460	12 472 440
Provisions pour sinistre à payer à l'ouverture	2 148 137	3 135 474	955 336	6 238 947	1 274 649	-	1 274 649	7 513 597	950 899	8 464 495
PROVISIONS RETROCESSIONS										
Provisions pour primes non acquises clôture	1 149 886	13 951	391 832	1 555 669	14 807	-	14 807	1 570 476	-	1 570 476
Provisions pour primes non acquises ouverture	624 169	5 669	271 548	901 387	10 608	-	10 608	911 994	-	911 994
Provisions pour sinistres à payer à la clôture	852 118	1 271 142	1 385 958	3 509 218	35 356	-	35 356	3 544 574	-	3 544 574
Provisions pour sinistre à payer à l'ouverture	707 572	1 539 846	401 769	2 649 186	10 662	-	10 662	2 659 848	-	2 659 848
AUTRES INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES										
FRAIS D'ADMINISTRATION	1 142 431	1 059 214	404 180	2 605 824	334 651	153 486	488 137	3 093 961	240 215	3 334 175
Commission Wakala	1 063 212	631 435	301 196	1 995 843	329 898	1 386	331 284	2 327 127	214 865	2 541 992
Frais bancaires	406	2 192	528	3 126	24	780	804	3 930	130	4 060
Autres frais d'administration	78 812	425 587	102 456	606 855	4 729	151 320	156 048	762 904	25 220	788 124
AUTRES CHARGES TECHNIQUES	106 228	573 631	138 096	817 955	6 374	203 958	210 331	1 028 286	33 993	1 062 279
Intérêts sur dépôts rétro	6 097	32 926	7 927	46 950	366	11 707	12 073	59 023	1 951	60 974
Commission moudharaba	9 175	49 546	11 928	70 649	551	17 616	18 167	88 816	2 936	91 752
Ecart de conversion	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Pertes de changes	90 955	491 159	118 242	700 356	5 457	174 634	180 092	880 448	29 106	909 553
REVENUS DES PLACEMENTS	46 787	185 751	44 700	277 238	22 154	54 532	76 686	353 924	13 084	367 008
Intérêts sur dépôts chez les cédantes	18 385	32 380	7 777	58 542	20 450	-	20 450	78 992	3 995	82 987
Revenus des comptes en devises	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Rémunération des flux techniques	28 402	153 371	36 923	218 696	1 704	54 532	56 236	274 932	9 089	284 021
AUTRES PRODUITS TECHNIQUES	290 922	1 570 979	378 199	2 240 100	17 455	558 570	576 026	2 816 125	93 095	2 909 220
Gains de change	290 922	1 570 979	378 199	2 240 100	17 455	558 570	576 026	2 816 125	93 095	2 909 220

L'ETAT DES FLUX DE TRESORERIE
AU 31/12/2018
(endinars)

NOTE X

Les flux de trésorerie provenant à l'exploitation ont atteint		3 903 132
contre en 31/12/2017		18 491 914
soit une variation de	-	14 588 781

IIS résultent des mouvements suivants :

X-1 Encaissements des cédantes		49 948 602
contre en 31/12/2017		48 926 456
soit une variation de		1 022 146

X-2 Versements aux cédantes		22 902 307
contre en 31/12/2017		16 459 323
soit une variation de		6 442 984

X-3 Encaissements des rétrocessionnaires		8 771 916
contre en 31/12/2017		11 678 637
soit une variation de	-	2 906 720

X-4 Versements aux rétrocessionnaires		20 511 822
contre en 31/12/2017		21 587 337
soit une variation de	-	1 075 515

X-5 Encaissements en capital provenant des placements courants ont atteint		233 587 377
contre en 31/12/2017		150 986 695
soit une variation de		82 600 682

X-6 Des décaissements en capital provenant des placements courant		252 660 294
contre en 31/12/2017		145 851 635
soit une variation de		106 808 659

X-7 Produits financiers reçus		15 321 272
contre en 31/12/2017		9 135 251
soit une variation de		6 186 021

X-8 Encaissements des fournisseurs et du personnel		30 513 431
contre en 31/12/2017		27 394 414
soit une variation de		3 119 017

X-9 Décaissements aux fournisseurs et au personnel		33 088 780
contre en 31/12/2017		39 562 427
soit une variation de	-	6 473 647

Les décaissements au personnel sont relatifs aux prêts

Les décaissements aux fournisseurs concernent les dépenses d'exploitation.

X-10 Décaissements à l'état au titre des impôts et taxes		5 241 044
contre en 31/12/2017		6 168 818
soit une variation de	-	927 773

Ces décaissements sont relatifs aux retenues à la source et aux diverses taxes et impôts.

Les flux provenant de la Gestion des Fonds ont atteint	164 780
contre en 31/12/2017	-
soit une variation de	164 780

NOTE XI

Les flux de trésorerie provenant aux activités d'investissement ont atteint	3 451 135
contre en 31/12/2017	- 6 697 531
soit une variation de	10 148 667

qui s'explique par les mouvements suivants :

XI-1 Encaissements provenant de la cession des immobilisations corporelles	33 120
contre en 31/12/2017	-
soit une variation de	33 120

XI-2 Décaissements provenant de l'acquisition des immobilisations corporelles	84 804
contre en 31/12/2017	367 490
soit une variation de	- 282 687

XI-3 Encaissement provenant de la cession des imm. Financières	24 582 819
contre en 31/12/2017	4 781 498
soit une variation de	19 801 322

XI-4 Encaissements provenant des revenus des immobilisations financières	2 778 400
contre en 31/12/2017	742 313
soit une variation de	2 036 088

XI-5 Décaissements provenant de l'acquisition des imm. Financières	23 820 175
contre en 31/12/2017	11 472 593
soit une variation de	12 347 581

XI-6 Décaissements provenant de l'acquisition des immobilisations incorporelles	38 226
contre en 31/12/2017	381 258
soit une variation de	- 343 032

NOTE XII

Les flux provenant des activités de financement ont atteint	- 9 981 361
contre en 31/12/2017	- 9 981 361
soit une variation de	0

qui s'explique par les mouvements suivants :

XII-1 Encaissements suite à l'émission d'actions	-
contre en 31/12/2017	-
soit une variation de	-

XII-2 Décaissements suite à l'augmentation du capital	-
contre en 31/12/2017	-
soit une variation de	-

XII-3 Dividende & autres distributions	9 981 361
contre en 31/12/2017	9 981 361
soit une variation de	- 0

NOTE XIII

XII-1 L'incidence des variations des taux de change sur les liquidités	1 169 286
contre en 31/12/2017	384 137
soit une variation de	785 149

NOTE XIV

La trésorerie totalise à la clôture	6 850 927
contre en 31/12/2017	8 308 733
soit une variation de	- 1 457 806

NOTE XV

La composition des liquidités de Tunis-Re se présente comme suit :

Liquidité en dinars	959 773
contre en 31/12/2017	1 000 325
soit une variation de	- 40 553
Liquidité en devises	5 891 154
contre en 31/12/2017	7 308 408
soit une variation de	- 1 417 253

NOTES COMPLEMENTAIRES

NOTE I- TABLEAU DE RACCORDEMENT DU RESULTAT TECHNIQUE PAR CATEGORIE D'ASSURANCES AUX ETATS FINANCIERS – VIE

	Raccordement
Primes	PRV1 1° colonne
Charges de prestations	CHV1 1° colonne
Charges des provisions d'assurance vie et des autres provisions techniques	CHV2 1° colonne
Ajustement ACAV (Assurance à Capital Variable)	CHV10 - PRV3 1° colonne
Solde de souscription	
Frais d'acquisition	CHV41 + CHV42
Autres charges de gestion nettes	CHV43 +CHV5 - PRV4
Charges d'acquisition et de gestion nettes	
Produits nets de placements	PRV2 - CHV9
Participation aux résultats et intérêts techniques	CHV3 1° colonne
Solde financier	
Primes cédés et / ou rétrocédés	PRV1 2° colonne
Part des réassurances et / ou des rétrocessionnaires dans les charges de prestations	CHV1 2° colonne
Part de réassureurs et / ou des rétrocessionnaires dans les charges de provisions	CHV2 2° colonne
Part des réassureurs et / ou des rétrocessionnaires dans la participation aux résultats	CHV3 2° colonne
Commission reçues des réassureurs et / ou des rétrocessionnaires	CHV44 2° colonne
Solde de réassurance et / ou de rétrocession	
Résultat technique	
Informations complémentaires	
Montant des rachats	
Intérêts techniques bruts de l'exercice	
Provisions techniques brutes à la clôture	
Provisions techniques brutes à l'ouverture	
A déduire :	
Provisions devenues exigibles	

NOTE II- TABLEAU DE RACCORDEMENT DU RESULTAT TECHNIQUE PAR CATEGORIE D'ASSURANCES AUX ETATS FINANCIERS – NON VIE

	Raccordement
Primes acquises	
Primes émises	PRNV11 1° colonne
Variation des primes non acquises	PRNV12 1° colonne
Charges de prestations	
Prestations et frais payés	PRNV11 1° colonne
Charges des provisions pour prestations et diverses	CHNV12 + CHNV6 1° colonne
Solde de souscription	
Frais d'acquisition	CHNV41 + CHNV 42
Autres charges de gestion nettes	CHNV43 +CHNV5 - PRNV2
Charges d'acquisition et de gestion nettes	
Produits nets de placements	PRNT3
Participation aux résultats	CHNV3 1° colonne
Solde financier	
Part des réassurances et / ou des rétrocessionnaires dans les primes acquises	PRNV1 2° colonne
Part de réassureurs et / ou des rétrocessionnaires dans les prestations payées	CHNV11 2° colonne
Part des réassureurs et / ou des rétrocessionnaires dans les charges de provisions pour prestations	CHNV12 +CHNV2 + CHNV6 2° colonne
Part des réassureurs et / ou des rétrocessionnaires dans la participation aux résultats	CHNV3 2° colonne
Commissions reçues des réassureurs et / ou des rétrocessionnaires	CHNV44
Solde de réassurance et / ou de rétrocession	
Résultat technique	
Informations complémentaires	
Provisions pour primes non acquises clôture	
Provisions pour primes non acquises ouverture	
Provisions pour sinistres à payer à la clôture	
Provisions pour sinistres à payer à l'ouverture	
Autre provisions techniques clôture	
Autre provisions techniques ouverture	
A déduire :	
Provisions devenues exigibles	

Annexe 16 : Tableau de raccordement du surplus ou déficit par catégorie d'assurance aux états financiers : Entreprises d'assurance Takaful et / ou de Rétakaful familial.

	Raccordement
Primes	PRF11 (1ère colonne)
Charges de prestations	CHF11(1ère colonne)
Charges des provisions d'assurance takaful familial et des autres provisions techniques	CHF2 + CHF6 (1ère colonne)
Ajustement ACAV (Assurance à Capital Variable)	CHF7 – PRF3 (1ère colonne)
Solde de souscription	
Frais d'acquisition	CHF31 + CHF32
Autres charges de gestion nettes	CHF31 + CHF32
Charges d'acquisition et de gestion nettes	
Produits nets de placements	PRF2 – CHF4
Solde financier	
Primes cédées et / ou rétrocédées	PRF1 (2ème colonne)
Part des réassureurs rétakaful et / ou des rétrocessionnaires dans les charges de prestations	CHF1 (2ème colonne)
Part de réassureurs rétakaful et / ou des rétrocessionnaires dans les charges de provisions	CHF2 (2ème colonne)
Commission reçues des réassureurs rétakaful et / ou des rétrocessionnaires	CHF 34 (2ème colonne)
Solde de rétakaful et / ou de rétrocession	
surplus ou déficit du fonds	
Informations complémentaire	
Montant des rachats	
Commissions techniques bruts de l'exercice	
Provisions techniques brutes à la clôture	
Provisions techniques brutes à l'ouverture	
A déduire :	
Provisions devenues exigibles	

Annexe 17 : Modèle de Tableau de rattachement du surplus ou déficit par catégorie d'assurance aux états financiers : Entreprises d'assurance takaful et / ou de rétakaful Général.	
	Rattachement
Primes acquises	PRG11 (1ère colonne)
Primes émises	
Variation des primes non acquises	PRG12 (1 ère colonne)
Charges de prestations	
Prestations et frais payés	CHG11 (1 ère colonne)
Charges des provisions pour prestations et diverses	CHG12 + CHG6 (1° colonne)
Solde de souscription	
Frais d'acquisition	CHG31 + CHG 32
Autres charges de gestion nettes	CHG33 + CHG5 – PRG3
Charges d'acquisition et de gestion nettes	
Produits nets de placements	PRG2 – CHG4
Solde financier	
Part des réassureurs rétakaful et / ou des rétrocessionnaires dans les primes acquises	PRG1 (2 ème colonne)
Part des réassureurs rétakaful et / ou des rétrocessionnaires dans les prestations payées	CHG11 (2ème colonne)
Part des réassureurs rétakaful et / ou des rétrocessionnaires dans les charges de provisions pour prestations	CHG12 + CHG2 + CHG 6 (2ème colonne)
Commissions reçues des réassureurs rétakaful et / ou des rétrocessionnaires	CHG34
Solde de réassurance et / ou de rétrocession	
Surplus ou déficit du fonds	
Informations complémentaires	
Provisions pour primes non acquises clôture	
Provisions pour primes non acquises ouverture	
Provisions pour sinistres à payer à la clôture	
Provisions pour sinistres à payer à l'ouverture	
Autres provisions techniques clôture	
Autres provisions techniques ouverture	
A déduire :	
Provisions devenues exigibles	

SOCIETE TUNISIENNE DE REASSURANCE « Tunis Re »
RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
États financiers - exercice clos le 31 décembre 2018

Messieurs les actionnaires de Tunis Re

I. Rapport sur l'audit des états financiers

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport général sur l'audit des états financiers de la société Tunis Ré arrêtés au 31 décembre 2018.

Nous avons audité les états financiers ci-joints de la société Tunis Ré comprenant le bilan, l'état de résultat technique de l'assurance vie, l'état de résultat technique de l'assurance non vie l'état de résultat, l'état des flux de trésorerie, le tableau des engagements reçus et donnés et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives pour l'exercice couvrant la période allant du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018.

Ces états financiers font ressortir un total bilan de 700 177 459 dinars, un résultat net de l'exercice de 17 102 916 dinars, un résultat technique vie bénéficiaire de 582 344 dinars et un résultat technique non vie bénéficiaire de 8 076 756 dinars.

A notre avis, les états financiers de Tunis Ré arrêtés au 31 décembre 2018 sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de Tunis Ré ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de d'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

a. Evaluation des provisions techniques

Au 31 décembre 2018, les provisions techniques brutes totalisent un montant de 311 872 707 dinars au regard d'un total bilan de 700 177 459 dinars, ce qui représente 45% de ce dernier. Cette rubrique est composée essentiellement des provisions pour sinistres pour un montant de 222 117 784 dinars. La composition détaillée de ces provisions est présentée au niveau de la note III : PROVISIONS TECHNIQUES ACCEPTATIONS.

L'évaluation des provisions techniques est déterminée conformément à l'arrêté du Ministre des finances du 27 février 2001 fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation tel qu'il a été modifié par l'arrêté du Ministre des Finances du 28 Mars 2005, aux dispositions de la NCT 29 « Les provisions techniques dans les entreprises d'assurances et / ou de réassurance » et comme décrit dans la note 3.2 des états financiers.

Nous avons considéré que la valeur de ces provisions est un point clé de l'audit en raison de leur importance significative par rapport au total bilan de la compagnie, de leur évaluation, le plus souvent basée sur des hypothèses, des estimations ou des appréciations comme indiqué dans les notes « 3-3-4 » des états financiers et de l'influence qu'ils peuvent représenter dans l'appréciation du respect des deux ratios réglementaires de la compagnie.

Comment notre audit a-t-il abordé la question clé de l'audit

Nous avons, à partir des entretiens avec la direction et d'autres techniques de contrôle, pris connaissance et évalué les procédures mises en place par la compagnie pour l'évaluation et la présentation des provisions techniques. Nos travaux ont consisté également à :

- Apprécier le respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la compagnie en matière des provisions techniques notamment l'arrêté du Ministre de Finance du 27 février 2001, tel qu'il a été modifié par l'arrêté du Ministre des Finances du 28 Mars 2005 et aux dispositions de la NCT 29 « Les provisions techniques dans les entreprises d'assurances et / ou de réassurance », fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation,
- Apprécier le caractère raisonnable et approprié des hypothèses retenues par la compagnie pour l'évaluation de ses engagements futurs,
- S'assurer de l'exhaustivité et de l'exactitude des provisions techniques ainsi que le bien fondé des méthodes d'évaluation appliquées par la compagnie,
- Analyser les tendances et corroborer les estimations moyennant le rapprochement entre les estimations historiques et les réalisations de la compagnie,
- Rapprocher les données issues du système d'information avec les chiffres comptabilisés.

- Par ailleurs, nous avons également apprécié le caractère approprié des informations présentées dans les états financiers relatives à la composition des provisions techniques et les modalités de leur évaluation.

b. Evaluation des Placements financiers

Pour pouvoir faire face à ces règlements futurs, les compagnies doivent disposer des placements d'un montant au moins égal aux provisions techniques. La réglementation des placements porte principalement sur les règles de répartition et de dispersion des actifs admis en représentation des provisions techniques ainsi que sur les règles d'évaluation de ces actifs.

Au 31 Décembre 2018, les placements financiers s'élèvent à un montant brut de 383 267 250 dinars, provisionnés à concurrence de 1 915 619 dinars, soit un montant net de 381 351 631 dinars, représentant 54% du total bilan. Les placements financiers sont évalués conformément à l'arrêté du Ministre des Finances du 28 Mars 2005, modifiant l'arrêté du Ministre des Finances du 27 Février 2001, fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation, aux dispositions de la NC 31 « Les placements dans les entreprises d'assurance et / ou de réassurance » et comme décrit dans la note III PLACEMENTS des états financiers. Compte tenu de l'importance des placements financiers par rapport au total bilan de la société « Tunis Re » et les risques de dépréciation de leurs valeurs, nous avons considéré l'évaluation des placements financiers comme une question clé dans notre audit.

Comment notre audit a-t-il abordé la question clé de l'audit

L'essentiel de nos travaux d'audit des placements financiers a consisté en la mise en œuvre des diligences suivantes :

- L'évaluation du contrôle interne régissant le processus d'évaluation des placements financiers afin de s'assurer de la bonne conception et l'efficacité opérationnelle des contrôles clés,
- S'assurer que les placements financiers ont été évalués conformément aux dispositions de l'arrêté du ministre des finances du 27 Février 2001, fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation tel qu'il a été modifié par l'arrêté du Ministre des Finances du 28 Mars 2005, et aux dispositions de la NC 31 « Les placements dans les entreprises d'assurance et / ou de réassurance »,
- Nous avons examiné les informations données par la direction sur l'activité et les perspectives d'avenir envisageables ainsi que les critères et hypothèses retenues pour déterminer les valeurs d'utilité des différents titres de participations et les provisions qui en résultent.

Les questions clés de l'audit ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

4. Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe à la direction. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre

responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

5. Responsabilité de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au Système Comptable des Entreprises en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au Conseil qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'Assemblée des actionnaires a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au Conseil de surveiller le processus d'information financière de la société.

6. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une description plus détaillée des responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site Web de l'Ordre des Experts comptables de Tunisie, à www.oect.org.tn. Cette description fait partie du présent rapport de l'auditeur.

II. Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1. Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la 94-117 du 14 Novembre 1994, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficacité incombe à la direction et au conseil d'administration. Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

2. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 Novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur. La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 25 avril 2019

**P/ GAC – CPA International
Mme Selma LANGAR**

SOCIETE TUNISIENNE DE REASSURANCE "TunisRe"
RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
EXERCICE 2018

Messieurs les actionnaires,

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes de **la Société Tunisienne de Réassurance « Tunis Re »**, et en application des dispositions des articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de s'assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers.

Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement de façon étendue, l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé.

Il vous appartient, selon les termes de l'article 200 du code des sociétés commerciales, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

A. Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice

Nous avons l'honneur de vous informer que votre conseil d'administration ne nous a avisés d'aucune opération conclue par la société « Tunis Re » avec l'une des personnes prévues par ces articles. Par ailleurs, nos travaux n'ont pas identifié des conventions entrant dans le champ d'application de ces articles.

B. Rémunération des dirigeants

Les obligations et engagements de la Société Tunisienne de Réassurance « Tunis Re » envers ses dirigeants tels que visés article 200 (nouveau) II§5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

1. La rémunération du Président Directeur Général est révisée suivant le Procès-Verbal du Conseil d'Administration du 28/08/2018. Cette rémunération englobe (sur une base de 12 mois) :

a- Un salaire mensuel :

- Salaire net mensuel de **10 000DT**(*)
- Cotisations sociales à la charge de l'employé **546 ,637 DT**
- Une retenue sur impôt sur le revenu de **5 303,800 DT**
- Charges sociales patronales de **817,540 DT**

(*) L'impact sur l'année de 2018 est de 6 000DT durant les six premiers mois de l'année 2018 et de 10 000DT durant les six derniers mois de l'année 2018.

b- Prime d'intéressement au titre de l'année 2017 et servie en 2018 :

- Prime d'intéressement nette de **21 600 DT**
- Une retenue sur impôt sur le revenu de **12 150 DT**

c- Les avantages en nature comportent :

- **500** litres de carburant par mois avec voiture de fonction.
- La prise en charge des frais de téléphone pour un montant de **120 DT** par trimestre soit **264,590 DT** pour l'année 2016.

2. L'Assemblée Générale Ordinaire du 04/06/2018 a fixé les jetons de présence à un montant forfaitaire annuel net de **6 000** Dinars par administrateur et par membre du comité permanent d'audit.

Le montant net comptabilisé à ce titre s'élève respectivement à **90 000 DT** et **60 000DT**.

En dehors des conventions et opérations précitées, ainsi que celles considérées courantes et réalisées dans des conditions normales, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrants dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 25 avril 2019

P/ GAC – CPA International
Mme Selma LANGAR

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS

CEREALIS

Siège social : Immeuble Amir El Bouhaira, Appt, N°1,
rue du Lac Turkana Les Berges du Lac 1053 Tunis.

La Société Industrielle CEREALIS publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2018 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2018. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes, Mr Lotfi REKIK.

SOCIETE - CEREALIS

Siège social : Immeuble Cogem-rue du lac Mazurie-Berges du lac

BILAN

(Exprimé en dinars)

ACTIFS	Note	2 018	2 017
ACTIFS NON COURANTS		Au 31/12/2018	Au 31/12/2017
Actifs immobilisés			
Immobilisations incorporelles		216 148	75 235
Moins : amortissements		<u>-94 785</u>	<u>-63 891</u>
<i>S/Total</i>	B.1	121 363	11 344
Immobilisations corporelles		5 506 758	4 895 998
Moins : amortissements		<u>-2 814 853</u>	<u>-2 377 859</u>
<i>S/Total</i>	B.2	2 691 906	2 518 139
Immobilisations financières		7 190 549	6 251 514
Moins : Provisions		<u>0</u>	<u>0</u>
<i>S/Total</i>	B.3	7 190 549	6 251 514
Total des actifs immobilisés		10 003 817	8 780 996
Autres Actifs non courants	B.4	285 974	278 866
Total des actifs non courants		10 289 792	9 059 863
ACTIFS COURANTS			
Stocks	B.5	1 963 151	1 591 766
Moins : Provisions		<u>0</u>	<u>0</u>
<i>S/Total</i>		1 963 151	1 591 766
Clients et comptes rattachés	B.6	5 677 920	6 351 397
Moins : Provisions		<u>0</u>	<u>0</u>
<i>S/Total</i>		5 677 920	6 351 397
Autres actifs courants	B.7	1 882 937	1 748 652
Placements et actifs financiers	B.8	2 066 253	555 880
Liquidités et équivalens de liquidités	B.9	322 346	1 047 258
Total des actifs courants		11 912 607	11 294 953
Total des actifs		22 202 399	20 354 816

SOCIETE - CEREALIS-sa

BILAN

(Exprimé en dinars)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	Note	2 018	2 017
		Au 31/12/2018	Au 31/12/2017
CAPITAUX PROPRES			
Capital social		4 888 889	4 888 889
Réserves		3 728 889	3 631 746
Resultats reportés		2 224 285	573 552
Autres capitaux propres		3 546 667	4 182 223
Total des capitaux propres consolidés avant Rst de l'exercice		14 388 730	13 276 410
Résultat de l'exercice		2 084 888	1 747 876
Total des capitaux propres consolidés avant affectation	B.10	16 473 618	15 024 285
PASSIFS			
Passifs non courants			
Emprunts	B.11	931 907	550 466
Autres passifs non courants		0	0
Provisions		0	0
Total des passifs non courants		931 907	550 466
Passifs courants			
Fournisseurs et comptes rattachés	B.12	1 885 754	1 680 189
Autres passifs courants	B.13	809 234	1 016 353
Concours bancaires et autres passifs financiers	B.14	2 101 886	2 083 523
Total des passifs courants		4 796 875	4 780 065
Total des passifs		5 728 781	5 330 531
Total des capitaux propres, intérêts minoritaires et des passifs		22 202 399	20 354 816

SOCIETE - CEREALIS-sa

ETAT DE RESULTAT

(Exprimé en dinars)

		2 018	2 017
		Au 31/12/2018	Au 31/12/2017
PRODUITS D'EXPLOITATION	Note		
Revenus	R1	13 505 096	11 505 312
Production immobilisée		0	0
Autres produits d'exploitation		0	0
Total des produits d'exploitation		13 505 096	11 505 312
CHARGES D'EXPLOITATION			
Variation des stocks des produits finis et des encours	R2	-64 062	-37 771
Achats de matières et d'approvisionnements consommés	R3	7 502 069	6 560 249
Charges de personnel	R4	1 134 780	1 033 192
Dotations aux amortissements et aux provisions	R5	708 411	780 555
Autres charges d'exploitation	R6	1 276 283	926 307
Total des charges d'exploitation		10 557 482	9 262 532
RESULTAT D'EXPLOITATION		2 947 614	2 242 779
Produits Financiers	R7	194 220	181 967
Charges financières nettes	R8	-526 656	-314 984
Autres gains ordinaires	R9	12 187	5 103
Autres pertes ordinaires	R10	-36 206	-73 441
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		2 591 159	2 041 425
Impôt sur les bénéfices	R11	-481 891	-293 550
RESULTAT NET DES ENTREPRISES INTEGREES		2 109 268	1 747 876
Gains extraordinaires		0	0
Contribution sociale de solidarité 1%		-24 380	0
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		2 084 888	1 747 876

SOCIETE - CEREALIS-sa**ETAT DE FLUX DE TRESORERIE**

(Exprimé en dinars)

	Note	2 018 Au 31/12/18	2 017 Au 31/12/17
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION			
Résultat net		2 084 888	1 747 876
- Ajustements pour :			
. Dotation aux amortissements & provisions	F1	708 411	780 555
. Variation des stocks	F2	-371 384	-213 696
. Variation des créances	F3	673 477	-746 877
. Variation des autres actifs	F4	-134 285	-99 089
. Variation des fournisseurs	F5	205 566	198 022
. Variation des autres passifs	F6	-207 119	43 884
. Plus-value de cession d'immobilisations		0	0
<i>Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation</i>		2 959 554	1 710 675
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT			
- Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	F7	-751 673	-969 466
- Encaissement provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		0	0
- Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	F8	-1 026 383	-255 000
- Encaissement provenant de la cession d'immobilisations financières	F9	87 348	112 500
- Décaissement provenant de l'acquisition des autres actifs non courants	F10	-247 632	-47 114
<i>Flux de trésorerie provenant de (affectés aux) activités d'investissement</i>		-1 938 340	-1 159 080
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES FINANCEMENT			
- Encaissement suit à l'émission d'actions		0	0
- Dividendes et autres distributions	F11	-635 556	-513 333
- Encaissement subvention d'investissement			
- Encaissement provenant des emprunts	F12	1 192 000	460 198
- Remboursement des emprunts	F13	-621 199	-90 431
- Flux liés aux opérations de factoring			
- Variation provenant des crédits de gestion	F14	0	300 000
<i>Flux de trésorerie provenant de (affectés aux) activités de financement</i>		-64 755	156 434
VARIATION DE TRESORERIE		956 459	708 029
Trésorerie au début de l'exercice	F15	1 254 980	546 951
Trésorerie à la clôture de l'exercice	F16	2 211 439	1 254 980

SOCIETE - CEREALIS

SCHÉMA DES SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION

(Exprimé en dinars)

Produits	2018	2017	Charges	2018	2017	Soldes	2018	2017
	Au 31/12/18	Au 31/12/17		Au 31/12/18	Au 31/12/17		Au 31/12/18	Au 31/12/17
Revenus et autres produits d'exploitation	13 505 096	11 505 312	au (Déstockage de production)	-64 062	-37 771		13 569 158	11 543 083
Production stockée								
Production immobilisée								
Total	13 505 096	11 505 312	Total	-64 062	-37 771	• Production	13 569 158	11 543 083
Production	13 569 158	11 543 083	Achat consommés	7 502 069	6 560 249	Marge sur coût matières	6 067 089	4 982 834
Marge sur coût matière	6 067 089	4 982 834	Autres charges externes	1 276 283	926 307		4 790 805	4 056 527
Subvention d'exploitation								
Total	6 067 089	4 982 834	Total	1 276 283	926 307	• Valeur Ajoutée brute	4 790 805	4 056 527
Valeur Ajoutée Brute	4 790 805	4 056 527	Impôts et taxes					
			Charges de personnel	1 134 780	1 033 192			
Total	4 790 805	4 056 527	Total	1 134 780	1 033 192	• Excédent brut d'exploitation	3 656 025	3 023 335
Excédent brut d'exploitation	3 656 025	3 023 335	Autres charges ordinaires	24 020	68 337			
Autres produits ordinaires			Charges financières	417 265	217 847			
Produits des placements	84 830	84 830	Dotations aux amortissements et aux provisions ordinaires	708 411	780 555			
Transfert et reprise de charges	0	0	Impôt sur le résultat ordinaire		0			
Total	3 740 855	3 108 165	Total	1 149 696	1 066 739	• Résultat net de l'exercice	2 084 888	1 747 876

NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE 2018

I. PRESENTATION DE LA SOCIETE

CEREALIS est une société anonyme partiellement exportatrice spécialisée dans le domaine de la production agroalimentaire constituée en 2003 avec un capital actuel de 4 888 889,000 dinars. L'unité de production établie à Tebourba produit des snacks salés, chips à partir de bases de pomme de terre et de maïs.

La Société a pour objet :

- La production, l'importation et la commercialisation des chips, snacks, amuse-gueules, fruits secs et autres produits assimilés ;
- La production des plats surgelés pré cuisinés ou non ;
- La fabrication de tous produits agroalimentaires ;
- La participation directe ou indirecte à des sociétés pouvant se rattacher à l'objet précité, par voie de création de sociétés nouvelles, tunisiennes et/ou étrangères, d'apports, de commandite, de souscriptions, achats de titres ou droits sociaux, fusion, alliance, association en participation ou de prise ou de dation ou en gérance de tous biens ou droits ou autrement ; et
- généralement, toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou successibles d'en faciliter la réalisation, l'exploitation ou le développement.

II. REFERENTIEL COMPTABLE

Les états financiers de la société CEREALIS ont été arrêtés au 31 décembre 2018 selon les dispositions du système comptable tunisien tel que promulgué par la loi 96-112 du 30 décembre 1996.

III. RESPECT DES NORMES COMPTABLES TUNISIENNES

Les états financiers sont exprimés en dinar tunisien et ont été préparés conformément aux conventions, principes et méthodes comptables prévus par le cadre conceptuel de la comptabilité financière ainsi que les normes comptables tunisiennes.

IV. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

1. Participation à l'Augmentation du capital de BOLERIO

En 2015, la société CEREALIS a souscrit à l'augmentation de capital décidée par la société BOLERIO pour un montant de 3 240 000,000 dinars, et ce par l'émission de 32.400 actions nouvelles, d'une valeur nominale de 100 Dinars chacune, émis au nominal et totalement libéré au 31 décembre 2017.

Courant premier trimestre de l'exercice 2018 la société Céréalis a racheté auprès des anciens actionnaires 4 615 actions de la société Bolerio, et ce conformément au plan d'introduction en bourse ; la société CEREALIS détient ainsi désormais 90,5% de la société Bolerio

V. LES BASES DE MESURE

1. Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles acquises par la société sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et amorties linéairement selon les taux ci-après basés sur la durée probable d'utilisation :

Désignation	Taux
- Construction	4%
- Matériel d'exploitation	10%
- Installation Générale Agencement et Aménagement	10%
- Matériel de transport	20%
- Mobilier équipement de bureau	20%
- Equipement informatique	20%
- Logiciel	33,33%

Les dotations aux amortissements sur les acquisitions de l'exercice sont calculées en respectant la règle du prorata temporis.

Les immobilisations d'une valeur inférieure à 200 DT qui sont amorties intégralement l'année de leur acquisition sans utilisation de la règle prorata-temporis

Après amortissement des immobilisations corporelles, la valeur comptable nette de ces immobilisations a été comparée, par groupe d'immobilisations de même nature avec la valeur récupérable (ou à la juste valeur) de ces immobilisations compte tenu de l'activité actuelle de la société CEREALIS. Aucune réduction de valeur n'est à comptabiliser.

2. Placements

Lors de leur acquisition, les placements sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus. Toutefois, les honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de placements à long terme peuvent être inclus dans le coût.

Les placements à long terme, détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales, sont présentés dans la rubrique « immobilisations financières ».

Les placements à court terme, dont la société n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de par sa nature, peut être liquidé à brève échéance, sont présentés dans la rubrique « Placements et autres actifs financiers ».

A la date de clôture, il est procédé à l'évaluation des placements à long terme à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provision. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values

dégagées portées en résultat. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provision et les plus-values ne sont pas constatées.

3. Charges reportées

Les frais relatifs à l'opération d'introduction en Bourse des Valeurs Mobilière de Tunisie - BVMT notamment les honoraires de Due diligence et de préparation du prospectus ainsi que les commissions de placement ont été enregistrés parmi les charges à répartir. Ainsi, la société CERREALIS a commencé la résorption des charges reportées se rattachant à l'opération d'introduction en bourse à partir du 1^{er} Janvier 2015 taux annuel de 33,33%.

Les frais se rattachant au développement du marché extérieur et des produits de la société et à la notoriété de la marque sont traités en tant que charges à répartir amortissables sur trois exercices.

4. Stocks

Les matières premières et emballages sont valorisés à leurs coûts d'achat qui comprennent les prix d'achat, les droits et taxes non récupérables par la société, ainsi que les frais de transport, d'assurances liés au transport de réception et autres coûts directement liés à l'acquisition des éléments achetés.

Les stocks sont comptabilisés selon la méthode de l'inventaire intermittent.

La valorisation des stocks de matières premières est faite sur la base des coûts moyens pondérés. Le stock de produit fini est valorisé selon le coût de production unitaire.

VI. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Les événements postérieurs à la période de reporting sont les événements, favorables et défavorables, qui se produisent entre la fin de la période de reporting et la date de l'autorisation de publication des états financiers.

Nous vous informons que votre Conseil d'Administration ne nous a pas avisés de l'existence d'événement ou opérations conclues au cours de l'exercice 2018.

VII. NOTES DETAILLEES

B. NOTES RELATIVES AU BILAN

B.1. Immobilisations incorporelles

Désignation	Solde au 31/12/2018	Solde au 31/12/2017
Logiciels	193 090	59 251
Marques et brevets	23 058	15 984
<i>Sous total</i>	<i>216 148</i>	<i>75 235</i>
Amortissement logiciel	-94 785	-63 891
Total	121 363	11 344

B.2. Immobilisations corporelles

Désignation	Solde au 31/12/2018	Solde au 31/12/2017
Terrain	276 693	276 693
Construction	1 053 224	1 053 224
Construction en cours	159 701	2 000
Matériels d'exploitation	2 660 072	2 409 601
Matériels de transport	438 984	438 984
Agencement, aménagement & installation	394 470	356 235
Equipement de bureau	92 323	74 639
Matériels informatiques	227 859	83 269
Autres immob corporelles	2 079	0
Matériels a statut juridique particulier	201 354	201 354
<i>Sous total</i>	5 506 758	4 895 998
Amortissement constructions	-444 466	-395 554
Amortissement matériels d'exploitation	-1 535 173	-1 247 118
Amortissement matériel de transport	-238 044	-186 313
Amortissement agencement, aménagement & installation	-237 241	-210 208
Amortissement équipement de bureau	-72 557	-69 591
Amortissement matériels informatiques	-85 854	-67 721
Amortissement Autres immob corporelles	-164	0
Amortissement matériels a statut juridique particulier	-201 354	-201 354
Total	-2 814 853	-2 377 859
Total Immobilisation Corporelles Nets	2 691 906	2 518 139

Le tableau présenté ci-après met en relief, par nature d'immobilisations, les valeurs d'origine, les mouvements de l'exercice, les amortissements pratiqués et les valeurs comptables nettes arrêtées à la date de clôture du bilan.

SOCIETE - CEREALIS-sa

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS ET DES AMORTISSEMENTS

DESIGNATION	Valeus brutes				Amortissements				VCN
	31/12/2017	Acquisitions	Cessions	31/12/2018	31/12/2017	Dotations	Régul/cessions	31/12/2018	
<u>Immobilisations Incorporelles</u>									
Logiciels	59 251	133 838		193 090	56 963	25 254		82 217	110 872
Marques et brevets	15 984	7 074		23 058	6 928	5 639		12 568	10 490
<i>Sous Total</i>	75 235	140 912	0	216 148	63 891	30 893	0	94 785	121 363
<u>Immobilisations Corporelles</u>									
Terrain	276 693			276 693	0	0		0	276 693
Construction	1 053 224			1 053 224	395 554	48 912		444 466	608 758
Construction en cours	2 000	157 701		159 701	0	0		0	159 701
Materiel d'exploitation	2 409 601	250 472		2 660 072	1 247 118	288 055		1 535 173	1 124 899
Materiel de transport	438 984			438 984	186 313	51 731		238 044	200 940
Agencement, aménagement & Instal	356 235	38 235		394 470	210 208	27 033		237 241	157 229
Equipement de bureau	74 639	17 684		92 323	69 591	2 966		72 557	19 766
Materiels informatiques	83 269	144 590		227 859	67 721	18 133		85 854	142 005
Autres immob corporelles	0	2 079		2 079	0	164		164	1 915
Materiel a statut juridique particulier	201 354			201 354	201 354	0		201 354	0
<i>Sous Total</i>	4 895 998	610 761	0	5 506 758	2 377 859	436 994	0	2 814 853	2 691 906
Charges à répartir	278 866	247 632		526 498		240 524		240 524	285 974
<i>Sous Total</i>	278 866	247 632	0	526 498	0	240 524	0	240 524	285 974
TOTAL	5 250 099	999 305	0	6 249 404	2 441 750	708 411	0	3 150 161	3 099 243

B.3. Immobilisations financières

Désignation	Solde au 31/12/2018	Solde au 31/12/2017
Dépôts et cautionnements versés/imports	117 724	93 633
Dépôts et cautionnements versés/loyers	12 400	7 700
<i>Total des dépôts et cautionnements</i>	<i>130 124</i>	<i>101 333</i>
Sté BOLERIO Sa	5 202 945	4 292 701
<i>Total des Actions</i>	<i>5 202 945</i>	<i>4 292 701</i>
Sté INTERDISTRIBUTION Sarl	1 856 280	1 856 280
MASTER FOOD Sarl	200	200
Sté INTER AGRO Sarl	1 000	1 000
<i>Total des parts sociales</i>	<i>1 857 480</i>	<i>1 857 480</i>
Total	7 190 549	6 251 514

B.4. Autres actifs non courants

Nature	V. Brute 31/12/2017	Acquisit° 2018	V. Brute 31/12/2018	Résorptions 31/12/2018	VCN au 31/12/2018
Charges à répartir	278 866	247 632	526 498	240 524	285 974
Total	278 866	247 632	526 498	240 524	285 974

B.5. Stocks

Désignation	Solde au 31/12/2018	Solde au 31/12/2017
Stocks d'emballages	987 724	509 099
Stocks matières premières	667 272	838 575
Stocks de produits finis	308 154	244 093
<i>Sous total</i>	<i>1 963 151</i>	<i>1 591 766</i>
Moins : Provisions	0	0
Total	1 963 151	1 591 766

B.6. Clients et comptes rattachés

Désignation	Solde au 31/12/2018	Solde au 31/12/2017
Clients ordinaires	5 683 377	6 356 855
Clients avances et acomptes	-5 457	-5 457
<i>Sous total</i>	5 677 920	6 351 397
Moins : Provisions	0	0
Total	5 677 920	6 351 397

B.7. Autres actifs courants

Désignation	Solde au 31/12/2018	Solde au 31/12/2017
Etat Impôts et taxes à reporter	1 739 024	1 591 743
Prêts divers	0	0
Débiteurs divers	3 120	19 022
Produits à recevoir	100 597	89 303
Charges constatées d'avances	30 616	43 694
Prêts aux personnels	9 580	4 890
Total	1 882 937	1 748 652

B.8. Placements et autres actifs financiers

Désignation	Solde au 31/12/2018	Solde au 31/12/2017
TITRES DE PLACEMENT	2 066 253	555 880
Total des Placements	2 066 253	555 880

B.9. Liquidités & équivalents de liquidités

Désignation	Solde au 31/12/2018	Solde au 31/12/2017
Banque	276 762	325 693
Chèques à encaisser	22 179	700 000
Caisse	23 405	21 565
Total	322 346	1 047 258

B.10. Capitaux propres

Désignation	Solde au 31/12/2018	Solde au 31/12/2017
Capital social	4 888 889	4 888 889
Réserves	488 889	391 746
Autres capitaux propres	3 546 667	4 182 223
Résultats reportés	2 224 285	573 552
Reserves pour reinvestissement	3 240 000	3 240 000
Résultat de l'exercice	2 084 888	1 747 876
Total	16 473 618	15 024 285

Le résultat par action se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2018	31/12/2017
Résultat net	2 084 888	1 747 876
Nombre des actions	4 888 889	4 888 889
Résultat par action	0,426	0,358

Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le tableau présenté ci-après met en relief la variation des capitaux propres :

SOCIETE - CEREALIS-sa**TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES**

DESIGNATION	Capital social	Réserves légales	Autres capitaux propres	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Capitaux propres au 31/12/2017	4 888 889	391 745	7 422 223	573 552	1 747 876	15 024 285
Affectation du résultat de l'exercice 2017						
<i>Réserve légale</i>		97 144			-97 144	0
<i>Réserve de réinvestissement</i>						
<i>Dividendes</i>			-635 556			-635 556
<i>Résultats reportés</i>				1 650 733	-1 650 733	
<i>Résultat au 31/12/2018</i>					2 084 888	2 084 888
Capitaux propres au 31/12/2018	4 888 889	488 889	6 786 667	2 224 285	2 084 888	16 473 618

B.11. Emprunts

Désignation	Solde au 31/12/2018	Solde au 31/12/2017
Emprunts bancaires	931 907	550 466
Emprunts Leasing	0	0
Emprunts Assortis de particulier	0	0
Total	931 907	550 466

B.12. Fournisseurs et comptes rattachés

Désignation	Solde au 31/12/2018	Solde au 31/12/2017
Fournisseurs effets à payer	863 471	570 175
Fournisseurs étrangers	434 523	782 301
Fournisseurs d'exploitation	700 471	331 094
Fournisseurs avances et acomptes	-112 711	-3 382
Total	1 885 754	1 680 189

B.13. Autres passifs courants

Désignation	Solde au 31/12/2018	Solde au 31/12/2017
Dividendes à payer	374 000	374 000
Etats impôts et taxes	168 161	124 661
Etats impôts sur les sociétés	0	293 550
Personnels Rémunération dues	86 205	85 084
Divers charges à payer	112 542	100 344
CNSS	43 946	38 713
Charges a payer sur CSS 2018	24 380	0
Divers produits à recevoir	0	0
Total	809 234	1 016 353

B.14. Concours bancaires et autres passifs financiers

Désignation	Solde au 31/12/2018	Solde au 31/12/2017
Crédits courants liés aux cycles d'exploitation	1 600 000	1 600 000
Echéances à d'un an / Crédits bancaires	324 726	135 365
Échéances à moins d'un an leasing	0	0
Passifs financiers	1 924 726	1 735 365
Découvert bancaires	48 659	341 805
Chèques à payer	128 502	6 354
Concours bancaires	177 161	348 158
Total	2 101 886	2 083 523

R. NOTES RELATIVES L'ETAT DE RESULTAT

R.1. Revenus

Désignation	Solde au 31/12/2018	Solde au 31/12/2017
Revenus	13 403 781	11 271 304
Export	101 315	234 008
Total	13 505 096	11 505 312

R.2. Variation des stocks des produits finis et des encours (+ ou -)

Désignation	Solde au 31/12/2018	Solde au 31/12/2017
Variation des stocks "Céréalis"	-64 062	-37 771
Total	-64 062	-37 771

R.3. Achats de matières et d'approvisionnement consommés

Désignation	Solde au 31/12/2018	Solde au 31/12/2017
Achats stockés de matières premières	4 671 829	4 139 374
Achats stockés packaging	457 317	815 668
Achats emballages	1 112 824	626 303
Droit de douane	593 177	514 308
Frais de transport sur importation	215 525	204 133
Frais de transit	64 281	68 795
Achats de travaux et petits équipements	11 081	36 866
Achats d'études et prestations de services	125 234	12 556
Achats non stockés de matières et fournitures	113 879	21 896
Carburants	21 597	20 922
Electricité & Gaz	115 325	99 427
Total	7 502 069	6 560 249

R.4. Charges de personnel

Désignation	Solde au 31/12/2018	Solde au 31/12/2017
Salaires et compléments de salaires	1 009 694	918 168
Charges sociales	124 117	115 024
Indemnité de licenciement	969	0
Total	1 134 780	1 033 192

R.5. Dotations aux amortissements et aux provisions

Désignation	Solde au 31/12/2018	Solde au 31/12/2017
Dotation aux amortissements des Immo. Incorporelles	30 893	9 506
Dotation aux amortissements des Immo. Corporelles	436 994	341 892
Dotation aux résorptions des charges à répartir	240 524	429 158
Total	708 411	780 555

R.6. Autres charges d'exploitation

Désignation	Solde au 31/12/2018	Solde au 31/12/2017
Rémunérations Intermédiaires et Honoraires	188 050	163 879
Publicités & relations publiques	471 667	322 199
Impôts et Taxes	77 932	59 723
Entretiens et réparations	89 500	92 545
Frais Postaux & Télécommunications	67 142	58 297
Locations	72 586	63 396
Services bancaires et assimilés	49 781	75 901
Primes d'assurance	33 860	29 956
Déplacements, Missions et Réceptions	46 800	37 489
Dons et Subventions	38 272	10 601
Jetons de presence	43 750	43 750
Transports	12 944	12 320
Sous-traitance générale	84 001	0
Total	1 276 283	970 057

R.7. Produits Financiers

Les produits financiers s'élèvent au 31 Décembre 2018 à 194 220 DT contre 181 967 DT au 31 Décembre 2017 et représentent des dividendes et des produits de placement.

Désignation	Solde au 31/12/2018	Solde au 31/12/2017
PRODUITS de placements	108 081	49 989
PRRDUIT/PARTICIPATION SUR TITRE INTER	84 830	84 830
GAINS DE CHANGE	1 309	47 148
Total	194 220	181 967

R.8. Charges financières nettes

Désignation	Solde au 31/12/2018	Solde au 31/12/2017
--------------------	----------------------------	----------------------------

Charges d'Intérêts	260 237	153 907
Agios bancaire	66 813	85 131
Perte de change	198 321	75 655
Autres charges financières	1 284	0
Intérêts sur leasing	0	290
Total	526 656	314 984

R.9. Autres gains ordinaires

Désignation	Solde au 31/12/2018	Solde au 31/12/2017
Gains sur éléments non récurrents	12 187	5 103
Plus-values sur cession d'immobilisations	0	0
Total	12 187	5 103

R.10. Autres pertes ordinaires

Désignation	Solde au 31/12/2018	Solde au 31/12/2017
Pertes sur éléments non récurrents	36 206	29 691
Moins-values sur cession d'immobilisations	0	0
Total	36 206	29 691

R.11. Impôts sur les sociétés

Désignation	Solde au 31/12/2018	Solde au 31/12/2017
Impôts sur les sociétés	506 271	293 550
Total	506 271	293 550

F. NOTES RELATIVES L'ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

F.1. Ajustement pour Dotation aux amortissements et aux provisions

Désignation	Montant
Dot. Amort. Logiciels et concession de marque	30 893
Dot. Amort. Construction	48 912
Dot. Amort. Matériels d'exploitation	288 055
Dot. Amort. matériels de transport	51 731
Dot. Amort. Agencement, aménagement & installation	27 033
Dot. Amort. Equipement de bureau	2 966
Dot. Amort. matériels informatiques	18 133
Dot. Amort. matériels a statut juridique particulier	0

Dot. Amort. Autres immob corporelles	164
Dot. Résorptions charges à répartir	240 524
Total	708 411

F.2. Variation des stocks

Désignation	Solde au 31/12/2018	Solde au 31/12/2017	Variation
Stocks d'emballages	987 724	509 099	-478 625
Stocks matières premières	667 272	838 575	171 302
Stocks de produits finis	308 154	244 093	-64 062
Total	1 963 151	1 591 766	-371 384

F.3. Variation des créances

Désignation	Solde au 31/12/2018	Solde au 31/12/2017	Variation
Clients ordinaires	5 677 920	6 351 397	673 477
Total	5 677 920	6 351 397	673 477

F.4. Variation des autres actifs courants

Désignation	Solde au 31/12/2018	Solde au 31/12/2017	Variation
Etat Impôts et taxes à reporter	1 739 024	1 591 743	-147 282
Prêts divers	0	0	0
Débiteurs divers	3 120	19 022	15 902
Produits à recevoir	100 597	89 303	-11 294
Charges constatées d'avances	30 616	43 694	13 078
Prêts aux personnels	9 580	4 890	-4 690
Total	1 882 937	1 748 652	-134 285

F.5. Variation des fournisseurs

Désignation	Solde au 31/12/2018	Solde au 31/12/2017	Variation
Fournisseurs effets à payer	863 471	570 175	293 296
Fournisseurs étrangers	434 523	782 301	-347 777
Fournisseurs d'exploitation	700 471	331 094	369 377
Fournisseurs avances et acomptes	-112 711	-3 382	-109 330
Total	1 885 754	1 680 189	205 566

F.6. Variation des autres passifs

Désignation	Solde au 31/12/2018	Solde au 31/12/2017	Variation
Dividendes à payer	374 000	374 000	0
Etats impôts et taxes	168 161	124 661	43 500
Etats impôts sur les sociétés à payer	24 380	293 550	-269 170
Personnels Rémunération dues	86 205	85 084	1 121

Divers charges à payer	112 542	100 344	12 198
CNSS	43 946	38 713	5 233
Total	809 234	1 016 353	-207 119

F.7. Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles

Désignation	Solde au 31/12/2018
Marques et brevets	7 074
Logiciel	133 838
Construction	157 701
Matériels d'exploitation	250 472
Matériel de Transport	38 235
Agencement, aménagement & Install	17 684
Equipement de bureau	144 590
Matériels informatiques	2 079
Total	751 673

F.8. Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations financières

Désignation	Solde au 31/12/2018
Participation/Sté BOLERIO Sa	917 102
Participation/Sté Inter Agro	0
Dépôt et Cautionnement	109 281
Total	1 026 383

F.9. Encaissement Provenant des Immobilisations Financières

Désignation	Solde au 31/12/2018
Participation/Sté BOLERIO Sa	6 858
Dépôt et Cautionnement	80 490
Total	87 348

F.10. Décaissement provenant de l'acquisition des autres actifs non courants

Désignation	Montant au 31/12/2018
Charges à répartir brutes de l'exercice 2018	247 632
Total	247 632

F.11. Dividendes et autres distributions

Désignation	Montant au 31-12-2018
Dividendes distribués sur résultats 2016 et antérieurs	635 556
Total Dividendes distribués	635 556

F.12. Encaissement provenant des emprunts

Désignation	Solde au 31/12/2018
CREDIT BTK N- 73293	877 000
CREDIT PRIMA ITALIA UIB	315 000
Total	1 192 000

F.13. Remboursement des emprunts

Désignation	Solde au 31/12/2018	Solde au 31/12/2017
Emprunts BTK	259 252	78 513
Emprunt UIB	81 750	0
Emprunts 1 UIB PRIMA	280 198	11 917
Total	621 199	90 431

F.14. Variation provenant des crédits de gestion

Désignation	Solde au 31/12/2018	Solde au 31/12/2017	Variation
Crédits courants liés aux cycles d'exploitation	1 600 000	1 600 000	0
Total	1 600 000	1 600 000	0

F.15. Trésorerie au début de l'exercice

Désignation	Solde au 31/12/2017
Placements et actifs financiers	555 880
Banque	325 693
Chèques à encaisser	700 000
Caisse	21 565
Découvert bancaires	-341 805
Chèques à payer	-6 354
Total	1 254 980

F.16. Trésorerie à la clôture de l'exercice

Désignation	Solde au 31/12/2018
Placements et actifs financiers	2 066 253
Banque	276 762
Chèques à encaisser	22 179
Caisse	23 405
Découvert bancaires	-48 659
Chèques à payer	-128 502
Total	2 211 439

VIII. INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIEES

Les opérations réalisées avec les parties liées se détaillent comme suit :

Société	Nature de l'opération	Montant en TTC
INTERDISTRIBUTION	Ventes	15 693 435
MAGHREB DE COMMERCE	Ventes	234 008
CPL SOUANI	Location	0

Partie liée	Nature de la relation	Nature de l'opération	Montant(TTC) en DT
INTERDISTRIBUTION	*Associés communs	- Ventes en 2018 *Caution solidaire : BTK UIB	15 693 435 700 000 500 000
MAGHREB COMMERCE	*Associés communs	- Ventes en 2018	77 660
CPL SOUANI	*Associés communs	-Location durant 2018	0
BOLERIO	*Associés communs	*Caution solidaire lors du financement du matériel Bolerio - BTK - Attijari bank - BFPME - Achats en 2018	1 050 000 1 090 000 1 040 000 117 097

IX. ENGAGEMENTS HORS BILAN

Type engagement	Valeur totale Au 31/12/2018	Tiers	Entreprises liées	Associé & Dirigeant
Engagements donnés				
<u>Garanties réelles (Hypothèques)</u>	4 780 000			
<i>Terrain + fonds de commerce + équipement</i>	4 000 000	BTK		
<i>Terrain + fonds de commerce + équipement</i>	280 000	BTK		
<i>Terrain + fonds de commerce + équipement</i>	700 000	UIB		
<i>Terrain + fonds de commerce + équipement</i>	315 000	UIB		
<u>Garanties personnelles</u>	3 180 000		BOLERIO	
-	1 200 000		INTER	
<u>Effets escomptés et non échus</u>				
<u>Engagements par signature</u>				
<u>Caution</u>				
Total	9 360 000	0	0	0
Engagements reçus				
<u>Caution</u>	0	0	0	0
KARIM GAHBICHE BTK	280 000			KARIM GAHBICHE

CEREALIS SA

*IMMEUBLE AMIR EL BOUHAIRO, APPT N°1, RUE DU
LAC TURKANA, LES BERGES DU LAC, 1053, TUNIS -
TUNISIE*

RAPPORT GENERAL DE L'AUDITEUR INDEPENDANT SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE 2018

Messieurs les Actionnaires,

I- RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS

1. Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la société CEREALIS SA, comprenant le bilan, l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie ainsi que les notes aux états financiers y compris le résumé des principales méthodes comptables, arrêtés au 31 décembre 2018. Ces états financiers présentent :

Un total net bilan de	22 202 399 TND
Un chiffre d'affaires de	13 505 096 TND
Un résultat bénéficiaire net de	2 084 888 TND

À notre avis, les états financiers annexés à notre rapport sont sincères et réguliers et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la société CEREALIS SA au 31 décembre 2018, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice arrêtés à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux déontologies qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Questions clés d'audit

Les questions clés d'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions doivent être traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, toutefois nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé qu'il n'y avait aucune question clé de l'audit à communiquer dans notre rapport.

4. Informations et Vérifications Spécifiques sur le rapport de gestion du conseil d'administration

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

La responsabilité du rapport de gestion sur l'exercice 2018, incombe au conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion du conseil d'administration et nous ne n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du code des sociétés commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion du conseil d'administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé sur la base de notre examen d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Par ailleurs et en application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas

d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société à la réglementation en vigueur.

5. Responsabilité de la direction relative aux états financiers

Le Conseil d'Administration de votre société est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas «échéant les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle

Il incombe au votre conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la société

6. Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble, sont exempts d'anomalies significatives, que celle-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exprimons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non

détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celle d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnables des estimations comptables faites par la direction, de même que les informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptible de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet d'une incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons au responsable du conseil d'administration notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevées au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toute les relations et toutes les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés d'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la

publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II- RAPPORT RELATIF AUX OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

1. Efficacité du système de contrôle interne

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé sur la base de notre examen d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

2. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur.

Par ailleurs et en application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société à la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction de la société.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires à mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularités liées à la conformité des comptes des valeurs mobilières de la société avec la réglementation en vigueur.

Fait à Tunis, le 30 Avril 2019

Le Commissaire aux comptes

Lotfi REKIK

CEREALIS SA

*IMMEUBLE AMIR EL BOUHAIRA, APPT N°1, RUE DU LAC
TURKANA, LES BERGES DU LAC, 1053, TUNIS - TUNISIE*

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES EXERCICE 2018

Messieurs les Actionnaires,

Conformément aux dispositions des articles 200 et suivants et de l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous vous présentons les conventions et opérations visées par les articles sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et sur celles obtenues à travers nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I. Conventions réalisées au cours de l'exercice

Aucune convention nouvelle n'a été signée au cours de l'exercice 2018.

II. Conventions et opérations approuvées au cours des exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice en cours

L'exécution des conventions et opérations suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs et approuvées par les assemblées générales des actionnaires, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018. Elles sont présentées ci-après :

- La société CEREALIS a donné sa caution solidaire aux trois banques qui ont financé les investissements de la société BOLERIO, en garantie des trois crédits à long terme.
- La société CEREALIS a donné sa caution solidaire à l'UIB qui a accordé un crédit de gestion à court terme d'un montant total de 500 000 DT au profit de la société INTERDISTRIBUTION
- La société CEREALIS a donné sa caution solidaire à la BKT qui a accordé un crédit de gestion à court terme au profit de la société INTERDISTRIBUTION.
- La société CEREALIS a signé une convention avec la société INTERDISTRIBUTION pour la distribution et la vente des produits finis.

III. Obligations et engagements de la société envers ses dirigeants

Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants concernant leurs rémunérations tels que visés par l'article 200 II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :

- La rémunération du directeur général servie au titre de l'exercice 2018 par la société CEREALIS SA et ses filiales totalise un montant brut de 362 645 dinars. Il bénéficie en outre d'une voiture de fonction avec la prise en charge des frais y afférents ainsi que les frais de télécommunication et tous les frais de représentation inhérents à sa fonction.
- La rémunération du président du conseil d'administration et administrateur délégué servie par la société CEREALIS SA au titre de l'exercice 2018 totalise un montant brut de 92 603 Dinars. Il bénéficie en outre d'une allocation carburant ainsi que de frais de télécommunications, et tous frais de représentation inhérents à sa fonction.

IV. Distribution de dividendes :

L'assemblée générale ordinaire tenue par la société filiale Inter distribution en date du 05 avril 2018, a décidé un dividende de 84 830 DT a distribuer au profit de la société Céréalis

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions des articles 200 et suivants et de l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Telles sont, Messieurs les actionnaires, les remarques à vous faire sur ce point particulier

Fait à Tunis, le 30 Avril 2018

Le Commissaire aux comptes

Lotfi REKIK

Etats financiers annuels de SICAV

POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT

POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2018 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **17 mai 2019**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes M. Samir LABIDI.

BILAN au 31 Décembre 2018 (Unité : 1000 TND)

	Notes	31/12/2018	31/12/2017
<u>ACTIF</u>			
AC 1 - Portefeuille – titres	3-1	52 572,161	52 085,483
a - Actions, Valeurs assimilées et droits rattachés		3 215,817	1 086,215
b - Obligations et Valeurs assimilées		49 356,344	50 999,268
c - Autres Valeurs		-	-
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités		12 422,431	13 075,728
a - Placement monétaires	3-3	9 928,806	6 964,748
b – Disponibilités	3-11	2 493,625	6 110,980
AC 3 - Créances d'exploitation		-	-
AC 4 - Autres actifs		-	-
Total Actif		64 994,592	65 161,211
<u>PASSIF</u>			
PA 1- Opérateurs créditeurs	3-7	152,637	162,592
PA 2 - Autres créditeurs divers	3-8	41,266	41,601
Total passif		193,903	204,193
<u>ACTIF NET</u>			
CP 1 –Capital	3-5	61 862,506	62 442,160
CP 2 - Sommes distribuables	3-6	2 938,183	2 514,858
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		0,383	0,063
b - Sommes distribuables de l'exercice		2 937,800	2 514,795
ACTIF NET		64 800,689	64 957,018
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		64 994,592	65 161,211

ETAT DE RESULTAT

Période allant du 1er Janvier au 31 Décembre 2018

(Unité : 1000 TND)

	Notes	Période du 01/01/2018 Au 31/12/2018	Période du 01/01/2017 Au 31/12/2017
<u>PR 1 - Revenus du portefeuille – titres</u>	3-2	2 792,853	2 500,788
a - Dividendes		71,882	65,603
b - Revenus des obligations et valeurs assimilés		2 720,971	2 435,185
c - Revenus des autres valeurs		-	-
<u>PR 2 - Revenus des placements monétaires</u>	3-4	1 094,346	999,332
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		3 887,199	3 500,120
<u>CH 1 - Charges de gestion des placements</u>	3-9	587,569	572,396
REVENU NET DES PLACEMENTS		3 299,630	2 927,724
<u>PR 3 - Autres produits</u>		-	-
<u>CH 2 - Autres charges</u>	3-10	122,083	306,482
RESULTAT D'EXPLOITATION		3 177,547	2 621,242
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u>		- 239,747	- 106,447
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		2 937,800	2 514,795
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		239,747	106,447
* Variation des +/- values potentielles sur titres		40,688	-12,246
* +/- values réalisées sur cession des titres		31,561	31,138
* Frais de négociation de titres		-	-
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		3 249,796	2 640,134

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Période allant du 01^{er} Janvier au 31 Décembre 2018

(Unité : 1000 TND)

	Période du 01/01/2018 Au 31/12/2018	Période du 01/01/2017 Au 31/12/2017
AN 1 - Variation de l'Actif Net résultant des opérations d'exploitation		
a - Résultat d'exploitation	3 177,547	2 621,242
b - Variation des +/- values potentielles sur titres	40,688	-12,246
c - +/- values réalisées sur cession de titres	31,561	31,138
d - Frais de négociation de titres	-	-
AN 2 - Distribution des dividendes	2 605,717	2 514,003
AN 3 -Transaction sur le capital		
a – Souscriptions	46 235,948	39 840,436
* Capital	44 541,700	38 410,100
* Régularisation des sommes non distrib	30,334	5,861
* Régularisations des sommes distrib	1 663,914	1 424,475
b – Rachats	47 036,355	33 481,125
* Capital	45 190,800	32 243,000
* Régularisation des sommes non distrib	33,137	8,034
* Régularisation des sommes distrib	1 812,418	1 230,091
VARIATION DE L'ACTIF NET	- 156,328	6 485,442
AN 4 - Actif Net		
a- En début de l'exercice	64 957,018	58 471,576
b - En fin de l'exercice	64 800,689	64 957,018
AN 5 - Nombre d'actions		
a- En début de l'exercice (mille actions)	624,248	562,577
b - En fin de l'exercice (mille actions)	617,757	624,248
VALEUR LIQUIDATIVE DEBUT DE L'EXERCICE (EN DINAR)	104,056	103,935
VALEUR LIQUIDATIVE FIN DE L'EXERCICE (EN DINAR)	104,897	104,056
TAUX DE RENDEMENT	4,68%	3,90%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELLES
ARRETEES AU 31/12/2018
(Unité 1000 Dinars Tunisiens)

1 - Référentiel d'élaboration des états financiers :

Les états financiers annuels arrêtés au **31/12/2018** sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2 - Principes comptables appliqués :

Les états financiers annuels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titre à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2-1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont comptabilisés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilées et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en comptes en résultat à la date de détachement du coupon.

2-2 Evaluation des placements en obligations et valeurs assimilés :

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au **31 décembre 2018**, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018 ».

La société POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 ».

2-3 Evaluation des autres placements :

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidatives. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que « somme non distribuable ». Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Les placements monétaires sont évalués à leurs prix d'acquisition.

2-4 Cession des placements :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3 - Notes sur les éléments du bilan et de l'état de résultat

3 - 1 Note sur le portefeuille- titres

Le solde de ce poste s'élève au 31-12-2018 à 52.572.161 Dinars. L'état du portefeuille titre se détaille ainsi :

Désignation du titre	Nombre De titres	Coût D'acquisition	Valeur au 31/12/2018	% Actif	% Actif net	Note / Garantie
Titres émis par le Trésor	9.200	9.200.000	9.539.519	14,68%	14,72%	
BTA 5,50% mars 2019	9.200	9.200.000	9.539.519	14,68%	14,72%	
Titres émis par des sociétés	561 500	38.520.550	39.816.825	61,26%	61,45%	
AMEN BANK 2011-1	20.000	600.000	607.783	0,94%	0,94%	-
AMEN BANK SUB 2009 (A)	5.000	199.850	202.071	0,31%	0,31%	-
EO ATL 2013-1	20.000	800.000	830.285	1,28%	1,28%	BBB.
EO ATL 2013-2	5.000	200.000	201.483	0,31%	0,31%	BBB.
BH 2009	5.000	230.500	230.527	0,35%	0,36%	BBB-
BH 2013-1 FIXE 6.8%	10.000	285.000	292.943	0,45%	0,45%	BBB-
BH.2013-1VAR TMM+1.8%	10.000	285.000	294.727	0,45%	0,45%	BBB-
CHO 2009	2.000	25.000	25.004	0,04%	0,04%	BIAT
STB 2010-1 (B)	10.000	466.400	481.787	0,74%	0,74%	-
STB SUB 2011	30.000	427.800	447.190	0,69%	0,69%	-
EO MODERN LEASING 2012	25.000	1.000.000	1.045.162	1,61%	1,61%	BBB

Désignation du titre	Nombre De titres	Coût D'acquisition	Valeur au 31/12/2018	% Actif	% Actif net	Note / Garantie
UIB 2011-1 catégorie B	20.000	1.300.000	1.322.977	2,04%	2,04%	-
EO UIB 2012-1	20.000	571.000	599.069	0,92%	0,92%	-
UBCI 2013-1	10.000	400.000	412.818	0,64%	0,64%	-
CIL 2014/2	5.000	200.000	211.194	0,32%	0,33%	BBB-
TUNISIE FACTORING 2014-1	10.000	400.000	423.387	0,65%	0,65%	BBB.
Hannibal LEASE 2015-1	2.000	80.000	83.321	0,13%	0,13%	BB.
Hannibal LEASE SUB 2015-1	5.000	200.000	201.252	0,31%	0,31%	B
ATTIJARI BANK SUB 2015	15.000	600.000	606.131	0,93%	0,94%	-
Hannibal LEASE 2015-2	5.000	300.000	314.034	0,48%	0,48%	BB
CIL 2016/1	10.000	600.000	622.685	0,96%	0,96%	BBB-
ATL 2015-2	10.000	600.000	630.575	0,97%	0,97%	BBB
UNIFACTOR 2015	5.000	300.000	318.401	0,49%	0,49%	BB
HANNIBAL LEASE 2016-1	10.000	600.000	618.813	0,95%	0,95%	BB
ATL 2016-1	10.000	600.000	618.542	0,95%	0,95%	BBB
ATTIJARI LEASING 2016-1	10.000	600.000	615.879	0,95%	0,95%	BB+
AMEN BANK SUB 2016-1	20.000	2.000.000	2.013.479	3,10%	3,11%	-
Hannibal LEASE 2016-2	20.000	2.000.000	2.011.700	3,10%	3,10%	BB
TUNISIE LEASING SUB 2016	10.000	800.000	840.778	1,29%	1,30%	BB+
EO BTE 2016	10.000	800.000	844.246	1,30%	1,30%	-
UIB SUB 2016	10.000	800.000	846.711	1,30%	1,31%	-
TUNISIE LEASING 2017/1	20.000	2.000.000	2.071.119	3,19%	3,20%	BBB+
BNA SUB 2017-1	10.000	1.000.000	1.036.405	1,59%	1,60%	-
AMEN BANK SUB 2017-1	10.000	1.000.000	1.040.708	1,60%	1,61%	-
ATTIJARI LEASING 2016-2	20.000	2.000.000	2.104.609	3,24%	3,25%	BB+
ATL Subordonné 2017	15.000	1.500.000	1.519.999	2,34%	2,35%	BB
ATB Subordonné 2017	10.000	1.000.000	1.054.896	1,62%	1,63%	-
HL 2017-03	15.000	1.500.000	1.592.219	2,45%	2,46%	BB
Tunisie Leasing 2017-2	10.000	1.000.000	1.058.770	1,63%	1,63%	BBB+
BH Subordonné 2018-1	20.000	2.000.000	2.095.695	3,22%	3,23%	-
ML Subordonné 2018-1	12.500	1.250.000	1.309.495	2,01%	2,02%	BB
ATL 2018-1	10.000	1.000.000	1.030.562	1,59%	1,59%	BB
BNA Subordonné 2018-1	10.000	1.000.000	1.026.038	1,58%	1,58%	-
ATTIJARI LEASING Subordonné 2018-1	10.000	1.000.000	1.038.696	1,60%	1,60%	BB-
TL SUB 2018	20.000	2.000.000	2.014.296	3,10%	3,11%	BBB-
CIL 2018-1	10.000	1.000.000	1.008.364	1,55%	1,56%	BBB-
Titres OPCVM	30.935	3.179.095	3.215.817	4,95%	4,96%	
SICAV BH OBLIGATAIRE	30.935	3.179.095	3.215.817	4,95%	4,96%	-
Total du portefeuille-titres.		50.899.645	52.572.161	80,89%	81,13%	

La valeur des BTA au 31/12/2018 inclut le reliquat de la décote à amortir pour une valeur de 11.242 Dinars dont 5.342 dinars provenant de l'abonnement à tort de la décote sur la ligne BTA 5,5%- octobre 2018 remboursée totalement à la date du 12 octobre 2018.

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste « portefeuille titres » sont indiqués ci-après :

Désignation	Coût d'acquisition	Intérêts courus	Plus ou moins-value latente	Valeur à la fin de l'exercice	Plus ou moins valu réalisés
Solde au 31/12/2017	50.651.068	1.427.139	7.276	52.085.483	
Acquisitions de l'exercice					
Obligations	9.250.000			9.250.000	
Titres OPCVM	8.022.054			8.022.054	
Remboursements et cessions de l'exercice					
Remboursement des Obligations	- 6.089.742			-6 089.742	
Remboursement BTA	-5.000.000			-5 000.000	
Cession de titres OPCVM	- 5.933.735			-5 933.735	31.561
Variation des plus ou moins-values latentes			40.688	40.688	
Variation des intérêts courus		197.412		197.412	
Solde au 31/12/2018	50.899.645	1.624.551	47.965	52.572.161	31.561

3-2 Note sur les revenus du portefeuille titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent **2.792.853 DT** pour la période allant du **01-01-2018** au **31-12-2018**, contre un montant de **2.500.788 DT** pour la période allant du **01-01-2017** au **31-12-2017** et se détaillent ainsi :

Désignation	Du 01/01/2018 au 31/12/2018	Du 01/01/2017 au 31/12/2017
Revenus des BTA	574.867	627.015
Revenues des titres OPCVM	71.882	65.603
Revenus des obligations	2.146.104	1.808.170
Total	2.792.853	2.500.788

3-3 Note sur les placements monétaires :

Les placements monétaires s'élèvent au **31-12-2018** à **9.928.806 DT** et se détaillent comme suit :

Désignation	Coûts d'acquisition	Valeur au 31/12/2018	% actif	Emetteur
CD241218/030119 BH (9,75%,10j)	997.839	999.568	1,54%	BH
CD181218/270119ML (10%,40j)	1.486.813	1.491.429	2,29%	MODERN LEASING
CD201218/190119ML (10%,30j)	1.490.083	1.494.050	2,30%	MODERN LEASING
CD181218/270119UF (10%,40j)	1.982.418	1.988.571	3,06%	UNION FACTORING
CD241218/120219UF (10%,50j)	1.978.082	1.981.588	3,05%	UNION FACTORING
CD291118/270219 ATTIJARI LEASING (10,70%,90j)	1.958.315	1.973.600	3,04%	ATTIJARI LEASING
Total	9.893.550	9.928.806	15,28%	

3-4 Note sur les revenus des placements monétaires :

Le solde de ce poste représente le montant des intérêts courus sur les certificats de dépôt et les placements à terme. Il totalise pour la période allant du **01-01-2018** au **31-12-2018** un montant de **1.094.346 DT** contre un montant de **999.332 DT** pour la période allant du **01-01-2017** au **31-12-2017**.

Désignation	Du 01/01/2018 au 31/12/2018	Du 01/01/2017 au 31/12/2017
Intérêts des placements à terme	19.824	237.903
Intérêts des certificats de dépôts	1.074.522	761.429
Total	1.094.346	999.332

3-5 Note sur le capital :

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du **01-01-2018** au **31-12-2018** ainsi que les mouvements sur le capital au cours la période comparative allant du **01-01-2017** au **31-12-2017** se détaillent ainsi :

Libellé	2018	2017
Capital au 1er Janvier		
Montant	62.442.160	56.258.341
Nombre d'actions	624.248	562.577
Nombre d'actionnaires	826	652
Souscriptions réalisées		
Montant (nominal)	44.541.700	38.410.100
Régul des sommes non distribuables	30.334	5.861
Nombre d'actions émises	445.417	384.101
Rachats effectués		
Montant (nominal)	45.190.800	32.243.000
Régul des sommes non distribuables	33.137	8.034
Nombre d'actions rachetées	451.908	322.430
Autres effets sur le capital		
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	40.688	-12.246
Plus ou moins-values réalisés sur cession de titres	31.561	31.138
Frais de négociation de titres	-	-
Capital au 31 Décembre		
Montant	61.862.506	62.442.160
Nombre d'actions	617.757	624.248
Nombre d'actionnaires	892	826

3-6 Sommes distribuables :

Les sommes distribuables correspondent aux résultats distribuables de l'exercice et des exercices antérieurs augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscriptions ou de rachats. Le solde de ce poste totalise au **31-12-2018** un montant de **2.938.183 DT** contre un montant de **2.514.858 DT** au **31-12-2017** et se détaille comme suit :

Désignation	31-12-2018			31-12-2017		
	Résultat d'exploitation	Régul	Sommes distribuables	Résultat d'exploitation	Régul	Sommes distribuables
Sommes distribuables exercices antérieurs (Report à nouveau)	387	-4	383	56	7	63
Sommes distribuables de l'exercice	3.177.547	-239.747	2.937.800	2.621.242	-106.447	2.514.795
Total	3.177.934	-239.751	2.938.183	2.621.298	-106.440	2.514.858

3-7 Opérateurs créditeurs :

Le solde de ce poste totalise au **31-12-2018** un montant de **152.637 DT** contre un montant de **162.592 DT** au **31-12-2017**. Ce solde se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2018	31/12/2017
Rémunération du gestionnaire à payer	26.936	25.439
Rémunération du distributeur à payer	125.701	137.153
Total	152.637	162.592

3-8 Autres créditeurs divers :

Le poste « Autres créditeurs divers » accuse au **31-12-2018** un solde de **41.266 DT** contre un solde de **41.601 DT** au **31-12-2017**. Ce solde se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2018	31/12/2017
Etat retenues à la source	85	84
Honoraires du commissaire aux comptes	18.789	18.825
Redevances CMF à régler	6.206	6.039
TCL à payer	1.186	1.653
Jetons de présence	15.000	15.000
Total	41.266	41.601

3-9 Charge de gestion des placements :

Ce poste enregistre les rémunérations du gestionnaire, du dépositaire et du distributeur calculées conformément aux dispositions des conventions conclues par la « POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT ».

La gestion de la « POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT » est confiée à l'établissement gestionnaire BH INVEST ex SIFIB BH. Celui-ci est chargé des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération annuelle (TTC) fixée à 0,15% et décomptée sur la base de l'actif net quotidien.

La banque de l'Habitat assure les fonctions de dépositaire pour la « POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT ». Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds de la SICAV.

En contrepartie de ses services, la banque de l'Habitat perçoit une rémunération qui est prise en charge dans sa totalité par le gestionnaire.

L'Office Nationale des Postes est désigné distributeur de la « POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT ». Il est tenu d'assurer l'encaissement des montants des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement des montants des rachats aux actionnaires sortants. Le distributeur perçoit une rémunération annuelle (TTC) fixée à 0,7% et décomptée sur la base de l'actif net quotidien.

Le solde de ce poste s'élève pour la période du **01-01-2018** au **31-12-2018** à **587.569 DT** contre un montant de **572.396 DT** pour la période du **01-01-2017** au **31-12-2017**. Ce solde se détaille comme suit :

Désignation	Du 01/01/2018 au 31/12/2018	Du 01/01/2017 au 31/12/2017
Rémunération du gestionnaire	103.689	101.011
Rémunération du distributeur	483.880	471.385
Total	587.569	572.396

3-10 Autres charges :

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net mensuel ainsi que les rémunérations d'intermédiaires et honoraires, la T.C.L ainsi que l'impôt et taxes et versements assimilés. Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du **01-01-2018** au **31-12-2018** à **122.083 DT** contre un montant de **306.482 DT** pour la période du **01-01-2017** au **31-12-2017** et se détaille comme suit :

Désignation	Du 01/01/2018 au 31/12/2018	Du 01/01/2017 au 31/12/2017
Redevances CMF	69.126	67.341
Honoraires du commissaire aux comptes	20.371	22.703
Autres charges AGO amortis	8.586	7.863
T CL	8.988	8.913
Jetons de présence	15.000	15.000
Autres charges *	12	-
Contribution conjoncturelle	-	184.662
Total	122.083	306.482

* La VL du 26/02/2018 a été publiée à tort avec une majoration de 4 millimes, l'impact net de cette erreur a engendré une charge supplémentaire de 12 dinars jugée non significative.

3-11 Disponibilités :

Ce poste enregistre les placements à termes, les dépôts à vue au niveau du compte courant, ainsi que les sommes à l'encaissement. Le solde de ce poste s'élève au 31-12-2018 à 2.493.625 DT contre un montant de 6.110.980 DT au 31-12-2017 et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2018	31/12/2017
Dépôts à vue	2.493.625	6.110.980
Placements à terme	-	-
Total	2.493.625	6.110.980

4- Données par action :

Données par action en DT	2018	2017	2016	2015	2014
Revenus des placements	6,292	5,607	5,563	5,707	3,987
Charges de gestion des placements	0,951	0,917	0,976	1,007	0,739
Revenu net des placements	5,341	4,690	4,587	4,700	3,248
Autres produits	-	-	-	-	-
Autres charges	0,198	0,491	0,210	0,191	0,136
Résultat d'exploitation (1)	5,144	4,199	4,377	4,509	3,112
Régularisation du résultat d'exploitation	-0,388	-0,171	-0,443	-0,575	0,592
Sommes distribuables de l'exercice	4,756	4,028	3,934	3,934	3,703
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	0,066	-0,020	-0,026	-0,001	0,036
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	0,051	0,050	0,014	-0,012	0,021
Frais de négociation de titres	-	-	-	-	-
Plus (ou moins) valeurs sur titres et frais de négociation (2)	0,117	0,030	-0,011	-0,013	0,057
Résultat net de l'exercice (1)+(2)	5,261	4,229	4,364	4,496	3,169
Droits d'entrée et droits de sortie	-	-	-	-	-
Résultat non distribuable de l'exercice	0,117	0,030	-0,011	-0,013	0,057
Régularisation du résultat non distribuable	-0,004	-0,004	0,002	0,006	0,007
Sommes non distribuables de l'exercice	0,113	0,026	-0,009	-0,007	0,064
Distribution de dividendes	4,028	3,934	3,934	3,703	3,596
Valeur liquidative	104,897	104,056	103,935	103,946	103,722

5-Ratios de gestion des placements :

Libellé	2018	2017	2016	2015	2014
Actif net moyen (en Dinar)	64.882.074	61.714.297	64.604.586	56.623.970	45.573.563
Charges de gestion des placements / actif net moyen	0,91%	0,93%	0,85%	0,85%	0,85%
Autres charges / actif net moyen	0,19%	0,50%	0,18%	0,16%	0,16%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	4,89%	4,25%	3,81%	3,80%	3,58%

RAPPORT GÉNÉRAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ÉTATS FINANCIERS DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

1. Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration du 27 Janvier 2016, nous avons effectué l'audit des états financiers de **LA POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT**, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2018, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers, font apparaître un total bilan de 64.994.592 dinars et une somme distribuable de l'exercice 2018 de 2.937.800 dinars.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2018, ainsi que de sa performance financière et des variations de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Observation

1. Un abonnement de la décote sur la ligne BTA 5,5% octobre 2018 a été opéré indûment entre la date de remboursement de la ligne soit le 12 octobre 2018 et la date d'arrêté au 31 décembre 2018 pour un montant total de 5.342 dinars.
Cet abonnement a eu pour effet une majoration de la Valeur Liquidative au 31 décembre 2018 de 9 Millimes.
2. Nous attirons l'attention sur la note 2-2 des états financiers, qui décrit la méthode adoptée par la société POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes.
Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion ne comporte pas de réserve à l'égard de ces points.

4. Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe à la direction.
Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

5. Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

6. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une description plus détaillée des responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site Web de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, à www.oect.org.tn. Cette description fait partie du présent rapport de l'auditeur.

Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1. Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes au niveau du système de contrôle interne de la société. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction Générale de la Société.

2. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

3. Autres obligations légales et réglementaires

En application des dispositions de l'article 270 du code des sociétés commerciales, nous signalons à l'Assemblée Générale qu'au cours de l'accomplissement de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons procédé à l'appréciation du respect par la POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT des normes prudentielles prévues par l'article 29 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 et du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 dudit code.

Nous n'avons pas pu vérifier la conformité de la POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT par rapport au §2 de l'article 29 du code des OPCVM en raison de l'indisponibilité d'informations sur les émissions des certificats de dépôt effectuées par chacun des émetteurs.

En effet, les organismes de placement collectif en valeurs mobilières ne peuvent détenir plus de 10% d'une même catégorie de valeurs mobilières d'un même émetteur, sauf s'il s'agit de l'Etat, des collectivités locales ou de valeurs mobilières garanties par l'Etat.

Tunis, le 1er avril 2019

Le Commissaire aux Comptes :
Samir LABIDI

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

En application des dispositions des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de chercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

1. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures reconduites :

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours de 2009, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018 :

- Une première convention, conclue avec BH INVEST, en vertu de laquelle cette dernière assure, pour le compte de la POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT, les fonctions de gestionnaire moyennant une rémunération annuelle (TTC) fixée à 0,15% et décomptée sur la base de l'actif net quotidien. Au titre de l'exercice 2018, le montant de cette rémunération s'élève à 103.689 DT ; il est porté parmi les charges de gestion des placements au niveau de l'état de résultat.
- Une deuxième convention, conclue avec la Banque de l'Habitat, en vertu de laquelle cette dernière a été désignée dépositaire des valeurs de la POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT, en contrepartie d'une rémunération qui est prise en charge dans sa totalité par le gestionnaire BH INVEST.
- Une troisième convention, conclue avec l'Office Nationale des Postes, en vertu de laquelle ce dernier a été désigné distributeur des valeurs de la POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT, en contrepartie d'une rémunération annuelle (TTC) fixée à 0,7% et décomptée sur la base de l'actif net quotidien. Au titre de l'exercice 2018, le montant de cette rémunération s'élève à 483.880 DT ; il est porté également parmi les charges de gestion des placements au niveau de l'état de résultat.

2. Obligations et engagements de la Société envers les dirigeants :

Conformément à L'AGE du 16 juin 2016, il est prévu, à partir de l'année 2016, des jetons de présence pour les membres du Conseil d'Administration en rémunération de leur activité. Le montant de cette rémunération s'élève à 15 000 DT pour l'exercice 2018. Il est porté aux charges d'exploitation au niveau de l'état de résultat.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 1er avril 2019

Le Commissaire aux Comptes :
Samir LABIDI

Etats financiers annuels de SICAV

SICAV BH OBLIGATAIRE

SICAV BH OBLIGATAIRE publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2018 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **21 mai 2019**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes La Générale d'Audit et Conseil – GAC représenté par M. Chiheb GHANMI.

BILAN

Arrêté au 31/12/2018

(Unité : En Dinars)

	Notes	31/12/2018	31/12/2017
<u>ACTIF</u>			
AC 1 - Portefeuille - titres	3-1	84 203 762	78 601 588
a - Actions, Valeurs assimilées et droits rattachés		1 936 480	1 846 366
b - Obligations et Valeurs assimilées		82 267 282	76 754 344
c - Autres Valeurs		0	878
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités		22 406 638	64 289 350
a - Placements monétaires	3-3	4 920 303	25 345 966
b - Disponibilités		17 486 335	38 943 384
AC 3 - Créances d'exploitation	3-5	6 073	807 734
AC 4 - Autres actifs		0	0
TOTAL ACTIF		106 616 473	143 698 672
<u>PASSIF</u>			
PA 1- Opérateurs créditeurs	3-7	132 952	173 705
PA 2 - Autres créditeurs divers	3-8	439 928	452 273
TOTAL PASSIF		572 880	625 978
<u>ACTIF NET</u>			
CP 1 -Capital	3-6	100 413 272	136 824 100
CP 2 - Sommes distribuables		5 630 321	6 248 594
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		256	770
b - Sommes distribuables de l'exercice		5 630 065	6 247 824
ACTIF NET		106 043 593	143 072 694
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		106 616 473	143 698 672

ETAT DE RESULTAT
Arrêté au 31 Décembre 2018

(Unité : en Dinars)

	Notes	31/12/2018	31/12/2017
<u>PR 1 - Revenus du portefeuille - titres</u>	3-2	4 775 349	4 909 420
a - Dividendes		78 123	168 464
b - Revenus des obligations et valeurs assimilés		4 697 222	4 739 638
c - Revenus des autres valeurs		4	1 318
<u>PR 2 - Revenus des placements monétaires</u>	3-4	2 896 176	3 597 731
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		7 671 525	8 507 151
<u>CH 1 - Charges de gestion des placements</u>	3-9	583 002	728 989
REVENU NET DES PLACEMENTS		7 088 523	7 778 162
<u>PR 3 - Autres produits</u>		0	0
<u>CH 2 - Autres charges</u>	3-10	183 553	696 054
RESULTAT D'EXPLOITATION		6 904 970	7 082 108
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u>		-1 274 905	-834 285
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		5 630 065	6 247 824
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		1 274 905	834 285
* Variation des +/- values potentielles sur titres		11 977	-4 279
* +/- values réalisées sur cession des titres		0	-89 692
* Frais de négociation des titres		0	-37 331
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		6 916 947	6 950 806

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

Arrêté au 31 Décembre 2018

(Unité : en Dinars)

	31/12/2018	31/12/2017
<u>AN 1 - Variation de l'Actif Net résultant des opérations d'exploitation</u>		
a - Résultat d'exploitation	6 904 970	7 082 108
b - Variation des +/- values potentielles sur titres	11 977	-4 279
c - +/- values réalisées sur cession de titres	0	-89 692
d - Frais de négociation de titres	0	-37 331
<u>AN 2 - Distribution des dividendes</u>	4 971 483	6 118 261
<u>AN 3 -Transaction sur le capital</u>		
a - Souscriptions	105 130 279	134 360 560
* Capital	102 490 700	131 331 100
* Régularisation des sommes non distrib.	-1 595 332	-1 974 126
* Régularisation des sommes distrib.	4 234 911	5 003 586
b - Rachats	144 104 844	184 032 719
* Capital	139 483 000	178 999 100
* Régularisation des sommes non distrib.	-2 164 826	-2 680 106
* Régularisation des sommes distrib.	6 786 669	7 713 725
VARIATION DE L'ACTIF NET	-37 029 101	-48 839 614
<u>AN 4 - Actif Net</u>		
a - En début de l'exercice	143 072 694	191 912 308
b - En fin de l'exercice	106 043 593	143 072 694
<u>AN 5 - Nombre d'actions</u>		
a - En début de l'exercice	1 389 734	1 866 414
b - En fin de l'exercice	1 019 811	1 389 734
VALEUR LIQUIDATIVE	103,984	102,950
AN 6 TAUX DE RENDEMENT	5,37%	4,29%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS

ARRETES AU 31 DECEMBRE 2018

(Unité en Dinars Tunisiens)

1- Référentiel d'élaboration des états financiers :

Les états financiers annuels arrêtés au 31/12/2018, sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2- Principes comptables appliqués :

Les états financiers annuels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titre à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit:

2-1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en comptes en résultat à la date de détachement du coupon.

2-2 Evaluation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées:

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Décembre 2018, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

La société SICAV BH OBLIGATAIRE ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA «Juillet 2032».

2-3 Evaluation des autres valeurs du portefeuille titres et des placements monétaires.

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidatives. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que « somme non distribuable ». Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

2-4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que « somme non distribuable ». Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3 - Notes sur les éléments du bilan et de l'état de résultat

3-1 Note sur le portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2018 à **84 203 762** Dinars, contre un solde de **78 601 588** Dinars au 31/12/2017. L'état du portefeuille titre ainsi que la note à long terme au 31 Décembre 2018 se détaillent ainsi :

Titre	Nbre de titres	Coût d'acquisition	Val. au 31.12.18	% Actif	% Actif Net	Note / Garantie
<u>Titres de l'Etat</u>		500 000,000	517 841,096	0,49%	0,49%	
BTA 5,50% MARS 2019	500	500 000,000	517 841,096	0,49%	0,49%	
<u>Obligations de sociétés</u>		79 184 741,550	81 749 441,085	76,68%	77,09%	
AMEN BANK SUB 2009 (A)	20 000	799 460,000	808 345,234	0,76%	0,76%	-
AMEN BANK SUB 2009 (B)	15 000	599 608,846	608 626,892	0,57%	0,57%	-
AMEN BANK SUB 2009 (B)	5 000	199 405,186	202 411,201	0,19%	0,19%	-
AMEN BANK SUB 2010	40 000	1 866 337,143	1 903 461,027	1,79%	1,80%	-
AMEN BANK SUB 2011-1	40 000	1 200 000,000	1 215 562,521	1,14%	1,15%	-
AMEN BANK SUB 2010	35 000	1 633 240,000	1 665 723,398	1,56%	1,57%	-
AMEN BANK SUB 2016-1	40 000	2 400 000,000	2 415 959,671	2,27%	2,28%	-
AMEN BANK SUB 2016-1	30 000	3 000 000,000	3 020 219,178	2,83%	2,85%	-
ATB SUB 2017	37 500	3 750 000,000	3 955 860,000	3,71%	3,73%	-
ATL 2015-1	20 000	1 600 000,000	1 647 349,479	1,55%	1,55%	BBB
ATL 2013/1	10 000	400 000,000	415 142,575	0,39%	0,39%	BBB
ATL 2013-2	5 000	200 000,000	201 483,398	0,19%	0,19%	BBB
ATL 2014-2	10 000	200 000,000	207 164,493	0,19%	0,20%	BBB
ATL 2014-3	5 000	200 000,000	210 860,712	0,20%	0,20%	BBB
ATL 2016-1	30 000	3 000 000,000	3 095 802,740	2,90%	2,92%	BBB
ATL 2017-1	50 000	5 000 000,000	5 249 600,000	4,92%	4,95%	BBB
ATL 2018-1 (B) TV	10 000	1 000 000,000	1 032 136,329	0,97%	0,97%	BB
ATL SUB 2017	5 000	500 000,000	506 666,302	0,48%	0,48%	BB
ATTIJARI BANK SUB 2015	10 000	400 000,000	404 087,233	0,38%	0,38%	-
ATTIJARI LEASING 2012-1	10 000	200 000,000	205 984,658	0,19%	0,19%	BB+
ATTIJARI LEASING 2014-1	10 000	200 000,000	206 627,946	0,19%	0,19%	BB+
ATTIJARI LEASING 2015-1	10 000	400 000,000	416 924,055	0,39%	0,39%	BB+
ATTIJARI LEASING 2015-2	4 000	160 000,000	160 189,019	0,15%	0,15%	BB+
ATTIJARI LEASING 2016-1	20 000	2 000 000,000	2 054 695,890	1,93%	1,94%	BB+
ATTIJARI LEASING 2016-2 5 ANS	5 000	400 000,000	420 388,821	0,39%	0,40%	BB+

Titre	Nbre de titres	Coût d'acquisition	Val. au 31.12.18	% Actif	% Actif Net	Note / Garantie
ATTIJARI LEASING 2016-2 7 ANS	5 000	500 000,000	526 152,329	0,49%	0,50%	BB+
BH 2009	75 000	3 457 550,000	3 457 951,638	3,24%	3,26%	-
BH 2013-1 FIXE 6.8%	30 000	855 000,000	878 829,436	0,82%	0,83%	-
BH 2013-1 VAR TMM+1.80%	20 000	570 000,000	589 454,866	0,55%	0,56%	-
BH SUB 2015	5 000	200 000,000	207 039,123	0,19%	0,20%	-
BH SUB 2018-1 VAR TMM+2%	50 000	5 000 000,000	5 239 237,260	4,91%	4,94%	-
BH SUB 2018-1 VAR TMM+2%	700	70 000,000	73 349,322	0,07%	0,07%	-
BNA SUB 2009	25 000	999 550,000	1 031 363,929	0,97%	0,97%	-
BNA SUB 2017-1	40 000	4 000 000,000	4 145 621,917	3,89%	3,91%	-
BNA SUB 2017-1	24 000	2 400 000,000	2 487 373,150	2,33%	2,35%	-
BNA SUB 2018-1 TV	10 000	1 000 000,000	1 026 914,192	0,96%	0,97%	-
BNA SUB 2018-1 TV	50 000	5 000 000,000	5 134 570,959	4,82%	4,84%	-
BTE 2009	30 000	300 000,000	303 728,219	0,28%	0,29%	-
BTE 2010 (A) 10 ANS TX VAR	7 000	140 000,000	142 350,818	0,13%	0,13%	-
BTE 2011	10 000	200 000,000	211 185,819	0,20%	0,20%	-
BTK 2009 (C)	15 000	699 600,000	734 318,522	0,69%	0,69%	-
CHO2009	7 000	87 500,000	88 120,761	0,08%	0,08%	BIAT
CHO-2009	2 000	25 000,000	25 004,125	0,02%	0,02%	BIAT
CIL 2014-2	3 000	120 000,000	126 716,317	0,12%	0,12%	BBB-
CIL 2015-1	5 000	200 000,000	206 706,850	0,19%	0,20%	BBB-
CIL 2015-2	3 000	120 000,000	121 267,594	0,11%	0,11%	BBB-
CIL-2016-2	5 000	400 000,000	421 041,096	0,39%	0,40%	BBB-
CIL 2017-1	3 000	240 000,000	247 515,879	0,23%	0,23%	BBB-
CIL-2016-1	5 000	300 000,000	311 342,466	0,29%	0,29%	BBB-
AMEN BANK SUB 2008	7 500	375 000,000	387 751,027	0,36%	0,37%	-
ATTIJARI LEASING SUB 2014	5 000	300 000,000	300 305,754	0,28%	0,28%	B+
HL 2013/2	5 000	300 000,000	314 836,931	0,30%	0,30%	BB
HL 2014-1	6 000	360 000,000	363 877,348	0,34%	0,34%	BB-
HL 2015-1	10 000	400 000,000	416 606,685	0,39%	0,39%	BB
HL SUB 2015-1 (A)	5 000	200 000,000	201 252,121	0,19%	0,19%	B
HL 2015-2	5 000	300 000,000	314 034,082	0,29%	0,30%	BB
HL 2016-1	20 000	1 200 000,000	1 237 625,425	1,16%	1,17%	BB
HL 2016-2	20 000	2 000 000,000	2 011 699,726	1,89%	1,90%	BB
HL 2017-1 (A)	5 000	400 000,000	421 797,260	0,40%	0,40%	BB
HL 2017-1 (B)	5 000	500 000,000	527 958,904	0,50%	0,50%	BB
HL 2017-3	15 000	1 500 000,000	1 592 219,178	1,49%	1,50%	BB
HL SUB 2018-1 (A) TV	7 500	750 000,000	780 917,178	0,73%	0,74%	B+
HL SUB 2018-1 (A) TV	10 000	1 000 000,000	1 041 222,904	0,98%	0,98%	B+
ML SUB 2018-1 (A) TV	4 500	450 000,000	471 418,175	0,44%	0,44%	BB
ML SUB 2018-1 (A) TV	20 000	2 000 000,000	2 095 191,890	1,97%	1,98%	BB
MODERN LEASING 2012	25 000	1 000 000,000	1 045 161,644	0,98%	0,99%	A-
SERVICOM 2016	5 000	500 000,000	512 760,548	0,48%	0,48%	CCC+
STB 2008/1	5 000	187 500,375	194 882,832	0,18%	0,18%	-
STB 2010/1 (B)	20 000	932 800,000	963 573,711	0,90%	0,91%	-
TL 2012-1	10 000	200 000,000	205 945,206	0,19%	0,19%	BBB+
TL 2014-2	10 000	600 000,000	601 743,781	0,56%	0,57%	BBB+
TL 2017-1	10 000	1 000 000,000	1 035 559,452	0,97%	0,98%	BBB+
TL 2017-2	10 000	1 000 000,000	1 058 770,411	0,99%	1,00%	BBB+
TL SUB 2016 (A)	10 000	800 000,000	840 777,644	0,79%	0,79%	BB+
TL SUB 2013-2	11 900	238 000,000	250 652,471	0,24%	0,24%	BB+
UIB 2009 TRANCHE (A)	20 000	200 000,000	203 866,302	0,19%	0,19%	-
UIB 2009 TRANCHE (B)	30 000	1 199 190,000	1 223 490,643	1,15%	1,15%	-
UIB SUB 2016 (A)	10 000	800 000,000	846 711,233	0,79%	0,80%	-
UNIFACTOR 2015	5 000	300 000,000	318 401,260	0,30%	0,30%	BB

Titre	Nbre de titres	Coût d'acquisition	Val. au 31.12.18	% Actif	% Actif Net	Note / Garantie
Titres des OPCVM		1 904 246,340	1 936 479,714	1,82%	1,83%	
AMEN TRESOR SICAV	18 302	1 904 246,340	1 936 479,714	1,82%	1,83%	-
Total Général		81 588 987,890	84 203 761,895	78,98%	79,40%	

Les mouvements enregistrés durant l'exercice 2018 sur le poste Portefeuille Titres sont indiqués ci-après :

Libellés	Coût d'Acquisition	Intérêts courus	+/- Values Potentielles	Valeur Fin Exercice	+/- Values Réalisées
Solde au 31/12/2017	76 710 450	1 870 882	20 256	78 601 588	
Acquisitions de l'exercice					
Obligations des sociétés	16 270 000			16 270 000	
Titres d'Etat	-			-	
Titres OPCVM	78 136			78 136	
Remboursement et cessions de l'exercice					
Annuités et cession des obligations des sociétés	- 11 468 725			- 11 468 725	-
Annuités et cession des titres d'Etat	-			-	-
Annuités et cession des titres des FCC	-873			- 873	-
Cession de titres des OPCVM	-			-	-
Variation des Plus ou moins-values potentielles			11 977	11 977	
Variation des intérêts courus		711 659		711 659	
Solde au 31/12/2018	81 588 988	2 582 541	32 233	84 203 762	-

3-2 Note sur les revenus du portefeuille titres:

Les revenus du portefeuille titres totalisent **4 775 349** Dinars pour la période allant du 01/01/2018 au 31/12/2018 contre **4 909 420** Dinars du 01/01/2017 au 31/12/2017 et se détaillent ainsi :

Désignation	Période Du 01/01/2018 Au 31/12/2018	Période Du 01/01/2017 Au 31/12/2017
Revenus des obligations	4 675 282	3 995 050
Revenus des titres de l'Etat	21 940	744 588
Revenus des titres des FCC (*)	4	1 318
Dividendes	78 123	168 464
Total	4 775 349	4 909 420

(*) FCC : Fonds Communs de Créances

3-3 Note sur les placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2018 à **4 920 303** Dinars et se détaille comme suit:

Désignation	Qté	Durée (Jours)	Taux	Coût d'acquisition	Valeur 31/12/2018	% Actif	Emetteur	Garantie /note
Billets de Trésorerie				4 892 944,039	4 920 302,785	4,61%		
BT091218/090319LIG(*)	100	90	11,00	4 892 944,039	4 920 302,785	4,61%	LIG	
Total				4 892 944,039	4 920 302,785	4,61%		

* Les billets de trésorerie émis par la société Loukil Investment Group(LIG) et souscrit par SICAV BH OBLIGATAIRE font l'objet d'un nantissement d'un placement à terme souscrit auprès de la BH pour un montant de 5 MDT en garantie de remboursement des billets.

3-4 Note sur les revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires totalisent **2 896 176** Dinars pour la période allant du 01/01/2018 au 31/12/2018 contre **3 597 731** Dinars pour la période allant du 01/01/2017 au 31/12/2017 et se détaillent comme suit :

Désignation	Période Du 01/01/2018 Au 31/12/2018	Période Du 01/01/2017 Au 31/12/2017
Intérêts des comptes à terme	1 843 833	1 914 238
Intérêts des billets de trésorerie	348 868	295 594
Intérêts des certificats de dépôt	703 475	1 387 899
Total	2 896 176	3 597 731

3-5 Note sur les créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2018 à **6 073** Dinars et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2018	31/12/2017
Titres de créance échus	104	801 766
Retenues à la source sur titres de créances	5 968	5 968
Total	6 073	807 734

3-6 Note sur le capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2018, se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2018	31/12/2017
Capital au 1^{er} Janvier		
Montant	136 824 100	183 917 423
Nombre de titres	1 389 734	1 866 414
Nombre d'actionnaires	1 160	1 043
Souscriptions réalisées		
Montant (Nominal)	102 490 700	131 331 100
Régul. des sommes non distribuables	-1 595 332	-1 974 126
Nombre de titres émis	1 024 907	1 313 311

Libellé	31/12/2018	31/12/2017
Rachats effectués		
Montant (Nominal)	139 483 000	178 999 100
Régul. des sommes non distribuables	-2 164 826	-2 680 106
Nombre de titres rachetés	1 394 830	1 789 991
Autres effets sur le capital		
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	11 977	-4 279
Plus ou moins-values réalisées sur cession des titres	0	-89 692
Frais de négociation des titres	0	-37 331
Capital au 31 Décembre		
Montant	100 413 272	136 824 100
Nombre de titres	1 019 811	1 389 734
Nombre d'actionnaires	1 073	1 160

3-7 Opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2018 à **132 952** Dinars contre **173 705** Dinars au 31/12/2017 et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2018	31/12/2017
Rémunération du gestionnaire à payer	131 772	172 525
Rémunération du dépositaire à payer	1 180	1 180
Total	132 952	173 705

3-8 Autres Créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2018 à **439 928** Dinars contre **452 273** Dinars au 31/12/2017 et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2018	31/12/2017
Jetons de présence	15 000	15 000
Actionnaires dividendes à payer	383 117	383 117
Etat retenues à la source	53	53
Honoraires commissaire aux comptes	26 054	37 362
Redevances CMF à payer	9 865	13 070
TCL à payer	5 663	3 521
Autres rémunérations	176	150
Total	439 928	452 273

3-9 Charges de gestion des placements

Ce poste enregistre la rémunération du dépositaire qui s'élève à **1 180** DT TTC par an et calculée conformément aux dispositions de la convention de dépôts avec la BANQUE DE L'HABITAT, ainsi que la rémunération du gestionnaire calculée conformément aux dispositions de la convention de gestion conclue avec la BH INVEST sur la base d'un taux de 0,45% TTC de l'actif net quotidien.

Les charges de gestion pour la période allant du 01/01/2018 au 31/12/2018 s'élèvent à **583 002** Dinars contre **728 989** Dinars pour la période allant du 01/01/2017 au 31/12/2017 et se détaillent comme suit:

Désignation	Période Du 01/01/2018 Au 31/12/2018	Période Du 01/01/2017 Au 31/12/2017
Rémunération du gestionnaire	581 822	727 809
Rémunération du dépositaire	1 180	1 180
Total	583 002	728 989

3-10 Autres charges

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net mensuel ainsi que les honoraires du commissaire aux comptes, les jetons de présence, la T.C.L et la rémunération mensuelle du Directeur Général. Les autres charges s'élèvent à **183 553** Dinars pour la période allant du 01/01/2018 au 31/12/2018 contre **696 054** Dinars pour la période allant du 01/01/2017 au 31/12/2017 et se détaillent comme suit :

Désignation	Période Du 01/01/2018 Au 31/12/2018	Période Du 01/01/2017 Au 31/12/2017
Redevances CMF	129 294	161 735
Honoraires commissaire aux comptes	14 746	30 459
Jetons de présence	15 000	15 000
Rémunération du Directeur Général	2 118	2 118
Contribution conjoncturelle	0	465 332
TCL	21 779	21 219
Autres charges	616	191
Total	183 553	696 054

4 –Autres Informations :

4-1 Données par action

Données par action	2018	2017	2016	2015	2014
Revenus des placements	7,522	6,121	3,795	5,118	5,029
Charges de gestion des placements	0,571	0,524	0,357	0,477	0,477
Revenus net des placements	6,951	5,597	3,438	4,640	4,552
Autres produits	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Autres charges	0,180	0,501	0,114	0,162	0,163
Résultat d'exploitation (1)	6,771	5,096	3,324	4,478	4,389

Régularisation du résultat d'exploitation	-1,250	-0,600	0,959	-0,146	-0,139
Sommes distribuables de l'exercice	5,521	4,496	4,283	4,333	4,251
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	0,012	-0,003	-0,015	-0,001	0,007
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0,000	-0,064	0,016	0,001	-0,001
Frais de négociation de titres	0,000	-0,027	0,000	-0,001	0,000
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation(2)	0,012	-0,094	0,001	-0,001	0,006
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	6,783	5,002	3,325	4,477	4,396
Résultat non distribuable de l'exercice	0,012	-0,094	0,001	-0,001	0,006
Régularisation du résultat non distribuable	-0,003	0,007	-0,004	-0,001	-0,001
Sommes non distribuables de l'exercice	0,009	-0,087	-0,003	-0,002	0,005
Distribution de dividendes	4,496	4,283	4,333	4,251	4,035
Valeur liquidative	103,984	102,950	102,824	102,877	102,798

4-2 Ratios de gestion des placements

Libellé	2018	2017	2016	2015	2014
Actif Net Moyen	129 269 969	161 929 702	148 022 523	116 918 628	115 275 204
Charges de gestion des placements/Actif net moyen	0,45%	0,45%	0,45%	0,45%	0,45%
Autres charges /Actif net moyen	0,14%	0,43%	0,14%	0,15%	0,15%
Résultat distribuable de l'exercice /Actif net moyen	5,34%	4,37%	4,19%	4,23%	4,15%

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES
ETATS FINANCIERS ANNUELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2018**

I- Rapport sur l'audit des états financiers

1. Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la société « SICAV BH Obligataire », comprenant le bilan au 31 décembre 2018, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société « SICAV BH OBLIGATAIRE » au 31 décembre 2018, ainsi que de sa performance financière et de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit

3. Paragraphe d'observation

Nous attirons l'attention sur la note 2.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société SICAV BH OBLIGATAIRE pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion ne comporte pas de réserves à l'égard de ce point.

4. Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe à la direction. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

5. Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

6. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une description plus détaillée des responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site Web de l'Ordre des Experts comptables de Tunisie, à www.oect.org.tn. Cette description fait partie du présent rapport de l'auditeur.

II- Rapport sur les obligations légales et réglementaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles, aux vérifications spécifiques prévues par les textes réglementaires en vigueur.

1. Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 266 (alinéa 2) du code des sociétés commerciales et de l'article 3 (nouveau) de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

2. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

3. Vérifications spécifiques relatives au respect des ratios prudentiels

Nous avons procédé à l'appréciation du respect par la société « SICAV BH OBLIGATAIRE » des normes prudentielles prévues par le Code des Organismes de Placement Collectif.

Nous attirons votre attention sur les points suivants :

- Les organismes de placement collectif en valeurs mobilières ne peuvent détenir plus de 10% d'une même catégorie de valeurs mobilières d'un même émetteur, sauf s'il s'agit de l'Etat, des collectivités locales ou de valeurs mobilières garanties par l'Etat. A ce titre, il est à signaler que nos travaux de vérification ont été limités par le fait que les informations disponibles ne nous permettent pas la vérification du respect de ce ratio concernant les placements en billets de trésorerie.
- La société « SICAV BH OBLIGATAIRE » emploie :
 - 11,47% de son actif en titres émis ou titres garantis par « AMEN BANK »,
 - 11,79% de son actif en titres émis ou titres garantis par « ATL »,
 - 12,97% de son actif en titres émis ou titres garantis par « BNA »,

Ce qui est en dépassement par rapport à la limite maximale de 10% fixée par l'article 29 du Code des Organismes de Placement Collectif.

Tunis, le 4 avril 2019

Le Commissaire aux Comptes :
LA GENERALE D'AUDIT ET CONSEIL – GAC
Chiheb GHANMI

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES AU TITRE DE L'EXERCICE
CLOS AU 31 DECEMBRE 2018

En application des dispositions des articles 200 (nouveau) et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A- Conventions et opérations nouvellement autorisées (autres que les rémunérations des dirigeants)

En application des dispositions des articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales, nous portons à votre connaissance que nous n'avons pas été informés par votre conseil d'administration de conventions nouvellement conclues par votre société avec l'une des personnes prévues par les textes sus-indiqués.

Par ailleurs, nos travaux n'ont pas révélé l'existence de telles opérations

B- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants)

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018 dont voici les modalités et les principaux volumes réalisés :

- La convention de dépositaire conclue le 18 Juin 1997 entre la société « SICAV BH OBLIGATAIRE » et la « BANQUE DE L'HABITAT » continue à produire ses effets au cours de l'exercice 2018. Le dépositaire perçoit une rémunération fixe annuelle de 1 180 Dinars TTC.
- La convention de gestion conclue entre la société « SICAV BH OBLIGATAIRE » et la société « BH INVEST » continue à produire ses effets au cours de l'exercice 2018. En vertu de cette convention, la société « BH INVEST » assure l'ensemble des tâches relatives à la gestion commerciale, financière, et administrative. La rémunération annuelle est calculée au taux de 0,45% TTC de l'actif net. Les honoraires de gestion au titre de l'exercice 2018 s'élèvent à 581 822 Dinars TTC.

C- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II§ 5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

- Le montant des jetons de présence à allouer aux membres du conseil d'administration s'élève à 2 500 Dinars brut par administrateur.
- La rémunération du directeur général s'élève à 177 Dinars brut par mois.

Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2018, se détaillent comme suit :

	Directeur Général		Administrateurs	
	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2018	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2018
Rémunération à court terme	2 118	150	-	-
Jetons de présence	-	-	15 000	15 000
Autres avantages à long terme	-	-	-	-
Indemnité de fin de contrat de travail	-	-	-	-
Paie en actions	-	-	-	-
Total	2 118	150	15 000	15 000

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions des articles 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 4 avril 2019

Le Commissaire aux Comptes :

**LA GENERALE D'AUDIT ET CONSEIL – GAC
Chiheb GHANMI**

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

CEREALIS

Siège social : Immeuble Amir El Bouhaira, Appt, N°1, rue du Lac Turkana
Les Berges du Lac 1053 Tunis.

La Société CEREALIS publie, ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2018 tels qu'ils vont être soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2018. Ces états sont accompagnés du rapport du commissaire aux comptes Mr Lotfi REKIK.

GROUPE - CEREALIS

Siège social : IMMEUBLE AMIR EL BOUHAIRA, APPT N°1, RUE DU LAC TURKANA,
LES BERGES DU LAC, 1053, TUNIS - TUNISIE

BILAN CONSOLIDE

(Exprimé en dinars)

ACTIFS	Note	2018	2017
ACTIFS NON COURANTS		Au 31/12/18	Au 31/12/17
Actifs immobilisés			
Ecarts d'acquisition	1	1 915 352	1 370 985
Immobilisations incorporelles		270 190	129 278
Moins : amortissements		-148 780	-117 834
<i>S/Total</i>	2	<u>121 410</u>	<u>11 443</u>
Immobilisations corporelles		14 849 665	13 643 635
Moins : amortissements		-8 347 227	-7 172 820
<i>S/Total</i>	3	<u>6 502 438</u>	<u>6 470 814</u>
Titres mis en équivalence		0	0
Immobilisations financières		169 946	153 175
Moins : Provisions		0	0
<i>S/Total</i>	4	<u>169 946</u>	<u>153 175</u>
Total des actifs immobilisés		8 709 147	8 006 418
Autres actifs non courants	5	385 740	422 563
Total des actifs non courants		9 094 887	8 428 981
ACTIFS COURANTS			
Stocks		3 224 430	2 523 244
Moins : Provisions		-29 693	0
<i>S/Total</i>	6	<u>3 194 736</u>	<u>2 523 244</u>
Clients et comptes rattachés		5 119 028	5 212 468
Moins : Provisions		-731 178	-358 422
<i>S/Total</i>	7	<u>4 387 850</u>	<u>4 854 046</u>
Autres actifs courants	8	2 863 247	2 689 431
Placements et actifs financiers	9	2 139 235	617 722
Liquidités et équivalens de liquidités	10	5 051 728	6 394 966
Total des actifs courants		17 636 796	17 079 409
Total des actifs		26 731 683	25 508 390

GROUPE - CEREALIS

Siège social : IMMEUBLE AMIR EL BOUHAIRA, APPT N°1, RUE DU LAC TURKANA,
LES BERGES DU LAC, 1053, TUNIS - TUNISIE

BILAN CONSOLIDE

(Exprimé en dinars)

<i>CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</i>	Note	2018 Au 31/12/18	2017 Au 31/12/17
CAPITAUX PROPRES			
Capital social		4 888 889	4 888 889
Réserves consolidées		1 299 535	-784 921
Autres capitaux propres		6 786 667	7 557 516
Total des capitaux propres consolidés avant Rst de l'exercice		12 975 092	11 661 484
Résultat de l'exercice consolidé		2 766 594	2 084 456
Total des capitaux propres consolidés avant affectation	11	15 741 686	13 745 940
INTÉRÊTS MINORITAIRES			
Réserves des minoritaires		298 345	417 713
Résultat des minoritaires		32 928	26 285
Total des intérêts minoritaires	12	331 274	443 998
PASSIFS			
Passifs non courants			
Emprunts	13	1 471 039	1 077 310
Autres passifs non courants	14	0	0
Provisions		0	0
Total des passifs non courants		1 471 039	1 077 310
Passifs courants			
Fournisseurs et comptes rattachés	15	3 179 602	3 003 155
Autres passifs courants	16	2 288 956	2 130 537
Concours bancaires et autres passifs financiers	17	3 719 127	5 107 450
Total des passifs courants		9 187 684	10 241 142
Total des passifs		10 658 723	11 318 452
Total des capitaux propres, intérêts minoritaires et des passifs		26 731 683	25 508 390

GROUPE - CEREALIS

Siège social : IMMEUBLE AMIR EL BOUHAIRA, APPT N°1, RUE DU LAC TURKANA,
LES BERGES DU LAC, 1053, TUNIS - TUNISIE

ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE

(Exprimé en dinars)

	Note	2018 Au 31/12/18	2017 Au 31/12/17
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Revenus	1	29 160 811	25 171 488
Production immobilisée		0	0
Autres produits d'exploitation	2	135 293	153 409
<i>Total des produits d'exploitation</i>		29 296 104	25 324 897
CHARGES D'EXPLOITATION			
Variation des stocks des produits finis et des encours (+ ou -)	3	-276 213	-2 908
Achats de matières et d'approvisionnements consommés	4	15 847 581	14 252 163
Charges de personnel	5	2 923 207	2 657 289
Dotations aux amortissements et aux provisions	6	2 113 394	2 074 407
Autres charges d'exploitation	7	3 990 313	3 105 133
<i>Total des charges d'exploitation</i>		24 598 282	22 086 085
RESULTAT D'EXPLOITATION		4 697 822	3 238 811
Produits des placements		135 019	80 673
Charges financières nettes	8	998 105	651 283
Autres gains ordinaires	9	94 547	73 717
Autres pertes ordinaires	10	310 138	112 763
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		3 619 145	2 629 156
Impôt sur les bénéfices	11	704 227	436 008
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOT		2 914 918	2 193 148
Pertes extraordinaires	12	0	0
RESULTAT NET DES ENTREPRISES INTEGREES		2 914 918	2 193 148
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	13	115 395	82 407
Quote-part dans le résultat des sociétés mise en équivalence		0	0
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE		2 799 523	2 110 741
Quote-part des intérêts minoritaires	14	32 928	26 285
RESULTAT NET (PART DU GROUPE)		2 766 594	2 084 456

GROUPE - CEREALIS

Siège social : IMMEUBLE AMIR EL BOUHAIRA, APPT N°1, RUE DU LAC TURKANA,
LES BERGES DU LAC, 1053, TUNIS - TUNISIE

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE

(Exprimé en dinars)

	2018 Au 31/12/18	2017 Au 31/12/17
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION		
Résultat net de l'ensemble consolidé	2 799 523	2 110 741
- <i>Ajustements pour :</i>		
. Dotation aux amortissements & provisions	2 113 394	1 854 407
. Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	115 395	82 407
. Variation des stocks	-701 186	-412 227
. Variation des créances	148 026	53 344
. Variation des autres actifs	-173 816	-356 686
. Variation des fournisseurs	176 446	513 793
. Variation des autres passifs	157 663	4 397
. Plus ou moins-value de cession d'immobilisations	-18 000	-24 460
. Quote-part subvention d'investissement inscrite au résultat	-135 293	-153 409
<i>Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation</i>	4 482 152	3 672 307
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT		
- Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	-1 513 231	-1 534 872
- Encaissement provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	18 000	24 500
- Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	-116 139	-168 477
- Encaissement provenant de la cession d'immobilisations financières	99 368	117 500
- Décaissement provenant de l'acquisition des autres actifs non courants	-357 068	-127 332
<i>Flux de trésorerie provenant de (affectés aux) activités d'investissement</i>	-1 869 070	-1 688 681
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES FINANCEMENT		
- Encaissement suit à l'émission d'actions	0	0
- Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	-635 556	-513 333
- Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées	-170	-170
- Encaissement provenant des emprunts	1 401 495	898 477
- Remboursement des emprunts	-1 049 235	-1 214 247
- Variation provenant des crédits de gestion	-217 198	580 198
<i>Flux de trésorerie provenant de (affectés aux) activités de financement</i>	-500 664	-249 076
- Ajustement lié à la variation de périmètre de consolidation	-805 244	0
VARIATION DE TRESORERIE	1 307 174	1 734 550
Trésorerie au début de l'exercice	5 283 872	3 549 322
Trésorerie à la clôture de l'exercice	6 591 045	5 283 872

GROUPE - CEREALIS

Siège social : IMMEUBLE AMIR EL BOUHAIRA, APPT N°1, RUE DU LAC TURKANA,
LES BERGES DU LAC, 1053, TUNIS - TUNISIE

SCHÉMA DES SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION CONSOLIDÉ

(Exprimé en dinars)

Produits		Charges		Soldes		2018	2017
						Au 31/12/18	Au 31/12/17
Revenus et autres produits d'exploitation	29 296 104	ou (Déstockage de production)	0				
Production stockée	276 213						
Production immobilisée	0						
Total	29 572 317	Total	0	• Production	29 572 317	25 327 805	
Production	29 572 317	Achat consommés	15 847 581	• Marge sur coût matières	13 724 735	11 075 641	
Marge sur coût matière	13 724 735	Autres charges externes	3 804 203				
Subvention d'exploitation	0						
Total	13 724 735	Total	3 804 203	• Valeur Ajoutée brute	9 920 532	8 128 929	
Valeur Ajoutée Brute	9 920 532	Impôts et taxes	186 110				
		Charges de personnel	2 923 207				
Total	9 920 532	Total	3 109 317	• Excédent brut d'exploitation	6 811 216	5 313 219	
Excédent brut d'exploitation	6 811 216	Autres charges ordinaires	310 338				
Autres produits ordinaires	94 547	Charges financières	998 105				
Produits des placements	135 019	Dotations aux amortissements et aux provisions ordinaires	2 113 394				
Transfert et reprise de charges	0	Impôt sur le résultat ordinaire	704 027				
Total	7 040 782	Total	4 125 864	• Résultat net des entreprises intégrées	2 914 918	2 193 148	
Résultat net des entreprises intégrées	2 914 918	Contribution conjoncturelle	0				
		Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	115 395				
Total	2 914 918	Total	115 395	• Résultat net de l'ensemble consolidé	2 799 523	2 110 741	

NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2018

I- PRESENTATION DU GROUPE

En vertu des dispositions de l'article 461 du Code des Sociétés Commerciales, le groupe de sociétés est un ensemble de sociétés ayant chacune sa personnalité juridique mais liées par des intérêts communs en vertu desquels la société mère tient les autres sociétés sous son pouvoir de droit ou de fait et y exerce son contrôle. Selon le même article, le contrôle est présumé dès lors qu'une société détient directement ou indirectement 40% au moins des droits de vote dans une autre société et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne.

Le groupe « CEREALIS » est composé de trois sociétés :

CEREALIS
(Société mère) La société CEREALIS est une société anonyme partiellement exportatrice, implantée à Tebourba, spécialisée dans le domaine de la production agroalimentaire. Elle est régie par les dispositions du code des sociétés commerciales et bénéficie des avantages de la loi 93-120 promulguant le code d'incitation aux investissements.

BOLERIO
(Société filiale) La société BOLERIO est une société anonyme partiellement exportatrice, implantée à Goubellat, spécialisée dans le domaine de la production agroalimentaire. Elle est régie par les dispositions du code des sociétés commerciales et bénéficie des avantages de la loi 93-120 promulguant le code d'incitation aux investissements et notamment ceux relatifs au développement régional.

INER
DISTRIBUTION
(Société filiale) La société INTERDISTRIBUTION est une société à responsabilité limitée spécialisée dans le commerce en gros des produits alimentaires. Elle est régie par les dispositions du code des sociétés commerciales et les textes en vigueur qui réglementent le commerce de distribution.

II- INFORMATIONS RELATIVES AU PERIMETRE DE CONSOLIDATION

L'organigramme de l'ensemble consolidé se présente comme suit :

Société	% de contrôle	% d'intérêt	Nature de contrôle	Méthode de consolidation
CEREALIS	-	100,00%	Société mère	Intégration globale
BOLERIO	90,5%	90,5%	Exclusif	Intégration globale
INTER DISTRIBUTION	99,80%	99,80%	Exclusif	Intégration globale
ICEBERG	65%	64.87%	Exclusif	Intégration globale

III- REFERENTIEL COMPTABLE

Les états financiers consolidés sont exprimés en Dinar Tunisien. Ils ont été établis conformément aux conventions, principes et méthodes comptables prévus par le cadre conceptuel de la comptabilité financière et les normes comptables tunisiennes en vigueur.

Les états financiers de la société mère et ses filiales, servant à l'établissement des états financiers consolidés sont établis à la même date.

Les informations utilisées pour l'établissement des états financiers consolidés ont été extraites des états financiers individuels revus par les commissaires aux comptes des sociétés du groupe ainsi que du système d'information et comptable des dites sociétés. L'élimination des opérations réciproques a été effectuée sur cette base d'information.

IV- EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE

Le groupe CEREALIS n'a pas enregistré entre la date clôture des comptes au 31 décembre 2018 et la date d'arrêté des états financiers, des évènements qui entraineront des modifications importantes de l'actif ou de passif et qui auront, ou risquent d'avoir, des répercussions importantes sur les activités futures du groupe.

V- BASE DE MESURE

1) Immobilisations corporelles et incorporelles

Ces immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition historique comprenant tous frais et taxes non récupérables. Elles sont amorties selon les modes et taux suivants et en supposant une valeur résiduelle nulle au bout de la durée de leur utilisation sauf en ce qui concerne les immobilisations d'une valeur inférieure à 200 DT qui sont amorties intégralement l'année de leur acquisition sans utilisation de la règle prorata-temporis :

Elément	Mode	Taux
Construction	Linéaire	4%
Matériel d'exploitation	Linéaire	10%
Installation, Agencement & Aménagement	Linéaire	10%
Matériel de transport	Linéaire	20%
Equipement et mobilier de bureau	Linéaire	10%
Matériel informatique	Linéaire	20%
Logiciel	Linéaire	33,33%

Après l'amortissement des immobilisations corporelles, la valeur comptable nette de ces immobilisations a été comparée, par groupe d'immobilisations de même nature avec la valeur récupérable (ou à la juste valeur) de ces immobilisations compte tenu de l'activité actuelle de chaque société. Aucune réduction de valeur n'est à comptabiliser.

2) Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont comptabilisées au coût historique d'acquisition. A la clôture, elles sont évaluées selon la valeur d'usage. Les plus-values latentes dégagées ne sont pas constatées alors que les moins-values potentielles font l'objet de provisions pour dépréciation.

3) Stocks

Les matières premières, matières consommables et marchandises sont valorisées à leurs coût de revient qui comprennent les prix d'achat, les droits et taxes non récupérables, ainsi que les frais de transport, d'assurances liés au transport de réception et autres coûts directement liés à l'acquisition des éléments achetés.

Les stocks sont comptabilisés selon la méthode de l'inventaire intermittent et valorisés selon la méthode du coût moyen pondéré (CMP).

A la clôture de l'exercice, la différence entre la valeur de réalisation nette et la valeur de comptabilisation fait l'objet le cas échéant d'une provision pour dépréciation.

4) Revenus

Les revenus sont évalués à la juste valeur des contreparties reçues ou à recevoir au titre de la vente des marchandises.

Les revenus provenant de la vente de marchandises sont comptabilisés lorsque, l'entreprise a transféré à l'acheteur les principaux risques et avantages inhérents à la propriété. En général, ce transfert s'opère lors de la livraison de la marchandise.

VI- PROCEDURES SUIVIES POUR LA PREPARATION DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Après avoir déterminé le périmètre de consolidation et le pourcentage d'intérêt, la démarche suivie pour la préparation des états financiers consolidés est passée par les étapes suivantes :

- L'ajustement et l'homogénéisation des comptes individuels ;
- L'intégration des comptes ou le cumul des comptes ;
- L'élimination des opérations ayant impact sur le résultat ;
- L'élimination des opérations réciproques ;
- L'élimination des titres détenus par la société mère et la répartition des capitaux propres des sociétés consolidées ;
- Etablissement des comptes consolidés.

1) L'homogénéisation et l'ajustement des comptes individuels

L'homogénéisation vise à corriger les divergences entre les méthodes et pratiques comptables utilisées par les sociétés du groupe. Il s'agit d'un retraitement dans les comptes individuels.

L'opération d'ajustement fait partie de cette étape. Elle est importante dans le processus de consolidation et intervient aussi bien dans les comptes de la société consolidée que dans ceux de la société mère.

Les travaux effectués et les retraitements opérés ont concernés principalement :

- L'homogénéisation de la nomenclature des comptes individuels ;
- Le rapprochement des soldes des comptes réciproques entre les sociétés du groupe ;
- L'homogénéisation dans la présentation des états financiers ;
- L'impact, le cas échéant, de l'effet de l'impôt différé sur les écritures d'ajustement et d'homogénéisation.

2) L'intégration des comptes

Pour la société contrôlée d'une manière exhaustive, l'étape d'intégration consiste à cumuler rubrique par rubrique les comptes des sociétés (mère et filiales) après l'étape d'homogénéisation et d'ajustement. L'intégration des comptes consiste à reprendre :

- Au bilan de la société consolidante, tous les éléments composant l'actif et le passif des sociétés filiales ;
- Au compte de résultat, toutes les charges et tous les produits concourant à la détermination du bénéfice de l'exercice.

Il s'agit donc de cumuler les différents postes du bilan, de l'état de résultat et de l'état de flux de trésorerie des différentes sociétés du groupe intégrées globalement.

3) L'élimination des comptes réciproques

Dans le souci de présenter le groupe comme une entité économique unique, il y a lieu d'éliminer toutes les opérations réciproques entre les sociétés du groupe. Ces opérations résultent des échanges de biens et services d'une part, et des échanges financiers d'autre part.

L'étape d'homogénéisation a permis d'identifier les opérations réciproques ainsi que les comptes dans lesquels elles ont été constatées dans les sociétés du groupe.

4) Détermination de l'écart de première consolidation

L'écart de première consolidation est la différence entre le prix d'acquisition des titres et la quote-part dans les capitaux propres à la date de la prise de contrôle avec ajustement par rapport aux résultats réalisés postérieurement.

L'écart d'acquisition est obtenu par différence entre les actifs et les passifs identifiables valorisés à la date de prise de contrôle et le coût d'acquisition des titres. Il correspond ainsi à des éléments non affectables ou susceptibles d'être revendus. Cet écart inclut toute une série d'éléments subjectifs qui entrent dans l'évaluation de la juste valeur des éléments d'actifs et de passifs identifiables.

5) Traitement des écarts d'acquisition

L'écart d'acquisition positif (Goodwill), déterminé dans la consolidation et compte tenu des hypothèses retenues, doit être amorti, selon les dispositions de la norme comptable N° 38 relative aux regroupements d'entreprises, sur une base systématique sur sa durée d'utilité qui ne peut excéder vingt ans à compter de sa comptabilisation initiale. Sur cette base, la société CEREALIS a amorti le goodwill linéairement au taux de 5% par an.

6) Répartition des capitaux propres et élimination des titres

Cette étape de la consolidation consiste dans la comptabilisation de la part de CEREALIS dans les capitaux propres des sociétés consolidées qui impose d'éliminer, en contrepartie, les titres de participation y afférents.

Celle-ci étant comptabilisée à son coût d'acquisition (Achat ou apport), il en résulte un écart appelé « écart de consolidation » qui a pour origine :

- L'écart de première consolidation qui s'explique par l'existence d'un goodwill ;
- La part de la société mère dans la variation des capitaux propres de la filiale depuis cette date ;
- La partie restante est affectée aux intérêts minoritaires.

VII- INFORMATIONS DETAILLEES

A. NOTES RELATIVES AU BILAN

1. Ecart d'acquisition

Désignation	Solde au 31/12/2018	Solde au 31/12/2017
Ecarts d'acquisition - Titres Interdistribution	577 064	577 064
Ecarts d'acquisition - Bolério	1 730 834	1 071 072
<i>Sous total</i>	2 307 898	1 648 136
Amortissements Ecarts d'acquisition - Titres Interdistribution	-149 652	-119 721
Amortissements Ecarts d'acquisition - Titres Bolério	-242 894	-157 429
<i>Sous total</i>	-392 546	-277 151
Total	1 915 352	1 370 985

2. Immobilisations incorporelles

Désignation	Solde au 31/12/2018	Solde au 31/12/2017
Logiciels	215 685	81 846
Marques et brevets	54 506	47 431
<i>Sous total</i>	270 190	129 278
Amortissement logiciels	-104 812	-79 558
Amortissement marques et brevets	-43 968	-38 276
Total	121 410	11 443

3. Immobilisations corporelles

Désignation	Solde au 31/12/2018	Solde au 31/12/2017
Terrain	312 234	312 234
Construction	2 421 653	2 406 568
Matériels d'exploitation	6 365 884	6 076 575
Matériels de transport	4 467 140	3 958 326
Aménagement matériels de transport	106 172	91 682
Agencement, aménagement & installation	537 976	499 740
Équipement de bureau	123 831	106 147
Matériels informatiques	303 367	154 302
Autres immobilisations corporelles	51 707	36 060
Immobilisations en cours	159 701	2 000
<i>Sous total</i>	14 849 665	13 643 635
Amortissement constructions	-945 361	-828 404
Amortissement matériels d'exploitation	-3 418 542	-2 823 224
Amortissement matériel de transport	-3 316 909	-2 944 559
Amortissement aménagement matériels de transport	-57 854	-45 512
Amortissement agencement, aménagement & installation	-347 953	-308 444
Amortissement équipement de bureau	-99 859	-95 380
Amortissement matériels informatiques	-146 099	-120 682

<u>Amortissement autres immobilisations corporelles</u>	-14 651	-6 615
Total	6 502 438	6 470 814

Le tableau ci-après met en relief par nature des immobilisations :

- Les valeurs d'origine ;
- Les mouvements de l'exercice ;
- Les amortissements pratiqués ;
- Les valeurs nettes comptables arrêtées à la date de clôture de l'exercice.

GROUPE - CEREALIS

Siège social : IMMEUBLE AMIR EL BOUHAIRA, APPT N°1, RUE DU LAC TURKANA,
LES BERGES DU LAC, 1053, TUNIS - TUNISIE

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS ET DES AMORTISSEMENTS CONSOLIDE

Désignation	Valeurs Brutes				Amortissements				VCN
	31/12/2017	Acquisition	Cession	31/12/2018	31/12/2017	Dotation	Cession	31/12/2018	
<u>Immobilisations Incorporelles</u>									
Logiciels	81 846	133 838	0	215 685	79 558	25 254	0	104 812	110 872
Marques et brevets	47 431	7 074	0	54 506	38 276	5 691	0	43 968	10 538
Sous Total	129 278	140 912	0	270 190	117 834	30 945	0	148 780	121 410
<u>Immobilisations Corporelles</u>									
Terrain	312 234	0	0	312 234	0	0	0	0	312 234
Construction	2 406 568	15 085	0	2 421 653	828 404	116 957	0	945 361	1 476 292
Agencement, aménagement & installation	499 740	38 235	0	537 976	308 444	39 509	0	347 953	190 022
Matériel d'exploitation	6 076 575	289 309	0	6 365 884	2 823 224	595 318	0	3 418 542	2 947 343
Matériel de transport	3 958 326	675 102	-166 288	4 467 140	2 944 559	538 638	-166 288	3 316 909	1 150 231
Aménagement matériel de transport	91 682	14 491	0	106 172	45 512	12 342	0	57 854	48 318
Equipement de bureau	106 147	17 684	0	123 831	95 380	4 479	0	99 859	23 972
Matériels informatiques	154 302	149 065	0	303 367	120 682	25 417	0	146 099	157 268
Autres immobilisations corporelles	36 060	15 647	0	51 707	6 615	8 036	0	14 651	37 056
Immobilisations en cours	2 000	157 701	0	159 701	0	0	0	0	159 701
Sous Total	13 643 635	1 372 319	-166 288	14 849 665	7 172 820	1 340 695	-166 288	8 347 227	6 502 438
TOTAL	13 772 912	1 513 231	-166 288	15 119 856	7 290 655	1 371 640	-166 288	8 496 007	6 623 849

4. Immobilisations financières

Désignation	Solde au 31/12/2018	Solde au 31/12/2017
Dépôt et cautionnement	167 546	150 775
Titres de participation	2 400	2 400
Total	169 946	153 175

5. Autres actifs non courants

Désignation	Solde au 31/12/2018	Solde au 31/12/2017
Charges à répartir brutes	3 082 206	2 725 138
Résorptions des charges à répartir	-2 696 466	-2 302 575
Total	385 740	422 563

6. Stocks

Désignation	Solde au 31/12/2018	Solde au 31/12/2017
Stocks matières premières	1 005 006	1 140 097
Stocks de produits finis	725 872	558 315
Stocks d'emballages	1 493 551	824 831
<i>Sous total</i>	3 224 430	2 523 244
Moins : Provisions	-29 693	0
Total	3 194 736	2 523 244

7. Clients et comptes rattachés

Désignation	Solde au 31/12/2018	Solde au 31/12/2017
Clients ordinaires	4 724 731	3 957 155
Clients effets à recevoir	161 185	1 359 361
Clients créditeurs	-5 457	-132 557
Clients factoring	238 569	28 509
<i>Sous total</i>	5 119 028	5 212 468
Provisions sur créances douteuses	-731 178	-358 422
Total	4 387 850	4 854 046

8. Autres actifs courants

Désignation	Solde au 31/12/2018	Solde au 31/12/2017
Prêts au personnel	21 100	18 710
Personnel, avances et acomptes	15 830	15 150

Fournisseurs avances	24 274	14 810
Etat Impôts et taxes à reporter	2 688 139	2 325 588
Débiteurs divers	9 294	19 395
Charges constatées d'avance	52 580	65 643
Produits à recevoir	52 031	60 136
Actionnaires opération sur le capital	0	170 000
Total	2 863 247	2 689 431

9. Placements et actifs financiers

Désignation	Solde au 31/12/2018	Solde au 31/12/2017
Placements	2 000 000	500 000
Autres Titres Cotés	139 235	117 722
Total	2 139 235	617 722

10. Liquidités et équivalents de liquidités

Désignation	Solde au 31/12/2018	Solde au 31/12/2017
Chèques à encaisser	3 364 699	3 901 519
Effets remis à l'encaissement	0	0
Banques	1 222 470	1 265 162
Caisse	242 575	364 966
Factoring	221 984	863 319
Total	5 051 728	6 394 966

11. Capitaux propres

Désignation	Solde au 31/12/2018	Solde au 31/12/2017
Capital social	4 888 889	4 888 889
Réserves consolidées	1 299 535	-784 921
Réserve spéciale d'investissement	3 240 000	3 240 000
Prime d'émission	3 546 667	4 182 223
Subvention d'investissement	0	135 293
Résultat consolidé	2 766 594	2 084 456
Total	15 741 686	13 745 940

12. Intérêts minoritaires

Désignation	Solde au 31/12/2018	Solde au 31/12/2017
-------------	------------------------	------------------------

Réserves des minoritaires	298 345	417 713
Résultat des minoritaires	32 928	26 285
Total	331 274	443 998

Le tableau de variation des capitaux propres et des intérêts minoritaires se présente comme suit :

GROUPE - CEREALIS

Siège social : IMMEUBLE AMIR EL BOUHAIRA, APPT N°1, RUE DU LAC TURKANA,
LES BERGES DU LAC, 1053, TUNIS - TUNISIE

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

(Exprimé en dinars)

DESIGNATION	Capital social	Prime d'émission	Subvention d'investissement	Réserve spéciale d'investissement	Réserves consolidés	Résultat de l'exercice	Total	Réserves des minoritaires	Résultat des minoritaires	Total
Capitaux propres au 31/12/2017	4 888 889	4 182 223	135 293	3 240 000	-784 921	2 084 456	13 745 940	417 713	26 285	443 998
Affectation du résultat de l'exercice 2017							0			0
<i>Résultats reportés</i>					2 084 456	-2 084 456	0	26 285	-26 285	0
<i>Dividendes</i>		-635 556					-635 556			0
Dividendes décidés aux minoritaires des sociétés intégrés							0	-170		-170
Variation de périmètre Bolério							0	-250 483		-250 483
Intégration au périmètre Iceberg Distribution							0	105 000		105 000
Quote-part subvention d'investissement inscrite au résultat			-135 293				-135 293			0
Résultat de l'exercice 2018						2 766 594	2 766 594		32 928	32 928
Capitaux propres au 31/12/2018	4 888 889	3 546 667	0	3 240 000	1 299 535	2 766 594	15 741 686	298 345	32 928	331 274

Le résultat par action est calculé en divisant le résultat consolidé net (Part du groupe) de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période. Le résultat consolidé par action de l'exercice 2018 est de 566 millimes.

13. Emprunts

Désignation	Solde au 31/12/2018	Solde au 31/12/2017
Emprunts bancaires	1 081 931	722 631
Emprunts Leasing	389 108	354 678
Total	1 471 039	1 077 310

14. Autres passifs non courants

Désignation	Solde au 31/12/2018	Solde au 31/12/2017
Comptes courants actionnaires	0	0
Total	0	0

15. Fournisseurs et comptes rattachés

Désignation	Solde au 31/12/2018	Solde au 31/12/2017
Fournisseurs d'exploitation	1 553 462	1 895 427
Fournisseurs effets à payer	1 626 140	1 111 110
Fournisseurs avances et acomptes	0	-3 382
Total	3 179 602	3 003 155

16. Autres passifs courants

Désignation	Solde au 31/12/2018	Solde au 31/12/2017
Personnel, rémunérations dues	201 519	214 478
Etats impôts et taxes	943 502	820 741
CNSS	111 403	106 967
Créditeurs divers	13 282	12 834
Dividendes à payer	550 790	550 620
Charges à payer	307 306	251 071
Comptes courants associés	18 779	18 779
Intérêts courus sur comptes courants	24 000	24 000
Clients avances et acomptes	118 375	131 047
Total	2 288 956	2 130 537

17. Concours bancaires et autres passifs financiers

Désignation	Solde au 31/12/2018	Solde au 31/12/2017
Intérêts courus	1 131	1 887
Chèques à payer	264 596	821 656
Échéances à moins d'un an leasing	241 014	453 845
Échéances à moins d'un an emprunt	564 064	392 704
Crédits courants liés aux cycles d'exploitation	2 313 000	2 530 198
Découverts bancaires	335 321	907 160
Total	3 719 127	5 107 450

B. NOTES RELATIVES A L'ETAT DE RESULTAT

1. Revenus

Désignation	Solde au 31/12/2018	Solde au 31/12/2017
Revenus	29 160 811	25 171 488
Total	29 160 811	25 171 488

2. Autres produits d'exploitation

Désignation	Solde au 31/12/2018	Solde au 31/12/2017
Quote-part subvention d'investissement	135 293	153 409
Total	135 293	153 409

3. Variation des stocks des produits finis et des en cours (+ ou -)

Désignation	Solde au 31/12/2018	Solde au 31/12/2017
Variation des stocks des produits finis et des encours "Céréalis"	-64 062	-37 771
Variation des stocks des produits finis et des encours "Bolério"	-212 151	34 863
Total	-276 213	-2 908

4. Achats de matières et d'approvisionnements consommés

Désignation	Solde au 31/12/2018	Solde au 31/12/2017
Achats stockés de matières premières	6 806 408	6 420 287
Achats stockés packaging	935 942	815 668
Achats emballages	1 844 997	1 529 917
Achats de marchandises locales	4 115 735	3 871 314
Achats de fournitures consommables	1 432	1 097
Achats de travaux et petits équipements	24 454	19 991
Achats d'études et prestations de services	183 243	68 223
Achats non stockés de matières et fournitures	139 819	125 162
Droit de douane	598 426	554 941
Frais de transit	69 297	82 491
Frais de transport sur importation	215 525	218 150
Variation de stocks de marchandises	108 656	-132 201
Carburants	476 517	386 122
Electricité & Gaz	327 129	291 001
Total	15 847 581	14 252 163

5. Charges de personnel

Désignation	Solde au 31/12/2018	Solde au 31/12/2017
Salaires et compléments de salaires	2 605 244	2 347 147
Charges sociales	317 963	310 143
Total	2 923 207	2 657 289

6. Dotations aux amortissements et aux provisions

Désignation	Solde au 31/12/2018	Solde au 31/12/2017
Dotation aux amortissements des Immo. Incorporelles	30 945	9 643
Dotation aux amortissements des Immo. Corporelles	1 340 695	1 245 853
Dotation aux résorptions des charges à répartir	393 891	598 912
Dotation aux provisions des créances clients	488 169	220 000
Dotation aux provisions stock	29 693	0
Reprise sur provision client	-170 000	0
Total	2 113 394	2 074 407

7. Autres charges d'exploitation

Désignation	Solde au 31/12/2018	Solde au 31/12/2017
Autres services extérieurs	4 803	3 827
Entretiens et réparations	370 941	296 692
Primes d'assurance	215 208	194 525
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	362 982	261 307
Publicités & relations publiques	2 288 537	1 601 913
Dons et Subventions	21 808	10 601
Transports	187 410	234 911
Déplacements, Missions et Réceptions	84 390	66 836
Frais Postaux & Télécommunications	80 332	67 926
Services bancaires et assimilés	67 354	104 529
Locations	120 438	103 645
Impôts et Taxes	186 110	158 421
Total	3 990 313	3 105 133

8. Charges financières nettes

Désignation	Solde au 31/12/2018	Solde au 31/12/2017
Charges d'intérêts	540 177	436 376
Intérêts sur factoring	205 031	123 606
Intérêts sur leasing	53 058	58 242
Pertes de change	202 455	81 042
Gains de change	-2 616	-47 984
Produits financiers	0	0
Total	998 105	651 283

9. Autres gains ordinaires

Désignation	Solde au 31/12/2018	Solde au 31/12/2017
Plus values sur cession d'immobilisations	18 000	24 460
Gains sur éléments non récurrents	76 547	49 257
Total	94 547	73 717

10. Autres pertes ordinaires

Désignation	Solde au 31/12/2018	Solde au 31/12/2017
Pertes sur éléments non récurrents	266 588	54 013
Jetons de présence	43 750	58 750
Total	310 338	112 763

11. Impôt sur les bénéfices

Désignation	Solde au 31/12/2018	Solde au 31/12/2017
Impôts sur les sociétés	672 042	436 008
Contribution Sociale de Solidarité	32 185	
Total	704 227	436 008

12. Pertes extraordinaires

Désignation	Solde au 31/12/2018	Solde au 31/12/2017
Contribution conjoncturelle	0,000	0,000
Total	0,000	0,000

13. Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition

Désignation	Solde au 31/12/2018	Solde au 31/12/2017
Dotations aux amortissements GW - Titres Interdistribution	28 853	28 853
Dotations aux amortissements GW - Titres Bolério	86 542	53 554
Total	115 395	82 407

14. Quote-part dans le résultat des sociétés mise en équivalence

Désignation	Solde au 31/12/2018	Solde au 31/12/2017
Quote-part des minoritaires - Société BOLERIO	34 365	25 456
Quote-part des minoritaires - Société INTER DISTRIBUTION	1 121	829
Quote-part des minoritaires - Société ICEBERG DISTRIBUTION	-2 557	0
Total	32 928	26 285

C. NOTES RELATIVES A L'ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

1- Dotation aux amortissements et aux provisions :

Désignation	Solde au 31/12/2018
Dotation aux amortissements des Immo. Incorporelles	30 945
Dotation aux amortissements des Immo. Corporelles	1 340 695
Dotation aux résorptions des charges à répartir	393 891
Dotation aux provisions stock	29 693
Dotation aux provisions des créances clients	488 169
Reprise sur provision client	-170 000
Total	2 113 394

2- Variation des stocks

Désignation	Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2018	Variation
Rubrique "Stocks"	2 523 244	3 224 430	-701 186
Total	2 523 244	3 224 430	-701 186

3- Variation des créances

Désignation	Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2018	Variation
Rubrique "Clients"	5 212 468	5 119 028	93 440
Ajustement Provision Interdis		-54 587	54 587
Total			148 026

4- Variation des autres actifs

Désignation	Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2018	Variation
Rubrique "Autres actifs courants"	2 689 431	2 863 247	-173 816
Total	2 689 431	2 863 247	-173 816

5- Variation des fournisseurs

Désignation	Solde au 31/12/2018	Solde au 31/12/2017	Variation
Rubrique "Fournisseurs"	3 179 602	3 003 155	176 446
Total	3 179 602	3 003 155	176 446

6- Variation des autres passifs

Désignation	Solde au 31/12/2018	Solde au 31/12/2017	Variation
Rubrique "Autres passifs courants"	2 288 956	2 130 537	158 419
Compte "Intérêts courus"	1 131	1 887	-756
Total	2 290 087	2 132 204	157 663

7- Plus ou moins-value de cession d'immobilisations

Désignation	Solde au 31/12/2018
Valeur brute des immobilisations cédées	166 288
Amortissements cumulés	-166 288
VCN	0
Prix de vente	18 000
Plus-value de cession d'immobilisations	-18 000

8- Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles

Désignation	Solde au 31/12/2018
Logiciels	-133 838
Marques et brevets	-7 074
Construction	-15 085
Agencement, aménagement & installation	-38 235
Materiel d'exploitation	-289 309
Materiel de transport	-675 102
Aménagement materiel de transport	-14 491
Equipement de bureau	-17 684
Materiels informatiques	-149 065
Autres immobilisations corporelles	-15 647
Immobilisations en cours	-157 701
Total	-1 513 231

9- Encaissement provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles

Désignation	Solde au 31/12/2018
Prix de cession - Matériel de transport	18 000
Total	18 000

10- Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations financières

Désignation	Solde au 31/12/2018
Titres de participation	0
Dépôts et cautionnements versés	-116 139
Total	-116 139

11- Encaissement provenant de la cession d'immobilisations financières

Désignation	Solde au 31/12/2018
Récupération - Dépôts et cautionnements versés	99 368
Total	99 368

12- Décaissement provenant de l'acquisition des autres actifs non courants

Désignation	Solde au 31/12/2018
Dépenses inscrites en charges à répartir "Céréalis"	-247 632
Dépenses inscrites en charges à répartir "Bolério"	-109 284
Dépenses inscrites en charges à répartir "Iceberg Distribution"	-152
Total	-357 068

13- Encaissement provenant des emprunts

Désignation	Solde au 31/12/2018
Encaissement emprunt	1 192 000
Encaissement leasing	209 495
Total	1 401 495

14- Remboursement des emprunts

Désignation	Solde au 31/12/2018
Remboursement emprunts bancaires	- 661 340
Remboursement emprunts leasing	-387 895
Total	-1 049 235

15- Variation provenant des crédits de gestion

Désignation	Solde au 31/12/2018	Solde au 31/12/2017	Variation
Crédits courants liés aux cycles d'exploitation	2 313 000	2 530 198	-217 198
Total	2 313 000	2 530 198	-217 198

16- Trésorerie

Désignation	Solde au 31/12/2018	Solde au 31/12/2017	Variation
Rubrique "Placements et actifs financiers"	2 139 235	617 722	1 521 513

Rubrique "Liquidités"	5 051 728	6 394 966	-1 343 238
Compte "Chèques à payer"	-264 596	-821 656	557 060
Compte "Découverts bancaires"	-335 321	-907 160	571 839
Total	6 591 045	5 283 872	1 307 174

17- Tableau de correspondance de trésorerie Bilan/Flux

Désignation	Solde au 31/12/2018	Solde au 31/12/2017
Liquidités et équivalents de liquidités	5 051 728	6 394 966
Placements et actifs financiers	2 139 235	617 722
Concours bancaires et autres passifs financiers	-3 719 127	-5 107 450
<i>Ajustements</i>		
Échéances à moins d'un an leasing	241 014	453 845
Échéances à moins d'un an emprunt	564 064	392 704
Crédits courants liés aux cycles d'exploitation	2 313 000	2 530 198
Intérêts courus	1 131	1 887
Total trésorerie fin de période	6 591 045	5 283 872

GROUPES CÉRÉALIS

Immeuble Amir el Bouhaira, Appt n°1, rue
du lac Turkana, les berges du lac, 1053,
Tunis – Tunisie

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES DE L'EXERCICE 2018**

Messieurs les Actionnaires,

I- RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

1. Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblé général, nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints du groupe « *CEREALIS* », comprenant le bilan, l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie ainsi que les notes aux états financiers y compris le résumé des principales méthodes comptables , arrêtés au 31 décembre 2018.

Ces états financiers font apparaître un total net de bilan consolidé de 26 731 683 TND et un résultat bénéficiaire net consolidé de 2 766 594 TND

À notre avis, les états financiers consolidés annexés à notre rapport sont sincères et réguliers et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du groupe « *CEREALIS* » au 31 décembre 2018, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologies qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Questions clés d'audit

Les questions clés d'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions doivent être traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, toutefois nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé qu'il n'y avait aucune question clés de l'audit à communiquer dans notre rapport.

4. Rapport du Conseil d'Administration

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

La responsabilité du rapport de gestion sur l'exercice 2018, incombe au conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport de gestion du conseil d'administration et nous ne n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du code des sociétés commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du conseil d'administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

5. Responsabilité de la direction relative aux états financiers consolidés

Le Conseil d'Administration de votre société est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que de la détermination comptables raisonnables au regard des circonstances.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle

Il incombe au votre conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière du groupe.

6. Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble, sont exempts d'anomalies significatives, que celle-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exprimons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celle d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnables des estimations comptables faites par la direction, de même que les informations y afférentes fournies par cette dernière ;

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptible de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet d'une incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevées au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toute les relations et toutes les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés d'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

Fait à Tunis, le 30 avril 2019
Le Commissaire Aux Comptes

Lotfi REKIK